LES JUIFS, NOS MAITRES!

DOCUMENTS ET DÉVELOPPEMENTS NOUVEAUX SUR LA QUESTION JUIVE

PAR

L'ABBÉ E.-A. CHABAUTY

CHANOINE HONORAIRE D'ANGOULÊME ET DE POITIERS

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

GENÈVE

HENRI TREMBLEY

DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE POUR LA SUISSE

rue Corraterie, 4.

BRUXELLES

J. ALBANEL

DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE POUR LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE

12, rue des Paroissiens.

1882

LES JUIFS, NOS MAITRES !

A LA MÊME LIBRAIRIE

Francs-Maçons et Juifs, sixième âge de l'Eglise d'après l'Apocalypse, par C. C. DE SAINT-ANDRÉ. — Un très fort vol. in-12 de 820 pages. 4 fr.

Lettres sur les prophéties modernes et Concordance de toutes les prédictions jusqu'au règne de Henri V inclusivement, par l'abbé E.-A. CHABAUTY, chanoine honoraire d'Angoulême et de Poitiers, curé de Saint-André à Mirebeau de Poitou. 2e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. — 1 vol. in-12 de 248 pages. 2 fr.

Les Prophéties modernes vengées, ou défense de la **Concordance de toutes les prophéties**, par le même. — 1 vol. in-12 de 168 pages. 1 fr.

Lumière et vérité à tous les francs-maçons du monde. Ouvrage utile non seulement aux francs-maçons, mais aussi à ceux qui ne le sont pas, par M. l'abbé LEVAL, curé de Dezouse (Meuse). — 1 vol. in-8° de 390 pages. 5 fr.

La Franc-Maçonnerie au pouvoir (1789-1880), par E. D'AVESNE. — Brochure in-18 de 96 pages. 25 c.

— **La même**, encadrée d'un filet noir, grand papier. 1 fr.

La Franc-Maçonnerie, voilà l'ennemi! cri d'alarme jeté à la civilisation, par S. COLTAT, ancien fabricant. — Brochure in-18 de 106 pages. 25 c.

Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes. — Brochure in-32 de 34 pages. 10 c.

La Question Juive, par le R. P. THÉODORE RATISBONNE, missionnaire apostolique, supérieur des prêtres missionnaires de Notre-Dame de Sion. — Brochure in-8° de 32 pages. 50 c.

Réponses aux questions d'un Israélite de notre temps, par le même. — 1 vol. in-12 de 88 pages, titre rouge et noir. 1 fr.

Judaïsme et Christanisme, par Julien JAVAL, docteur en droit. — 1 vol in-12 de 334 pages. 1 fr. 50

La Question religieuse au dix-neuvième siècle, discussions familières sur les fondements de la vraie religion, par le même. 2e édition, revue et considérablement augmentée. — 1 fort vol. in-12 de VII-451 pages. 4 fr.

Le Juif Caen, par M. le chanoine SAUVEUR PETRONIO-RUSSO, docteur en théologie et en droit canonique, promoteur de sa conversion; traduit de l'Italien. — Brochure in-8° de 55 pages. 50 c.

PRÉFACE

Le livre *Francs-Maçons et Juifs* a reçu du public un accueil que l'auteur était loin d'espérer. Son unique but avait été d'attirer l'attention et de provoquer l'examen des hommes compétents sur *deux idées* en particulier qui lui paraissaient d'une grande importance et d'une saisissante actualité. L'une dépendait de l'exégèse sacrée ; l'autre appartenait à l'histoire contemporaine. Malgré la légèreté d'esprit que l'on reproche à notre siècle, il s'est trouvé nombre de lecteurs que n'a pas effrayé l'épaisseur de ce volume, et qui n'ont point été découragés par les longs développements et les preuves multiples de ces deux idées. Naturellement tout n'a pas été admis sans conteste. La critique a ses droits légitimes, même vis-à-vis des œuvres qu'elle approuve le plus dans leur ensemble (1).

(1) L'auteur a reçu de nombreuses lettres de félicitations, notamment de Nosseigneurs les Evêques de Grenoble, d'Angoulême de Tulle, de Poitiers et d'Anthédon ; de Messieurs les Vicaires

*

Je n'ai point à relever ici les objections qui ont été formulées contre la partie scripturale de l'ouvrage ; je le ferai plus tard ailleurs. Je m'occuperai seulement de répondre aux observations présentées sur un des points historiques le plus important : l'*action du Juif* dans la Franc-Maçonnerie et les sociétés secrètes.

« Cette imputation aux Juifs de toutes les horreurs de la Franc-Maçonnerie, a-t-on dit, nous paraît au moins douteuse. Nous ne contestons pas que les Juifs soient les ennemis de l'Eglise ; nous croyons qu'ils ont, comme tels, une part d'action dans tous les malheurs de la chrétienté ; nous sommes persuadés qu'ils connaissent toujours assez Jésus-Christ pour savoir où est le Christianisme et où il faut frapper pour l'atteindre. Mais le Juif athée, franc-maçon, nihiliste en matière de culte, rationaliste en matière de doctrine, n'est plus un Juif, enfant de Moïse. C'est une âme dévoyée, tombée dans les gouffres impurs du siècle, étrangère à tout dogme positif, et assez esclave de son néant pour pousser au radicalisme de la destruction. Cette opinion nous sourit d'autant plus que, outre sa justesse incon-

Généraux de Bordeaux et de Quimper, et de beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques de distinction.

testable, elle permet d'admettre l'opinion contraire des frères Lémann et de Mgr Gaume, qui croient à la conversion présente des enfants dispersés d'Israël et de Juda (1). »

Mon vénérable critique n'est pas seul de son avis. Plusieurs de mes lecteurs ont également répugné à « imputer aux Juifs toutes les horreurs de la Franc-Maçonnerie ».

Je conclus de là que je n'ai pas su exprimer assez nettement, dans mon livre, ma véritable pensée.

L'idée d'attribuer *à la nation juive entière*, à *tous* et à *chacun* des Juifs, en général comme en particulier, les projets terribles et les actes abominables de la Franc-Maçonnerie et de ses branches, n'est jamais entrée dans mon esprit. Mais j'ai voulu avancer, et je maintiens les affirmations suivantes :

1° Le peuple juif a traversé les nations et les siècles, en étant continuellement dirigé et gouverné par une succession non interrompue de chefs suprêmes.

2° Ces chefs, que j'appelle les Princes de Juda ou d'Israël, ont toujours caressé l'espoir de retourner dans la Palestine, leur patrie, et d'arriver

(1) *Bibliographie Catholique*, Revue critique, etc., septembre 1881. Justin Fèvre.

un jour à dominer le monde. Ils n'ont jamais cessé d'entretenir et de développer cette double espérance dans leur nation ; et celle-ci, dans son ensemble, est en parfait accord avec ses chefs pour tendre vers ces deux buts et pour mettre à leur entière disposition son obéissance et toutes ses ressources afin qu'ils les atteignent.

3° De tout temps, et plus ou moins selon les circonstances, les Princes d'Israël ont tenté, mais sans réussite, de parvenir à ce double résultat. L'ébranlement causé dans la société chrétienne par le Protestantisme et par la Révolution française leur a offert des circonstances favorables comme il ne s'en était pas encore présenté. Ils se sont empressés de les mettre à profit.

4° Par suite, les Juifs, sous la direction occulte de leurs chefs, ont pu pénétrer de toutes parts dans cette société chrétienne qui les avait repoussés si sagement pendant le moyen âge. Ils y sont entrés tout à la fois d'une manière cachée, dans le XVIIIe siècle, en s'affiliant aux diverses sociétés secrètes existantes et en en fondant eux-mêmes de nouvelles, et d'une manière ouverte, soit par de nombreuses conversions au Protestantisme, soit en obtenant dans la plupart des pays civilisés l'émancipation politique et les droits de citoyens.

5° Par leur or, leur habileté, leur persévérance, les Princes Juifs sont arrivés à s'emparer de toutes les sociétés secrètes. Ils en sont devenus les suprêmes et uniques directeurs. Ils les tiennent entre leurs mains depuis qu'ils les ont unifiées et rattachées toutes, par des liens plus ou moins secrets, à la Franc-Maçonnerie templière. Ils ont ainsi enrégimenté et organisé, sous leur autorité, tous les éléments du mal et de la Révolution qui existent dans le monde entier.

6° Eux seuls étaient aptes à opérer cette unification universelle des ennemis de Jésus-Christ et de son Eglise, parce que, d'abord, plus que tout autre peuple, ils sont sous la domination de Satan à cause de leur déicide qui est pour eux comme un second péché originel; parce que, ensuite, de tout temps, et dès l'origine du Christianisme, ils avaient pied, par la Cabale, dans presque toutes les associations occultes païennes et hérétiques; parce que, enfin, formant eux-mêmes, depuis leur dispersion, une immense société secrète, et vivant sur tous les points du globe, toujours en relation les uns avec les autres par la religion, la politique et le commerce, toujours dirigés de loin comme de près par les mêmes chefs, ils peuvent recevoir et faire exécuter partout à la fois le même plan et les mêmes mots d'ordre.

7° C'est au moyen de ce formidable engin de destruction, que j'ai nommé la « Maconnerie judaïque », qu'ils veulent faire disparaître tous les obstacles à leurs séculaires desseins, à savoir: les idées, les institutions et les nations chrétiennes. Leur infernal travail est grandement avancé. Plus que jamais ils espèrent le mener à fin, et devenir les uniques maîtres du monde.

Voilà les choses que j'ai exposées et assez prouvées, il me semble , pour qu'elles attirent l'attention et obtiennent un sérieux examen.

Je conviens sans peine que « le Juif athée, franc-maçon, nihiliste en matière de culte, rationaliste en matière de doctrine, n'est plus un Juif, enfant de Moïse ». Tous ces Juifs-là, extérieurement affublés d'un nom ou d'un autre, ne sont même plus des Juifs du Talmud; mais ils sont toujours Juifs de cœur non moins que de sang. Comme tels, ils sont soumis, plus ou moins immédiatement, à leurs Princes, et ils conservent toujours, sinon par sentiment religieux, du moins par orgueil de race et de nation, le désir du rétablissement de leur patrie et le rêve de la domination universelle. Soyons sûrs que tous, sous quelques bannières qu'ils soient enrôlés et de quelques titres qu'ils se targuent, serviront, à leur

manière, et de leur mieux, les intérêts de leur peuple et les projets des chefs d'Israël.

Maintenant que certaines individualités juives plus ardentes et plus audacieuses, *en nombre restreint*, trempent *seules directement* dans les horreurs des hauts grades maçonniques, de l'Internationale et du Nihilisme, j'en conviens sans peine. Que les trois quarts des Juifs de tout pays ignorent absolument les manœuvres que l'on combine, les procédés dont on se sert et les instruments que met en jeu la politique mystérieuse et satanique des Princes de leur nation, pour atteindre le but cher à tous, j'en suis tout à fait persuadé. Que, depuis une cinquantaine d'années, beaucoup de Juifs se convertissent, individuellement et sincèrement, au Catholicisme, c'est une chose certaine, grâce à Dieu, et dont je ressens la plus grande joie. Mais tout cela ne prouve rien contre ma thèse et passe complètement à côté. Tout cela n'empêche pas que les Princes Juifs ne puissent être, et ne soient réellement, à la tète de la Maçonnerie et de toutes ses branches, qu'ils n'en forment le conseil supérieur et la suprême autorité, et que, enfin, toutes les opérations, tous les agissements, tous les attentats de cette redoutable hérésie de notre âge, n'aient été, et ne soient, en définitive, combinés, préparés et com-

mandés par eux. D'une manière inconsciente, mais trop véritable, ils sont, présentement plus que jamais, les vicaires de Satan sur la terre, les généraux qui dirigent le peuple anti chrétien, et qui préparent la venue de son dernier chef, l'Ante-Christ.

Par les documents et les développements nouveaux que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs, j'espère éclaircir davantage tous ces points, confirmer amplement la thèse de *Francs-Maçons et Juifs*, et justifier le titre principal donné à ce nouveau livre : *les Juifs, nos maîtres !*

En la fête du Patronage de saint Joseph,
30 *Avril* 1882.

L'Abbé E.-A. Chabauty,
Chanoine Honoraire.

LES JUIFS, NOS MAITRES !

DOCUMENTS ET DÉVELOPPEMENTS NOUVEAUX SUR LA QUESTION JUIVE

Les idées exposées dans l'ouvrage *Francs-Maçons et Juifs* n'étaient point des rêveries singulières qui hantaient l'imagination seule de l'auteur.

A l'époque où ce livre paraissait à Paris, des propositions, toutes semblables à celles qu'il contient, étaient émises et défendues, à Rome, dans une série d'articles remarquables, par un journal de grande autorité, la *Civiltà cattolica*. Une Revue française a résumé ce travail en ces termes : « Judaïsme et maçonnisme paraissent « *aujourd'hui* être une formule identique... Le ju- « daïsme gouverne le monde, et il faut nécessairement « conclure ou que la maçonnerie s'est faite juive, ou « que le judaïsme s'est fait franc-maçon » (1).

(1) Le livre *Francs-Maçons et Juifs* a paru chez Palmé, à Paris, en décembre 1880, sous le pseudonyme C. C. de Saint-André. Les articles de la *Civiltà* vont du 1er janvier au 4 novembre

Ce sont mes propres thèses, presque dans les mêmes termes.

Ce point d'histoire contemporaine a une très haute importance. Il est évident, si nous avons raison, que là est le grand danger, à l'heure actuelle, pour l'Église catholique et la société chrétienne en général, et probablement pour la France en particulier.

C'est donc un devoir impérieux de donner le plus de publicité possible aux documents connus déjà, ou ignorés jusqu'ici, qui ont rapport à ce grave sujet, et dont le rapprochement et la comparaison peuvent contribuer à faire la pleine lumière sur cette question politique, sociale et religieuse à la fois.

Parmi ces pièces historiques, à peu près inconnues avant ces dernières années, se trouvent *deux lettres juives*, datées du *quinzième siècle*, qui méritent, à mon avis. la plus sérieuse attention.

Elles ont été remises au jour par l'*Armana prouvençau* de 1880 (1), par la *Revue des études juives*, même année (2), et par le *Courrier de la Vienne*,

1881. Voir la *Revue des questions historiques*, 62e livraison, 1er avril 1882 ; *Revue des Recueils périodiques*, p. 669. Henri de l'Épinois.

(1) Publication annuelle de l'association de plus en plus célèbre des *Félibriges*, les nouveaux poëtes provençaux, et sur laquelle, en 1881, la *Revue du Monde catholique* a donné d'intéressants détails. La *Revue des langues romanes*, recueil de même origine, je crois, a publié aussi ces deux lettres, d'après l'*Armana prouvençau*.

(2) La création de cette Revue date de 1880. Elle a été fondée sous le patronage de M. le baron James de Rothschild, qui a réuni à Paris, le 10 novembre 1879, un certain nombre de jeunes gens israélites pour fonder une société des études juives. Le but annoncé, c'est le développement de l'amour et de la culture des

en 1881 (1). On les a laissé passer, il me semble, assez dédaigneusement et sans examen. C'est à tort ; car elles éclairent en plusieurs points l'histoire intime et secrète de la nation israélite dans les siècles antérieurs, et, par suite, dans les temps actuels.

Je me suis proposé d'étudier ces anciens textes avec un soin particulier.

Après les avoir cités, traduits et expliqués dans un *premier* chapitre. puis démontrés authentiques dans un *second*, je ferai ressortir et je développerai, dans un *troisième*, à l'aide d'autres documents secondaires plus connus, les conséquences qui, découlant des uns et des autres, complètent et confirment les assertions du livre *Francs-Maçons et Juifs*.

lettres et des sciences chez la jeunesse israélite ; le but véritable c'est, comme en tout ce que font les juifs, l'avancement et le triomphe des idées et des desseins des chefs de la nation. L'esprit général de la Revue est nettement rationaliste, si j'en juge par les quatre fascicules, que j'ai lus, des années 1880 et 1881.

(1) Le *Courrier de la Vienne* n'a publié que la traduction de la *seconde* de ces lettres, dans une suite d'articles signés du pseudonyme C. de Saint-André ; travail hâtif et incomplet.

CHAPITRE PREMIER

TEXTES ET TRADUCTIONS DES DEUX LETTRES JUIVES DU XVᵉ SIÈCLE.

I.

Ce vieux document a été imprimé, pour la première fois dans un livre français, par l'abbé Bouis, prêtre d'Arles. Son ouvrage porte ce titre en majuscules, au milieu d'un frontispice illustré :

LA ROYALLE COURONNE DES ROYS D'ARLES DEDIÉE A MESS[rs] LES CONSULZ ET GOUAERNEURS DE LA VILLE, PAR J. BOUIS, P[br] EN AVIGNON, PAR JACQVES BRAMERAV. 1640.

A la page suivante, le titre est répété avec quelques modifications, entre autres celles-ci : par J. M. BOVIS, prestre, 1641. in-4° (1).

On sait que, dans la seconde moitié du XVᵉ siècle, les juifs furent chassés de la plupart des royaumes d'Europe, en particulier de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Provence. Ils étaient fort riches et très-

(1) Le *Dictionnaire biographique* de Michaut qualifie ce livre de « rare ». Le Bristich Museum ne le possède pas. Il existe à la Bibliothèque Nationale de Paris ; note indicative : L K. 7/428. Il y a une couple d'années, il se trouvait dans la riche bibliothèque des Pères Jésuites du collège libre de Saint-Joseph, à Poitiers ; mais, par suite de la fermeture forcée de cet établissement, les volumes ont été dispersés de différents côtés, et j'ignore ce qu'est devenu maintenant cet exemplaire.

nombreux dans ce dernier royaume ou comté, qui fit retour à la France en 1487. Dès cette année, ou la suivante, Charles VIII, moins tolérant que les anciens rois de Provence, publia un édit sévère par lequel il enjoignait aux juifs provençaux de se faire chrétiens, ou de quitter le pays. Dans cette extrémité, au nom des juifs de Provence, le Rabbin d'Arles, leur chef, écrivit à ses frères de Constantinople, le 13 janvier 1489, pour leur demander la ligne de conduite à suivre. Le 21 novembre de cette même année, il reçut leur réponse. Telle est la cause et le sujet de ces deux lettres. En voici la teneur, avec une partie des réflexions dont Bouis les a encadrées (1).

*

Extrait de la Royalle Couronne, etc.

« Les consuls d'Arles entendant les plaintes que « tous les habitants faisaient contre les perfides juifs, « qui habitaient dans la ville, à cause des usures « qu'ils commettaient.... Aussi dans Arles, le peuple « s'était si fort ému qu'on eut beaucoup de la peine « d'éviter que tous les juifs ne fussent jetés dans le « Rhône ; de quoi le roy Charles averti, et désirant « de capter toujours mieux le cœur des habitants « d'Arles, chassa par son édit cette maudite race de la « ville et de son terroir, l'an 1493. »

« Deux ans auparavant, les juifs se voyant grande- « ment haïs en France et que le roy Louis XI les avait

(1) Pour la plus grande commodité du lecteur, je modifie la vieille orthographe de Bouis, tout en reproduisant exactement son texte.

« chassés de son royaume avant qu'il fût comte de « Provence, et qu'ils étaient menacés du même exil, « écrivirent une lettre aux juifs de Constantinople leur « demandant conseil de ce qu'ils avaient à faire. La « copie de cette lettre a été fidèlement tirée sur une « vieille copie des archives d'une des plus fameuses « abbayes de Provence ; laquelle j'ai trouvé à propos « d'insérer dans ce discours, à cause de la curiosité. »

« *Lettre des juifs d'Arles envoyée aux juifs de Constantinople.* »

« Honorables Juzious, salut et graci. Devez saber « que lou Rey de *Franzo* que a de nouveau agut lou « païs de la Prouvenza a fach cri public de nos mettre « crestians vo de quita ses terrous : et los d'Arlé, « d'Aix, et de Marzeillo vuolon prendré nostras bens, « nos menazon de la vida, arrouynon nostras sinago- « gas, et nos fan pron de troublez ; so qué nos ten « confus de zo que deven fairé per la ley de Mozen ; « qué la cauzo que vos pregan de voulé sagiamen noz « manda zo que deven fairé. »

« Chamorré Rabbin des Juzious d'*Arlé*, le 13 de « Sabath 1489. »

« Ceux de Constantinople firent tôt réponse ; mais ce « ne fut pas en langue hébraïque ni provençalle, mais « en espagnol, car ce langage était fort bien entendu « en ce temps, vu que le roy René et ses devanciers « étaient comtes de Barcelone voisins des Espa- « gnols (1) ; laquelle trouvée en suite de l'autre, j'ai « insérée à son langage naturel : »

(1) « L'explication que Bouis essaie de donner de l'emploi de

« *Réponse des juifs de Constantinople à ceux d'Arles et de Provence.* »

« Amados hermanos en Moisen, vestra carta ricebi-
« mos en la qual nos significais les habaijos et infor-
« tunios que padecer; de las quales il sentimiento nos
« a cabido en tanta parté como a vos ostros; il pare-
« cer de los grandez Satrapas y rabinos es lo sequienté :

« A lo que dezis que il Rey de Francia os haze bo-
« luer Christianos : que lo hagais, pues no podeis
« otro ; mais que se tiene la lei de Moisen el curazon ;

« A la que dezis que os mandan quitar vuestras ha-
« ziendos : hazeds vuestros hijos mercaderos, paraque,
« a poco a poco, les quiten las suias ;

« A lo que dezis que os quitan las vidas ; hazeds
« vuestros hijos medicos y apotecarios, paraque las
« quiten las suias ;

« A lo que dezis que os destruien vuestras sinago-
« gas : hazeds vuestros hijos canonicos y clerigos, para-
« quie les destruien sus templos ;

« A lo que dezis que hos hazen otros vexationes :

« l'espagnol est peu exacte. La lettre de Constantinople est écrite « en espagnol tout simplement parce que l'espagnol était la « langue maternelle des juifs de Constantinople, comme la lettre « des juifs d'Arles était écrite en provençal, parce que le pro- « vençal était la langue maternelle des juifs de Provence. L'es- « pagnol du xve et du xvie siècle est encore aujourd'hui le « langage courant des juifs sur le littoral oriental de la Méditer- « ranée. » (Note de la *Revue des études juives*, p. 121.) Une autre raison, c'est que la lettre de Constantinople, lettre circulaire des grands chefs de la nation, était destinée aussi aux communautés juives d'Espagne, comme nous le verrons plus loin.

« procurais que vuestros hijos sean abogados, y nota
« rios, y que semper intienda en negotios de Republi-
« cas : parague. subjugando los chrestianos, ganeis
« tierra, y os podais vengar dellos. »

« Non salgais destra orden que os damos, por que
« per experiencia verreis que de abatidos verneis ser-
« tenido en algo. »

« V.S.S.V.F.F. Principe de los judeos de Constanti-
« nopola, lo XXI de Casleu, 1489. »

« J'ai trouvé à propos de traduire cette réponse à
« notre langage français, pour mieux donner à con-
« naître la malice de cette nation » (1).

*

Il est nécessaire de faire quelques observations sur le texte de ces deux lettres avant de les traduire.

Entre le texte *provençal* de la *première lettre*, imprimé par Bouis, et celui qu'a reproduit l'*Armana prouvençau* de 1880, il y a de légères différences d'orthographe qui sont entièrement indifférentes pour le sens. Ainsi l'*Armana* met un *s* là où Bouis a un *z* ; le premier écrit : *Marselho, proun, ren*, où le second dit : *Marzeillo, pron, ten* (2).

(1) *La Royalle Couronne des Roys d'Arles*, etc., p. 475 et suivantes...

(2) L'*Armana prouvençau* commence ainsi son article : « *En* « *furetant dans les archives d'Arles*, nous avons trouvé une *vieille* « *paperasse* fort curieuse ; c'est une lettre écrite en 1489 par les « juifs, etc... » A ce début, on serait tenté de croire que l'auteur de l'article a mis la main sur le *vieux manuscrit* lu et copié autrefois par l'abbé Bouis. Mais, après avoir donné la traduction seulement de la *seconde* lettre, il met cette note : *Extrait de la Royale Couronne des Rois d'Arles*, par Bouis, p. 475. Cette *vieille paperasse* n'était donc que *le vieux bouquin* de l'historien d'Arles, déposé

Je citerai bientôt un texte *espagnol* de cette remière lettre qui offre des variantes plus considérables.

La *seconde lettre*, en langue espagnole. transcrite par Bouis, renferme des fautes d'orthographe et d'impression en plusieurs endroits. Inutile de relever les fautes d'orthographe. Comme faute d'impression, j'indique les endroits suivants : « para que les *destruien sus* templos, pour *destruian los* templos ; — *intienda* pour *intiendana* ; — *verneis* pour *venireis*... etc.

Voici la traduction de ces deux lettres, aussi littérale que possible. Je souligne les passages importants.

I. « *Lettre des juifs d'Arles à ceux de Constantinople.* »

« Honorables juifs, salut et grâce. Vous devez savoir « que le roi de *France*, qui est de nouveau maître du « pays de la Provence, nous a obligés par cri public « de nous faire chrétiens ou de quitter son territoire. « Et ceux d'Arles, d'Aix et de Marseille veulent prendre « nos biens, menacent nos vies, ruinent nos synago- « gues et nous causent beaucoup d'ennuis ; ce qui « nous rend incertains de ce que nous devons faire « pour la loi de Moïse. Voilà pourquoi nous vous

dans les archives de cette ville. Du reste, en comparant la traduction française de Bouis avec la traduction provençale de l'*Armana*, on est promptement convaincu que celui-ci n'a fait que reproduire la version de celui-là, même avec ses fautes et ses additions. sauf en un seul point, où, par distraction, il a omis un membre de phrase. Il dit : « *Vous escartès pas d'aqui, e recounèirès*, etc. ». Ne vous écartez pas *de là* et vous reconnaîtrez. — Le texte espagnol et la traduction française de Bouis portent tout au long : « Ne vous écartez pas *de l'ordre que nous vous donnons* »...

« prions de vouloir sagement nous mander ce que « nous devons faire. Chamor, *Rabbin* des juifs d'*Arles*, « le 13 de Sabath 1489. »

II. « *Réponse des juifs de Constantinople à ceux d'Arles et de Provence.* »

« Bien-aimés frères en Moïse, nous avons reçu votre « lettre dans laquelle vous nous faites connaître les « anxiétés et les infortunes que vous endurez. Nous en « avons été pénétrés d'une aussi grande peine que « vous mêmes.

« L'avis des *grands Satrapes* et Rabbins est le suivant :

« — A ce que vous dites que le roi de France vous « oblige à vous faire chrétiens : *faites-le*, puisque « vous ne pouvez faire autrement ; *mais que la loi de « Moïse se conserve en votre cœur.*

« — A ce que vous dites qu'on commande de vous « dépouiller de vos biens : *faites vos enfants marchands, « afin que, peu à peu, ils dépouillent les chrétiens des « leurs.*

« — A ce que vous dites qu'on attente à vos vies : « *faites vos enfants médecins et apothicaires, afin qu'ils « ôtent aux chrétiens leurs vies.*

« — A ce que vous dites qu'ils détruisent vos syna- « gogues : *faites vos enfants chanoines et clercs, afin « qu'ils détruisent leurs églises.*

« — A ce que vous dites qu'on vous fait bien d'autres « vexations : *faites en sorte que vos enfants soient « avocats et notaires, et que toujours ils se mêlent des « affaires des Etats, afin que, en mettant les chrétiens sous*

« *votre joug, vous dominiez le monde, et vous puissiez vous*
« *venger d'eux.*

« Ne vous écartez pas de *cet ordre que nous vous*
« *donnons*, parce que vous verrez *par expérience* que,
« d'abaissés que vous êtes, *vous arriverez au faîte de la*
« *puissance.*

« V. S. S. V. F. F., prince des juifs de Constanti-
« nople, le 21 de Casleu, 1489. »

*

Cette *seconde* lettre est ainsi traduite par l'abbé Bouis.

Je rectifie sa vieille orthographe, et je désigne, en les soulignant, les passages de sa version où il s'éloigne de la mienne, et qui sont plus ou moins fautifs.

« Bien-aimés frères en Moïse, nous avons reçu votre lettre par laquelle vous nous signifiez les traverses et infortunes que pâtissez. (Le ressentiment desquelles nous a autant touchés qu'à vous autres) Mais l'avis *des plus grands Rabbins et Satrapes de notre loi* est tel que s'en suit :

« Vous dites que le roi de France veut que vous soyez chrétiens : faites-le, puisque autrement ne pouvez faire ; mais gardez toujours la *souvenance* de Moïse dans le cœur.

« Vous dites qu'on veut prendre vos biens : faites vos enfants marchands, et, *par le moyen du trafic*, vous aurez peu à peu tout le leur.

« Vous vous plaignez qu'ils attentent contre vos vies : faites vos enfants médecins et apothicaires, qui leur feront perdre la leur, *sans crainte de punition.*

« A ce que dites qu'ils détruisent vos synagogues : tâchez que vos enfants viennent chanoines et clercs, parce qu'ils ruineront leur église.

« Et à ce que dites que supportez des grandes vexations, *faites vos enfants avocats, notaires et gens qui soient d'ordinaire occupés aux affaires publiques,* et par ce moyen vous dominerez les chrétiens, *gagnerez leurs terres* et vous vengerez d'eux.

« Ne vous écartez point de l'ordre que nous vous donnons; car vous verrez par expérience que, d'abaissés que vous êtes, *vous serez grandement élevés.* »

Les fautes de cette traduction de Bouis sont faciles à voir. Toutefois il ne sera pas sans utilité de les faire ressortir, afin que le lecteur se pénètre mieux de la véritable signification de ce vieux texte.

1° « Mais l'avis *des plus* grands Rabbins et Satrapes *de notre loi.* »

Ce passage présente une *interversion* des mots du texte et une *addition* qui dénaturent le sens et la portée de l'original plus qu'il ne semblerait au premier abord. Dans le texte, il n'y a point « de notre loi ». ni « des plus », mais seulement : « l'avis *des grands Satrapes* et Rabbins », « il parecer *de los grandez Satrapas* y Rabinos... » Bouis n'a pas compris qu'il s'agissait ici des *grands chefs* juifs, assesseurs et conseillers politiques et religieux du prince de la nation, et de « l'avis » délibéré entre eux. Il a cru à une consultation purement religieuse des rabbins les plus doctes; c'est pourquoi il a mis « Rabbins » avant « Satrapes », et il a ajouté « de notre loi ».

2° « Mais gardez toujours la *souvenance* de Moïse

dans le cœur. » La « *souvenance* » n'exprime pas la force du texte qui porte « *la loi* ».

3° « *Par le moyen du trafic* » et « *sans crainte de punition* » sont des explications qui complètent légitimement la pensée du texte, mais qui ne lui appartiennent pas.

4° « *Faites vos enfants avocats, notaires et gens qui soient d'ordinaire occupés aux affaires publiques.* »

Cette traduction fait disparaître toute l'énergie du texte :

« Procurais *que* vuestros hijos sean abogados, y « notarios. y *que* semper intiendan en negotios de « Republicas. » L'explication grammaticale va le démontrer clairement.

« *Procurais* », faites en sorte, ayez soin. Ce verbe principal de la phrase a pour complément *deux* incidentes qui commencent par *que* : la première : « *que* « vuestros hijos sean abogados y notarios ». *que* vos enfants soient avocats et notaires : la seconde : y *que* semper intiendan en negotios de Republicas », et *que* toujours ils se mêlent des affaires des Etats. Le sens véritable de ce passage est donc celui-ci : faites en sorte que vos enfants soient avocats, etc., et faites en sorte, de plus, qu'ils se mêlent toujours, etc...

« *Semper* » n'a jamais signifié « d'ordinaire ».

« Intiendan, (pour entiendan) du verbe « entender », veut dire soient occupés de, s'adonnent à, administrent, etc. : car le dictionnaire de l'Académie espagnole traduit le verbe « *entender* » suivi de la préposition *en*, de cette manière : « *entender en alguna cosa*, occuparse en ella, tractare, agere ». Par conséquent, « entender en

negotios » doit se traduire par s'occuper, se mêler des affaires, s'adonner aux affaires, administrer les affaires.

« *De Republicas* », mot à mot « des Républiques », dans le sens du latin, c'est-à-dire de la chose publique, de l'Etat, du gouvernement. Dans le texte ce mot porte la majuscule, Republicas.

La pensée du prince juif est donc grandement affaiblie, pour ne pas dire dénaturée, par la traduction de Bouis. Elle est claire et énergique dans le texte original : faites tout ce que vous pourrez afin que vos enfants deviennent avocats et notaires, et afin que, par le moyen de ces fonctions, ils puissent s'appliquer sans cesse à mettre la main sur l'administration, sur la direction des affaires publiques, des affaires des Etats.

5° « Et par ce moyen vous dominerez les chrétiens et vous *gagnerez leurs terres.* »

Ici il y a contre-sens formel. Le texte porte : « Pa-« raque, subjugando los chrestianos. ganeis tierra ». Ce qui signifie mot à mot : *paraque*, afin que. *subjugando los chrestianos*, en subjuguant les chrétiens, en les mettant ainsi sous votre joug (ce qui arrivera quand, par le moyen de leurs fonctions d'avocats et de notaires, vos enfants se seront emparés de l'administration des affaires publiques, de la direction des Etats), *ganeis tierra*, vous (juifs) dominiez la terre, c'est-à-dire le monde. Le texte ne dit pas *tierras* au pluriel, mais *tierra* au singulier. Traduire « *leurs terres* » est donc un contre-sens ; d'autre part, « ganeis » n'a pas uniquement le sens de « gagner », mais encore et surtout celui de « conquérir, réduire sous sa puissance, dompter, dominer.

6° « D'abaissés que vous êtes, *vous serez grandement élevés.* »

Cette traduction est exacte. L'*Armana prouvençau* rend ainsi cet endroit : « D'abeissa que sias, vous sarés « auboura mai que mai », d'abaissés que vous êtes, *vous vous serez élevés tant et plus*. C'est bien le sens.

Cependant la phrase : « *Vous arriverez au faîte de la puissance* », me semble mieux rendre la forme figurée et la vigoureuse concision du texte espagnol, qui dit mot à mot : « Vous arriverez à être tenus pour *quelque chose* », « *en algo* ». En espagnol, ce mot « algo » a, parmi ses nombreuses significations, un sens particulier qui est une espèce de litote. Il veut dire *quelque chose* dans le sens de *beaucoup*, de *tout*. C'est de cette signification que vient l'expression proverbiale : « *algo, o nada* ». c'est-à-dire *tout* ou *rien*. ou encore, comme traduit le dictionnaire de l'Académie : « aut *Cæsar*, aut *nihil* », ou le *premier*, ou *rien*. « *Venireis ser tenido en algo* » doit donc se rendre littéralement par : vous arriverez à être tenus pour *les premiers*, ou bien, pour *tout*: par conséquent vous arriverez au faîte de la puissance (1).

II.

Le texte de nos deux lettres ne se rencontre pas uniquement dans le livre que l'abbé Bouis a mis au jour au XVIIe siècle (1641). Elles ont été *imprimées*, *probable-*

(1) V. *Diccionario de la lengua castellana, par la Real Academia espanola.* Quinta edicion. Madrid el la imprenta réal, ano de 1817.

ment pour la première fois, au XVIe siècle, dans un ouvrage espagnol intitulé : *La Silva curiosa*, etc..., publié en 1583, à Paris, par un gentilhomme navarrais, nommé *Julien de Medrano* (1).

« Le compilateur a fait précéder la *première lettre,* « de cette note... : « Esta carta siguiente fué hallada « por el Ermitaño de Salamanca en los archivos de « Toledo, buscando las antiguëdades de los reinos de « Espana (2). »

En français : « La lettre suivante a été trouvée par le gardien de la bibliothèque de Salamanque dans les archives de Tolède, en cherchant les antiquités du royaume d'Espagne. »

Immédiatement après ces lignes, *la Silva curiosa* donne, en espagnol, le texte de cette première lettre. Nous le reproduisons d'après la *Revue des études juives,* et nous le traduisons.

« Carta de los judios de España a los de Constanti- « nopola. Judios honrados, salud y gracia. Sepades que « el Rey de *Espana*, por pregon publico. nos hace vol- « ver cristianos ; y nos quitan las haciendas y las vi- « das, y nos destruien nuestras sinagogas, y nos

(1) *La Silva curiosa de Julian de Medrano, caballero navarro, en que se tratan diversas cosas sutilissimas y curiosas, muy convenientes para damas y caballeros, en toda conversacion virtuosa y honesta.* (Paris, Nicolas Chesneau, 1583, in-8. « Le recueil curieux de Julien de Medrano, gentilhomme navarrais, dans lequel il est question de diverses choses très subtiles et curieuses, fort utiles aux dames et aux messieurs, pour toute conversation vertueuse et honnête. »

(2) Voir, dans la *Revue des études juives*, n° 2, octobre-décembre 1880, pages 307 et suivantes, un article très intéressant, signé Alfred Morel-Fatio.

« hacen otras vejaciones, las cuales nos tienen confu-
« sos e inciertos de lo que hemos de hacer, por la ley
« de Moisen Os rogamos y supplicamos tengais por
« bien de hacer ayuntamiento, y enviarnos con toda
« brevedad la deliberacion que en ello hubieris hecho.
« Chamorro, principe de los judios de España. »

Ce qui veut dire : « Honorés Juifs, salut et grâce. Vous savez que le roi d'*Espagne*, par ordonnance publique, nous force à nous faire chrétiens. On nous enlève nos biens et nos vies, et on détruit nos synagogues, et on nous fait bien d'autres vexations ; ce qui nous rend anxieux et incertains de ce que nous devons faire pour la loi de Moïse. Nous vous prions et nous vous supplions de vouloir bien tenir conseil et de nous envoyer le plus tôt possible la délibération que vous y aurez prise. Chamor, *prince* des juifs d'*Espagne.* »

En comparant ce texte espagnol de notre première lettre avec le texte provençal copié par Bouis, on se convainc promptement que l'un et l'autre sont, quant au sens général, absolument identiques.

Par rapport aux expressions, si nous retranchons certains passages ajoutés d'un côté comme de l'autre, nous trouverons qu'elles sont presque semblables, ou bien qu'elles ne constituent que de simples variantes. Ainsi le texte provençal renferme deux détails que n'a pas le texte espagnol : « *Que a de noueau agut lou païs de la Prourenza* », qui est de nouveau maître de la Provence, et « *los d'Arlé, d'Aix et de Marzeillo* », ceux d'Arles, d'Aix et de Marseille. De son côté, le texte espagnol donne aussi deux détails qui ne sont point dans

le provençal : « *y supplicamos tangais por bien de hacer ayuntamiento* », et nous vous supplions de vouloir bien tenir conseil », et « *con toda breve* », le plus tôt possible.

Ensuite le texte provençal comme le texte espagnol finissent en demandant l'avis des juifs de Constantinople, mais par deux phrases de termes différents ayant toutefois la même signification. « *Enviarnos... la deliberacion que... hubieris hecho* », envoyez-nous la délibération, la résolution que vous aurez prise, dit l'espagnol ; « *Sagiamen nos manda zo que deven fairé* », mandez-nous sagement ce que nous devons faire, dit le provençal.

C'est évidemment la même chose.

Il faut encore noter que, dans le texte *provençal*, ce sont les juifs d'*Arles et de Provence* qui écrivent à ceux de Constantinople, et qui se plaignent du roi de France et des Provençaux, et que Chamor, le signataire, est qualifié de *Rabbin* des juifs d'*Arles*; tandis que, dans le texte *espagnol*, ce sont les juifs d'*Espagne* qui écrivent à ceux de Constantinople, qui se plaignent du roi d'Espagne et des Espagnols, et que Chamor y est appelé *Prince* des juifs d'*Espagne*. Nous en expliquerons plus loin les raisons.

Ces différences mises à part, les deux textes sont identiques, non seulement quant au sens, mais quant aux expressions. Nous devons donc les regarder comme reproduisant, avec quelques légères variantes, un même texte primitif.

La *seconde lettre*, la réponse des juifs de Constantinople, suit la première dans la *Silva curiosa* de Me-

drano, comme dans l'histoire arlésienne de l'abbé Bouis.

Cette seconde lettre, nous affirme la *Revue des études juives*, « EST ENTIÈREMENT CONFORME AU TEXTE DE BOUIS, *moins naturellement les fautes de lecture et d'orthographe commises par l'historien d'Arles* ».

Il est très important de constater ce fait : la réponse des juifs de Constantinople est écrite *en espagnol*, et elle est, *de tous points*, *semblable* dans les deux seuls auteurs connus jusqu'à présent qui l'ont imprimée les premiers, l'un Navarrais, au XVI[e] siècle, l'autre Français, au dix-septième.

Sauf cette unique différence : dans Bouis, cette réponse est adressée aux juifs *provençaux*, et dans Medrano, à ceux d'*Espagne*.

Notons encore ce détail que nous fournit la *Revue des études juives* (p. 303) : les copies manuscrites de ces deux lettres « foisonnent » en Espagne, où elles ont commencé à circuler « dès la fin du XVI[e] siècle au moins » ; la Bibliothèque Nationale de Paris en possède trois manuscrits, dont l'écriture est du dix-septième siècle.

CHAPITRE DEUXIÈME.

AUTHENTICITÉ DES DEUX LETTRES JUIVES DU XV[e] SIÈCLE.

La première question qui s'impose d'elle-même, après la lecture et l'étude de ces deux curieuses pièces, est celle-ci : sont-elles bien authentiques?... sont-elles

réellement et des auteurs et du temps que supposent les signatures et les dates ?

Plusieurs écrivains nient cette authenticité. Nous l'affirmons expressément, parce que aucun des systèmes imaginés pour soutenir la négative n'a de fondement sérieux, et parce que ces lettres possèdent tous les caractères intrinsèques et extrinsèques qui doivent nous les faire regarder comme authentiques

I.

D'abord, il n'est pas possible d'établir, avec quelque vraisemblance, ni à quelle époque, ni par quel faussaire cette correspondance aurait été fabriquée.

I. Selon un premier sentiment, l'abbé Bouis serait l'auteur de ces lettres. Mais cette opinion est absolument insoutenable.

Car, dit fort justement M. Arsène Darmesteter, dans la *Revue des études juives*, « le lourd écrivain dont on « vient de lire la prose indigeste aurait-il été capa- « ble d'écrire cette lettre espagnole, si vive d'allures, « si nette et si forte ? Et puis comment et pourquoi « aurait-il eu l'idée de fabriquer l'original en espa- « gnol ? L'explication vague, superficielle et inexacte « qu'il donne de l'emploi de cette langue dans le docu- « ment montre bien qu'il en ignore la vraie raison, « qu'il est tout le premier étonné, et que par consé- « quent il ne fait que transcrire naïvement un original « qu'il a sous les yeux. Enfin ce n'est pas au XVIIe siècle, « en plein règne de Louis XIII, qu'on aurait songé à « fabriquer contre les juifs un document de ce genre ;

« et pour quel usage? pour aller l'enterrer dans une « obscure chronique d'Arles (1) ! »

On ne saurait mieux raisonner. De plus, si l'abbé Jean-Baptiste Bouis, du clergé d'Arles, n'est point très recommandable comme historien, ni par le fond, ni par la forme de son livre, son témoignage, quant au document en question, a toute la valeur et toute l'autorité qu'il est impossible de refuser à un prêtre respectacle, affirmant formellement que la copie de ces pièces « a esté fidellement tirée sur une vieille « coppie des archives d'une des plus fameuses abbayes « de Provence ». Le caractère sacerdotal de Bouis doit éloigner de lui tout soupçon de mensonge, et surtout d'un mensonge absolument gratuit et inutile pour lui-même et pour son œuvre.

Enfin, ce qui est tout à fait péremptoire et clôt la discussion, c'est que les deux lettres existaient *cinquante-huit ans* avant que Bouis ne les publiât. Nous venons de voir que l'Espagnol Julien de Medrano les avait fait imprimer à Paris en 1583.

Il est donc manifeste que Bouis n'est point l'auteur de nos deux lettres juives.

II. Les historiens espagnols D. Adolpho de Castro (2) et D. Amador de Los Rios (3), et après eux le docteur

(1) *Revue des études juives*, nº 1, juillet-septembre 1880, p. 122.

(2) *Historia de los judios en Espana*. Cadiz. 1847. M. Alfred Morel-Fatio, dans la *Revue des études juives*, dit que M. de Castro est le premier érudit qui, à sa connaissance, se soit occupé de ces lettres.

(3) *Estudios historicos, politicos y literarios sobre los judios de Espana*, 1848 ; et *Historia social, politica y religiosa de los judios de Espana y Portugal*, 1875-1876.

allemand Kayserling (1), ont émis une seconde opinion. Ils présentent ces lettres comme l'œuvre du cardinal Jean Martinez Guijarro, ou Siliceo, archevêque de Tolède depuis 1546 jusqu'à 1557, qui les aurait fabriquées pour lui servir d'armes contre les ecclésiastiques de Tolède favorables aux juifs.

Ce prélat avait fait une ordonnance, connue sous le nom de « *Estatuto de limpieza* », en vertu de laquelle nul ne pouvait être admis au rang des chanoines, bénéficiers et prébendiers de l'église métropolitaine, sans avoir été « soumis aux preuves de *pureté de sang*, requises jusqu'alors seulement pour l'entrée dans les ordres militaires ». En conséquence, on ne pouvait plus entrer dans l'état ecclésiastique et recevoir la tonsure cléricale, ni être promu à aucune dignité avant d'avoir établi clairement qu'on était de *pur sang espagnol*, et qu'on ne descendait point d'une famille juive convertie. Ce « Statut » eut beaucoup de retentissement à l'époque; il souleva de nombreuses récriminations et de vives controverses tant de la part des juifs convertis et de leurs amis et protecteurs que de celle des clercs qui appartenaient à la race d'Israël.

Donc, d'après les historiens cités plus haut, le cardinal Martinez Siliceo aurait *fabriqué cette correspondance juive, il en aurait mis en circulation de nombreuses copies*,

(1) *Sephardim, Romanische poesien der juden in Spanien.* Leipzig, 1859.

Je ne connais aucunement ces trois auteurs. Je n'ai point leurs ouvrages sous la main. Tout ce que j'en dis, et tout ce que j'en cite, dans le présent paragraphe, je le tire de l'article de M. Alfred Morel-Fatio. *Revue des études juives*, nº 2, 1880, pages 301-304.

et aurait affirmé *qu'il en avait trouvé les originaux dans les archives de son église de Tolède*. Son but eût été de démontrer à tout le monde la nécessité de son ordonnance. Assurément la preuve était triomphante :

« Vous blâmez cette mesure, pouvait dire le cardinal, vous vous insurgez contre elle; mais voyez donc combien elle est urgente dans l'intérêt de l'Eglise. Voici ce que les chefs juifs ont écrit à leurs sujets d'Espagne avant qu'ils n'en soient chassés. Nous ne pouvons donc pas nous fier à ceux des juifs qui se sont convertis, il y a une soixantaine d'années, afin de rester parmi nous : ils n'étaient pas sincères. Quand donc les enfants de ces familles se présenteront, soit pour entrer dans le clergé, soit pour s'élever dans les dignités ecclésiastiques, si nous les admettons, ce seront des traîtres que nous recevrons, tout préparés de longue main et tout disposés, pour venger leurs pères, à déshonorer et à perdre l'Eglise. »

Dans la *Revue des études juives*, M. Morel-Fatio, avec un grand bon sens et une parfaite loyauté, repousse cette opinion, premièrement parce que ces historiens n'apportent aucune preuve à l'appui d'une accusation si grave ; ils se contentent d'affirmer ; et secondement parce que le caractère et la haute position du personnage incriminé ne permettent pas d'en faire un faussaire et ôtent toute vraisemblance à l'explication.

M. Morel-Fatio a pleinement raison en ce point. Une supposition pareille, émise sans ombre de preuve, n'est qu'une pure calomnie.

D'autant plus que l'archevêque de Tolède n'avait absolument aucun besoin de commettre un faux pour appuyer et justifier son ordonnance. Elle se tenait de-

bout en vertu des lois canoniques. Car aucun prélat ne peut être obligé d'admettre aux différents degrés des ordres et des dignités ecclésiastiques, et encore moins à l'entrée dans la cléricature, un sujet qu'il ne juge pas digne, ou bien que, sur de justes motifs, il croit devoir être un jour nuisible à l'Eglise. Or, à toutes les époques, la conversion *forcée* des juifs n'a jamais offert de garanties de solidité, et 60 ans après l'expulsion du xv[e] siècle, les enfants de ces juifs, violentés dans leurs croyances religieuses, ne devaient point être d'assez purs et d'assez fermes chrétiens pour qu'on pût, en sûreté de conscience, en faire d'utiles et honorables ministres des autels. Cette seule raison appuyait canoniquement et justifiait complètement l'ordonnance archiépiscopale (1).

Il était donc entièrement inutile et sans intérêt aucun pour le cardinal de Tolède, tout aussi bien que pour les partisans et défenseurs de son « *Estatuto de limpieza* », d'inventer ces pièces, de les colporter, et de commettre les énormes péchés de faux et de calomnie.

Donc, ni les uns ni les autres ne peuvent être, et ne sont les auteurs de nos deux lettres juives.

III. Une troisième hypothèse est faisable : « Est-ce, « dit M. Arsène Darmesteter, un faussaire chrétien

(1) Vers la fin du XVI[e] siècle, Clément VIII, par un bref, que confirma et renouvela Paul V en 1612, défendit que les canonicats, prébendes et dignités ecclésiastiques des églises cathédrales, et les principales dignités des collégiales dans les royaumes de Portugal et d'Espagne (Algarve espagnole, Andalousie), fussent conférées à des descendants de familles juives converties, jusqu'au

« qui aurait voulu exciter à la haine des juifs ?... Nous « ne saurions dire » (1).

Nous disons, nous, nettement, que cette hypothèse n'est pas plus acceptable que les précédentes. Sans doute, de prime abord, elle naît dans l'esprit à la lecture de ces lettres ; mais elle ne peut y demeurer et se faire accepter, parce qu'un examen, même rapide et superficiel, suffit à démontrer qu'elle n'a aucune vraisemblance.

Ces lettres ne s'étant trouvées jusqu'ici que dans des archives espagnoles et provençales du XVI[e] et du XVII[e] siècle, le faussaire supposé devra être un chrétien inconnu de l'un ou de l'autre de ces deux siècles, vivant en Espagne ou en France.

Mais, pour la France, on ne voit absolument aucune raison qui puisse expliquer la fabrication de pièces de ce genre contre les juifs, en plein dix-septième siècle. M. Darmesteter en convient lui-même ; nous avons cité plus haut ses paroles. Le siècle précédent n'offre pas davantage de motifs. Durant les XVI[e] et XVII[e] siècles, il n'y eut point de question juive en France. Les juifs furent chassés de ce pays vers 1491, comme le dit Bouis, par le roi Louis XI. Depuis, ils ne cherchèrent à y rentrer que dans les commencements du dix-septième siècle. A cette époque, quelques juifs de Portugal et de

septième degré de génération inclusivement. Cette prescription fut adoucie plus tard (1624, 1628) et ramenée au droit commun par rapport à l'admission aux ordres sacrés et aux dignités ecclésiastiques des descendants des juifs convertis. (Voir Ferraris, *Prompta bibliotheca ;* édition Migne, au mot *Hæbræus*, n[os] 22, 23, 24 et 106.)

(1) *Revue des études juives*, n° 1 juillet-septembre 1880, p. 123.

Hollande vinrent s'établir en France, sous prétexte de commerce. Mais, dès que le roi Louis XIII en fut informé, il bannit du royaume, par un arrêt du 23 avril 1615, tous les juifs qui s'y étaient introduits individuellement, et leur fit défense expresse d'y demeurer, sous les peines édictées par les ordonnances des rois ses prédécesseurs (1). Puisqu'il ne se trouvait pas, ou presque pas de juifs en France, dans les XVIe et XVIIe siècles, il n'y avait point lieu d'exciter contre eux la haine. Le prétendu faussaire n'est donc pas un Français.

Serait-ce un Espagnol du XVIe ? Pas plus, et par la même raison. Depuis l'expulsion de 1492, l'Espagne ne contenait plus que des juifs convertis, au moins en apparence. Par conséquent, dans tout le cours de ce XVIe siècle, aucun motif n'exista de soulever contre eux les autres chrétiens. D'ailleurs, nous venons de voir que, vers le milieu de ce siècle, dans une circonstance où elles auraient été une arme terrible contre les juifs, ces lettres n'avaient pu être fabriquées, et n'avaient aucune raison de l'être, ni par l'archevêque de Tolède, ni par les partisans de son « Estatuto ». Il faut donc remonter au delà de cette époque, et supposer que, peu de temps après l'expulsion, ce chrétien haineux a composé ces deux lettres dans le but d'exciter la vigilance et la surveillance à l'égard des juifs convertis. Mais, dans ce temps-là, cette idée ne pouvait venir à personne. Pareille préoccupation était impossible, et le travail de l'invention, peine incontestablement inutile ; car l'Inquisition ecclésiastique et royale d'Es-

(1) Delamarre, *Traité de la police*, 4 vol. in-fol., tome 1er, p. 285. Paris, 1705.

pagne n'avait pas besoin d'être poussée pour s'acquitter soigneusement de sa mission en ce point. En viendra-t-on à prétendre que le faussaire a fabriqué ces lettres avant l'expulsion de la fin du xve siècle ? Mais cette supposition est non moins invraisemblable que les autres, parce que, alors, l'irritation des peuples était trop grande pour qu'on pût croire expédient d'attiser le feu de leur colère. Il n'était pas nécessaire d'inventer contre les juifs ; les faits qui exaspéraient les populations étaient assez visibles et sensibles par eux-mêmes. Les réclamations et les plaintes universelles des chrétiens à leurs princes valaient beaucoup mieux que des pièces apocryphes pour obtenir l'expulsion des juifs.

Ce chrétien, faussaire par haine, n'a donc jamais existé.

IV. M. Morel-Fatio propose à son tour un quatrième sentiment.

Il lui paraît que « les érudits espagnols de Castro et « de Los Rios, et après eux Kayserling, ont pris trop « au sérieux ces morceaux..... »

Selon lui, ces deux lettres sont « une fabrication espagnole du xvie siècle », « un pastiche agréablement « tourné », « œuvre d'un Espagnol, vieux chrétien, ou « réputé tel, plus plaisant au fond que méchant » ; c'est donc « une plaisanterie assez spirituelle d'un littérateur espagnol de la seconde moitié du xvie siècle ». — « Que l'idée en ait été suggérée par les disputes que provoqua le *Estatuto de limpieza*, on peut l'admettre (1). »

(1). *Revue des études juives*. n° 2, octobre-décembre 1880, p. 304.

Ainsi, dans cette opinion, nos deux lettres juives auraient été fabriquées par un auteur espagnol inconnu, dans la seconde partie du XVIe siècle, à l'occasion de l'ordonnance du cardinal de Tolède, pour se moquer des juifs.

M. Morel-Fatio appuie son sentiment sur les raisons suivantes :

1. Ces deux lettres sont identiques, et dans le livre de Bouis imprimé en 1641, et dans le livre de Medrano imprimé beaucoup plus tôt en 1583. Donc l'exemplaire dont s'est servi Bouis a été copié ou bien sur le livre de Medrano, ou bien sur un manuscrit venu d'Espagne ; et c'est « Bouis ou un Arlésien quelconque » qui a modifié les titres et les souscriptions de ces lettres, en mettant, là où il était besoin, « Arles et Provence », à la place de « Espagne ».

2. « Il suffit, continue-t-il, de lire attentivement la « seconde lettre, la réponse des juifs de Constantinople, « pour se convaincre aussitôt que tout ce qui y est dit « ne peut se rapporter qu'à ces juifs d'Espagne, plus « ou moins convertis, qui avaient réussi à passer entre « les mailles des filets tendus par les inquisiteurs. »

3. Cette réponse n'est pas un écrit sérieux ; ce ne peut être qu'une plaisanterie. Premièrement, parce que, dit aussi lui M. Darmesteter, « elle offre une.... apparence d'ironie.... Certains traits piquants sur les médecins et les apothicaires ne rappellent-ils pas Molière ?..... » Secondement, parce que le nom du signataire de la première lettre est un nom inventé par moquerie. La forme provençale *Chamorré* paraît être l'hébreu *Chamor*, qui signifie *âne*, et la forme espagnole *Chamorro* veut dire « tondu, pelé » ; toutes appella-

tions qui sont risibles. Troisièmement, parce que « la présence de ces lettres » dans un grand nombre de publications espagnoles badines, satiriques, humoristiques, et, en particulier, dans la *Silva curiosa*, qui est un recueil de récits comiques, de bons mots, de plaisanteries, « fort utiles aux dames et aux messieurs » pour *agrémenter* « une honnête conversation », démontre certainement que cette correspondance n'avait aucune valeur sérieuse aux yeux des Espagnols de l'époque.

Toutes ces raisons, intrinsèques comme extrinsèques. ne résistent pas à un examen attentif.

1. D'abord, pourquoi, sans donner de preuves, supposer que Bouis, ou tout autre Provençal, a modifié les titres et les souscriptions de ces lettres? Bouis affirme que sa « coppie... a esté *fidellement* tirée sur une vieille coppie ». S'il avait substitué partout les mots « Provence, Arles et France », à celui de « Espagne », sa copie ne serait pas fidèle. Quel motif avait-il de mentir? Et quelle raison un autre Arlésien, avant lui, aurait-il eue de faire ces changements, en copiant soit le livre de Medrano, soit un manuscrit espagnol? Pourquoi ces modifications de lieux dans la première, comme dans la seconde lettre, ne seraient-elles pas le fait des parties intéressées, des correspondants eux-mêmes? C'est possible tout autant que les suppositions gratuites de M. Morel-Fatio. Nous démontrerons tout à l'heure que c'est bien plus vraisemblable.

Ensuite, de ce que le manuscrit provençal dont s'est servi Bouis est identique au manuscrit d'Espagne dont a usé Medrano, il ne suit pas rigoureusement que le premier soit une copie du second; car ils ont pu être l'un et l'autre copiés directement et exactement sur un

original commun. Ils seraient donc parfaitement indépendants l'un de l'autre, tout en étant identiques, parce qu'ils se rapporteraient tous les deux, soit immédiatement, soit médiatement, à une seule et même source.

Ce point de départ de M. Morel-Fatio n'est donc aucunement prouvé, et, partant, rien moins que certain.

2. La seconde raison n'est pas plus solide.

« Il suffit de lire attentivement la seconde lettre, la « réponse des juifs de Constantinople, pour se con« vaincre aussitôt »..... du contraire de ce que M. Morel avance, à savoir : qu'il ne s'agit nullement « des juifs d'Espagne, plus ou moins bien convertis », mais uniquement des juifs non convertis encore et qui ne savent pas trop ce qu'ils doivent faire. Et la preuve, c'est d'abord le texte de la première lettre, d'où il découle évidemment que la conversion n'est pas faite ; et, ensuite, c'est la seconde lettre elle-même, la réponse des juifs de Constantinople, qui dit positivement qu'on peut faire cette conversion : « à ce que « vous dites que le roi de France ou d'Espagne vous « oblige à vous faire chrétiens, *faites-le...* » Il n'est donc pas question dans cette correspondance de juifs *convertis*, « passés à travers les mailles des filets tendus par les inquisiteurs ».

3. Je cherche en vain ce que ces messieurs de la *Revue des études juives* voient de si plaisant dans le ton général de cette seconde lettre D'un bout à l'autre on n'y parle que d'hypocrisie, de tromperie, de vol, de meurtres, de ruines et de vengeance qui sont conseillés

et ordonnés. La plaisanterie, il faut en convenir, est bien lugubre et n'a rien de fort gai.

Cependant n'y lit-on pas « certains traits piquants, qui rappellent Molière? »... Ce comédien n'est point à citer ici ; car l'auteur de la lettre imprimée au XVI[e] siècle ne pouvait pas penser à Molière, qui a composé et joué ses comédies au dix-septième. Cet auteur inconnu fait allusion à ce qui est vrai malheureusement en tout siècle et en tout pays : les médecins et les apothicaires tuent beaucoup plus de malades qu'ils n'en guérissent. Et pour ces meurtres officiels il n'y a point de répression. Le prince juif ne le dit pas; mais sa phrase le sous-entend. C'est pourquoi Bouis a cru devoir compléter sa pensée en ajoutant : « sans craindre de punition ».

Cet argument n'a donc pas de valeur.

Le suivant en a moins encore. Je suis surpris que deux israélites, qui doivent connaître, au moins quelque peu, la langue et l'histoire de leur race, aient présenté la signature « *Chamorré* » comme un nom de moquerie et une preuve du but plaisant des deux lettres en question. Ce mot, il est vrai, signifie *âne* dans la langue hébraïque. Mais ces messieurs n'ignorent pas sans doute que cet animal n'est point tenu en mépris chez les Orientaux comme chez nous ; que, en Asie, il y a des ânes « d'une beauté remarquable », et que l'âne y est estimé presque à l'égal du cheval ; que « c'est encore aujourd'hui chez quelques peuples la monture des gens de condition » (1). Toutes ces assertions de Bouillet sont confirmées par les textes bi-

(1) *Dictionnaire des sciences*, etc., de Bouillet, au mot *Ane*.

bliques (1). Le mot « *âne* » n'est donc pas en Orient une appellation méprisante ou plaisante, comme chez les Occidentaux.

Ces messieurs savent encore que dans leur nation, aussi bien qu'en tout pays, les hommes et les femmes portent fréquemment des noms d'animaux. Ainsi nous connaissons par la Bible des personnages qui s'appelaient : *Caleb*, chien ; *Zeb*, loup ; *Hazir*, porc ; *Suzi*, cheval ; *Séphora*, poule ; *Rachel*, brebis : *Tabita*, chèvre ; *Egla*, vache, etc... Et précisément *Chamor* ou *Hhamor*, *âne*, est encore un de ces noms bibliques, et c'est le nom d'un *prince*, du prince des Sichimites (2) !

Les signatures *Chamorré* et *Chamorro* n'ont donc rien de risible en elles-mêmes. Le nom hébreu *Chamor* a reçu, en Provence, la forme et la terminaison provençales, *Chamorré*, et en Espagne, la forme et la terminaison espagnoles, *Chamorro*. Que ce second mot ait aussi un sens en cette dernière langue, et signifie *tondu* ou *pelé*, cette coïncidence est toute fortuite ; elle se rencontre assez souvent entre les langues diffé-

(1) Voir Genèse, XXII, 3. L'âne est la monture d'Abraham. — Josué, XV, 18, et Juges, I, 14. L'âne est la monture d'Axa, fille de Caleb. — I[er] de Samuel, ou, autrement, des Rois, XXV, 20. L'âne est la monture d'Abigaïl, femme du riche Nabal, puis de David. — II de Samuel ou des Rois, XVII, 23 : l'âne est la monture d'Achitophel, ami d'Absalom. — Ibid. XIX, 26, de Miphiboseth, petit-fils de Saül. — III des Rois, II, 40, de Séméi, parent de Saül. — Ib. XIII, 13, d'un prophète, etc., etc En bien d'autres endroits, il est fait mention de l'âne comme monture des personnages de distinction ; j'indique les précédents, parce que le mot *Chamor* y est employé ; ailleurs ce sont des synonymes.

(2) En hébreu חמור, Chamor, ou Hhamor, avec l'*a* très bref. Les Septante ont traduit Ἐμμωρ, et la Vulgate Hemor. Gen. ch. 33 et 34.

rentes, et, dans le cas présent, elle ne prouve rien.

Les preuves intrinsèques présentées par M. Morel-Fatio en faveur de son opinion n'ont donc aucune solidité. Voyons si ses preuves extrinsèques sont meilleures. Il n'en a apporté qu'une seule.

4. La présence de ces deux lettres dans de nombreux recueils espagnols, satiriques et badins, n'est point un motif qui s'oppose à ce qu'elles soient des documents sérieux et authentiques. Car un écrit, en lui-même très authentique et très sérieux, peut avoir, par suite de circonstances extérieures, un côté ridicule ou comique, qui provoque un rire méprisant. Telle aurait été, par exemple, la lettre qu'un condamné aux galères à perpétuité eût osé adresser au roi Louis XIV, toute remplie de menaces, exposant ses plans de vengeance, et lui annonçant qu'il le remplacerait un jour sur le trône (1). La colère et la rage de ce forçat, ses idées et ses projets insensés, son écrit, tout aurait pu être fort sérieux de sa part et très authentique ; mais cette lettre absurde et son contenu ne devaient amener évidemment sur les lèvres des lecteurs qu'un rire de pitié. La pièce aurait donc pu prendre place, en raison des circonstances où elle se serait produite, dans un recueil d'histoires curieuses et plaisantes, comme nouvelle et singulière preuve des aberrations innombrables de la cervelle humaine. La correspondance juive du XVe siècle est dans ce cas. Très sérieuse en

(1) Je ne puis pas prendre ma comparaison dans *le temps présent*, parce qu'elle clocherait plus qu'il ne convient à une comparaison ; car, de nos jours, les condamnés aux galères et à l'exil en reviennent et sont en passe de devenir les maître du pays.

elle-même et très authentique, dès qu'elle a été connue des chrétiens espagnols, elle a dû provoquer de leur part un grand éclat de rire, par la comparaison de sa teneur et de ses prétentions avec l'état d'abaissement et d'impuissance où paraissaient se trouver les juifs au XVIe siècle. C'est pour cette cause qu'elle a passé dans les recueils de récits curieux et amusants, comme témoignage de l'orgueilleuse sottise des juifs.

M. Morel-Fatio ne peut donc invoquer raisonnablement la présence de nos deux lettres dans des recueils de bons mots, contre leur caractère sérieux et leur authenticité.

5. J'ajoute de plus que toutes les autres circonstances extérieures dans lesquelles mon honorable adversaire place leur fabrication, tournent contre son sentiment.

D'après lui, elles auraient été composées en Espagne, dans la seconde moitié du XVIe siècle, probablement à l'occasion de l' « *Estatuto de limpieza* », par un auteur inconnu qui a voulu se moquer des juifs.

Or à ces affirmations, qui ne sont point d'ailleurs accompagnées de preuves, s'opposent les données historiques de l'époque assignée pour l'invention.

Admettons un instant que les deux lettres juives ne soient qu'une farce et une moquerie. D'après leur contexte, l'*objet* de la plaisanterie ne peut être que celui-ci : l'embarras et l'ennui des juifs espagnols, hésitant entre deux choses également désagréables pour eux, ou perdre leurs biens, ou renoncer à leur religion. Le *sel* de la plaisanterie serait dans la solution suggérée par l'auteur du morceau : « Vous êtes bien maladroits d'être embarrassés pour si peu ! eh ! convertissez-vous donc en apparence ! D'abord vous conserverez

par ce moyen vos richesses, puis, en vous y prenant de telles et telles manières, vous vous enrichirez davantage, vous vous vengerez de ces chrétiens qui vous vexent si fort, et vous arriverez à les dominer et à les vexer à votre tour. »

Mais, pour que l'idée de plaisanter vienne à l'esprit de quelqu'un, il faut qu'il voie autour de lui matière à plaisanterie et personnages à plaisanter. Or, non seulement dans la seconde moitié du XVIe siècle, mais durant ce XVIe siècle tout entier, ces deux conditions manquaient absolument en Espagne, au point de vue qui nous occupe. La prétendue plaisanterie des deux lettres juives ne pouvait avoir ni application ni sel. Car, depuis longtemps, il n'y avait plus de juifs embarrassés et hésitants entre deux partis. Les choix avaient été faits à la fin du siècle précédent : les uns avaient abandonné l'Espagne, et les autres, en y restant, s'étaient faits chrétiens depuis plus de 60 années. A qui donc pouvait venir la pensée de rappeler, comme sujet de raillerie, une situation qui n'était plus actuelle et qui n'offrait absolument rien de comique, puisque la plaisanterie n'avait personne sur qui tomber ?

La circonstance de l' « *Estatuto* » et les disputes qu'il occasionna n'ont point pu davantage inspirer l'idée de la plaisanterie. Car le souvenir de cette position embarrassée des juifs en 1489 ne fournissait de prétexte à rire pour personne, vers l'an 1550. Point aux adversaires des juifs convertis, aux partisans du « Statut » qui, dans cette hésitation des ancêtres de ces juifs, trouvaient plutôt un motif fort grave, appuyant leur adhésion à l'ordonnance épiscopale ; point aux

juifs convertis eux-mêmes qui, pour la raison opposée, devaient redouter le souvenir de cette situation, parce qu'elle laissait planer des soupçons fâcheux sur la sincérité de la conversion de leurs pères. La question qui s'agitait vers 1550 était trop sérieuse pour qu'il ait pu se former un tiers-parti n'ayant pour but que d'en rire et de s'en moquer. Ce n'était pas dans les mœurs du temps, en Espagne moins qu'ailleurs. Très certainement les juifs convertis n'auraient pas été de ce parti qui leur eût été contraire. Dans cette hypothèse, le fabricateur plaisant de ces lettres ne pouvait être qu'un chrétien. Mais son invention n'aurait pas eu, vu les circonstances, le caractère bénin et uniquement moqueur qu'on lui suppose C'eût été en réalité une œuvre méchante et une attaque calomnieuse très nuisible à tous les juifs convertis. On n'aurait point universellement ri de ces lettres parmi les chrétiens, comme prétend M. Morel-Fatio. Les familles juives devenues chrétiennes et leurs protecteurs espagnols se seraient fortement élevés contre un factum nullement plaisant pour eux, et au contraire très compromettant pour leur cause. Or, de l'aveu de M. Morel, il n'est point question de luttes de ce genre dans l'histoire de l'époque.

Il est donc nécessaire de remonter au delà du XVIe siècle pour trouver la matière et l'à-propos de la plaisanterie supposée dans ces lettres.

Eh bien! dira peut-être mon honorable adversaire, ou tout autre, la plaisanterie a été faite à la fin du XVe siècle, au moment du réel embarras des juifs. Mais nous demanderons : et par qui ? assurément point par des juifs qui ne devaient pas alors être en disposition

de se moquer les uns des autres. Par des chrétiens? Mais les chrétiens, à ce moment, éprouvaient des sentiments tout autres que plaisants et railleurs vis-à-vis des juifs; car c'étaient l'indignation et la colère qui leur faisaient demander de toutes parts leur prompte expulsion. Pas plus que les juifs, les chrétiens de ce temps-là n'étaient en humeur de plaisanter sur leur situation réciproque.

Donc, ni dans les dernières années du XVe siècle, ni dans tout le cours du XVIe, on ne peut rencontrer de moment convenable où se place avec vraisemblance la composition d'une plaisanterie de cette espèce.

6. Ecartons, en passant, une hypothèse faisable, mais qui n'a été formulée par personne encore: c'est que Julien de Medrano lui-même serait le fabricateur des pièces qu'il a publiées.

Il est de toute évidence que les précédentes raisons militent aussi bien contre la supposition d'un faussaire au nom connu, que contre celle d'un faussaire inconnu. Pas plus que d'autres, Medrano ne pouvait songer à combiner une plaisanterie qui n'avait ni raison, ni à-propos, de son temps, et, moins que d'autres, il devait avoir l'idée et prendre la peine de composer et d'éditer deux lettres sans intérêt et sans gaieté, lui qui avait pour but de compiler des amusettes et des historiettes plaisantes, destinées à égayer « toute conversation vertueuse et honnête ». En outre, il serait difficile d'expliquer comment et pourquoi les contemporains de Medrano, au lieu d'acheter son livre, se seraient imposé la fatigue de tirer de si nombreuses copies précisément de ces pièces récemment fa-

briquées et sans actualité aucune. On ne comprendrait pas davantage qu'une vieille copie de ce pastiche se soit trouvée précieusement conservée « dans les archives d'une des plus fameuses abbayes de Provence ». Les moines n'étaient point dans l'usage de perdre leur temps à copier des documents sans valeur, surtout dans des livres imprimés.

7. Enfin, dans son article, M. Morel-Fatio nous apporte lui-même des preuves directes et péremptoires contre son opinion ; plusieurs passages des auteurs qu'il cite la renversent par sa base.

D'après lui, trois historiens ont traité, plus ou moins longuement, la question de nos deux lettres juives, MM. Castro, Los Rios et Kayserling. Ces auteurs ont émis sur le cardinal Martinez Guijarro, ou Siliceo, une assertion qui renferme deux parties fort distinctes et fort divisibles. En premier lieu, ils disent que ces lettres ont été fabriquées par le cardinal pour appuyer son « *Estatuto de limpieza* ». Avec M. Morel-Fatio, nous avons repoussé cette accusation qui n'a en elle-même aucune vraisemblance, et qui d'ailleurs est avancée par ces historiens sans preuve aucune.

Mais ils ont affirmé en second lieu : Siliceo soutint qu'il avait trouvé l'original de ces lettres dans les archives de son église de Tolède, et il en mit en circulation de très nombreuses copies. Cette affirmation est, sans conteste, parfaitement séparable de la première. Les deux faits qu'elle attribue au cardinal peuvent être très vrais historiquement. alors même que la première affirmation des trois écrivains est absolument fausse. Car, si on considère ces deux actes en eux-mêmes, ils n'ont rien d'impossible, c'est évident ;

et si on les met en regard du caractère et de la situation du cardinal à cette époque, ils n'ont rien que de très vraisemblable. En effet, dès là que celui-ci n'est certainement pas l'auteur de ces lettres. il est plus que probable, parce que c'est dans les conditions de la nature humaine, que, les ayant trouvées dans ses archives, il se soit empressé de leur donner la publicité la plus étendue possible et de dire hautement le lieu où il avait pris les originaux, puisque ces pièces apportaient tant de force à la raison fondamentale de son Statut.

Il y a tout lieu de penser que les trois auteurs cités, sans doute favorables aux juifs, ont induit de la certitude de ce double fait, et sans autre preuve, que Siliceo avait fabriqué ces lettres.

M. Morel-Fatio ne dit pas à quelles sources ces historiens ont puisé ce double fait de la découverte de ces lettres et de leur diffusion par le cardinal de Tolède. Mais s'il est véritable, et rien ne s'oppose à ce qu'on le croie tel, deux conclusions en découlent qui renversent le système de notre honorable contradicteur, à savoir : 1° donc les deux lettres existaient dans les archives de l'église de Tolède, avant l'épiscopat du cardinal, c'est-à-dire avant 1546, puisqu'il affirme les y avoir trouvées, et qu'il est incapable de mentir, et, comme conséquence immédiate et rigoureuse, donc elles n'ont pas été fabriquées dans la seconde moitié du seizième siècle ; 2° donc le cardinal les a reconnues et crues authentiques ; car il était également tout aussi incapable de se servir de documents qu'il aurait jugés faux, que de les fabriquer lui-même, puisque, mis à part son caractère, il n'avait nul besoin du mensonge

pour défendre sa cause ; et encore comme autre conséquence immédiate et rigoureuse : donc ces lettres ne peuvent pas être regardées comme un pastiche et une plaisanterie, puisque un contemporain les a tenues pour authentiques. Le cardinal était réellement presque contemporain de cette correspondance ; car de 1489, date des lettres, à 1546, commencement de son épiscopat, il n'y a que 57 années ; et Siliceo avait mieux que personne toute possibilité et facilité de s'assurer de l'authenticité de ces documents.

Mais M. Morel répondra sans doute : les trois historiens cités sont *de notre siècle* ; ils n'indiquent point où ils ont pris ce double fait ; ils n'en donnent pas de preuves ; leur autorité est donc récusable, et par suite le raisonnement que l'on fonde sur leur unique témoignage.

Soit. Mais M. Morel-Fatio nous a fourni un autre témoignage dont il ne récusera pas la valeur, et qui confirme celui des trois historiens du XIXe siècle.

Le compilateur, Julien de Medrano, *auteur du* XVIe *siècle*, dans sa *Silva curiosa* met en tête de notre première lettre juive cette indication que nous avons déjà rapportée plus haut :

« La lettre suivante a été *trouvée* par le gardien de
« la bibliothèque de Salamanque dans les *archives de*
« *Tolède*, en cherchant les *antiquités des royaumes d'Es-*
« *pagne.* »

Très certainement cette indication s'applique à la seconde lettre juive tout aussi bien qu'à la première ; car elles dépendent l'une de l'autre et ne font qu'un seul tout. Aussi, à la suite de cette première lettre, Medrano place immédiatement, sans répéter son indica-

tion, la seconde lettre, réponse des juifs de Constantinople.

Personne ne prétendra que cette note n'émane point de Medrano lui-même. Elle a été mise par lui pour attirer l'attention du lecteur sur les pièces qu'il cite, et dont il veut par là faire remarquer l'intérêt. M. Morel convient, du reste, formellement que Medrano en est l'auteur ; car il dit : « J'ajoute que le *compilateur a fait pré-* « *céder* la première lettre de *cette note* où l'allusion aux « archives de Tolède mérite seule d'être relevée » (1).

Nous n'avons aucune raison de suspecter la sincérité et la certitude du témoignage de Medrano. On ne voit pas quel motif ce compilateur aurait eu de mentir et d'inventer un détail qui n'ajoutait rien à l'ensemble de son œuvre. Dans quel but aurait-il marqué avec tant de précision l'origine de la découverte de ces pièces, si elle était controuvée? D'autre part, il lui était bien facile de contrôler et de vérifier par lui-même les dires et la copie du bibliothécaire de Salamanque.

L'assertion de Medrano ressemble de tous points à celle de Bouis. Celui-ci dit pareillement que les textes publiés dans son histoire ont été copiés sur un manuscrit existant dans les archives d'une célèbre abbaye de Provence. Personne n'hésite à croire Bouis, parce que son caractère de prêtre respectable écarte tout soupçon d'un mensonge d'ailleurs sans utilité aucune pour lui, et toute crainte d'erreur dans une chose qu'il avait une si grande facilité de constater.

Le cas de Medrano est le même. Je ne connais ni l'ouvrage, ni la valeur morale de ce compilateur ; mais

(1) *Revue des études juives*, n° 2, 1880, p. 302 et 303.

son témoignage se trouve appuyé par toute l'autorité de celui de Bouis. Si, en effet, un manuscrit de nos lettres se trouvait très certainement au XVIIe siècle dans les archives d'une abbaye de Provence, il n'y a rien d'impossible ni d'incroyable qu'il en existât un premier dans les archives de Tolède au XVIe siècle. Par conséquent, il a été tout aussi facile à Medrano qu'à Bouis de s'en convaincre, d'en tirer une exacte copie par lui-même ou par d'autres. Les affirmations semblables et désintéressées de ces deux auteurs, publiant leurs ouvrages à un siècle de distance, se corroborent mutuellement.

Donc nous devons tenir pour démontrées et absolument certaines la sincérité de Julien de Medrano et l'exactitude de sa note.

Or ses paroles sont formelles et sans ambages : *les lettres ont été trouvées dans les archives de Tolède*. Donc sûrement elles y existaient de son temps, en 1583, au moins.

On concédera bien sans nul doute que ce manuscrit des archives de Tolède n'y avait pas été déposé l'année même de l'impression de la *Silva curiosa*. Il devait y être depuis un temps assez notable. Mais de la mort du cardinal Siliceo, en 1557, à l'apparition de la *Silva* en 1583, il ne s'est écoulé que 26 ans. Ce fait seul amène à conclure que le manuscrit de nos lettres devait exister dans ces archives au temps du cardinal, et même antérieurement.

Cette conclusion devient irréfragable par l'assertion de Medrano. Le bibliothécaire de Salamanque, assure-t-il, a trouvé le manuscrit de ces lettres « en cherchant les *antiquités* des royaumes d'Espagne ». Assuré-

ment ce savant n'allait pas chercher des documents *antiques* dans des pièces *contemporaines*. Or, puisque 26 années seulement séparaient la mort de Siliceo de l'impression de la *Silva*, il en résulte que son auteur, Medrano, et le chercheur qui lui a communiqué le manuscrit, étaient contemporains du cardinal. Donc ce n'était certainement pas dans les liasses se rapportant soit à ces 26 années, soit aux 11 années précédentes de l'épiscopat de Siliceo, pièces *contemporaines* pour Medrano et le savant de Salamanque, que celui-ci cherchait des *antiquités* historiques. Il a donc mis la main sur le manuscrit de nos deux lettres en fouillant et en examinant des documents plus anciens, des documents appartenant à tout le moins à l'époque qui précédait l'épiscopat du cardinal, par conséquent antérieure à 1646, et comprenant la première moitié du siècle.

Donc le témoignage de Medrano, auteur du XVIe siècle, appuie et confirme l'assertion des trois historiens du XIXe; donc nos deux lettres existaient très certainement dans les archives de Tolède au moins dans la première moitié de ce XVIe siècle; donc ce n'est point dans la seconde partie de ce même siècle qu'elles ont pu être fabriquées; donc, en ce point, le système de M. Morel-Fatio croule complètement.

De là nous arrivons à une autre conclusion aussi victorieusement opposée aux idées de notre honorable adversaire.

Comment raisonnablement expliquer la présence dans les archives de l'église de Tolède de ces deux lettres, si elles n'étaient qu'un faux, qu'un pastiche, qu'une œuvre plaisante de quelque Espagnol moqueur

du XVIe siècle? Qui aurait pu introduire, déposer et conserver en un tel lieu ces pièces apocryphes et badines?

A cette époque, en Espagne surtout, il n'y avait point d'archives proprement civiles, uniquement *laïques*, comme on dit aujourd'hui; tout était *clérical* et entre les mains du clergé. Dans ces archives des églises cathédrales ne pénétraient que des pièces sérieuses et authentiques, ou à bon droit réputées telles, puisque ce n'était que par la main, ou sur les ordres des évêques, que les documents s'y entassaient. Il en est encore exactement de même de nos jours pour les archives de nos évêchés. Or, je le demande, qui admettrait comme croyable que le pastiche fabriqué par le journal plaisantin le *Figaro*, du 10 décembre 1881, annonçant un coup d'Etat de Gambetta, sera, dans quelques années d'ici, soigneusement recueilli par ordre d'un évêque français et déposé dans les archives de son évêché?... Alors, comment donc ces deux lettres juives, qu'on prétend être le fait de quelque farceur de la seconde moitié du XVIe siècle, ce pastiche plaisant qui aurait circulé de mains en mains et tant amusé les Espagnols aux dépens des juifs, pouvait-il être, avant 1583, au beau milieu de cette seconde moitié du XVIe siècle, très peu de temps par conséquent après sa composition, précieusement ramassé et honorablement placé dans les archives de la grande église métropolitaine de Tolède?... C'est une impossibilité morale. Donc, sur cette simple induction, il serait logique d'affirmer que, nos deux lettres existant dans ces archives au XVIe siècle, elles y avaient été mises et y étaient considérées comme pièces sérieuses et authentiques.

Mais le témoignage de Julien de Medrano va transformer cette induction en conclusion certaine. Le bibliothécaire de Salamanque, nous dit-il dans sa note, a mis la main sur ces deux lettres « en cherchant les *antiquités des royaumes* d'Espagne ».Ce savant cherchait donc d'*anciens* documents *historiques ;* par conséquent il ne fouillait point dans des liasses de littérature contemporaine et badine, qu'on ne rencontre point, du reste, dans les archives épiscopales. Donc, quelques années au moins avant 1583, nos lettres avaient été classées parmi les pièces historiques et comptaient comme manuscrits authentiques et sérieux. Mais elles avaient été ainsi placées et réputées beaucoup plus anciennement, à une époque antérieure même à l'épiscopat du cardinal de Tolède, puisque, lui aussi, les a trouvées dans les archives et s'en est servi comme documents historiques. Il faut donc remonter plus haut que le milieu du XVI[e] siècle, et reconnaître que nos lettres ont reçu cette place honorable presque dès leur apparition. Car, 57 années seulement s'étant écoulées depuis leur date (1489), jusqu'au commencement de l'épiscopat de Siliceo (1546), il a été très facile aux hommes de cette période de s'assurer de leur valeur historique; et, puisque c'est durant ce laps de temps qu'on les a déposées dans les archives de l'église de Tolède, il en résulte cette conséquence rigoureuse : qu'on avait acquis la certitude de leur authenticité et qu'elles étaient tenues pour documents sérieux.

Donc nos deux lettres ne sont point un pastiche, ni une plaisanterie, et n'ont jamais été regardées comme telles.

Le sentiment de M. Morel-Fatio ne se soutient, on le

voit, sur aucun point. Les autres opinions ne sont pas plus solides, nous l'avons prouvé. Donc il n'est pas possible d'établir avec quelque vraisemblance, ni à quelle époque, ni par quel faussaire, cette correspondance aurait été fabriquée. Donc rien de valable ne peut être objecté contre l'authenticité de nos deux lettres juives du quinzième siècle.

II.

Nous n'avons plus devant nous d'adversaires.

Nous devons donc maintenant examiner nous-mêmes cette correspondance juive, et montrer à nos lecteurs tous ses caractères intrinsèques et extrinsèques d'authenticité.

I. Si nous la considérons en elle-même, cette correspondance présente tous les caractères de la véracité.

Son sujet, fonds et forme, est en accord complet avec les circonstances historiques où les met sa date. Vers la fin du XVe siècle, de tous côtés en Europe les populations chrétiennes se soulevèrent contre les juifs. Ils sont chassés de France, nous dit Bouis, en 1487, et d'Allemagne à peu près vers la même époque ; en 1492, ils furent expulsés d'Espagne, et en 1493, de Provence. Rien de plus vraisemblable que, entre ces dates de 1487 et de 1492, les juifs, fort nombreux et fort riches dans ces deux dernières contrées, aient été très inquiets des coups frappés autour d'eux et de l'orage soulevé contre eux-mêmes. Rien de plus croyable qu'ils aient pris soin de prévenir leurs chefs de cette situation

précaire, des menaces et des sévices qu'on leur faisait subir, de l'embarras qu'ils éprouvaient sur la conduite à suivre, quand ils seraient mis, eux aussi, en demeure d'abandonner leurs biens et leurs pays.

La première lettre reproduit exactement cette situation et toutes ces impressions. Elle le fait d'une manière brève et simple, comme écrivent des gens pressés d'être tirés d'embarras et de peine. Elle est donc, dans son ensemble, entièrement en harmonie avec les événements de l'époque. Elle s'accorde aussi très bien avec un des principaux côtés du caractère des juifs talmudistes, qui sont fort attachés à leurs biens, et ne le sont pas moins à la loi de Moïse. De là l'anxiété que cette lettre exprime d'une façon si vive et si naturelle.

La réponse des juifs de Constantinople possède les mêmes marques de véracité Son début rappelle les circonstances historiques particulières qui ont motivé la correspondance. Sa décision fondamentale est tout à fait conforme aux enseignements du Talmud, qui permet de renoncer extérieurement au judaïsme, pourvu qu'on reste juif de cœur. Les conseils donnés sont énergiques et habiles ; ils respirent la haine et l'esprit de vengeance contre les chrétiens. Ces qualités et ces sentiments conviennent parfaitement aux juifs talmudistes, et surtout à leurs chefs. Dans tout l'ensemble de cette lettre, il circule comme une sorte de colère concentrée, bien motivée de la part de ces princes juifs, par suite du redoublement de persécution dont leurs frères étaient partout victimes en Occident vers la fin du xve siècle.

Si nous étudions à présent les deux lettres en même

temps et dans leurs rapports l'une avec l'autre, il nous sera de toute évidence, après simple lecture, qu'elles ne font qu'un seul tout, que dans l'une et l'autre il n'y a pas une phrase, pas un mot qui se contredise, qui s'écarte du sens général, qui soit en désaccord avec les circonstances historiques, et qui signale tant soit peu la main d'un faussaire. Toutes les deux sont en harmonie parfaite entre elles et aussi dans leur ensemble, comme dans leurs détails, avec le temps dont elles portent la date, avec le caractère, les idées, les sentiments, les croyances de ceux à qui leurs signatures les attribuent. Elles sont donc authentiques.

II. Non seulement les caractères intrinsèques de ces lettres, mais encore toutes les conditions externes plaident en faveur de leur authenticité.

1. D'abord, pendant quatre siècles cette authenticité n'a été attaquée par personne. Pour le prouver, résumons rapidement ce qui a été établi dans la précédente discussion.

Le texte de ces deux lettres a été fixé pour la première fois par l'impression dans un livre en 1583, *quatre-vingt-quatorze ans* seulement après leur date (1489). Il était encore facile de s'assurer de leur authenticité. L'auteur du livre, digne de foi, et qui n'avait aucun intérêt à tromper en cette circonstance, ne la met pas le moins du monde en doute; au contraire, il affirme que le manuscrit de ces lettres a été trouvé dans les importantes archives d'une église cathédrale, par un savant sérieux, au milieu d'*anciens* documents *historiques*.

D'où il faut logiquement conclure que ces textes ne

sont pas contemporains de cet auteur, et qu'ils doivent remonter au moins aux commencements du XVIe siècle. Or entre 1489 et les débuts de ce siècle, il n'y a que quelques années ; on touche à l'origine de cette correspondance. Si donc, à cette époque, ces lettres ont été placées dans les archives d'une église métropolitaine, et parmi les pièces historiques, c'est que, alors, leur authenticité ne faisait de doute pour personne.

De nombreuses copies manuscrites circulent et se conservent, surtout en Espagne, toutes conformes en substance, et le plus grand nombre identiques de sens et d'expressions, pendant les XVIe et XVIIe siècles ; et l'on ne conteste pas davantage l'authenticité des deux lettres dans un temps et dans un pays où les descendants des juifs auraient eu tout intérêt à le faire.

Cinquante-huit ans après la première impression, elles sont imprimées de nouveau dans une contrée différente, par un autre écrivain digne de foi, lui aussi, et incapable de mentir. Il ne connaissait pas cette publication antérieure ; car il dit formellement qu'il imprime un manuscrit découvert dans les archives d'une célèbre abbaye de Provence. Ce second auteur n'émet pas le plus petit soupçon sur l'authenticité de ce nouveau texte, qui se trouve être en tout semblable au premier.

Aucune réclamation ne s'est donc élevée contre ces lettres ni au siècle contemporain, ni aux siècles suivants, jusqu'au dix-neuvième. Notre correspondance juive est par conséquent en possession d'une authenticité incontestée durant quatre cents ans. Dès lors, les attaques et les hypothèses formulées aujourd'hui, après quatre siècles, ne sauraient prévaloir contre

elle. Du reste, nous en avons démontré l'inanité.

2. En outre, si, d'après les circonstances du temps, des événements, des lieux et des personnes, nous cherchons à nous rendre compte de la manière dont ces textes ont pu être composés, dont leurs copies ont été multipliées et conservées, nous verrons que tout s'explique et s'agence de la façon la plus naturelle et la plus logique. La facilité et la grande vraisemblance de ces explications apportent un nouvel appui à l'authenticité de ces documents.

Le sort des juifs de France et d'Allemagne fait trembler pour eux-mêmes les juifs d'Espagne et de Provence. Ils sont sous la menace de la même persécution, ils doivent redouter pour eux une terminaison semblable. Se trouvant les plus proches voisins les uns des autres (car ceux d'Italie ne sont pas encore dans l'inquiétude ; les Papes les ont toujours protégés et défendus), les juifs de Provence et d'Espagne se concertent entre eux. Leurs Rabbins se réunissent. La situation est embarrassante. Comment sauvegarder leurs intérêts particuliers, et surtout ceux de leur nationalité et de leur religion ? Faut-il que tous partent et abandonnent leurs biens et leur position importante et influente dans des contrées où ils sont établis riches et nombreux ? Vaut-il mieux rester, au moins quelques-uns. et embrasser le christianisme ? Mais, après. que faire dans les intérêts de leur nationalité et de la loi de Moïse ?... Ne voulant pas décider ces questions et en trancher les difficultés par eux-mêmes, les Rabbins conviennent entre eux que la ligne de conduite à suivre sera demandée aux chefs de la nation. Le Rabbin d'Arles est chargé d'écrire, sans doute pour ces deux motifs : qu'il

avait une autorité supérieure, et que, plus que les Rabbins d'Espagne, il était en mesure de faire tenir sa lettre aux juifs de Constantinople, par la voie de Marseille, ville voisine d'Arles, et en relations commerciales très fréquentes avec l'Orient.

La lettre du Rabbin Chamor est datée du milieu de janvier 1489. La réponse du prince juif est du 21 novembre de la même année. Dix mois environ s'écoulèrent entre ces deux lettres. Ce temps pour nous semble bien long. Mais cet intervalle s'explique sans peine à cette époque. D'abord est-il sûr que la lettre d'Arles soit partie juste à sa date ? Y avait-il précisément ce jour-là un vaisseau en partance de Marseille pour l'Orient ? Combien de jours le départ s'est-il fait attendre ? Le délai a pu être long. De leur côté, les chefs juifs n'ont peut-être pas été en mesure de se réunir et de se consulter aussitôt la lettre reçue. Enfin, raison générale qui suffit seule à justifier cet intervalle de dix mois, c'est que, au XVe siècle, les correspondances par mer, comme par terre, ne s'opéraient point avec la rapidité à laquelle nous sommes habitués de nos jours. Bouis, au XVIIe siècle, regarde cet intervalle comme court : « Ceux de Constantinople, dit-il, firent *tost* responce ».

Le prince des juifs adressa sa lettre tout naturellement à celui par qui il avait été directement consulté, c'est-à-dire au Rabbin d'Arles. Chamor avait dû évidemment s'engager à transmettre cette réponse à ses collègues, les Rabbins d'Espagne, chefs des différentes communautés juives de cette contrée. Il leur en envoya donc à chacun une copie, en y joignant un exemplaire de sa propre lettre. Il était commandé par les circons-

tances, et tout simple du reste, que, dans cet envoi, le Rabbin d'Arles dise aux Rabbins espagnols : voici ce que j'ai écrit, ainsi que nous en étions convenus, et voici ce qui m'a été répondu par le prince de la nation.

Les conseils et les ordres du prince des juifs regardaient principalement les pères de famille. C'est incontestable ; le texte est formel. A chaque sujet de plainte, le prince répond : faites *vos enfants* marchands, médecins, chanoines, avocats, etc. Les Rabbins provençaux et espagnols étaient donc dans l'obligation de délivrer à chaque père de famille une copie, et de leur lettre collective de consultation, et de la réponse circulaire du prince ; et cela, afin de conserver le souvenir de la persécution qui avait motivé cette correspondance et la décision si importante des chefs, et encore afin de maintenir présents à toutes les mémoires les ordres reçus et de les faire exécuter sans retard et sans relâche.

Avant de remettre à chaque père de famille ces deux copies, les Rabbins espagnols ont dû nécessairement y faire quelques modifications imposées par la différence des lieux : il fallait rendre le document en son entier plus compréhensible aux générations à venir, et lui donner le plus de poids possible, dans leur pays d'Espagne. Ainsi ils ont écrit : le « roi d'Espagne », à la place du « roi de France » ; ce qui était dans la vérité par rapport à eux. Ils ont retranché les détails particuliers à la Provence, insérés par Chamor dans sa lettre, qui avaient leur raison d'être sous sa plume, pour les Provençaux et pour lui-même, représentant spécial, dans la circonstance, de toutes les commu-

nautés juives de ce pays, mais qui étaient sans intérêt pour les Espagnols et pour leurs Rabbins. Ceux-ci ont de plus qualifié leur collègue de « Prince des juifs d'Espagne ». Cela n'offre rien d'impossible, ni de contradictoire. Car, tout en étant Rabbin d'Arles, Chamor pouvait en outre avoir la direction supérieure de toutes les juiveries de Provence et une certaine autorité sur celles d'Espagne. Pour cette double raison, il aurait porté le titre de « Prince ». Sa signature, accompagnée de cette qualification, devait produire sur les juifs espagnols une impression bien plus grande que la simple appellation de « Rabbin d'Arles ».

La phrase finale de notre première lettre offre, dans le texte de Medrano, une légère différence de rédaction avec celle du texte provençal de Bouis ; mais le sens est absolument le même (1). Rien ne s'oppose à ce que cette modification soit encore le fait des Rabbins d'Espagne.

Ces explications sont suffisantes.

Toutefois je croirais plus volontiers que ce dernier changement, et aussi tous les autres qui se rencontrent dans le texte espagnol des deux lettres juives chez Medrano, sont l'œuvre de Chamor seul. En envoyant à ses collègues d'Espagne la copie de sa lettre au Prince de Constantinople, il peut fort bien en avoir modifié la rédaction dans quelques points. Il est d'ex-

(1) Texte provençal : « Nous vous prions de vouloir sage« ment nous mander ce que nous devons faire ».

Texte espagnol : « Nous vous supplions de vouloir bien tenir « conseil et de nous envoyer le plus tôt possible la délibération « que vous y aurez prise ».

périence que, en cas analogue, ces variantes se reproduisent assez fréquemment. Quant aux autres changements, il me semble plus probable que le Rabbin d'Arles aura pris soin de faire lui-même, dans les deux copies qu'il envoyait, les modifications indispensables pour les rendre l'une et l'autre conformes à l'état différent des lieux, des choses et des personnes. L'unique affaire importante pour les Rabbins d'Espagne, comme pour ceux de Provence, c'était que Chamor, après avoir rappelé à tous *le sens général* de sa demande, déjà convenu entre eux, leur transmît, *avec la plus parfaite exactitude*, la teneur de la réponse du chef de la nation. Le Rabbin d'Arles n'a point manqué à ce devoir. C'est pourquoi, s'il y a quelques variantes entre le texte provençal et le texte espagnol de sa lettre, quant à la seconde lettre : « avis des Satrapes et Rabbins », il n'y en a aucune ; les deux textes la reproduisent d'une manière tout à fait identique.

Les suscriptions différentes que portent nos deux lettres dans les livres imprimés, et peut-être aussi dans les manuscrits (ce que je ne puis vérifier), sont, je pense, l'ouvrage des copistes chrétiens. Mais il n'y aurait aucune difficulté à admettre que ces changements ont été exécutés soit par les Rabbins espagnols dans les copies délivrées aux pères de famille, soit par Chamor, dans les exemplaires expédiés à ses collègues.

Le moment de suivre les conseils et les ordres du prince arriva donc pour les juifs espagnols en 1492, et pour les juifs provençaux, l'année suivante, 1493.

Un grand nombre quitta ces deux contrées et se réfugia en Italie et ailleurs. On trouvera peut-être un

jour, dans ces différents lieux de leur exil, quelques copies, plus ou moins fidèles, de cette correspondance de leurs chefs. Peut-être encore découvrira-t-on les mêmes textes, plus ou moins intacts, ou bien des textes à peu près semblables, que très probablement les juifs expulsés de France, d'Allemagne et des autres contrées de l'Europe, ont dû recevoir, eux aussi, parce que, vers la même époque à peu près, ils auront consulté les princes de leur nation. Ces textes gisent enfouis dans quelques archives, ou encore sont imprimés et oubliés dans quelques vieux bouquins.

Les autres juifs, ne voulant point abandonner leur pays, et se conformant aux conseils reçus, abjurèrent le judaïsme, pour embrasser, en apparence du moins, la religion chrétienne. Mais un des actes préliminaires de cette abjuration, c'était la remise aux mains de l'autorité ecclésiastique de tous les ouvrages talmudistes et autres contre le christianisme que chaque juif possédait. En se convertissant dans des conditions pareilles, tous les fils d'Israël ne livraient point exactement et fidèlement, sans exception, les écrits de leurs Rabbins. L'histoire prouve que très souvent ils les dissimulaient et les cachaient de leur mieux. Mais il aura suffi de quelques chefs de famille plus accessibles à la crainte, moins adroits ou plus sincères, pour que, avec les livres talmudiques, la correspondance des chefs juifs de 1489 ait été remise aux inquisiteurs.

Nul doute que ceux-ci n'aient trouvé ces deux lettres extrêmement curieuses et intéressantes ; et parce que d'ailleurs elles ne contenaient aucune proposition directement contraire à la foi, ils jugèrent que quelques exemplaires de ces copies étaient dignes d'échapper

au bûcher et d'être conservées dans les archives des églises, comme monument de l'orgueil et de la malice judaïques.

Et c'est ainsi que, dans les archives des églises où se seront faites les abjurations, ces lettres auront été placées parmi les documents historiques. D'ordinaire les abjurations et les baptêmes des juifs avaient lieu dans les églises cathédrales ou abbatiales. C'est pourquoi on a trouvé des exemplaires de nos lettres dans les archives d'une grande abbaye de Provence et dans celles des deux églises cathédrales de Tolède et de Barcelone (1).

Déposés, vers la fin du xve siècle, aux archives de cette célèbre abbaye de Provence dont parle Bouis, ces documents y restèrent ignorés pendant tout le xvie siècle,et on peut dire aussi pendant tout le xviie et le xviiie. Car, bien que Bouis, en fouillant ces archives pour composer son histoire d'Arles,les retrouve au xviie siècle et les fasse imprimer, ils ne furent pas beaucoup plus remarqués que le livre de l'indigeste écrivain, et, pour la France du moins, ils demeurèrent à peu près dans leur précédent oubli. C'est que, à partir du xvie siècle, il n'y eut plus, dans ce pays, à proprement parler, de question juive intéressant l'opinion publique.

Mais, en Espagne, les choses se passèrent tout différemment. Au milieu de ce xvie siècle, s'y souleva une

(1) Le journal espagnol *La Revista de archivos, bibliothecas y museos* a imprimé (tome II, p. 254.1872) les deux lettres juives, d'après un manuscrit *des archives de Barcelone*, identique, à quelques mots près, au texte donné par la *Silva curiosa*. (V. *Revue des études juives*, p. 303.)

question juive qui passionna tous les esprits. Le « Estatuto de limpieza » du cardinal archevêque de Tolède, Martinez Guijarro Siliceo excita les plus vives controverses. Est-ce réellement la découverte de ces lettres dans les archives de son église qui a donné au cardinal l'idée de son ordonnance, ou bien est-ce seulement par suite de cette ordonnance que le souvenir de ces lettres a été réveillé, qu'on les a cherchées, retrouvées et publiées? Je ne sais. Toujours est-il que, soit du fait du cardinal Guijarro, soit en conséquence de la dispute suscitée par son « Statut », la diffusion des copies de ces lettres devint considérable en Espagne (1). Chacun voulut connaître ces curieux documents et en rire; car la colère impuissante des chefs juifs, leur outrecuidance à prédire la vengeance et le triomphe futurs de leur nation, si leurs singuliers conseils et leurs ordres étranges étaient suivis, devaient paraître aux Espagnols du XVIe siècle le comble de l'orgueil, de la sottise et de l'absurdité. Aussi n'est-il pas étonnant que, d'une part, de nos jours, en Espagne, les « copies manuscrites foisonnent », qu'il n'y ait pas « une grande « bibliothèque d'Espagne qui n'en possède quelques « exemplaires dans des recueils de mélanges littéraires « ou historiques » (2). D'autre part, il n'est pas non plus surprenant que ces lettres soient fréquemment citées dans tant de recueils légers et « d'écrits humoristiques »; car ces lettres avaient, à l'époque, un côté plaisant et ridicule, qui en faisait une preuve nouvelle et saillante des extravagances et des folies de l'esprit

(1) *Revue des études juives*, p. 303.
(2) *Ibidem*.

humain. Enfin par cette multiplicité de copies s'expliquent encore les différences dans les expressions que présentent certains manuscrits. Le fonds est partout le même. Mais il n'y a rien d'insolite en ce que, parmi ce grand nombre de copistes, quelques-uns ne se soient pas gênés de remanier la forme et de délayer le texte de ces lettres (1).

Ainsi, nous le voyons, l'origine de ces lettres, leur destination, leur conservation, leur présence dans des archives épiscopales et abbatiales, la multiplicité de leurs copies, leurs variantes, etc., se comprennent et se justifient aussi simplement et naturellement qu'on peut le désirer.

Toutes les circonstances et conditions extrinsèques de ces documents plaident donc en faveur de leur authenticité. D'un autre côté, ces deux lettres sont intrinsèquement inattaquables.

Donc elles sont certainement authentiques.

Dans notre siècle, cette vieille correspondance juive, malgré les multiples manuscrits espagnols, n'aurait guère attiré l'attention, à l'exception peut-être de quelques rares érudits, si l'Europe, et l'on doit dire le monde entier, n'était en ce moment en présence d'une question juive de la plus haute gravité. De là ces pièces tirent une actualité singulière et prennent une importance inattendue.

(1) « M. de Castro, dit la *Revue des études juives*, a imprimé « dans son *Historia de los judios en Espana* (p. 138-141), d'après « des manuscrits qu'il ne cite pas, deux versions de ces lettres; « l'une est *identique*, à quelques mots près, au *texte* de la *Silva*, « l'autre est plus délayée, plus incolore; le fonds d'ailleurs est le « même » (p. 303).

Ce n'est plus pour en rire que les chrétiens du XIXe siècle doivent s'attacher à lire et à examiner ces vieux textes. L'esprit reste confondu en voyant, par tout ce qui se passe aujourd'hui, que les prévisions si nettes du prince juif du XVe siècle se trouvent réalisées à la lettre, et précisément par le moyen des conseils et des ordres qu'il a donnés, et que par conséquent les uns et les autres ont dû être suivis et exécutés par la nation avec une indomptable et effrayante persévérance.

Cette réussite, évidente, incontestable (nous allons tout à l'heure en rappeler les principales preuves), cette réussite apporte à la certitude de l'authenticité de ces lettres tout le poids du fait brutal. Car il est impossible d'admettre que le hasard ait si parfaitement servi les inventions légères ou haineuses d'un faussaire d'il y a trois ou quatre cents ans.

CHAPITRE III.

EXPOSÉ ET PREUVES DES CONSÉQUENCES QUI DÉCOULENT DES DEUX LETTRES JUIVES DU XVe SIÈCLE.

L'authenticité de nos deux lettres juives étant parfaitement démontrée et, je le crois, désormais inattaquable, il reste à les étudier au point de vue des conséquences qui en découlent nécessairement.

Je dis donc : de ces documents se déduisent logiquement les trois vérités historiques suivantes :

1° Un centre unique de commandement et de direc

tion et une autorité suprême incontestée ont toujours existé chez les juifs depuis leur dispersion jusqu'à nos jours.

2° Les chefs juifs, et la masse de la nation avec eux, n'ont pas cessé de rêver la domination du monde, et depuis le xve siècle, ces chefs ont fait suivre en ce but à leur peuple, autant qu'il a été possible, un plan qui est sur le point de réussir entièrement aujourd'hui.

3° Les princes de Juda, et cette masse la plus considérable de leur nation, ont été dans le passé, et sont encore dans le présent, animés envers les chrétiens de sentiments tout semblables à ceux de leurs ancêtres, aux premiers siècles de l'Eglise.

Afin de démontrer irrésistiblement ces trois déductions, je vais soumettre et expliquer à mes lecteurs un bon nombre d'autres documents qui augmenteront la force probante de notre document principal. Je compléterai ainsi la thèse qui ne pouvait être que sommairement exposée dans l'ouvrage *Francs-Maçons et Juifs.*

J'aurai donc beaucoup de citations à faire, puisque la question étant une question de fait, il est évident que ses preuves les plus solides doivent consister dans des affirmations sur des faits. Les témoignages que je rapporterai ont été relatés primitivement, çà et là, soit dans des livres, soit dans les feuilles publiques. Lus isolément, ils n'étaient guère démonstratifs et ne pouvaient pas faire beaucoup d'impression sur l'esprit du lecteur. C'était à peu près comme les dires rapides et passagers d'une ou deux personnes, qui frappent peu l'attention et s'effacent presque aussitôt de la mémoire. Mais la lecture suivie de nombreux documents historiques,

dont le rapprochement montre la ressemblance, devient aussi convaincante pour la raison que l'audition successive d'une foule de témoins sincères, assurant tous et continuellement la même chose.

Dans l'exposé de ces citations, j'ai suivi de préférence l'ordre chronologique. Il peut en résulter quelque monotonie dans la lecture ; mais la force et la clarté de la démonstration y gagneront. C'est un avantage incontestable qui doit faire passer sur ce léger inconvénient.

§ I. — *Unité séculaire de commandement et de direction chez les juifs dispersés.*

Depuis leur dispersion, les juifs ont perpétuellement formé, au milieu des autres peuples de la terre, une nation véritable et distincte, ayant son chef suprême et ses magistrats secondaires.

Ce pouvoir était organisé de manière à fonctionner ostensiblement ou secrètement, selon les circonstances. Après la ruine de Jérusalem et jusqu'à nos jours, les juifs ont le plus souvent vécu et ont été dirigés comme une immense société secrète.

Dès avant leur dispersion, ils étaient exercés à ce genre de gouvernement occulte. Car la secte des *Zélés* ou *Zélateurs*, qui fut si nombreuse en Judée, et qui pénétra dans tous les rangs de la nation, n'était qu'une vaste association politique, soigneusement dissimulée sous une apparence religieuse. Prétextant un zèle ardent pour la loi de Moïse, elle avait pour but véritable d'unir tous les juifs dans un effort général contre les Romains. Et en effet, de l'an 60 à 70, elle organisa

et soutint contre eux la résistance et la révolte.

J'ai à démontrer la vérité de ma première assertion pour trois époques distinctes : 1° de la dispersion au XI° siècle ; 2° du XI° au XV°, et 3° du XV° jusqu'à l'époque contemporaine.

I.

Il est historiquement incontestable que, depuis leur dispersion jusqu'au XI° siècle, les juifs ont eu *un centre visible et connu d'unité* et de *direction.*

A la ruine de Jérusalem par Titus (70), commença la première et la grande dispersion des juifs dans le monde. La seconde eut lieu sous Adrien, après la défaite de Barchochébas (135). A partir de cette époque, les juifs furent définitivement chassés de Jérusalem et de la Palestine, et la nation tout entière dispersée.

Ceux qui, sous Titus, échappèrent à l'épée, aux flammes et à la captivité, se réfugièrent en diverses contrées de l'Europe et de l'Asie.

Les uns se dirigèrent dans les pays situés au sud et à l'*ouest* de la Judée, dans différentes parties de l'empire romain, notamment en Égypte, en Italie et jusqu'en Espagne. Ces juifs furent appelés *Juifs d'Occident.* Leur chef immédiat résidait en Palestine, le plus souvent dans l'une ou l'autre des deux villes de Japhné et de Tibériade. Il portait le nom de *Patriarche de la Judée.*

Les historiens racontent ainsi l'établissement de ces patriarches juifs. Malgré le triomphe des Romains et la terrible vengeance qu'ils exercèrent, il y eut un cer-

tain nomdre de *lévites* et de simples juifs qui ne purent se résoudre à imiter l'exemple de leurs frères et à quitter leur patrie. Cachés pendant les premiers temps qui suivirent la guerre, ils reprirent confiance et reparurent dès qu'ils furent assurés de n'avoir plus rien à craindre. Ils s'efforcèrent de rassembler en Judée le plus possible des débris de leur nation, et d'y maintenir l'exercice de leur culte. L'autorité se concentra naturellement dans les mains de ces lévites, et plus spécialement de l'un d'entre eux qui fut choisi pour chef, et à qui l'on conféra le nom de *Patriarche*. Son autorité augmenta à mesure qu'augmentaient le nombre et les ressources des juifs établis en Palestine. A ce groupe se rattachèrent bientôt, spirituellement et politiquement, tous les juifs émigrés en Egypte, en Italie, en Espagne et dans les autres parties de l'empire romain. Les patriarches exercèrent sur eux une très grande autorité. Ils décidaient les cas de conscience et les affaires importantesde la nation ; ils dirigeaient les synagogues, comme chefs supérieurs ; ils établissaient des impôts ; ils avaient des officiers appelés « apôtres », qui portaient leurs ordres aux juifs des provinces les plus reculées, et qui recueillaient les tributs. Leurs richesses devinrent immenses. Ces patriarches agissaient d'une manière ostensible ou cachée, selon les dispositions des empereurs romains à l'égard des juifs.

En 429, Théodose le Jeune leur interdit d'établir et de percevoir des impôts. Depuis lors il n'est plus question d'eux dans l'histoire.

Ces patriarches de la Judée descendaient tous de la tribu de Lévi. Leur succession dura environ 350 ans. Toutefois, comme nous allons le voir, ils ne furent

réellement en Israël, pendant tout ce temps, qu'un pouvoir secondaire, relevant d'une autorité plus haute et souveraine.

L'autre portion du peuple juif, qui sortit de la Palestine après la ruine de Jérusalem, se rendit dans les pays situés au nord et à l'*est* de leur patrie, dans la Syrie, l'Arménie et la Géorgie, dans la Babylonie et la Perse. Selon les Rabbins, ce fut l'élite de la nation en grande partie et la plupart des familles descendant de David qui prirent cette direction et s'établirent surtout à Babylone et dans les provinces voisines. Les historiens de la Géorgie et de l'Arménie confirment ces assertions des écrits rabbiniques, en reconnaissant que l'élément israélite a dominé dans la Géorgie dès les premiers siècles qui suivirent la dispersion d'Israël, et que la famille royale des Bagratides ou Pagratides, en Arménie, se faisait gloire de descendre des rois de Juda et portait dans ses armes la harpe de David (1).

Ces juifs, par opposition à ceux qui avaient émigré à l'occident de Jérusalem, furent appelés *Juifs d'Orient*. Leurs chefs, issus de la famille royale de David, prirent le titre de *Princes de la captivité*, ou *de l'exil*. Les écrivains juifs mettent une grande différence entre les *patriarches* de la Judée et les *princes* de l'exil. Les premiers, affirment-ils, n'étaient que les lieutenants des seconds. Les princes de la captivité avaient la qualité et l'autorité absolue de chefs suprêmes de toute la dispersion d'Israël. D'après la tradition des docteurs, ils auraient été institués pour tenir la place des anciens

(1) Voir *Mizkheth et Ibérie, notices sur la Géorgie*, par M. de Villeneuve. Paris, Douniol, 1875.

rois ; et ils ont le droit d'exercer leur empire sur les juifs de tous les pays du monde. Pendant de longs siècles, leur demeure habituelle fut Babylone. Ils exercèrent leur action souveraine sur les juifs d'Occident par l'intermédiaire des patriarches de la Judée, et sur les juifs d'Orient directement par eux-mêmes et d'une manière publique, du IIIe au XIe siècle, grâce à la bienveillance des diverses dynasties auxquelles la Babylonie fut successivement soumise.

Le premier parmi les princes de la captivité dont parle l'histoire fut *Huna* (IIe siècle). Il était contemporain de *Juda le Saint*, patriarche de la Judée, qui reconnaissait hautement sa propre infériorité et l'autorité souveraine du prince sur lui.

Les Rabbins, qui nous rapportent ces faits, doivent mieux que personne connaître l'histoire intime de leur nation (1).

(1) Pour ne citer qu'un seul écrit rabbinique, mais qui jouit parmi les juifs de la plus haute autorité, le *Talmud* de Babylone, vers le VIe siècle, affirme expressément l'existence et le pouvoir souverain des Princes de la captivité. Interprétant dans le traité *Sanhédrin*, folio 5 recto, le fameux texte de la prophétie de Jacob (Genèse 49,10) : « *Le sceptre ne défaudra pas en Juda :* Ce sont, dit-il, les Echmalotarques, ***Princes de la captivité***, en Babylone, *qui tiennent le sceptre d'Israël.* » (Voir *De l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, par le chevalier Drach (ancien Rabbin converti), tome Ier, page 174. Paris, 1844.)

Je rejette l'interprétation scripturale du Talmud, qui est fausse ; nous le verrons plus bas ; mais son témoignage sur l'existence et l'autorité des Princes de la captivité conserve toute sa valeur. Les écrivains rabbiniques qui ont rédigé le Talmud babylonien vivaient sur les lieux et sous la puissance des Princes de la captivité. Plus que tous autres, ils étaient à même de savoir quelle était l'autorité, et surtout l'autorité *secrète*, de ces princes sur la nation juive.

Echmalotarque est un terme grec, dit Drach, qui signifie

Au XIe siècle, les califes d'Orient, effrayés de la puissance et de l'audace des princes de la captivité, se déclarèrent les ennemis des juifs. Ils fermèrent leurs nombreuses et florissantes académies, dispersèrent leurs docteurs, et mirent à mort leur prince Ezéchias (1005). Cette persécution força les juifs orientaux à abandonner, presque tous, les contrées qu'ils avaient habitées en paix pendant longtemps. Les uns se réfugièrent en Arabie, les autres, en plus grand nombre, se retirèrent vers l'Occident, et jusqu'en France et en Espagne (1).

A partir du onzième siècle, l'histoire ne parle plus des princes juifs ne la captivité (2).

II.

Ce serait une erreur de penser que ce silence de l'histoire équivaut à une disparition réelle des princes de l'exil, et que, depuis ce onzième siècle, les juifs

Prince de la captivité. (Ib. p. 173.) Racine probable, je crois, Ἔχμα, lien, et ἄρχω, commander, régner.

(1) Voir, pour les sources et les détails : *Histoire des juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*, etc... par M Basnage, tome V-III, 1re partie, p. 1 à 112, passim. La Haye, 1716. — Les *Juifs d'Occident*, etc., par Arthur Beugnot. Discours préliminaire, p. 20, et IIIe partie, pages 15 et suivantes. Paris, 1824. — *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, etc., traduit de l'allemand par I. Goschler, chanoine, etc. 3e édition. Paris, 1870, tome XII, article *Juif*, etc., etc... (Je citerai désormais ce Dictionnaire sous ce titre plus court : *Dictionnaire de Goschler*.)

(2) Le fameux rabbin voyageur, Benjamin de Tudèle, prétend en avoir *vu* un, régnant encore à Babylone, de son temps, au XIIe siècle. Mais son témoignage est unique ; aucun autre auteur contemporain n'en parle ; il n'est même pas certainement dé-

n'eurent plus de pouvoir central ni de chefs souverains. Jusqu'à présent les historiens l'ont formellement affirmé; mais c'est parce que, jugeant selon les procédés de la critique ancienne, ils ont tenu compte *uniquement* de l'histoire *extérieure*. Aujourd'hui la lumière est faite sur tout un ordre de causes dans les événements historiques, sur lequel on n'avait point porté précédemment une assez sérieuse attention. Nous avons appris, à nos dépens, nous surtout catholiques, que, depuis plus d'un siècle, les bouleversements religieux, politiques et sociaux, dans les deux mondes, ont dépendu, le plus souvent, de causes occultes, qui seules les rendent vraiment explicables et compréhensibles. Ceci ne peut plus être nié : au-dessous de l'histoire apparente, il y a eu, et il y a encore une histoire souterraine.

Dès lors, puisque la vie et l'action des sociétés secrètes, et de la Maçonnerie juive en particulier, ont été possibles et se sont continuées au-dessous de la société extérieure et officielle, pendant plus de cent ans, nous pouvons légitimement induire que, dans les siècles antérieurs, la nation juive, déjà constituée presque tout entière en société secrète par les zélateurs, avant sa dispersion, a fort bien pu continuer à être gouvernée de la même manière, après cette dispersion. C'est là sans doute un des moyens principaux dont s'est servi la Providence divine pour conserver ce peuple intact au milieu des autres peuples. Par conséquent, rien n'empêche de croire que, tout en dis-

montré que ce Rabbin ait fait *personnellement* les voyages qu'il raconte.

paraissant de l'histoire extérieure, les princes juifs, dits de la *Captivité* ou de l'*Exil*, n'ont point disparu en réalité, mais que le prince Ezéchias a eu des successeurs qui ont continué de gouverner Israël dans l'ombre et le secret.

Il est facile, en effet, de comprendre et d'accepter comme très possibles et fort probables ces deux séries de faits successifs dans l'histoire de la nation juive, cette société secrète universelle et perpétuelle. Tels de ses personnages souverains ont apparu dans l'histoire comme chefs dirigeants d'Israël et ont joué un rôle connu, en exerçant ostensiblement l'autorité, à des époques favorables ; puis, devant la persécution violente, ou simplement dans des temps difficiles, ils se sont cachés et se sont perpétués par une succession mystérieuse et ignorée. Ne paraissant plus sur la scène publique pendant des siècles, l'existence de ces hommes n'a été mentionnée à l'extérieur par aucun document. De là les historiens ont conclu à tort et ont affirmé indûment qu'ils n'existaient plus. Et cependant ni les personnages eux-mêmes, ni surtout l'institution n'avaient cessé d'être et de fonctionner dans le cours des siècles suivants. L'histoire des premiers temps de la Papauté a dû offrir un phénomène tout semblable et également trompeur pour les populations païennes de l'empire romain.

Ces inductions, très légitimes et très probantes par elles-mêmes, sont transformées en conclusions historiques certaines par nos deux lettres juives de 1489.

Après avoir lu la première, on est amené à se demander pourquoi les juifs de Provence et d'Espagne sont allés chercher si loin des conseils et une direction dans

leurs anxiétés et leur sollicitude « pour la loi de Moïse ». Car, si réellement alors leur embarras portait sur un point de religion et sur un doute de conscience, pourquoi ne se sont-ils pas adressés à leurs propres Rabbins ? Tout près d'eux, et même tout à fait chez eux, ils avaient, à cette époque, de nombreux docteurs versés dans leur science sacrée. En particulier, dans ce temps-là, vivait précisément en Espagne, occupant une position sociale des plus élevées, ministre et conseiller des rois, le très célèbre Rabbin Abrabanel, un de leurs docteurs le plus considéré et le plus écouté. Il était certainement à même de leur donner d'utiles conseils et de sages décisions. Si donc les juifs d'Espagne et de Provence n'ont point trouvé suffisante l'autorité pourtant si grande de ce docteur, pas plus que celle de tous les autres, c'est que, évidemment, ils cherchaient et voulaient avoir la décision d'une autorité religieuse la plus haute possible pour eux, supérieure encore à celle des docteurs et des Rabbins les plus renommés. D'où cette lettre de consultation envoyée à Constantinople par les juifs espagnols et provençaux nous conduit à conclure logiquement que, au quinzième siècle, le peuple juif avait un pouvoir religieux suprême, résidant dans cette vile.

Mais si nous examinons avec attention le texte de cette consultation et de la réponse, nous verrons promptement qu'il ne s'agissait point dans cette correspondance d'une question purement religieuse.

D'abord, en réalité, les juifs de Provence et d'Espagne ne devaient avoir aucune difficulté de conscience dans cette circonstance particulière ; car ils savaient bien qu'ils étaient entièrement libres, à tous les points de

vue, ou de quitter le pays, ou d'y rester en apostasiant. L'exemple du premier parti venait de leur être donné par un grand nombre de leurs frères de France et d'Allemagne. D'ailleurs, dans les siècles précédents, maintes fois, en pareille occurrence, leurs ancêtres avaient fait ainsi. D'un autre côté, ils n'ignoraient point que leur code sacré par excellence, le Talmud, révéré et obéi par tous leurs docteurs et par la nation entière, au-dessus même des livres de Moïse, leur permettait absolument de changer de religion en apparence, dans le cas de nécessité, pourvu que intérieurement ils restassent fidèles au judaïsme. Il semble donc qu'ils n'avaient aucun besoin réel de consultation religieuse, et que leur lettre était sans but. Mais, pour bien comprendre ce qui les rendait « *incertains de ce qu'ils devaient faire pour la loi de Moïse* », il faut connaître le véritable sens de cette dernière expression. Chez les juifs talmudistes, ceci est certain, « la loi, le culte, la religion de Moïse » expriment la même idée et sont la même chose que « la nationalité juive ». Pour eux, religion et nationalité ne font qu'un. De sorte que « ce que nous devons faire pour la loi de Moïse » veut dire vraiment : « ce que nous devons faire dans les intérêts de notre nationalité, pour l'avantage de notre nation ». Le vrai but de la consultation des juifs de Provence et d'Espagne était donc d'abord de donner connaissance de la persécution qu'ils subissaient à leurs frères d'Orient, et puis surtout de demander ce que ceux d'entre eux qui, ne voulant pas abandonner leur pays, embrasseraient le christianisme, devraient faire ensuite dans les intérêts de la nation juive. Et la preuve, c'est que la réponse venue de

Constantinople ne parle pas d'autre chose. « Faites-vous chrétiens, puisque vous ne pouvez faire autrement », si vous voulez rester ; « mais gardez toujours la loi de Moïse dans le cœur ». Ceci n'est que la décision du Talmud. Puis, et c'est là le point capital et spécial de la réponse des chefs juifs : dans les intérêts de notre nation, « faites en sorte que vos enfants soient » médecins, apothicaires, chanoines, avocats, etc., etc., afin que par là vous puissiez arriver à dépouiller les chrétiens, à les mettre sous le joug, à vous venger d'eux et à dominer le monde. C'était donc une ligne de conduite *politique et sociale* que demandaient, et que, en effet, ont reçue les juifs espagnols et provençaux. Dès lors on s'explique parfaitement pourquoi, laissant de côté tous leurs docteurs et Rabbins des contrées voisines et même de chez eux, ils s'adressent ailleurs, fort loin, à Constantinople, parce que, et ce doit être maintenant pour nous de toute évidence, dans cette ville résidait leur chef suprême, non seulement religieux, mais aussi politique ; là était la tête et le cœur de la nation,

En outre, le texte de la seconde lettre nous apprend quel était ce chef, son origine et sa puissance. Incontestablement ce « *Prince des Juifs* » dont elle nous fait connaître l'existence à Constantinople vers la fin du xve siècle ne peut pas être autre qu'un des successeurs de ces princes de la captivité qui régnaient au onzième en Babylonie ; car la dénomination de « *Grands Satrapes* », que ce prince donne à ses conseillers et assesseurs, rappelle manifestement la Perse et Babylone. Ce chef exerce l'autorité suprême, puisque c'est à lui que s'adressent, dans des circonstances difficiles, les

juifs nombreux de deux nations occidentales. C'est par lui que leur sont imposés des *ordres* formels et une ligne de conduite nettement tracée ; et ces ordres et cette direction ont été acceptés et persévéramment suivis par toute la nation, comme nous le prouverons plus loin. Ce qui n'aurait pas eu lieu si le prince de Constantinople n'avait pas été le chef suprême de tous les juifs. Comme ses prédécesseurs, il veut demeurer complètement inconnu, au moins des « non-juifs », puisqu'il ne signe que les initiales de son nom ou de ses noms.

Par ce document historique, passé inaperçu jusqu'ici, nous tenons un des chaînons de la succession cachée, mais ininterrompue, des princes du peuple juif du XIe au XVe siècle. Il nous donne à comprendre ce qui s'est passé vers l'an 1005, à la suite de la mort du prince de l'exil Ezéchias.

Obligés de se replier vers les pays occidentaux, ses successeurs s'arrêtèrent et se fixèrent, de préférence, à Constantinople. Cette ville était un point central entre l'Orient et l'Occident. De là ils continuèrent, en sûreté, et secrètement désormais, à surveiller et à diriger tous les juifs répandus en Europe, en Asie et en Afrique.

A cette époque, les juifs se trouvaient établis en grand nombre dans presque toutes les contrées européennes situées à l'ouest de Constantinople, en Italie, en France, en Allemagne, en Espagne, etc... Au nord de cette ville, dans notre Russie actuelle, existait depuis le IXe siècle le royaume juif d'Arménie et de Géorgie, sous les dynasties judaïques des Pagratides et des Rupéniens, puis des Lusignan, qui ne fut renversé

qu'au XIVe siècle par les Mogols ; et plus au nord, un autre royaume juif, le royaume des *Chazares*, fondé dès le VIIIe siècle, sur les bords du Volga. Au sud de Constantinople, en Afrique, il y avait, dès avant l'ère chrétienne, un État juif, qui plus tard fut persécuteur du christianisme. En Arabie, la population de race judaïque atteignait un chiffre très élevé et s'était constituée en royaume, avant Jésus-Christ, selon toute probabilité. Un de ses rois, au VIe siècle, opprima violemment les chrétiens. A l'est de Constantinople, dans les *Indes orientales*, florissait, depuis le VIe siècle, le royaume juif de Crangor, qui dura mille ans. Les juifs avaient pénétré jusqu'en *Chine*, où ils s'étaient fait des établissements très considérables (1).

Constantinople était donc, par sa position, le séjour le plus convenable pour que les princes juifs fussent à portée de diriger leurs frères de race disséminés sur une aussi vaste étendue. C'est de ce centre qu'ils les ont gouvernés du onzième au quinzième siècle inclusivement.

III.

En poursuivant notre raisonnement par induction, nous disons : du XVe au XIXe siècle, la succession cachée des princes d'Israël a pu se perpétuer tout aussi

(1) Voir l'ouvrage déjà cité de M. de Villeneuve, *Notices sur la Géorgie; Dictionnaire historique de Bouillet*, édition de 1880, aux mots *Arménie*, *Géorgie*, *Pagratides* et *Rupen;* et *Dictionnaire de Goschler*, au mot *Cosri*.

bien, et sans plus de difficultés, que du XIe au XVe; et, par conséquent, pendant ces quatre derniers siècles, les juifs ont eu de même un centre unique du gouvernement et un chef suprême de toute leur nation. Il est très probable que ces princes ont toujours été pris dans les mêmes familles et qu'ils ont résidé au même lieu, à Constantinople.

Nous appuyons ce raisonnement par *trois témoignages* formels et par *deux faits* incontestables, témoignages et faits qui appartiennent à notre XIXe siècle.

I. En 1815, un célèbre écrivain allemand, « un des coryphées de l'école des publicistes philosophes », dont, par conséquent, le témoignage ne saurait être suspect, et qui avait étudié avec le plus grand soin la question des juifs et leur situation à cette époque (1), J.-L. Kubler, écrivait ces lignes bien remarquables dans le sens de notre présente thèse :

« Les juifs forment une *secte politico-religieuse*, placée « sous le *rigoureux despotisme théocratique* des Rabbins. « Non seulement ils sont *étroitement unis* et *conjurés* « entre eux, au point de vue de certains dogmes reli- « gieux, mais ils *constituent* une *société héréditaire*, « tout à fait close, pour tout ce qui concerne la vie « ordinaire, le commerce habituel, l'éducation du peu- « ple, excluant tout progrès, et entretenant soigneuse- « ment entre eux l'esprit de caste et de famille par « l'interdiction formelle de toute alliance avec des per- « sonnes d'une autre religion..... Le judaïsme n'a ja- « mais été, *jusqu'à ce jour*, au point de vue *politique*,

(1) La question juive fut l'objet d'une des premières délibérations du Congrès de Vienne en 1815.

« religieux et *physique*, qu'un esprit de caste qui, par « la rigueur, l'inexorable partialité de ses partisans, « n'a son égal dans aucune autre classe d'hommes en « Europe. *Les Juifs forment* SUR TOUTE LA TERRE, D'APRÈS « LEURS PROPRES DIRES, UNE NATION SPÉCIALE, AYANT DES « INSTITUTIONS, DES IDÉES ET DES PRATIQUES POLITIQUES *et « religieuses* qui pénètrent si profondément et de tant « de manières *dans la vie sociale*, que *les sujets israélites « d'un État chrétien constituent, sous bien des rapports « essentiels*, UN ÉTAT DANS L'ÉTAT (1). »

Une cinquantaine d'années plus tard, un témoignage plus grave encore, et tout à fait identique, nous arrive du fond de l'Europe orientale.

En 1868, trente membres de la chambre législative des Etats roumains, ayant à leur tête le président même de cette assemblée, ont présenté à leur gouvernement un projet de loi refusant l'égalité civile et politique aux juifs très nombreux établis en Roumanie. Ces juifs sont tous de purs talmudisants, de vrais juifs du moyen âge (2).

(1) Voir *Dictionnaire de Goschler*, au mot *Emancipation des juifs*. Voir Kubler, *Coup d'œil des délibérations diplomatiques du Congrès de Vienne*, t. III, p. 390. — Le supplément de la *Biographie universelle* de Feller, par Perennès (tome XIII. Besançon, 1838), donne ainsi le titre de cet ouvrage de Kubler: *Commentaire sur les actes du Congrès de Vienne*, 1814 et 1815. 8 vol. in-8°. — Sur J.-L. Kubler, voir ces deux dictionnaires.

(2) M. Ernest Desjardins, professeur de l'Université, dans une brochure intitulée *Les Israélites en Moldavie*, 1868 (la Moldavie est une province des Etats Roumains), les peint en ces termes : « Ils sont ignorants, *superstitieux*, *avares*, *menteurs*, *usuriers*, *fourbes* et hideusement sales ». — C'est bien tout à fait le juif du Talmud.

Nous prenons dans l'*exposé des motifs* de ce projet de loi les assertions suivantes :

« Les populations roumaines se voient inondées d'une *race à part, hostile*, qui a formé, à côté de la nation roumaine, une *nationalité étrangère* et opposée aux intérêts de celle-ci... La race juive se distingue des Roumains par son origine, par *ses mœurs*, sa langue, sa religion, sa *morale*, et surtout parce qu'*elle s'obstine à rester absolument isolée de la société, et à se préserver de toute fusion avec d'autres races étrangères*... Les juifs, *forcés par le besoin*, se soumettent *extérieurement* à l'autorité des Etats non-juifs, mais *jamais* ils ne peuvent consentir à en devenir une partie intégrante. *Ils ne peuvent effacer de leur esprit* L'IDÉE DE L'ETAT JUDAÏQUE, *idée que nous voyons*, EN TOUTE OCCASION, *ressortir forte et vivace de toutes leurs actions*... Ils ne sont pas seulement une secte religieuse, ils sont surtout l'expression de *certaines particularités indélébiles de race* et *de certaines croyances invincibles de* NATIONALITÉ. C'est pourquoi le juif de l'Espagne, de l'Angleterre, de la France et de la Pologne, n'est ni polonais, ni français, ni anglais, ni espagnol, IL RESTE TOUJOURS JUIF, *comme ses ancêtres des temps bibliques*... Chez les juifs, LA LOI RELIGIEUSE est aussi LA LOI CIVILE, et *vice versâ*... Elle est en « même « temps UNE CONSTITUTION POLITIQUE ET SOCIALE, *qui suit « l'individu dans toutes ses actions et dans toutes les « époques de sa vie... et qui se concentre dans le mot* « JUDAÏSME (1)... Le judaïsme, quelque part qu'il se

(1) Je prie le lecteur de vouloir bien comparer ces paroles des députés roumains avec ce que j'ai affirmé plus haut sur le véritable sens des mots « la loi de Moïse ». Il est incontestable

« trouve, est forcé de former UN ETAT DANS L'ETAT » (1).

A l'appui de ces deux témoignages, un autre publiciste, M. Herman Kuhn, vient constater, soixante-cinq ans après Kubler, dans l'année dernière 1881, que la position politique et sociale des juifs, en Allemagne, est entièrement la même.

« La position des juifs, nous dit-il, est fort avanta-« geuse. A côté des droits civils communs à tous les « citoyens, *ils ont conservé leurs anciennes franchises,* « *leurs droits de corporation et d'autonomie*... Chaque « communauté juive *s'administre elle-même, lève des* « *impôts, nomme ses fonctionnaires et rabbins, dirige ses* « *écoles, sans intervention de l'autorité civile.* Les nom-« breuses et riches associations juives jouissent d'une « immunité, d'une inviolabilité absolue... LES JUIFS « FORMENT VÉRITABLEMENT UN ETAT DANS L'ETAT (2). »

L'écrivain philosophe Kubler, en 1815, les trente députés roumains, en 1868, le publiciste catholique Kuhn, en 1881, disent donc des juifs, on le voit, abso-

que chez les juifs de nos jours, comme des temps passés, ces expressions « loi de Moïse, religion, culte, judaïsme », ont la même signification que « nationalité juive, race juive, gouvernement national, constitution juive, État juif ».

(1) Voir *Archives israélites*, IX et X. 1868. Ce journal juif de Paris a emprunté aux *Feuilles publiques roumaines*, et a publié cet important document, dans le but de le combattre, parce qu'il fait trop connaître et stigmatise les vices, les idées haineuses et révolutionnaires et les projets subversifs de la nation juive. J'en donne plus loin d'autres extraits, non moins intéressants que celui-ci. Voir aussi *Le Juif, le judaïsme*, etc., par M. Gougenot des Mousseaux (Plon. Paris, 1869), qui le reproduit en grande partie; chap. XIe, p. 441 et suivantes.

(2) V. *Revue du monde catholique. La question juive en Allemagne*, n° du 15 octobre 1881.

lument les mêmes choses. Ils nous les montrent, en Allemagne et en Roumanie, à quelques mille lieues de distance, vivant et agissant dans une situation physique, intellectuelle, politique et sociale tout à fait identiques.

Nous connaissons donc avec certitude par ces trois écrits l'état politique et social réel des juifs dans notre XIX[e] siècle.

Mais, pour que la race juive « *s'obstine ainsi à rester isolée* » et « *à se préserver de toute fusion avec d'autres races étrangères* », pour que les juifs gardent toujours dans leur esprit cette « *idée de l'État judaïque* », et cette « *croyance invincible de leur nationalité* » que toutes leurs actions, *en toutes occasions*, font ressortir *forte* et *vivace*, pour que le juif « *reste toujours juif* », pour qu'il puisse constituer, en tant de pays du globe éloignés les uns des autres, « UN ETAT DANS L'ETAT », et former « SUR TOUTE LA TERRE » « UNE NATION SPÉCIALE, AYANT SES INSTITUTIONS, SES IDÉES ET SES PRATIQUES POLITIQUES et *religieuses* », il faut de nécessité évidente, on en conviendra, que le peuple juif ait eu, et ait encore aujourd'hui, UN CENTRE D'AUTORITÉ ET DE DIRECTION, UN POUVOIR SOUVERAIN qui le maintienne dans ces idées et dans cette situation physique et morale, et auquel il soit soumis et obéisse universellement.

Sa religion exclusive et son code sacré, le Talmud, malgré leur immense influence, n'auraient jamais pu suffire seuls à produire cet étonnant résultat de lui faire traverser les nations et les siècles sans être entamé ni dans sa croyance, ni dans sa race, ni dans son indomptable nationalité. Il y a eu sans nul doute une action spéciale de la Providence divine qu'on peut

appeler en un sens miraculeuse. Mais d'ordinaire Dieu n'agit point sur les peuples uniquement, pour ainsi dire, à coups de miracles. Il emploie le plus souvent dans leur conduite les voies générales et les moyens humains. C'est ainsi qu'il dirige et protège son Eglise.

Si le catholicisme n'avait pas eu dans la Papauté romaine un centre puissant de direction et d'autorité, il est incontestable que les Evangiles et les écrits apostoliques n'auraient jamais pu seuls maintenir l'unité et la perpétuité de ses croyances et de ses institutions, et que depuis longtemps les nations catholiques et le catholicisme auraient disparu.

C'est par un moyen analogue que le peuple juif s'est conservé religieusement et politiquement durant les dix-huit siècles de sa dispersion dans le monde.

II. Cette preuve d'ordre moral est corroborée par *deux faits* irrécusables et bien démonstratifs dans le sens de notre proposition.

Le premier date de 1823. En cette année, un israélite des plus distingués de France, le Rabbin Paul Drach, de Strasbourg, se convertit au catholicisme. Drach avait fait de longues et sérieuses études sur tous les écrits rabbiniques, et sur le Talmud en particulier. Il était directeur de l'école juive de Strasbourg. Le titre et le diplôme de Rabbin, docteur de la loi, qui lui avait été conféré par les principaux grands Rabbins de France, les ouvrages qu'il venait de publier avec succès pour la défense du judaïsme, l'estime et l'autorité dont il jouissait auprès de ses coreligionnaires, lui donnaient « l'expectative du premier siège de grand Rabbin qui serait venu à vaquer ». Paul Drach fit le sacrifice de tous ces avantages et de toutes ces

espérances : il abjura le judaïsme et entra dans l'Eglise catholique. Mais tout aussitôt s'élève contre lui une terrible persécution. Sa femme l'abandonne, en emmenant avec elle ses trois enfants. « Le concours de bien des juifs fut nécessaire à cette entreprise audacieuse », qui était une vengeance de la synagogue contre Drach. « Les ravisseurs prirent si bien leurs mesures, que les recherches les plus actives de l'autorité » ne parvinrent point à découvrir la direction qu'avaient prise les fugitifs. « On sut dérober aux investigations de la po-
« lice jusqu'à la moindre trace du passage de quatre
« individus depuis Paris jusqu'à Londres, par Calais et
« Douvres. »

Ce fut dans la capitale de l'Angleterre que les juifs cachèrent l'épouse et les enfants de Paul Drach. Là, sous un faux nom, Mme Drach avec ses enfants
« se montrait publiquement parmi les juifs de cette
« ville, continuellement en relation avec ceux de
« Paris. Ces derniers, au reste, savaient très bien où
« elle s'était réfugiée, sans avoir besoin de l'apprendre
« de leurs coreligionnaires de l'autre côté de la
« Manche ».

Le malheureux père, au désespoir, intenta un procès
« pour rapt d'enfants mineurs, dans le but, non pas
« d'atteindre les coupables, mais de retrouver la trace
« de ses enfants. Plusieurs mandats de comparution
« furent décernés contre des Israélites que l'on savait
« être parfaitement instruits de la retraite de Madame
« Drach. » On n'en put tirer aucun renseignement.

« La police, continue l'infortuné Drach, *pendant*
« *près de deux ans, ne put pas découvrir* ce qui était *à*
« *la connaissance des plus petits enfants juifs*, non seu-

« lement *en Angleterre*, mais encore *dans tous les pays* « *où est dispersée la race de Jacob.* L'incontestable « adresse de la police française échoua *contre la pro-* « *fonde discrétion que les juifs savent observer envers les* « *Goyim* (1), *toutes les fois qu'il y a* DE L'INTÉRÊT DE QUEL- « QUE AFFAIRE NATIONALE..... »

« ... Que peuvent les plus sages mesures *des autorités* « *de tous les pays* contre LA VASTE ET PERMANENTE CONJU- « RATION D'UN PEUPLE qui, RÉSEAU VASTE AUTANT QUE « SOLIDE, JETÉ SUR TOUT LE GLOBE, PORTE SES FORCES PAR- « TOUT *où surgit un événement qui intéresse le nom israé-* « *lite !* »

Après avoir appris par l'effet du hasard, ou plutôt par l'action de la divine Providence, que ses enfants se trouvaient à Londres, Drach se pose à lui-même cette objection : « Mais comment les obtiendra-t-il, « ces petits innocents? S'adressera-t-il à l'autorité, car « la législation anglaise reconnaît, comme la nôtre, les « droits du père sur ses enfants? A sa première dé- « marche, les juifs, maîtres de sa famille, *usant* DES « GRANDS MOYENS DONT ILS DISPOSENT, la feront DISPA- « RAÎTRE pour *toujours !* »

C'est pourquoi Drach résolut d'employer la ruse. A son tour il réussit à reprendre ses enfants et à les enlever des mains de ses ennemis.

Il termine son long récit en assurant qu'il est « fidèle », et « appuyé du témoignage d'un très grand « nombre de personnes recommandables et de plu- « sieurs pièces d'une exacte authenticité (2) ».

(1) Non-juifs chrétiens.

(2) Voir *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, tome 1er,

Or ce fait et les affirmations dont celui qui en a été la victime en accompagne le récit, forment une preuve de la plus grande force à l'appui de notre thèse. Car, ici, ce n'est point un étranger qui parle du peuple juif, c'est un de ses membres principaux, un Rabbin des plus estimés et des plus versés dans la science de sa loi religieuse, qui par conséquent doit être parfaitement instruit de ce qui regarde sa nation, de son état, de son organisation, de sa direction. de son gouvernement. D'après ses assertions formelles, les juifs, au XIX[e] siècle, forment une immense et permanente conjuration ; ils sont constitués comme une sorte de réseau aussi vaste que solide, qui enveloppe l'univers; c'est un peuple de conspirateurs ; il en a et en donne la discrétion et les habitudes même à ses petits enfants. Lui, Drach, a été la victime de cette organisation que, en sa qualité de Rabbin, il connaissait si bien et redoutait si fort pour sa famille.

Mais la conséquence qui ressort avec la plus complète évidence de ce fait et des véridiques assertions de cet ancien Rabbin, c'est que les juifs ne sont capables d'agir ainsi, de déjouer « *pendant deux années l'incontestable adresse de la police* » d'un grand pays, d'inspirer « *une si profonde discrétion* aux *plus petits de leurs enfants dans tous les pays où est dispersée la race de Jacob* », de disposer « *de si grands moyens* », de *former une conjuration permanente* », d'être « *un réseau vaste autant que solide jeté sur tout le globe* », de pouvoir « *porter leurs forces partout où surgit un événement qui*

p. 1 à 89. — Dans son livre, M. Drach s'est approprié le récit de tous ces événements fait par un de ses amis.

intéresse le nom israélite, que parce qu'ils ont un *centre d'autorité* et *un pouvoir souverain*, d'où part l'organisation d'une affaire, le mot d'ordre, le mouvement et la direction, et qui est universellement reconnue et obéie par eux tous dans le monde entier.

Le second fait a eu plus de retentissement encore que le premier.

Une vingtaine d'années plus tard, en février 1840, le Père Thomas, capucin français, et son domestique furent assassinés à Damas (Syrie) par les principaux juifs de cette ville. Les meurtriers égorgèrent ces deux victimes chrétiennes et recueillirent leur sang, dans le but de remplir un rite religieux prescrit par leurs traditions.

La disparition subite de ces deux hommes éveilla promptement l'attention générale. Informé par la voix publique, le consul de France, M. le comte de Ratti-Menton, prévint la justice du pays et réclama la recherche et la poursuite des coupables. Par les soins et sous la direction de Chérif-Pacha, magistrat suprême et gouverneur général de la Syrie, un procès est commencé et activement mené, dans lequel les juifs assassins sont convaincus de leur horrible crime, et par les preuves les plus accablantes et par leurs propres aveux.

Quatre d'entre eux obtiennent leur grâce pour avoir fait des révélations ; les dix autres sont condamnés à mort.

Mais, à la première nouvelle de cette affaire, les juifs de toutes les parties du monde se mettent en action. La presse européenne, qui leur était déjà en grande partie vendue, élève un long concert de récri-

minations bruyantes, non contre les assassins, mais contre les assassinés, contre le consul français, contre la justice de Damas. On essaie d'atténuer le forfait, d'excuser les meurtriers ; on calomnie les victimes et tous ceux qui poursuivent le châtiment mérité d'un crime si abominable. En même temps des *délégués d'Israël* s'empressent de tous côtés, offrant des sommes énormes pour suborner de faux témoins, gagner les juges, obtenir l'acquittement des coupables, puis le retard de l'exécution, enfin la grâce des condamnés.

Une de ces députations juives, envoyée par les Israélites d'Europe, ayant à sa tête le juif anglais sir Moïse Montefiore et le juif français Isaac-Adolphe Crémieux (1), parvint à s'entendre avec Méhémet-Ali, vice-roi de Syrie et d'Egypte, qui accorda, à prix d'argent, la mise en liberté des assassins.

Recueillons en passant l'appréciation de ce fait par un des hommes qui ont le mieux connu les secrets du monde judaïque, le Rabbin Drach, dont nous venons de raconter les tribulations :

« Les assassins du Père Thomas, à Damas, dit-il, « convaincus de leur crime, ont été soustraits à la « vengeance de la loi PAR LES EFFORTS RÉUNIS DES JUIFS « DE TOUS LES PAYS. Une députation d'Israélites de marque s'est transportée de France en Orient pour solliciter du pacha d'Egypte la grâce des coupables. « *L'argent* a joué le *principal rôle* dans cette affaire. »

(1) Ce Crémieux, qui apparaît en 1840, est l'homme de nos deux révolutions de 1848 et de 1870, et le célèbre président de l'*Alliance israélite universelle*, fondée en 1859. Il est mort le 11 février 1880, et non pas 1874, comme le dit par faute d'impression le livre *Francs-Maçons et juifs*, p. 334, note.

Il faut observer que Drach fait cette réflexion, en racontant l'enlèvement de ses enfants, et en reconnaissant, non seulement sa propre impuissance, mais celle « *des autorités de tous les pays contre la vaste et permanente conjuration d'un peuple... qui porte ses forces partout où surgit un événement qui intéresse le nom israélite* » (1).

Dans cet événement, je ne relève qu'un seul point, c'est l'*ensemble parfait* avec lequel, par toutes sortes de voies et de moyens, les juifs d'*Europe et d'Asie* sont venus au secours de leurs frères de Damas. D'où nous devons conclure de nouveau forcément que, si, de nos jours, Israël n'avait pas un *centre d'unité* et *de direction*, si les juifs de chaque pays ne formaient que des communautés indépendantes et à peu près étrangères les unes aux autres, si, dans chaque contrée et dans les deux hémisphères, ils n'étaient pas tous reliés et commandés par une autorité universellement reconnue et obéie, comment se seraient-ils occupés de quelques misérables assassins, convaincus, condamnés et perdus dans un coin de l'Orient? Comment auraient-ils pu s'entendre si unanimement de tous les points de l'Asie et de l'Europe pour agir dans le même but, et surtout pour réunir ces *monceaux d'or* qu'il a fallu dépenser dans l'entreprise, et payer au pacha musulman en échange de la grâce de ces affreux criminels (2)?

(1) *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, t. 1er, page 79, note 6.

(2) Sur cet abominable crime de Damas, sur les détails du procès et *sur les manœuvres des juifs du monde entier*, voir : 1o les pièces authentiques du procès qui sont déposées au ministère des affaires étrangères à Paris ; 2o la *Relation historique des affaires*

De ces deux faits, comme des trois témoignages cités, il résulte donc que très certainement, au XIX[e] siècle, les juifs ont des princes et des chefs suprêmes par lesquels, sur toute la surface du globe, ils sont commandés et dirigés.

Par conséquent, de ce quinzième siècle, où un document authentique nous prouve leur existence, jusqu'à notre dix-neuvième siècle inclusivement, la succession de ces chefs a été ininterrompue.

Dès lors doit être acceptée comme incontestable notre première proposition : un centre unique de commandement et de direction et une autorité suprême incontestée ont toujours existé chez les juifs depuis leur dispersion jusqu'à nos jours (1).

de Syrie, depuis 1840 *jusqu'en* 1842, *et la procédure complète dirigée en* 1840 *contre les juifs de Damas*, etc., par Achille Laurent, membre de la Société orientale. 2 vol. Paris, Gaume frères, 1846 ; 3° l'*Ami de la Religion*, tomes CV et CVI, d'avril à septembre 1840, et l'*Univers* de la même année et des mêmes mois ; 4° l'*Histoire universelle de Rohrbacher*, livre 91e ; 5° *Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens*, par le chevalier Gougenot des Mousseaux. Paris, Henri Plon, 1869, qui donne d'intéressants extraits des pièces du procès de Damas.

Sur des faits semblables, perpétrés plus récemment, où des enfants ont été les victimes, et que l'or des juifs et leur influence de plus en plus croissante ont étouffés, voir l'*Univers quotidien* du mois de janvier 1859 et ce même journal du 5 avril 1879 et de juin 1882 !

(1) Les docteurs et les Rabbins juifs ne sauraient se prévaloir de l'existence ininterrompue de cette autorité centrale dans leur nation, afin d'éluder la force de la célèbre prophétie de Jacob au sujet de la venue du Messie et afin de nier son accomplissement.

Dans la Genèse (49-10), Jacob mourant s'écrie : « Non auferetur *sceptrum* de Juda, et dux, de femore ejus, donec veniat qui mittendus est. » « Le *sceptre* ne sera pas ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé. » Nous avons vu plus haut l'interprétation et la traduction du

Un corollaire en découle nécessairement. Cette autorité centrale étant devenue, à partir du XIe siècle, une autorité complètement ignorée dans son nom et inconnue quant à son siège, elle s'est donc exercée d'une façon tout à fait cachée. Dès lors, ainsi que nous l'avons déjà affirmé, la nation juive a été conduite, depuis près de neuf siècles, comme *une immense société secrète*. L'histoire en effet n'a plus rien su et ne dit

Talmud : « le sceptre ne défaudra pas en Juda : ce sont les « Echmalotarques, princes de la captivité en Babylone, qui tien- « nent le sceptre d'Israël ». Dans la seconde partie du texte, le Talmud a traduit *docteur*, au lieu de *prince*.

Le *sceptre* est le symbole *extérieur, visible* et *connu* de l'autorité royale, de l'autorité souveraine ; il ne peut donc désigner et prédire qu'une autorité *extérieure, visible* et *connue*. Or aucun de ces caractères ne convient aux autorités qu'ont eues et qu'ont encore les juifs, depuis leur dispersion. L'autorité des princes de l'exil à Babylone n'était *extérieurement* qu'une « ombre d'autorité », comme celle d'Anne et de Caïphe à Jérusalem, aux temps de Jésus-Christ. Quelque grande qu'elle fût *moralement* et *secrètement* sur la nation, à l'*extérieur* et *visiblement*, c'était Hérode, c'étaient les gouverneurs romains, c'étaient les califes de Babylonie qui, de fait, *tenaient le sceptre*. A l'une comme à l'autre époque, le *sceptre était sorti* de Juda ; il n'était plus en Juda. Nous admettons que les rois juifs d'Arménie ont été des descendants de David. Ils ont vraiment porté le sceptre. Mais ceci ne fait rien contre la prophétie, parce que ce sceptre, revenu en Juda, *en était sorti* depuis sept à huit cents ans. Du reste, d'un côté l'ombre d'autorité *extérieure* des princes de l'exil a complètement cessé au onzième siècle ; d'un autre côté, le sceptre a disparu de tous les royaumes juifs d'Asie, après leur ruine aux XIVe et XVIe siècles ; par conséquent, depuis au moins trois cents ans, *il n'y a plus de sceptre en Juda :* et le Messie attendu par les Juifs n'a pas encore paru. Tandis que, au contraire, précisément à cette première époque, où, pour la première fois, le *sceptre a été ôté de Juda*, en passant des princes Asmonéens, descendant de cette tribu, aux mains de l'étranger Hérode, l'Iduméen, le Messie des chrétiens, Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu et fils de la Vierge Marie, est venu en ce monde et a prouvé par ses miracles

plus rien des chefs suprêmes des juifs, depuis la disparition extérieure des princes de la captivité. Assurément ils ne sont pas restés inactifs ; et c'est par leur impulsion et par leurs ordres souterrains que bien des

son origine et sa mission divine. Donc l'existence incontestable, chez les juifs, de cette autorité suprême et absolue, exercée par des inconnus et d'une manière occulte, depuis des siècles, ne porte aucune atteinte à l'interprétation et à l'application chrétiennes de la prophétie de Jacob.

Elle n'en porte pas davantage à cette prophétie, non moins célèbre, d'Osée : « Dies multos sedebunt filii Israel, sine rege « et sine principe, et sine sacrificio, et sine altari, et sine ephod, « et sine theraphim » (c. III, 4). « Durant de longs jours, les enfants d'Israël demeureront *sans roi*, et *sans prince*, et sans sacrifice, et sans autel, et sans éphod, et sans théraphim. » Les mots hébreux traduits par *roi* et *prince* ne peuvent s'entendre que d'une autorité *extérieure*, *visible* et *connue*. De ce texte prophétique, il résulte que les Israélites devront être, pendant de longs jours, sans royaume et sans royauté extérieure, visible et reconnue, gouvernant, comme autrefois, toute la nation, sans un centre de direction et d'autorité ayant un nom parmi les hommes et connu de tous, ainsi que les autres peuples en possèdent. Quant à l'*autorité sacerdotale*, les juifs en réalité n'en ont plus de *légitime*, depuis la ruine du temple par Titus au moins, même d'après les principes de leur propre théologie (voir la note de la page 97). L'autorite religieuse que les Rabbins et les autres chefs connus et inconnus exercent si rigoureusement sur les juifs dispersés, et à laquelle ils se soumettent si docilement, est donc absolument nulle devant Dieu et au point de vue de la conscience. Ainsi s'accomplit dans toute sa rigueur cette autre terrible prédiction : « Durant un long espace de temps, Israël demeurera sans le *vrai Dieu*, *sans prêtre* (II Paralip. xv, 3).

Ce que disent plusieurs écrivains que les juifs, depuis leur dispersion, n'ont plus de *centre d'autorité*, ni *politique*, ni *religieux*, doit donc s'entendre seulement d'un *centre visible* et *connu*, comme chez les autres peuples, et sous le rapport religieux, d'une autorité *véritablement légitime*. Ce qui n'exclut pas l'*existence de fait* d'une autorité centrale et suprême, mais *occulte*, dont les juifs suivent, et ont toujours suivi la direction religieuse et politique.

mouvements de toute nature se sont opérés dans le cours des siècles passés chez leur nation, et, sans nul doute aussi, chez les autres peuples. Les historiens ont relaté les faits, sans chercher à remonter à la cause première, faute de preuves ou d'indications extérieures. Sous ce rapport, nos deux lettres de 1489, en nous apprenant la succession perpétuée de ces princes, sont une précieuse révélation.

Afin de rendre notre thèse de plus en plus évidente, il nous reste à élucider deux intéressantes questions qui se rattachent étroitement à la précédente, à savoir : 1° quelle a été, et quelle est encore aujourd'hui l'étendue de l'autorité des princes et chefs d'Israël ? Nous l'avons déjà qualifiée d'absolue, de souveraine, d'incontestée. Tout ce que nous avons relaté jusqu'ici de faits et de témoignages démontre bien qu'elle est telle en effet. Mais, pour que la question de cette autorité soit complètement éclairée, il est nécessaire d'exposer et son origine et les motifs pour lesquels elle est si respectée de toute la nation juive. 2° Par quels moyens et de quelle manière ces chefs ont-ils pu gouverner leur peuple dispersé d'un bout du monde à l'autre? Quelle a été. et quelle est présentement l'organisation administrative et politique qui rend possible ce gouvernement universel ?

Nous allons étudier ce double point dans les deux sections suivantes.

IV.

L'autorité des princes et chefs suprêmes d'Israël a toujours été, et est encore de notre temps, absolue, incontestée et universellement obéie, parce que, aux yeux de tous les juifs, *elle n'est autre que celle de l'ancien grand Sanhédrin.*

I. Quelle que soit sa véritable origine et la date réelle de ses premiers commencements, le *Sanhédrin*, ou *Grand Conseil*, existait chez les juifs avant leur dispersion et siégeait à Jérusalem.

Cette assemblée, politique, religieuse et judiciaire à la fois, était chargée de toutes les affaires importantes de la nation. Elle se recrutait d'elle-même et choisissait ses propres membres. *Son autorité était immense.* Le grand prêtre, qui en faisait partie de droit, en était ordinairement le chef. C'est devant elle que se portaient en dernier ressort toutes les causes graves jugées en première instance par les tribunaux inférieurs. Le Sanhédrin pouvait infliger la peine de mort (1).

(1) Les monnaies juives des deux premiers siècles avant Jésus-Christ et du premier siècle de notre ère témoignent de cette grande autorité du Sanhédrin et de son chef habituel, le grand prêtre.

Depuis Jean Hyrcan, fils et successeur de Simon Machabée (135-106 avant Jésus-Christ), les monnaies juives eurent sur la face cette légende, entourée d'une couronne d'olivier : *Jean le grand prêtre et le conseil des Juifs.*

Il en fut de même sous Judas Aristobule, son fils (106-105).

Le Sanhédrin se composait de soixante et onze membres, savoir : d'un président, en hébreu *Nasi* ou *Nâci*, chef, prince, et de soixante-dix assesseurs. Ces membres étaient partagés en trois classes distinctes :

1° *Les Princes des Prêtres :* « Principes Sacerdotum ». Cette dénomination générale comprenait non seulement le grand prêtre en fonction et ses prédécesseurs encore vivants, mais aussi les chefs des vingt-quatre familles sacerdotales.

2° Les *Scribes :* « Scribæ populi », ou docteurs de la loi. Ils formaient une corporation nombreuse et puissante, dont le ministère consistait surtout à interpréter la loi mosaïque. Sous le régime théocratique des juifs, la religion et la politique se trouvaient étroitement unies ; aussi les Scribes étaient tout à la fois des

Elles portent, avec la couronne d'olivier : *Judas grand prêtre et le conseil des Juifs.*

Un des trois types de monnaies que nous a laissés Alexandre Jannée, frère et successeur d'Aristobule (105-78), reproduit la même inscription : *Jonathan le grand prêtre et le conseil des Juifs.* Sur des monnaies d'un second type, on lit en hébreu : *Jonathan, le Roi*, et en grec : *Alexandre* (étant) *Roi.*

Alexandre II, petit-fils d'Alexandre Jannée, prenait aussi, sur ses monnaies, le titre de Roi, en grec : *d'Alexandre, Roi.*

Les monnaies du dernier des princes Asmonéens, Antigone (40-37), portent sur la face, en grec : *du Roi Antigone,* et sur le revers, en hébreu : *Mathatias le grand prêtre et le grand conseil des Juifs.* Cette légende hébraïque nous apprend que *Mathatias* était le nom hébreu du prince juif qui, en grec, s'appelait *Antigone.*

Depuis l'ère chrétienne, on trouve plusieurs monnaies que l'on rapporte à l'époque de la première révolte des juifs contre les Romains (66-67), et qui ont ces légendes : *Eléazar le grand prêtre* ; *Simon Nasi Israël,* Simon, prince d'Israël

(Voir Revue des études bibliques et orientales : la monnaie chez les juifs, dans le journal le *Monde,* 5 mai 1882.)

jurisconsultes et des théologiens. Ils appartenaient presque tous à la secte pharisienne, et jouissaient d'un grand crédit auprès du peuple. Ce n'étaient que les plus illustres d'entre eux, tels que les Nicodème, les Gamaliel, qui entraient au Sanhédrin.

3° *Les Anciens du peuple :* « Seniores populi », c'est-à-dire les notables, qui étaient pris parmi les chefs des principales familles. Ils constituaient l'élément purement laïque du Grand Conseil de la nation (1).

Dans le principe, le Sanhédrin avait pour principale mission de conserver la *loi orale*, c'est-à-dire cette tradition véritable et légitime, venue de Moïse et des prophètes et transmise de vive voix, à laquelle Notre-Seigneur et les apôtres ont fait des allusions fréquentes, et qui était le commentaire et le complément de la *loi écrite*, c'est-à-dire de la Bible (2).

(1) Voir *Sainte Bible* de Lethielleux. *Evangile de saint Matthieu*, p. 54, note. — Sur le Sanhédrin, voir encore Fleury : *Mœurs des Israélites*. — Dom Calmet : *Dictionnaire de la Bible*. — Basnage : *Histoire des juifs*, etc., t. III. — Drach : *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, etc., t. Ier, p. 125 et suiv., etc, etc.

Les *Evangiles* et les *Actes des Apôtres* parlent souvent du Grand Conseil de la nation juive, ou Sanhédrin, notamment : *Evangiles :* Matth. ch. 2, v. 4 : Quand Hérode, « assemblant tous les *princes des prêtres* et les *scribes du peuple*, s'enquit d'eux où naîtrait le Christ ». Cette assemblée n'était autre que le Sanhédrin ; puis, ch. 5, v. 22 : « Celui qui dira à son frère Raca sera justiciable du *Conseil;* et encore, ch. 23, vers. 2 et 3 : « Les scribes et les pharisiens *sont assis sur la chaire de* Moïse ; observez donc et faites tout ce qu'ils vous diront ». (V. Sainte Bible. Ev. s. saint Matthieu.) Dans le récit de la Passion de N.-S., tous les Evangélistes : *S. Matth.* Ch. 26, vers. 57-66. — Chap. 27, v. 1er. — *S. Marc.* Ch. 14. v. 55-64. — Ch. 15, v. 1. — *S. Luc.* Ch. 22, v. 66-71. — *S. Jean.* Ch. 18, v. 13 et s. — *Actes des Apôtres.* Ch. 4, v. 3 et s. — Ch. 5, v. 21 et s. — Ch. 6, v. 12, etc., etc.

(2) V. Drach, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue* t. Ier, p. 125 et 127.

Lorsque le sceptre sortit de Juda, sous Hérode l'Iduméen, la puissance du Grand Conseil fut singulièrement diminuée. Au point de vue *extérieur* et *gouvernemental*, elle n'eut plus qu'une faible action; elle devint presque nulle, quand la Judée fut réduite en province romaine, et que les empereurs eurent enlevé au Sanhédrin le droit de condamner à mort, quarante ans environ avant la ruine de Jérusalem.

Mais il est indubitable que, même alors, dans cette situation *extérieurement* amoindrie, le Sanhédrin et son président ordinaire, le grand prêtre, avaient sur tous les juifs, sous le rapport religieux, politique et national, une influence morale et une autorité *occulte* des plus considérables, et que la direction réelle de la nation juive, soit dans la Palestine, soit au dehors, était absolument entre leurs mains. Nous en avons une preuve, entre bien d'autres, dans la révolte générale des juifs contre les Romains, avant leur première dispersion. Des entreprises de ce genre, et sur une telle échelle, ne peuvent pas avoir lieu sans qu'il existe un centre d'autorité, soit visible, soit secrète, universellement reconnue et obéie, qui combine et organise les choses, et qui imprime le mouvement. Ce centre, jusqu'à la ruine du Temple, fut le Sanhédrin de Jérusalem.

Ce Grand Conseil disparut dans la première dispersion.

Mais les auteurs du Talmud et les écrivains rabbinistes postérieurs nous assurent que le Grand Conseil de la nation fut reconstitué dans la Babylonie. Nous avons raconté, d'après eux, comment l'élite du peuple juif, en grande partie, et la plupart des familles issues

du Roi-Prophète s'étaient réfugiées dans cette contrée en l'année 70, à la suite de la victoire de Titus. Au milieu de ces exilés se retrouvèrent des débris du Sanhédrin. Extraordinairement attachés à leurs traditions et à leurs coutumes, les juifs s'empressèrent de rétablir l'autorité centrale de leur nation. A sa tête fut placé un des descendants de David, pris parmi les docteurs de la loi, qui reçut, avec le titre de prince de l'exil ou de la captivité, la qualité et la puissance de chef suprême de toute la dispersion d'Israël. A côté de lui se reforma le Grand Conseil, dont il eut de droit la présidence ; et désormais les princes de la nation, dépositaires du souverain pouvoir, furent toujours choisis entre les docteurs de la loi, membres du nouveau Sanhédrin.

Il n'y a rien d'improbable à ce que, de 70 à 135, les révoltes générales des juifs contre les Romains, hors de la Judée, sous Trajan, en Judée, sous Adrien. aient été inspirées et commandées par les princes de l'exil.

Quoi qu'il en soit, et bien que, pendant un certain temps, autour des patriarches de Judée, autorité secondaire, se soient groupées de célèbres écoles ou académies, d'où sortirent les docteurs *Emoraïm* qui écrivirent les premières parties du Talmud (1), il est certain que, dès le IVe siècle, au témoignage de saint Jérôme qui habitait ce pays, il n'y avait plus, ou presque plus de docteurs de la loi en Palestine (2) ; et que, au VIe siècle, le pouvoir suprême, religieux et po-

(1) La Mischna et la Ghémara de Jérusalem.
(2) *Comment. in Oseam,* in prologo, circà finem.

litique de la nation avait son siège unique dans la Babylonie.

Pour établir l'autorité et la mission spirituelle de leurs docteurs, les écrivains talmudistes et rabbinistes les font remonter jusqu'à Moïse par une chaîne traditionnelle ininterrompue, dont les anneaux se sont communiqué les uns aux autres la *loi orale* que le conducteur d'Israël reçut de Dieu, disaient-ils, en même temps que la *loi écrite*, sur le mont Sinaï. Cette chaîne des docteurs de la loi est partagée en plusieurs séries.

La *première série* part de Moïse et va jusqu'à Esdras inclusivement. Elle se nomme la série des *Prophètes*. La *seconde* commence à Siméon le Juste, grand prêtre après Esdras. Elle est appelée la série des docteurs *Thanaïtes* (c'est-à-dire traditionnaires, qui ont conservé et transmis de vive voix la tradition, la loi orale), et encore *Misnites* (c'est-à-dire auteurs de la Misna ou Mischna). Les plus renommés parmi eux furent les suivants : *Hillel*, qui était issu du côté maternel de la race de David et qui vivait sous Auguste et Hérode l'Ancien. Saint Jérôme en parle dans son commentaire sur Isaïe, chap. VIII, et le nomme *Hellel*. Rabban (1) *Siméon*, son fils, que l'on croit généralement être le

(1) Le titre de « *Rabban* » est le plus distingué de tous les titres honorifiques que pouvaient recevoir les docteur juifs. Après ce titre venaient ceux de *Rabbi* et Ribbi, donnés surtout aux docteurs des académies de la Judée, et ceux de Rab, Rabbana, Rabboni, Abba, Mar, noms chaldaïques ou babyloniens, que reçurent les docteurs des academies de la Babylonie. « Il n'y eut que *sept* docteurs qui aient porté le haut titre de Rabban, tous revêtus de la dignité de *Nâci* ». (Voir Drach, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, etc., t. Ier, p. 146.)

Siméon de l'Évangile. Rabban *Gamaliel* l'ancien, fils du précédent. C'est à ses « *pieds* » que Paul étudia la loi mosaïque (1). Ce célèbre docteur juif se convertit au christianisme et devint saint Gamaliel. Rabbi *Juda*, surnommé le *Saint*, le *Nâci*, petit-fils de Gamaliel. Il fut patriarche de la Judée. Nous en avons déjà parlé. C'est ce docteur qui (au second siècle de l'ère chrétienne) se détermina à mettre par écrit la loi orale, de peur qu'elle ne vînt à périr de la mémoire des hommes. Il composa dans ce but l'ouvrage appelé *Mischna*, c'est-à-dire seconde loi, loi orale. Israël tout entier accueillit avec applaudissement ce recueil. Les disciples immédiats de Juda le Saint écrivirent les *suppléments* de la Mischna, sur ses leçons, et fermèrent la série des docteurs Thanaïtes ou Misnites.

La 3e série des docteurs fut celle des *Emoraïm* (qui disputent, expliquent). Ils exposèrent et interprétèrent différentes parties de la Mischna, et leurs travaux formèrent d'abord la *Ghémara* de Jérusalem, et plus tard la *Ghémara* de Babylone. La Mischna et ces deux Ghémara composent l'ouvrage nommé le *Talmud*, qui est par excellence le code sacré, religieux, social et politique de la nation juive. Il fut terminé au commencement du VIe siècle (2).

La 4e série comprend les docteurs dits *Séburaïm* (opinants). Ils donnaient leur opinion sur tel ou tel point du Talmud. Plusieurs de leurs enseignements

(1) « Secus pedes Gamaliel eruditus juxtà veritatem paternæ legis. » Act. Apost. C. 22, v. 3.

(2) *Ghémara*, c'est-à-dire interprétation, explication. *Talmud*, c'est-à-dire doctrine, la doctrine parfaite, par excellence.

ont fini par être introduits dans ce code et ont fait comme une seconde et dernière clôture du Talmud, un peu après le milieu du VIe siècle.

La 5e et dernière série fut celle des *Gaonim* (illustres, excellents, seigneurs). Au onzième siècle, la grande persécution de Babylonie mit fin aux académies de ces docteurs et à leur succession, qui ne s'est plus continuée d'une manière visible et connue. Beaucoup plus tard, s'élevèrent ailleurs, en Espagne surtout, des écoles juives renommées et des docteurs célèbres, mais sans avoir aucun lien ni rapport de succession avec la grande chaîne traditionnelle (1).

C'était donc, ainsi que l'affirme aussi, d'après les Rabbins, le savant Drach, parmi ces docteurs de la loi, *Thanaïtes*, *Emoraïm*, *Séburaïm* et *Gaonim*, que, de la dispersion au XIe siècle, furent successivement choisis les chefs souverains de la nation juive (2). Et c'est sur cette grande chaîne traditionnelle des docteurs, dont ils soudent plus ou moins bien les anneaux, que se sont appuyés et s'appuient encore les juifs talmudistes pour prétendre qu'Israël a toujours possédé de vrais docteurs de la loi, et qu'il n'a pas cessé d'avoir à sa tête un pouvoir spirituel légitime, véritablement d'origine divine, et auquel il est obligé d'obéir comme à Dieu même (3).

(1) Voir Drach, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, tome Ier, pages 141 à 173. Voir Maïmonides : Introduction du *Yad Hhazaka* (la main forte, abrégé du Talmud).

(2) Drach, *ibidem*, pages 172 et 173.

(3) Pourtant le Talmud reconnaît positivement que, « depuis la « dernière dispersion des juifs, il n'y a plus de *docteurs en Israël*, « parce que l'imposition des mains, une fois interrompue, ne peut « plus se reprendre. Le Messie seul... pourra donner à ce signe

Il est incontestable que, au point de vue extérieur et officiel, les princes de la captivité et leur Sanhédrin n'avaient qu'une bien faible autorité, sous la domination des califes de Babylone. Leur situation ne différait guère de celle du Sanhédrin de Jérusalem sous les Romains. Mais leur *autorité morale* et leur *action occulte* sur la nation dispersée égalait au moins celle de l'ancien Grand Conseil.

La raison en est que cette puissance politique et religieuse des princes de la captivité et de leurs assesseurs était *affirmée* et *consacrée* par le Talmud même. En traduisant et en interprétant la prophétie de Jacob (Genès. c. 49, v. 10) : Le sceptre *ne sera pas ôté* de Juda, ni le *prince* de sa postérité, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé ; « le Talmud dit : *Le scep-* « *tre ne défaudra pas en Juda* : ce sont les princes de

« extérieur la vertu d'imprimer le caractère de docteur de la « loi ». (V. Drach. *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, tome Ier, page 113. Il cite *Talmud*, traité *Sanhédrin*, fol. 13 verso et fol. 14 recto ; traité *Aboda-Zara*, fol. 8 verso, et Maïmonides, comment. sur la Mischna de Sanhédrin, ch. Ier, par. 3, et son traité du même titre, ch. 4.) Le Talmud dit encore que « l'autorité (spirituelle et légitime) du Sanhédrin de Jérusalem « cessa quarante ans avant la ruine du second temple », c'est-à-dire précisément à l'époque de la Passion de Notre-Seigneur. (Drach, *ibidem*, page 113. V. traité *Sanhédrin*, fol. 41 recto ; *Aboda-Zara*, fol. 8 verso.) Ceci prouve que, même aux yeux des auteurs du Talmud, l'ancienne autorité spirituelle, venue de Dieu par Moïse, n'existait plus en Israël, parce que sa transmission régulière avait cessé. Ces aveux, arrachés aux juifs, en ce point comme en bien d'autres, par la force de la vérité, n'ont pas empêché leurs docteurs de leur enseigner le contraire de vive voix, et par écrit dans les mêmes ouvrages, comme, par exemple, dans le Talmud. Ils s'inquiètent peu de leurs propres contradictions.

« la captivité qui tiennent le sceptre d'Israël ; et le « *législateur en sa postérité* : ce sont les descendants « d'Hillel qui enseignent la religion à la multi- « tude (1). »

Ce texte prouve avec évidence que, pour les auteurs du Talmud, ou *Ghémara* de Babylone, les princes de la captivité étaient les légitimes continuateurs et détenteurs de la puissance souveraine concentrée autrefois dans la tribu de Juda. Par les expressions : « *le législateur en sa postérité* : ce sont les descendants d'Hillel, etc. », ces docteurs *Emoraïm* se désignent eux-mêmes, et leurs autres collègues. Ils se disent issus de David et de Juda, comme Hillel dont ils « sont les descendants » et les successeurs dans la mission spirituelle d'enseigner « la religion à la multitude ». Par conséquent, d'après leur affirmation, il y avait, au VIe siècle, à Babylone, auprès des princes de la captivité, de véritables docteurs de la loi, comme dans le passé, à Jérusalem, auprès du grand prêtre. Pour eux donc rien n'était changé dans le pouvoir politique et religieux de la nation : celui de Jérusalem s'était perpétué dans celui de Babylone.

Or le Talmud a été, et est encore la règle absolue et universelle de tout Israël, adoptée par lui sans hésitation ni conteste, dès sa terminaison. Plus loin, nous donnerons des preuves nombreuses et convaincantes du respect et de la soumission des juifs pour les enseignements de leur code sacré. Donc, dès le sixième siècle au moins, les juifs, d'après les affirmations et

(1) Talmud, traité *Sanhédrin*, fol. 5 recto. — *De l'harmonie*, etc., ib., page 174.

les prescriptions révérées et incontestées de leur Talmud, ont dû considérer les princes de la captivité et leur conseil comme les successeurs et de leurs anciens rois et des membres de leur antique Sanhédrin, comme réunissant la puissance des uns et des autres, comme étant par conséquent le seul légitime pouvoir gouvernemental, à la fois religieux et politique, de la nation dispersée.

Ces affirmations du Talmud, qui furent continuellement enseignées et commentées par les Rabbins dans les siècles suivants, « dans chaque ville et dans chaque contrée », ainsi que l'affirme Maïmonide, ont formé la conscience des juifs, qui se sont crus obligés d'obéir avec le plus profond respect et avec une exactitude et une soumission parfaites aux ordres et aux décisions de cette autorité suprême, et de la consulter dans toutes les circonstances embarrassantes et difficiles.

Nous avons comme preuve de ces dispositions réelles et persévérantes en Israël, nos deux lettres juives du xve siècle. Elles sont en effet une *consultation* des juifs nombreux de deux grands pays, et une réponse du chef suprême, donnant ses ordres et traçant la conduite à suivre.

Le changement de siège de cette autorité centrale et sa disparition extérieure n'ont pu faire aux juifs aucune impression défavorable, ni diminuer en quoi que ce soit leur respect à son égard. Naturellement ils ont tous été prévenus en toute contrée, et de la persécution violente des califes d'Orient, et de la translation de l'autorité suprême à Constantinople. Instruits par une expérience bien des fois séculaire, les juifs ont

partout compris sans peine la nécessité qui incombait à leurs chefs de se déplacer et de se cacher pour l'avantage et le salut de la nation.

Une importante remarque a ici sa place convenable. Les historiens chrétiens ont eu tort, il nous semble, de n'accorder, jusqu'à présent, presque aucune valeur aux assertions et aux récits des écrivains talmudistes et des Rabbins qui sont venus après eux. Le protestant Basnage, en particulier, prétend qu'il n'y a pas eu de plus mauvais historiographes que les uns les autres (1). Ces appréciations sont inexactes. Que les auteurs talmudistes et rabbinistes ne méritent qu'une médiocre confiance quand ils traitent de l'histoire des non-juifs, soit. Mais quand ils parlent de l'histoire particulière de leur nation, *de ses affaires intimes*, ils parlent de ce qu'ils savent pertinemment, de ce qu'ils ont connu, soit par eux-mêmes, soit par des témoignages ou des écrits transmis dans l'ombre et le secret, ainsi qu'il arrive dans toutes les sociétés occultes. Les chrétiens qui récusèrent ces récits, en taxant les Rabbins d'ignorance ou d'exagération, ou de vaniteuse invention, parce qu'on ne trouvait pas de documents extérieurs qui confirmassent leurs dires, ont parlé de ce qu'ils ne savaient pas, et ils ont raisonné, en ce point, comme ils ont fait presque tous à propos des événements de notre histoire d'Europe et d'Amérique, depuis un siècle. Ils ignoraient qu'il y avait, au-dessous de l'histoire apparente et officielle, une série de faits cachés qui étaient la préparation et la cause véritable des faits publics. Les ouvrages des écrivains francs-

(1) *Histoire des Juifs*, t. III, c. VII.

maçons, carbonari, internationalistes et autres, nous ont beaucoup appris en cette matière. La véracité de leurs allégations est contrôlée et démontrée maintenant par les événements d'hier et d'aujourd'hui, et par la tournure que prennent les choses qui seront l'histoire de demain. Personne à cette heure ne pourrait raisonnablement révoquer en doute les récits des faits occultes et complètement ignorés de l'histoire officielle et patente, racontés dans leurs livres sur la Franc-Maçonnerie et sur les autres sociétés secrètes, par les F.·. F.·. Bazot, Ragon, Clavel, Rédarès, Witt, Louis Blanc, de Saint-Elme, Fribourg, etc., etc.

On doit apprécier et juger de la même manière ce que les Talmudistes et les Rabbins ont rapporté de l'*histoire intime* de leur nation qui, dans son ensemble, depuis dix-huit cents ans, n'est autre chose qu'une immense société secrète. Il serait donc inexact et téméraire présentement de déclarer sans valeur et sans poids leurs assertions sur la reconstitution en Babylonie de l'autorité centrale politique et religieuse de la nation juive. Toutefois il faut dire, à la décharge de ces historiens chrétiens, que nous possédons actuellement, sur les agissements occultes de ce peuple, plus de lumières que dans le passé. Les affirmations du Talmud et des auteurs rabbinistes, touchant ce rétablissement du pouvoir central et absolu dans la dispersion d'Israël, sont amplement confirmées et *par notre document de* 1489, et par les témoignages contemporains des écrivains juifs et autres que nous avons cités, et par les faits que nous avons rapportés, et par tout ce qui se passe sous nos yeux.

Cette conclusion nous paraît donc démontrée et

désormais indiscutable : le pouvoir qui, depuis leur exil de la Palestine, a toujours réellement dirigé les descendants de Jacob, en fonctionnant tantôt à découvert, tantôt dans l'ombre et le secret, a été à toutes les époques extrêmement fort et influent, universellement respecté et obéi.

II. De là nous pouvons regarder comme chose certaine que, durant tout le cours des siècles, pas un mouvement important, pas un changement notable n'a eu lieu dans la nation juive, sans que ses chefs suprêmes ne l'aient connu, ordonné et dirigé, ou au moins permis et surveillé.

Par conséquent, il est sûr que la grande transformation, opérée de nos jours, dans une portion du peuple juif, n'a pas pu échapper au regard vigilant de ses princes, qu'elle ne s'est point exécutée en dehors de leur direction ni contrairement à leurs ordres.

Le changement d'allures du juif dans le dix-neuvième siècle n'est donc pas le résultat d'un hasard heureux, d'un mouvement spontané, d'un développement naturel et inconscient. Il ne peut être, et il n'est en réalité que la suite de l'impulsion et du commandement de son pouvoir central et souverain. Car, très certainement, jamais le juif talmudiste, si obstinément attaché à ses antiques institutions, à sa loi, à son culte, à ses usages, n'aurait voulu, ni osé de lui-même sortir de sa juiverie, passer par-dessus les prescriptions formelles de son livre sacré et révéré, frayer avec les non-juifs, adopter leurs coutumes et leurs mœurs, sans y avoir été excité et poussé de toutes manières par cette autorité supérieure envers laquelle le Talmud lui-même ordonnait la plus entière soumission.

Les chefs d'Israël n'ont jamais cessé, depuis la ruine de leur patrie, d'observer d'un œil attentif et sagace, dans le monde entier, tous les événements qui, de près ou de loin, pouvaient favoriser leurs instincts de lucre, de domination universelle, et l'infatigable espoir de leur nation, le retour dans la Palestine.

L'ébranlement causé dans la société chrétienne par le protestantisme, et surtout les conséquences pratiques qui en découlèrent au point de vue politique, social et religieux, durent exciter singulièrement l'attention de ces princes juifs. Au commencement du XVIIIe siècle ces résultats se manifestèrent avec plus de force et d'éclat. A cette époque, et même dès la fin du dix-septième, partout en Europe les juifs étaient traités avec bienveillance et jouissaient d'une grande liberté. C'est alors que, à l'instigation et sur les ordres de ses chefs, la partie la plus intelligente, la plus active et *la plus riche* d'Israël commence à sortir de son immobilité de tant de siècles et de sa vie exclusivement talmudique, pour envahir la société chrétienne et pour agir sur elle par *trois moyens différents,* par les sociétés secrètes, par l'émancipation civile et politique et par les conversions au protestantisme.

Ce mouvement de transformation et son influence sur nos sociétés marchèrent d'abord très lentement ; puis, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, leurs progrès devinrent considérables, et enfin, après la grande révolution française et ses suites physiques et morales, ce mouvement et cette action arrivèrent à leur apogée par tous les moyens à la fois, dans le cours de notre dix-neuvième siècle.

Ces assertions ne sont pas nôtres seulement. Les

juifs modernes reconnaissent eux-mêmes la réalité de ces causes occasionnelles de leur rapide transformation, et ils avouent à demi-mot les moyens qu'ils ont employés pour les réaliser.

« L'Israélite, disait en 1866 une Revue juive, se « montrerait bien ingrat, *s'il ne reconnaissait pas* TOUT « CE QU'IL DOIT *au mouvement qui, depuis trois siècles, a* « *ébranlé, et depuis quatre-vingts ans, a renversé l'an-* « *cienne organisation de la société* (1). L'âpre souffle de « la persécution ne nous oblige plus *à nous serrer les* « *uns contre les autres*; nous pouvons *marcher isolément*, « sans crainte d'attaques contre nos personnes ou notre « foi.. .... *Nous avons observé* ces tendances de la société « moderne, nous avons *sérieusement médité sur les con-* « *séquences* qu'elles devaient avoir pour *notre culte* (2), « et loin d'y avoir rien trouvé qui nous démontrât la « nécessité de *relâcher le lien de la communauté*, nous « y avons au contraire puisé de nouvelles raisons pour « le *maintenir* et le fortifier (3). »

Ces paroles transparentes de la feuille judaïque nous donnent à comprendre comment les chefs juifs ont exploité ce « mouvement » qui a ébranlé, puis renversé l'ancienne société européenne, féodale et catholique, et quels résultats ils en ont tirés pour leur peuple.

Par leur entrée dans les sociétés secrètes et dans les

(1) C'est-à-dire depuis Luther et depuis la proclamation et la mise en pratique des principes de 1789, dits « principes modernes ».

(2) Le *culte* et la *nationalité* sont une seule et même chose pour les juifs.

(3) *Univers israélite*, III, page 129, 1866.

sectes protestantes, les juifs ont puissamment aidé et contribué à ce renversement. Par l'émancipation civile et politique, ils n'ont plus besoin de « se serrer les uns contre les autres » dans les *Ghetto* ou juiveries; ils peuvent « marcher isolément » ; c'est ce qu'ils font presque partout aujourd'ui, et même très souvent sans qu'on sache s'ils sont, ou non, de race judaïque. Mais les juifs se sont bien donné de garde de relâcher, à cause de cette liberté nouvelle, « *le lien de la communauté* » juive, le lien de la juiverie talmudique.

Les princes juifs le maintiennent soigneusement : ils n'ont point l'intention de « moderniser » leur nation tout entière. De plus, ils ont « *fortifié* » ce lien par l'adjonction et la multiplication soit de centres juifs de nouvelle forme, soit de communautés auxiliaires et de sociétés parallèles, telles que la Maçonnerie et ses branches, *entées* sur celle du judaïsme, et composées d'éléments de tout peuple et de toute religion.

Les chefs juifs tiennent entre leurs mains tous ces liens réunis, et il est incontestable que le « lien de la communauté juive », devenu triple, est désormais singulièrement « fortifié », c'est-à-dire que la puissance de ses princes a étonnamment grandi.

Faisons le rapide historique de ces trois moyens qu'ils ont mis en œuvre pour transformer une partie de leur peuple et la lancer contre la société chrétienne.

1. Nous avons exposé et prouvé dans le livre : *Francs-Maçons et Juifs*, comment un certain nombre d'Israélites étaient entrés dans les sociétés secrètes et en avaient formé de nouvelles; comment ils avaient réussi à s'emparer peu à peu de toutes et à les mettre sous la

direction exclusive et absolue de leurs princes. Nous n'avons plus à revenir sur ce sujet.

2. Dès que les juifs eurent acquis une certaine influence dans les sociétés secrètes, au XVIII[e] siècle, ils les poussèrent à s'occuper de leur émancipation civile e politique, et à la demander aux gouvernements européens. L'entreprise était difficile. En Allemagne, les protestants et les maçons templiers se montraient tout à fait opposés aux juifs. Les loges refusaient de les admettre dans leur sein. En France, catholiques et hérétiques, et même les coryphées du mouvement philosophique et révolutionnaire, les hauts maçons, « Voltaire et Rousseau, pour ne citer que les plus éminents, « étaient hostiles aux juifs, et ne les croyaient pas « dignes de tolérance: encore bien moins auraient-« ils voulu voir la liberté et l'égalité accordées aux « enfants d'Israël (1) ». C'est pourquoi ceux-ci ne firent de tentatives sérieuses pour leur émancipation que vers la fin du siècle, quand ils se virent en nombre et puissants dans la Franc-Maçonnerie. Un premier essai, mais indirect, fut fait en 1785, à Metz, « *ville libérale par excellence* », qui, depuis plusieurs siècles, possédait dans son sein *une juiverie modèle.* (2). *La Société royale des sciences et des arts* de cette ville mit au concours, pour l'année 1787, la question suivante : *Est-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France?*

(1) *Revue des études juives,* 1880, n° 1, pages 83 et suivantes — *Emancipation des Juifs,* par Ab. Cahen, grand Rabbin; travail fort intéressant.

(2) *Revue des études juives,* 1880, n° 1, p. 84.

Parmi les mémoires présentés sur cette question, celui du fameux abbé *Grégoire*, curé d'Emberménil, fut un des plus favorables aux juifs : il concluait à leur émancipation complète. Dans la commission chargée de la lecture et de l'examen des manuscrits, nous remarquons le nom de *Rœderer*, conseiller au Parlement de Metz, qui « se passionna pour cette question et qui demanda et obtint d'être le rapporteur ». Le rapport de Rœderer et le plan d'un mémoire qu'il écrivit lui-même sur la question posée, concluent également à l'émancipation des juifs. Vers la même époque surgissait un nouvel avocat de la cause israélite, le comte de *Mirabeau*, qui, dans un livre intitulé : *Sur la réforme politique des juifs* (Londres, 1787; Paris et Bruxelles, 1788), arrivait à la même conclusion. Ces trois hommes, Grégoire, Rœderer et Mirabeau, furent nommés, en 1789, députés à l'Assemblée nationale. Ils s'y rencontrèrent avec *Duport* et *Barnave*, et tous successivement prirent avec ardeur et éloquence devant la haute assemblée la défense des juifs. En 1791. le 27 décembre, fut votée la proposition de Duport, par laquelle tout juif qui prêterait le serment civique serait légalement reconnu comme Français (1). C'était le point de départ de l'émancipation totale des juifs. Enfin, en 1807, Napoléon Ier organisa religieusement et civilement la nation juive dans son empire, et mit tous les juifs sur même le pied que les autres Français, en leur accordant la liberté et l'égalité devant la loi.

Or ces défenseurs et protecteurs des juifs étaient *tous des francs-maçons de haut grade*. Mirabeau, Rœderer

(1) *Revue des études juives*, 1880, n° 1, p. 84.

Grégoire, Duport et Barnave faisaient partie du comité secret du Grand-Orient de France et de ce club de la *Propagande*, fondé en 1785, et dans lequel, dès 1790, fut décidé le régime de la Terreur. L'empereur Napoléon appartenait, lui aussi, à la Maçonnerie, et y avait reçu un grade élevé. Il fut considéré et soutenu par l'ordre maçonnique comme l'instrument des destructions politiques et sociales que la Franc-Maçonnerie avait résolu d'opérer dans le reste de l'Europe ainsi que dans notre malheureux pays (1).

Cette émancipation entière des juifs fut établie dans les contrées allemandes, par suite de la domination française sous Napoléon (2). Après sa chute, elle fut abrogée presque partout, sauf en France. Mais, depuis, les juifs sont parvenus, en ce siècle, principalement par les efforts universels et constants des francs-maçons d'Europe et d'Amérique, à conquérir tous les droits de citoyens, dans presque tout le monde civilisé.

3. Le protestantisme, dit une Revue maçonnique allemande (3), n'est que « la moitié de la Maçonnerie ». Aussi les juifs, qui se faisaient francs-maçons sans hésiter, eurent peu de répugnance à se convertir au protestantisme. D'ailleurs, leurs chefs qui les autorisaient, au XV[e] siècle, à entrer dans l'Église catholique quand « ils ne pouvaient pas faire autrement », devaient, à plus forte raison, leur permettre, ou plutôt les pousser

(1) V. P. Deschamps. *Les Sociétés secrètes et la société.*

(2) Ces bienfaits de Napoléon l'ont fait regarder par quelques juifs comme leur véritable Messie. Il n'a été qu'un de ses précurseurs.

(3) P. Deschamps, *Les Sociétés*, etc.

de préférence à embrasser l'une ou l'autre des mille sectes de la Réforme. Par là, les juifs pénétraient directement et ostensiblement dans la société chrétienne, et parvenaient avec bien plus de facilité, et en toute liberté, à d'immenses richesses et à de nombreux honneurs. Mais surtout, par ce moyen, ils peuvent mieux cacher leur origine sémitique, leurs visées de domination et leurs trames contre notre ordre social. C'est pour cette raison que les juifs se sont faits protestants en si grand nombre. Car ces israélites convertis à l'hérésie, de même que ceux qui passent à l'Islamisme ou à toute autre fausse religion, ne cessent point d'être juifs d'aspiration et de sentiment : « ils conservent toujours la loi de Moïse dans le cœur », et ils travaillent, comme leurs autres frères non convertis, à la réalisation « des projets et des espérances d'Israël ». Les hauts chefs juifs le savent bien, et ils comptent autant sur eux que sur leurs sujets talmudistes.

*

Cette transformation si étonnante, voulue et poursuivie par les princes de Juda, partage aujourd'hui leur nation en deux portions bien distinctes : les *juifs talmudistes*, et les *juifs modernes*, que j'ai appelés, pour plus d'exactitude, « *modernisés* », par opposition aux premiers, qui ne modifient point leurs antiques allures.

Les Talmudistes, « composés de la vieille génération, « des gens de la campagne et de ceux de la plus basse « classe des villes, reconnaissent *l'autorité religieuse « des Rabbins*, *l'autorité législative du Talmud*, observent scrupuleusement la loi, non pas mosaïque, « mais rabbinique, ne se mêlent aux chrétiens que

« pour leurs affaires d'intérêt, *et continuent à être les* « *ennemis traditionnels de l'Eglise.* C'EST LE NOYAU IN- « DESTRUCTIBLE DE LA NATION, qui subsistera jusqu'à la « fin dans son entêtement et sa fidélité à conserver les « Ecritures (1) ».

Les MODERNISÉS sont les moins nombreux. Ce sont eux qui, sous les excitations et les ordres de leurs chefs suprêmes, sont entrés, timidement d'abord, dans la société chrétienne, puis bientôt, l'envahissant de toutes parts, sont parvenus à s'emparer de sa direction, et vont, à courte échéance, si Dieu n'y met arrêt, la dominer tout entière pour la détruire plus sûrement.

Ils se distinguent en quatre classes : 1° les *militants*, 2° les *réformés*, 3° les *indifférents*, 4° les *convertis.*

1° Les *militants* sont les juifs lancés dans le mouvement politique et social. Ils sont les grands et secrets instruments de destructions de toutes sortes, mis en œuvre par les princes de la nation. Ils fournissent à la Franc-Maçonnerie et aux sociétés secrètes, même les plus violentes, leurs cadres les plus solides et leurs chefs les plus actifs. En religion, ils se déclarent adversaires haineux et irréconciliables de l'Église catholique et de ses dogmes ; ils se disent et se montrent, dans leurs écrits surtout, rationalistes, sceptiques, matérialistes, athées. En politique, ils s'affichent généralement comme ennemis acharnés des gouvernements légitimes en tout pays, et particulièrement des princes de la famille des Bourbons. Ils s'unissent de préférence aux partis soit monarchistes-constitutionnels, soit

(1) *Dictionnaire* de Goschler, au mot *Juif*, note. L'abbé Goschler est de race juive.

libéraux, soit républicains, soit révolutionnaires plus ou moins avancés. Ils pullulent dans la presse, qui est presque en entier entre leurs mains, et par laquelle ils attaquent, bafouent et détruisent tous les principes de l'ordre moral et religieux. Ils envahissent, à l'heure présente, en Europe, et particulièrement en France, toutes les hautes positions gouvernementales et administratives. Parmi eux, beaucoup, avant d'entrer dans la Maçonnerie, ont commencé par être des convertis au protestantisme, ou des réformés, ou des indifférents.

2° Les *réformés*, qui peuvent se subdiviser en *réformés talmudistes* et en *réformés anti-talmudistes*.

Les premiers, tout en acceptant l'organisation extérieure religieuse qui leur est imposée par les pouvoirs civils, en France et ailleurs, conservent leur foi rabbinique et leurs séculaires espérances, révèrent le Talmud et l'autorité des Rabbins, comme les simples talmudistes, et observent leurs prescriptions, autant qu'ils peuvent, dans tout ce qui n'est pas incompatible avec les pratiques de la société moderne.

Les seconds. « éclairés, *riches*, bien élevés, ont secoué « le joug des Rabbins, les formes surannées de la Syna- « gogue, les mœurs anti-sociales de leurs ancêtres ; mais « n'ayant pas la foi chrétienne, voulant toutefois con- « server leur nom historique et leurs dogmes fonda- « mentaux, sentant la nécessité d'un culte, abhorrant « le désordre et le vide des rites purement rabbini- « ques, ils ont inventé un culte réformé dont la lan- « gue est toujours l'hébreu, les cérémonies, celles de « la tradition, mais dans lequel ils ont introduit de « l'ordre, de la décence, un chant plus régulier,

« l'usage de l'orgue, de la prédication, d'un luminaire « brillant, etc., etc. Hors des réunions religieuses, « où les zélés se rendent le Sabbat et les grands jours « de fête, et le plus grand nombre une seule fois par « an, ils ne pratiquent absolument aucun rite judaï- « que, et *vivent, tant qu'ils peuvent*, et de préférence, « *avec les chrétiens* (1). »

« 3° Les *indifférents*, comme ceux de toutes les reli- « gions, ne s'inquiètent ni de la tradition, ni de la « réforme, ni des Rabbins, ni des synagogues, ni de « Moïse, ni du Consistoire, à peine de la circoncision. « Ils ne conservent le nom de juifs que par un respect « humain honorable, puisqu'ils n'ont pas la foi néces- « saire pour l'échanger contre celui de chrétiens. « Quand l'occasion s'en présente, ils épousent vo- « lontiers des chrétiennes, font sans hésiter baptiser « leurs enfants, et pratiquent dans ce cas, à l'égard « des croyances religieuses de leur famille, une tolé- « rance qui pourrait servir d'exemple à maints catholi- « ques de nom (2). »

4° Les *convertis*. Sous ce nom je comprends uniquement les juifs très nombreux qui sont passés au protestantisme. En général, ces sortes de conversions ne sont pas sérieuses. Elles se font sans scrupule de la part des juifs, d'après les principes du Talmud et l'approbation de leurs chefs. Elles n'ont point un motif sincèrement religieux. Ces chrétiens-là, redisons-le, restent juifs avant tout, et prennent toujours par-dessus tout les intérêts du judaïsme.

(1) *Dictionnaire* de Goschler, même article.
(2) *Ibidem.*

Nous ne faisons point entrer dans notre nomenclature les juifs convertis au catholicisme, parce que, à notre époque, ce sont ordinairement les seules conversions sincères et solides. Ces juifs catholiques cessent absolument d'être juifs selon le sens et les aspirations du Talmud. Spirituellement ils n'obéissent plus qu'au Pape. Les princes de la nation perdent sur eux toute autorité, soit directe, soit indirecte, soit ostensible, soit cachée. Aussi ces hauts chefs juifs détestent ces convertis; ils les regardent comme des renégats et des traîtres; ils les persécutent et les poursuivent à outrance, témoin le rabbin Drach et bien d'autres. Les princes d'Israël qui, au xve siècle, permettaient à leurs sujets de se faire chrétiens dans la nécessité, ont appris par expérience que la conversion, même apparente, d'une famille juive au vrai christianisme, c'est-à-dire au catholicisme, finissait, après quelques générations, par détacher complètement ces branches du tronc de Juda. C'est là une des causes de l'insuccès absolu, avant la Réforme, de leurs entreprises contre la société chrétienne. Ils ne purent jamais y introduire, par d'hypocrites conversions, un nombre de juifs suffisant pour leur fournir des instruments solides d'attaques sérieuses contre elle; tandis que l'entrée dans une secte protestante quelconque laisse, la plupart du temps, les convertis juifs de cœur et toujours accessibles par bien des côtés à l'influence et à la direction des princes d'Israël (1).

(1) Deux réflexions du célèbre Rabbin converti, Paul Drach, doivent avoir leur place ici.

« Les bonnes conversions au christianisme, dit-il, ne s'opèrent

Tel est, à l'heure présente, au déclin de notre dix-neuvième siècle, l'état de la nation juive. Sur ces deux portions si distinctes de leur peuple, sur les juifs talmudistes et sur les juifs modernisés, les chefs suprêmes continuent d'exercer, d'un bout du monde à l'autre, leur autorité souveraine et incontestée.

Comment peuvent-ils la faire reconnaître, aujourd'hui surtout, et comment fonctionne ce gouvernement universel, nous allons l'exposer et le prouver dans la section suivante.

« généralement que parmi les juifs de cette dernière classe (les « juifs purement talmudistes et réformés talmudistes, les juifs « de la masse de la nation), parce que leur foi, quoique erronée, « ou plutôt faussée, sert de point de départ ; tandis que les « autres (les modernisés), ne croyant à rien, n'offrent guère de « prise à l'apostolat. »

« Ce mouvement (de conversion) bien extraordinaire dans la « nation juive, et qui *semble être un signe certain des derniers « temps du monde*, a commencé à se manifester, il y a une vingtaine d'années (vers 1820), dans tous les pays, mais surtout en « France... Les enfants de Jacob retournent en foule, sans exagération, à la foi catholique... Une partie va se perdre dans le protestantisme. Mais il n'est pas rare de voir ces israélites, misérablement fourvoyés, rentrer dans le droit chemin. »

Rapprochons de ces paroles celles de deux écrivains plus contemporains :

« Si nous comparons cet étrange mouvement du judaïsme « moderne avec l'immobilité où il est demeuré depuis plus de « 18 siècles, ne pouvons-nous pas *constater quelque dessein providentiel* sur les restes de Jacob ? » (Notice sur la congrégation des Religieuses de Notre-Dame de Sion.)

« Voici que tout d'un coup, après 18 siècles d'inébranlable « fixité, tout change (dans une partie du peuple juif), tout s'ébranle, « tout se meut ; signe éclatant d'une époque nouvelle et présage « d'événements grandioses ! »... L'époque de la fin des temps « peut être *assez proche* de nous, et de *très longue durée*. » Des Mousseaux, *Le Juif, le Judaïsme*, etc.

V.

Grâce à l'antique organisation de leur peuple et à quelques modifications qu'ils y ont ajoutées, les princes de Juda, depuis la dispersion jusqu'à nos jours, ont gouverné très facilement la nation juive, sur toute la surface du globe.

Leur mode de gouvernement doit être étudié durant trois grandes périodes seulement : 1° de la dispersion au XIe siècle ; 2° pendant le moyen âge; 3° du XVIe siècle au XIXe inclusivement.

I. Il est incontestable que, dès le commencement de l'ère chrétienne, les juifs possédaient de nombreux et florissants établissements dans presque tous les pays connus à cette époque. Nous nous contenterons de citer en preuve les Actes des Apôtres. Au jour de la Pentecôte, disent-ils, « se trouvaient, séjournant dans Jérusalem, des juifs, hommes religieux, de toute nation qui est sous le ciel... Parthes, Mèdes, Elamites, ceux qui habitent la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont et l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte et les contrées de la Libye, voisines de Grèce, et ceux venus de Rome, juifs et prosélytes, Crétois et Arabes ». (Chap. II, vers. 5, 9, 10 et 11.)

Ces « hommes religieux » venaient, pour la plupart, des colonies juives établies dans ces contrées. Tous les ans, principalement aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, un grand nombre de juifs, résidant en dehors de la Palestine, se rendaient à Jérusalem, y séjour-

naient quelque temps, et, leurs devoirs de religion remplis, retournaient dans leur pays d'habitation.

Il y avait donc des rapports fréquents entre la mère-patrie et les colonies juives, si éloignées qu'elles fussent. Ces rapports n'étaient pas exclusivement religieux : ils devenaient, par le fait même, nécessairement civils et politiques; car, nous le savons, chez les juifs, le culte et la religion, c'était aussi la nationalité, puisque toutes les obligations de l'individu, au point de vue politique, civil et social, étaient réglées par la religion. Dès lors, pour le juif, non-seulement de la Palestine, mais du monde entier, la première et la plus haute autorité, celle à laquelle il était tenu d'obéir en tout et avant tout, c'était l'autorité religieuse de Jérusalem.

Cette venue annuelle d'un aussi grand nombre de juifs coloniaux rendait donc facile l'influence et l'action gouvernementale du Sanhédrin sur toutes les colonies de la nation, où qu'elles fussent établies. Quoi de plus simple, en effet, pour le grand prêtre et pour les membres du conseil, que de s'aboucher avec les chefs et les principaux de ces caravanes nombreuses qui venaient et séjournaient, à l'occasion des fêtes, dans la capitale de la Judée ?

L'organisation de ces colonies nous fait en outre connaître et comprendre, sous un autre mode, la facilité du gouvernement de la mère-patrie.

Nous savons certainement, par les Actes des Apôtres (1), entre autres sources, que dans les villes et

(1) Act. des Apôtres, ch. IX, 2; — XIII, 5 et 14; — XIV, 1; — XVII, 1 et 10; — XVIII, 4 et 19; — XIX, 8.

dans les lieux de quelque importance où ils étaient colonisés, les juifs avaient des synagogues, en plus ou moins grand nombre, selon le chiffre de leur population. Ces édifices étaient construits d'ordinaire dans les quartiers où cette population était le plus agglomérée (1). Là elle trouvait son centre physique et surtout moral, parce que la synagogue était le lieu de la réunion religieuse obligatoire pour tous les juifs.

« Chaque synagogue avait *ses autorités* et *ses ministres.* » La première de ces autorités était le *chef de la synagogue*, que l'Évangile nomme « *archisynagogus* ». « Il avait pour assesseurs ou conseillers les anciens, « qui étaient appelés aussi *pasteurs* et *présidents*. Ceux-« ci réglaient avec lui l'organisation de la synagogue, « s'enquéraient des violations de la loi, condamnaient « les prévaricateurs aux peines méritées. » Comme toute la vie extérieure, morale et religieuse des juifs était réglée par la loi de Moïse, les chefs des synagogues exerçaient sur leurs coreligionnaires une autorité absolue, qui allait jusqu'au droit de porter sentence de

(1) « Dans l'antiquité, les juifs avaient des quartiers séparés, « dans certaines villes où ils jouissaient du droit de cité. A Rome, « par exemple, ils habitèrent d'abord le Vatican, puis le bois de « la nymphe Egérie. (Basnage, t. IV, p. 1048.) Les nécessités de « se voir et de se réunir fréquemment, pour s'entendre sur leurs « intérêts communs et, au besoin, se prêter mutuellement main-« forte, ne leur permettaient pas de se loger à une grande dis-« tance les uns des autres ; le caractère exclusif de leurs institu-« tions et leur naturel peu sociable les disposaient encore à vivre « à l'écart. Aussi avaient-ils l'habitude de se grouper autour d'un « point central, qui naturellement devait être leur temple » (leur synagogue). (*Revue des études juives*, 1880. n° 2, p. 267. — *Antiquité et organisation des Juiveries du comtat Venaissin*, par Léon Bardinet.)

mort, quand ce droit ne leur était pas enlevé par les princes païens dont les colonies juives habitaient le territoire. Les *ministres* étaient le *chantre*... le *surveillant*... qui ouvrait et fermait les portes... et les *collecteurs des aumônes*. Il y avait en plus, attachés à chaque synagogue, *dix assistants*, désignés par un mot hébreu signifiant « hommes de loisir », et qui s'obligeaient à être présents toutes les fois qu'on y célébrerait un office. La présence de ces dix hommes de bonne volonté était absolument nécessaire, non seulement pour qu'on pût faire l'office religieux, mais même pour qu'il fût permis de bâtir une synagogue (1).

Ainsi posée au milieu de la colonie juive, la synagogue, par le moyen de son organisation intérieure, devenait l'intermédiaire naturel et commode entre la population coloniale et les autorités nationales et religieuses de la mère-patrie. Rien n'était plus facile au Sanhédrin que d'envoyer au chef de la synagogue des lettres ou des messagers, pour porter un commandement, imprimer une direction, donner un mot d'ordre. Ces deux procédés étaient d'usage habituel, comme nous le voyons par les Actes des Apôtres, au sujet de saint-Paul (2). De leur côté, les chefs de la synagogue, soit publiquement dans les réunions religieuses, soit secrètement,

(1) Voir *Dictionnaire* de Goschler, au mot *Synagogue*.

(2) Saint Paul, arrivé à Rome sous la garde des soldats romains, convoque dans sa prison les principaux des juifs de cette ville qui lui disent : « Nous n'avons point reçu *de lettre de Judée à* « *ton sujet*, et *aucun frère n'est venu*, qui nous ait parlé, ou nous « ait dit aucun mal de toi ». (Act. Ap., ch. XXVIII, v.21.) La colonie romaine juive n'avait pas encore été prévenue par le Sanhédrin de la conversion de saint Paul, de son zèle apostolique et de ses succès.

selon le besoin, par leurs ministres, et en particulier par les dix assistants nécessaires, « hommes de loisir », pouvaient communiquer avec la plus grande rapidité un ordre, un avertissement, un renseignement, à chacun des membres de la colonie.

Lorsque, en 70 et en 135 de Jésus-Christ, les juifs furent définitivement chassés de la Palestine et dispersés par le monde romain, ils cherchèrent tout d'abord un refuge dans leurs colonies. Puis ils fondèrent de nouveaux établissements, à plus ou moins de distance des anciens, selon les circonstances, mais toujours dans les mêmes conditions. L'autorité centrale se trouva déplacée et fixée pour des siècles en Babylonie. Mais le mode de gouvernement de la nation juive ne fut point changé et n'en devint pas plus difficile, pour ses princes et ses grands chefs. Ils n'eurent plus sous la main, il est vrai, les foules qui se rendaient à Jérusalem pour les solennités annuelles, mais par lettres et par messagers ils purent toujours correspondre avec les synagogues des colonies les plus éloignées de leur nouvelle résidence. L'habitude et l'attraction que longtemps encore Jérusalem et la mère-patrie exercèrent sur tous les juifs firent que les relations directes avec elles se conservèrent pendant plusieurs siècles après leur ruine. C'est ce qui explique l'influence et l'autorité que, pendant près de quatre cents ans, les patriarches de la Judée possédèrent sur les juifs occidentaux. Ils devinrent et se maintinrent les intermédiaires obligés entre eux et les princes de la captivité. Mais, ce pouvoir secondaire ayant disparu, les chefs juifs babyloniens reprirent le gouvernement direct de toute la nation, et continuèrent de la diriger, par l'intermé-

diaire des synagogues, jusqu'au onzième siècle, et dans les mêmes conditions.

II. Au commencement de ce onzième siècle, les princes de l'exil, comme nous l'avons raconté, transportèrent à Constantinople le siège et le centre de leur pouvoir.

Pendant toute la durée du moyen âge, et jusqu'à nos jours même, cette autorité s'est exercée sur les juifs talmudisants, par des voies presque identiques à celles des siècles antérieurs. Seulement, dans les pays chrétiens, les établissements juifs subirent quelques modifications physiques que nous indiquons brièvement.

Dans l'antiquité et jusqu'à la constitution complète des Etats chrétiens, les juifs avaient aggloméré leurs demeures et constitué leurs quartiers, dans les différentes villes de l'empire d'Occident, à peu près à leur guise. Ils y formaient, comme toujours, une société moralement close et physiquement interdite à tous les non-juifs. Mais extérieurement leurs rues étaient restées ouvertes et nullement séparées des autres rues de la cité habitées par les païens ou les chrétiens. Au moyen âge, sous l'action de l'Eglise et par les ordres du pouvoir civil, cet état de choses se modifia. Les quartiers juifs furent fermés par des barrières et par des portes, et l'accès en fut prohibé à tous autres qu'aux descendants de Jacob. Ceux-ci, de leur côté, reçurent défense formelle de demeurer ailleurs que dans leurs quartiers spéciaux, qu'on appela généralement « la Juiverie », et en Italie « le Ghetto ».

Un juif modernisé explique ainsi cette transformation :

Dans les villes, les juifs « avaient l'habitude de se « grouper autour d'un point central... Ils évitaient par « là d'attirer sur leur religion détestée la curiosité im- « portune des païens, l'attention jalouse des chrétiens, « et de les choquer par la singularité de leurs rites et « de leurs usages. Pour n'être point troublée dans sa « tranquillité et pour jouir de son autonomie reli- « gieuse, la synagogue avait jugé prudent de s'isoler. « *La haine des chrétiens la surprit dans son isolement et* « *l'y parqua.* Telle nous semble avoir été l'origine des « Ghetto, ou Juiveries (1) ».

Cette explication est incomplète et injuste. Un autre juif, contemporain aussi, plus impartial et plus véridique, expose cette origine en ces termes :

L'Eglise catholique « a énergiquement condamné « par l'organe des pontifes les fureurs de ces inimitiés « cruelles (contre les juifs), alors même quelles étaient « des représailles. Elle a couvert de son égide les juifs « tremblants ; elle ne s'est pas bornée à les arracher « aux fureurs populaires, elle leur a ouvert des asiles « inviolables où ils trouvaient la sécurité. C'est Rome « qui a donné l'exemple de cette charité protectrice ; « elle a concédé aux juifs *un quartier à part*, et plu- « sieurs autres villes ont imité l'initiative des Pontifes « romains. *Grâce aux lieux de refuge, les juifs vivaient* « *ensemble autour de leur synagogue, conformément à* « *leurs lois, sous l'autorité de leurs chefs spirituels, et* « *ils avaient la jouissance pleine et entière de leur culte.* « *De là les Ghetto, dont l'origine se rattache à une pensée*

(1) *Revue des études juives*, 1880, n° 2, p. 267-68.— Léon Bardinet, *Antiquité et organisation des Juiveries du comtat Venaissin.*

« *hospitalière, trop oubliée et trop calomniée de nos jours.*
« La philanthropie en a fait de sombres tableaux, et en
« déplore, à juste titre, la vétusté et la malpropreté.
« Mais on oublie qu'ils datent d'un temps où générale-
« ment toutes les villes avaient le même aspect. Au
« moyen âge, la civilisation chrétienne ne mettait pas
« son orgueil à transformer en palais les fragiles de-
« meures de ce monde.... Si, avec les progrès du
« siècle, on a singulièrement embelli les cités de l'exil
« terrestre, il ne faut pas s'étonner que les juifs n'aient
« pas suivi ce mouvement. Les *Ghetto* sont restés station-
« naires comme les populations qui y demeuraient
« *Ce sont les juifs qui les ont maintenus dans l'état où ils*
« *se trouvent.* Il paraît même que ces habitations déla-
« brées ne leur déplaisent point ; car aujourd'hui même
« ils les préfèrent à d'autres. Depuis le commencement
« de son règne, Pie IX a mis tous les quartiers de
« Rome à leur disposition, et cependant ils s'obstinent
« à ne pas quitter le *Ghetto*, et ils y restent volontaire-
« ment attachés (1) ».

Dans leurs *Ghetto*, les juifs du moyen âge avaient donc un refuge, disposé pour eux par l'Eglise, contre les fureurs, souvent trop motivées, des populations chrétiennes. Ils s'y gouvernaient à peu près comme aux époques précédentes.

L'affirmation du R. P. Ratisbonne est confirmée en ce dernier point par un article remarquable et fort intéressant de la Revue juive déjà cité. L'auteur, M. Léon Bardinet, décrit, d'après des sources authentiques,

(1) *La Question juive*, par le R. P. Ratisbonne (israélite converti), p. 16 et 17, Paris, 1868.

l'organisation des Juiveries du comtat Venaissin, au milieu du XVIe siècle. Il dit avec raison que l'on peut, « *sans courir risque de se tromper* », prendre cette organisation du XVIe siècle pour type de celle de tous les Ghetto durant le moyen âge, parce que « *la persistance* « *des traditions et des institutions israélites* ne permet « pas de supposer que l'*organisation des Ghetto* ait reçu « jamais des *modifications essentielles* ».

Je vais tantôt citer textuellement, tantôt analyser une partie de ce travail, qui a été fait sur *les statuts du Ghetto d'Avignon de* 1558. Nous connaîtrons par là l'organisation de toutes les Juiveries des Etats chrétiens pendant les siècles du moyen âge.

Il ne faut pas oublier que c'est un juif modernisé qui parle.

« Dans leur Ghetto, les israélites..., écartés avec « dédain des affaires publiques, reprenaient ce que leur « refusait la société chrétienne, la jouissance inté- « grale de leurs droits de citoyens ; là était vraiment « pour eux la cité ; là seulement ils retrouvaient une « sorte d'existence politique. LA COMMUNAUTÉ JUIVE « FORMAIT UN PETIT ÉTAT DANS L'ÉTAT, UNE VÉRITABLE « RÉPUBLIQUE, *avec ses assemblées ou parlements*, *ses sta-* « *tuts*, *ses magistrats particuliers*. Reconnue et proté- « gée par le gouvernement (1), elle jouissait, sous sa « surveillance, *d'une certaine liberté politique et d'une* « *complète autonomie religieuse ; elle choisissait elle-* « *même ses magistrats, faisait ses lois, réglait ses impôts,* « *et se livrait sans obstacles à toutes les pratiques de son* « *culte*..... »

(1) Du Pape, à Avignon ; ailleurs, des rois chrétiens.

« La pòpulation de cette petite république..... était « gouvernée par une assemblée unique, nommée *Par-* « *lement*, ou *Conseil* », et composée d'un certain nombre de membres « désignés par l'élection ».

Ce conseil se recrutait « lui-même et à nombre égal dans les trois classes de la population ».

Je remarque que cette organisation du parlement des Ghetto ressemble beaucoup à celle du Sanhédrin de Jérusalem..

« Ce Conseil est l'assemblée souveraine de la cité « juive; il réunit dans ses mains le pouvoir législatif « et le pouvoir exécutif. C'est lui qui dresse ses statuts, « qui autorise la levée de ses impôts...., choisit et « nomme ses magistrats, ses fonctionnaires..... »

« C'est lui qui reçoit les plaintes portées contre la « communauté et juge les différends qui s'élèvent entre « elle et les particuliers ; il dirige, en un mot, toutes « ses affaires, toute son administration ; il en est la « tête et le bras.... » « Les lois faites par le conseil, « puis approuvées » par le gouvernement, « sont « obligatoires pour tous les juifs. Quiconque vient à « les enfreindre est *maudit*, *excommunié et banni* de la « juiverie..... » « Ainsi, à la force que lui donnait « son omnipotence, le conseil ajoutait encore celle que « lui prêtait la sanction de la religion, qui mettait à « sa disposition la peine la plus rigoureuse de la lé- « gislation israélite et la plus redoutée. Cette peine « consistait à faire un serment terrible (1), dont la vio- « lation pouvait attirer sur la tête du coupable les plus « épouvantables châtiments..... » « Ce serment, qui

(1) Le *hérem*, ou anathème.

« résumait les plus sauvages duretés et les plus implacables colères de la Bible, était, dans les mains du gouvernement de la juiverie, une arme puissante, « un instrument de terreur, nous dirions presque de « torture. »

« L'omnipotence du conseil avait pourtant des « bornes », que lui assignaient les princes chrétiens. Il lui « était interdit de prononcer d'autres peines que « l'amende et l'excommunication..... » « Néanmoins, « à l'intérieur, le gouvernement de la juiverie, théocratique, puisqu'il s'appuyait sur la sanction religieuse; républicain, puisqu'il était fondé sur l'élection; aristocratique, puisque l'élection était faite, « non par les gouvernés, mais par les gouvernants eux-mêmes, avait une grande puissance d'action et pouvait facilement dégénérer en despotisme.... », bien qu'il fût « dans la dépendance et sous la surveillance « du pouvoir souverain...... » Il était « *presque tout* « *entier* DANS LA MAIN DES RICHES, c'est-à-dire *du plus* « *petit nombre.* »

On peut encore remarquer combien les attributions de ce conseil des Ghetto avait de ressemblance avec celles du Sanhédrin.

Les autres fonctionnaires civils de la juiverie étaient le *Trésorier*, qui avait la garde et la responsabilité des deniers de la communauté; le *Gardien des bulles*, ou des archives, et le *Messager*, agent intermédiaire entre le gouvernement et les gouvernés, qui était « tenu de transmettre à toute la juiverie les ordres, mandements invitations et avertissements » du conseil.

Parmi les ministres de la religion et du culte, je mentionne les *collecteurs des aumônes*, qui recueillaient

les dons de la charité publique et privée : ils tenaient, pour ainsi dire, la caisse des pauvres; les *lecteurs de la loi*, ou *sermonaires*, les *chantres*, etc., etc.

« Tous ces ministres, dit la Revue juive, étaient plus « ou moins sans doute sous la dépendance du Rabbin, « qui devait nécessairement exister, bien que nous ne « trouvions point son nom dans les statuts de 1558. « Peut-être y en avait-il plusieurs; peut-être les lec- « teurs de la loi, ou sermonaires, étaient-ils de véri- « tables Rabbins. »

« Telle est l'organisation intérieure de la juiverie ». .... « Ce qui nous frappe...., c'est *la fidélité*, c'est *l'atta-* « *chement opiniâtre* de la race juive *à ses vieilles insti-* « *tutions. Ce sont toujours les mêmes usages, les mêmes* « *lois, la même religion, le même culte;* l'esprit de la « Bible (1) souffle partout et jusque dans le gouver- « nement, qui, malgré ses formes républicaines, est « toujours un mélange d'OLIGARCHIE et de *théocra-* « *tie* (2). »

En mettant en regard, d'un côté, ce que nous avons écrit plus haut touchant l'organisation des synagogues et le gouvernement de chaque colonie juive, au temps de l'empire romain, et, de l'autre, ce tableau des juiveries du moyen âge, tracé par un israélite sur des documents irrécusables, nous voyons manifestement que, chez les juifs, il n'y a eu rien, ou presque rien de changé, d'une époque à l'autre, et que, en effet, « ce sont toujours les mêmes usages, les mêmes lois », et

(1) Il faut lire, parce que c'est plus conforme à la vérité, *l'esprit du Talmud.*

(2) *Revue des études juives*, 1880, n° 2, pages 274 à 288.

ces « vieilles institutions » auxquelles ils demeurent opiniâtrément attachés.

On comprend dès lors parfaitement combien il a été facile aux princes de la nation, résidant à Constantinople, de la diriger souverainement, dans le monde entier, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe, et au delà, en se mettant en rapport avec les chefs et les Rabbins des Ghetto ou juiveries, soit par le moyen d'émissaires spéciaux, comme faisaient autrefois les patriarches de Judée, soit par lettres, comme nos pièces de 1489 prouvent que le prince juif de Constantinople l'a fait pour les Rabbins provençaux et espagnols.

III. Du XVIe au XIXe siècle inclusivement, les chefs suprêmes d'Israël n'ont pas été plus embarrassés pour gouverner leur nation.

Les juiveries sont demeurées ce qu'elles étaient au moyen âge, à peu de chose près.

En Orient, leur état et leur organisation n'ont nullement changé. Sans recourir aux témoignages qui abondent, un simple détail suffira pour nous en convaincre. C'est un aveu recueilli dans le procès des assassins de Damas.

Une lettre du consul français, M. le comte de Ratti-Menton, informe Chérif-Pacha qu'un envoyé des juifs avait offert *cinq cent mille piastres* pour obtenir en faveur des condamnés la commutation de la peine de mort en tout autre châtiment. Et comme on demandait à ce juif où se prendrait une somme aussi considérable, il répondit que « cette somme ne devait être prise sur personne, mais qu'elle *se trouvait prête dans la caisse*

de la synagogue (de Damas), appelée *caisse des pauvres* (1) ».

Nous avons vu que, sous l'empire romain, chaque synagogue, et, au moyen âge, chaque juiverie avait *ses collecteurs* et *sa caisse des aumônes.* Il en est donc encore de même dans les juiveries d'Orient à notre époque (1840). D'où il est permis de conclure que l'organisation de ces juiveries ne s'est pas modifiée.

De plus, ce détail prouve d'abord que l'argent de cette caisse des pauvres, si bien alimentée, n'était pas toujours destiné ni employé au soulagement des nécessiteux. Il prouve ensuite quelles sommes énormes, par le moyen de ces caisses de réserve, le pouvoir central de la nation avait la facilité de réunir en quelques jours et de verser là où les intérêts d'Israël le demandaient. Ici nous découvrons une des nombreuses et intarissables sources de la puissance financière des juifs.

En Occident, malgré la liberté et l'égalité des droits politiques accordées successivement aux juifs dans la plupart des pays civilisés, la situation générale et l'organisation de la masse du peuple juif n'ont presque pas varié: leurs juiveries sont dans le même état. Un témoignage tout récent et irrécusable nous en fournit une preuve convaincante pour les juifs d'Allemagne plus spécialement, mais aussi en même temps pour tous les juifs d'Europe.

A propos de la situation matérielle des israélites

(1) Achille Laurent, *Relation des affaires de Syrie...* etc., tome II, p. 90, 1840.

dans l'empire allemand en l'année 1881, voici ce qu'écrit la *Revue du monde catholique* :

« La position des juifs est fort avantageuse. *A côté « des droits civils, communs* à tous les citoyens, ILS ONT « CONSERVÉ LEURS ANCIENNES FRANCHISES, LEURS DROITS DE « CORPORATION ET D'AUTONOMIE. ILS FORMENT VÉRITABLE-« MENT UN ÉTAT DANS L'ÉTAT. CHAQUE COMMUNAUTÉ JUIVE « S'ADMINISTRE ELLE-MÊME, LÈVE DES IMPÔTS, NOMME SES « FONCTIONNAIRES ET RABBINS, DIRIGE SES ÉCOLES, SANS IN-« TERVENTION DE L'AUTORITÉ CIVILE. Les nombreuses et « riches associations juives JOUISSENT D'UNE IMMUNITÉ, « D'UNE INVIOLABILITÉ ABSOLUE, à laquelle même les anti-« sémites ne songent à toucher. *Le budget de la commu-« nauté juive* de Berlin dépasse un million cinq cent « mille marks (plus de deux millions de francs) em-« ployés à l'entretien du culte dans plusieurs synago-« gues, d'un hôpital, d'orphelinats, d'hospices de « vieillesse, D'ÉCOLES RABBINIQUES, et surtout D'UNE « ÉCOLE DE HAUTES ÉTUDES JUDAÏQUES. »

« LES LOIS DE MAI, qui ne tendent à rien moins qu'à « anéantir le catholicisme, en le réduisant au rôle « d'une institution ministérielle, *n'existent pas pour les « juifs*. Et pourtant *ces lois ont été* EXPRESSÉMENT ÉTA-« BLIES POUR TOUTES LES RELIGIONS *professées en Prusse*. « Mais *personne n'a jamais songé à les appliquer* AUX « COMMUNAUTÉS JUIVES, qui jouissent ainsi *d'une position « exceptionnelle*, à laquelle ni *catholiques*, ni *protestants « ne songeraient jamais à prétendre* (1) ! »

(1) *Revue du monde catholique, la Question juive en Allemagne*, par Herman Kukn, n° du 15 octobre 1881, page 71 et 72. Des renseignements fournis par cet important article, que j'ai déjà

Il est évident, par cette citation, que les Juiveries d'Allemagne, dans l'année de l'ère chrétienne 1881, ne diffèrent en rien, quant à leur situation privilégiée, quant à leur organisation intérieure et à leur administration autonome, des Ghetto du moyen âge (1).

Donc, du XVI[e] à notre XIX[e] siècle inclusivement, les

cité précédemment, ressortent plusieurs graves conclusions. Pour mieux les faire comprendre, je complète le présent extrait, partie textuellement, partie par analyse :

« Jouissant de tous les droits politiques, solidement cantonnés « dans leurs privilèges, les juifs ont abusé de cette position « avantageuse qu'ils croyaient inexpugnable... Ils ont... attisé « avec ardeur et passion les luttes religieuses des chrétiens... Ils « ont excité les masses contre l'Eglise et poussé au Kulturkampft, « avec une haine souvent impitoyable. Tout alla bien tant que « les catholiques, la minorité exclue des faveurs officielles, étaient « seuls en cause, et que tous les organes du pouvoir étaient là « pour les soutenir... »

Mais les juifs ayant attaqué les protestants, et s'étant mêlés des affaires intérieures de la religion de l'Etat et de l'Eglise officielle, ceux-ci, furieux, relevèrent le gant et organisèrent la ligue anti-sémitique, qui, toutefois, n'a pu aboutir à rien, ainsi que je l'avais prévu et dit dans *Francs-Maçons et Juifs*, p. 541.

Tout ceci est une nouvelle preuve, en premier lieu, que l'on trouve la main du juif, de nos jours surtout, en toutes occurrences où la division peut être introduite dans le christianisme, et la persécution suscitée contre les catholiques ; et en second lieu combien grande est la puissance des juifs en Allemagne, puisque ni les loi de mai, ni les efforts des anti-sémites ne peuvent les atteindre, ni les ébranler. Ils sont les véritables maîtres de l'empire. Bismarck, Guillaume et les autres ministres et souverains d'Europe et d'Amérique ne sont que leurs dociles et souvent aveugles instruments. Il sera utile de se rappeler cette citation et ces conclusions dans ces paragraphes qui vont suivre.

(1) Les israélites, qui possèdent, de nos jours, en Allemagne et ailleurs, tous les droits et tous les bénéfices de citoyens, se donnent bien de garde, on le voit, de renoncer à leurs antiques privilèges, à ces restes de l'*odieux moyen âge*, à cette position avantageuse que leur avait faite l'Eglise, en ces siècles « *téné-*

princes de Juda ont possédé et possèdent les mêmes facilités qu'à toutes les époques antérieures, pour diriger souverainement leur nation.

*

Mais ne nous imaginons pas que cette puissance gouvernementale ne peut plus s'exercer aujourd'hui que sur les juifs talmudistes, sur cette masse ignorante et arriérée de la race juive, encore courbée sous le joug des Rabbins.

Quand les hauts chefs juifs se sont décidés à faire sortir de leurs juiveries et de leur vie, jusque-là rigoureusement talmudique, une certaine portion de leurs sujets, pour attaquer la société chrétienne, ils ont bien eu soin de préparer et d'établir, en dehors des Ghetto, quelque autre moyen tout aussi sûr et aussi facile, afin de tenir *les juifs modernisés* sous leur dépendance et de leur transmettre leurs volontés.

Pour *les juifs militants*, ils ont les loges maçonniques *exclusivement judaïques*. Rappelons-nous le témoignage de ce franc-maçon protestant de Berlin qui assurait en 1862 :

« Il existe encore d'autres loges, *composées exclusive-*
« *ment de juifs*, dans lesquelles les non-juifs n'ont pas
« d'accès... A Londres... il existe *deux loges juives qui*
« *ne virent jamais de chrétiens passer leur seuil*. C'est là
« que se réunissent tous les fils des éléments révolu-
« tionnaires qui couvent dans les loges chrétiennes...

breux et *violents* ». Ils se plaignent sans cesse de « l'âpre souffle de la persécution » qui les obligeait alors « à se serrer les uns contre les autres ». Mais il paraît bien que cette persécution n'était pas si âpre qu'ils disent, puisqu'ils conservent si soigneusement ce qu'elle leur a procuré.

« A Rome, une autre loge, *entièrement composée de* « *juifs,* où se réunissent tous les fils des trames révo- « lutionnaires ourdies dans les loges chrétiennes, *est* « *le suprême tribunal de la Révolution.* De là sont « dirigées les autres loges, comme par des chefs se- « crets ; de sorte que la plupart des révolutionnaires « chrétiens ne sont que des marionnettes aveugles, « mises en mouvement par des juifs, au moyen du « mystère (1). »

Ces loges, uniquement composées de juifs, existent aussi dans l'autre hémisphère, aux Etats-Unis d'Amérique. Le journal juif *Les Archives israélites* nous a fait connaître l'ordre maçonnique, *tout judaïque*, des *Béni-Bérith*, ou *Fils de l'alliance* (2).

Etre en rapports constants avec les chefs de ces loges juives est tout aussi possible et facile aux princes actuels de Juda qu'il l'a été pour leurs prédécesseurs pendant vingt siècles, et qu'il l'est pour eux, en ce moment, de se mettre et de se maintenir en relation avec les synagogues et les juiveries du monde entier.

Ces juifs militants qui paraissent, aux yeux de l'observateur superficiel, n'être que des enfants perdus d'Israël, sont donc, tout aussi bien que les talmudisants, dans la main et sous la direction des grands chefs de la nation.

Les *réformés talmudistes* ne leur échappent pas plus que les talmudistes purs. Les princes ont pour agents intermédiaires, soit les chefs des simples synagogues et des juiveries modernes, soit les Rabbins des consis-

(1) V. *Francs-Maçons et Juifs*, pages 503 et suiv.
(2) Tom. XX, p. 885-86. 1866. — V. *Francs-Maçons et Juifs*, p. 507.

toires locaux, soit plutôt et surtout le grand Rabbin de chaque consistoire central, comme en France et en plusieurs autres pays.

Quant aux *réformés anti-talmudistes*, aux *indifférents*, aux *convertis des sectes protestantes et autres*, les chefs juifs ont établi pour eux, il y a 25 ans, la célèbre association, si puissante à cette heure, appelée l'*Alliance israélite universelle*. Elle a été fondée, nous affirmait, en 1859, le juif M. Cahen, directeur des *Archives israélites*, « pour resserrer le *lien* confraternel de l'israélisme du « monde entier (1) », c'est-à-dire *pour unir en un seul faisceau tous les juifs modernisés*, qui aujourd'hui répudient leur vieux nom de juif et veulent être appelés « israélites ». Moins de 10 ans plus tard, en 1867, M. Adolphe Crémieux, président de cette alliance israélite, disait à son tour : « Israël dispersé... n'avait « plus de centre, plus de représentant, plus de défen- « seur des intérêts communs. Maintenant tout est « changé. Une société florissante, et qui trouve accès « auprès des trônes les plus puissants, est là, toujours « prête à revendiquer nos droits, « A COMBATTRE *ces* « *hommes qui sont tout à la fois* LES ENNEMIS DE NOTRE « RACE ET CEUX DE LA LUMIÈRE ET DE LA LIBERTÉ ».

Traduisez : société... toujours prête... à combattre les *catholiques* ; et reconnaissez dans ces paroles *hostiles* le *juif de race* qui n'a jamais cessé de considérer l'Eglise comme l'ennemie-née de sa nation, et aussi le *franc-maçon* grand maître des loges écossaises, qui vante « la lumière » et « la liberté » maçonniques. Le juif du Talmud « dispersé » n'a jamais *manqué de centre*.

(1) V. *Francs-Maçons et Juifs*, p. 331.

Nous l'avons démontré. En bon maçon, M. Crémieux veut nous donner le change. Mais il était vrai que les juifs modernisés, les juifs des principes modernes et du progrès n'en avaient point avant 1859 : chacun d'eux opérait à peu près individuellement. Par l'*Alliance israélite universelle*, ils sont tous reliés entre eux et devenus forts comme une armée.

Pour juger de la force et de la puissance de cette association juive, lisez attentivement l'extrait suivant d'un journal russe, le *Golos* de Saint-Pétersbourg :

« A en croire les journaux, M. Crémieux, se rendant « à Saint-Pétersbourg, va présider à Berlin une « assemblée générale de l'*Alliance israélite universelle*, « qui se propose de traiter de la situation malheureuse « des juifs dans la Russie occidentale. Cette fameuse « *alliance* s'est considérablement écartée de sa destina- « tion primitive qui est de s'occuper exclusivement du « développement moral de la race juive. Placée sous la « direction d'un ex-ministre républicain, elle a donné « fort mal à propos dans la politique, et *M. Crémieux* « *s'est mis à jouer sérieusement le rôle de Président de la* « *République juive universelle*. Il se met directement en « rapport avec les gouvernements des autres pays, *tout* « *comme s'il était lui-même le chef d'un gouvernement*. « Et ce qui est plus étrange, *certains gouvernements lui* « *répondent comme à un homme investi d'un pouvoir sou-* « *verain !* »

« Tout le monde se rappelle quel orage a soulevé « M. Crémieux, à propos de la *prétendue persécution* « *des juifs* dans les Principautés danubiennes. Il a « même osé adresser des questions à notre gouverne- « ment, quand on a *expulsé* de Saint-Pétersbourg *des*

« *juifs qui n'avaient pas le droit d'y demeurer, et il est* « *parvenu à obtenir des explications détaillées sur ce* « *sujet.* »

« Quel est donc enfin ce M. Crémieux? *Un chéf d'E-* « *tat*, ou un simple particulier?.... Il nous semble que « traiter avec lui comme avec un personnage officiel « n'est conforme ni à notre dignité, ni à notre bon « sens. Il n'y a pas, comme on sait, d'Etat juif, *en ce* « *moment*. Il ne peut donc être question *d'un gouver-* « *nement juif*, et moins encore *d'un gouvernement uni-* « *versel!*..... Ses succès en Roumanie l'encouragent « peut-être à intervenir dans les affaires de nos juifs.... « A Bucharest, les conseils amicaux de Napoléon III « peuvent être reçus comme des ordres, mais à Saint- « Pétersbourg? (1) »

Tout en s'indignant contre les allures et l'action du président de l'*Alliance israélite universelle*, le journaliste russe ne peut s'empêcher de constater la puissance de cette association, puissance qui évidemment ne résidait pas dans l'unique personne de l'avocat Crémieux.

L'article du *Golos* a été écrit en 1869. Depuis lors, les développements et l'influence de l'*Alliance israélite* ont suivi une marche toujours croissante. Une nouvelle question juive a surgi en 1881 dans la Russie. Le célèbre président Crémieux est mort; mais l'alliance n'a ni péri ni périclité. De même qu'il y a douze ans, elle intervient activement en faveur de ses coreligionnaires; et la Russie résiste comme en 1859 (2).

(1) V. le *Golos*, 3, 15 octobre 1869.

(2) Voir le journal l'*Univers* de mai, juin et juillet 1881, du 26 juillet 1881 et des 26 et 30 janvier 1882.

L'*Alliance israélite universelle* est donc, en premier lieu, un centre juif de forme nouvelle, et, en même temps, une *communauté auxiliaire;* car elle ouvre aussi ses rangs aux hommes de toute race et de toute religion. Pourvu qu'ils s'engagent à soutenir les intérêts du juif, qu'ils consentent à en être les dociles instruments, à subir ses idées et son influence, ils deviennent pour lui une espèce particulière de « prosélytes », qu'il regarde et protège comme des frères (1).

Donc, grâce à l'organisation ancienne et récente de la nation, *pas un seul juif de l'univers*, excepté le juif sincèrement converti au catholicisme, n'échappe à l'action et à la direction immédiate, ou médiate, du pouvoir central d'Israël.

*

De tout ce que nous avons établi dans ce premier paragraphe découlent deux corollaires évidents :

1° Ç'a été sans beaucoup de peine et sans longs efforts que les grands chefs juifs de notre siècle se sont emparé successivement de toutes les sociétés secrètes, les ont unifiées et placées sous leur domination.

La nation juive étant formée et dirigée, depuis au moins huit cents ans, comme une vaste société occulte, les familles qui fournissent les princes d'Israël et leurs assesseurs ont dû, par suite de cet exercice séculaire joint à l'esprit traditionnel tout particulier à leur race, acquérir une expérience consommée et une habileté singulière en ce genre de gouvernement et d'influence

(1) Voir les développements et les preuves de cette assertion au paragraphe III, n° VII.

mystérieuse sur les individus et sur les masses. Aussi les hauts chefs juifs, dès qu'il leur a été possible de se mettre régulièrement en rapport avec les hommes des sociétés secrètes, ont-ils pu arriver très promptement à s'emparer d'eux, et à les manœuvrer avec autant de force que de finesse.

D'autre part, en plus de ces chefs suprêmes et de ces princes de la nation, un grand nombre d'autres juifs étaient façonnés, eux aussi, aux habitudes et formés aux qualités qui conviennent pour le maniement inaperçu des populations. Car les chefs particuliers de chaque synagogue et de chaque juiverie, sortes de petites républiques aristocratiques et oligarchiques, comme nous l'avons vu, devaient être souvent obligés, soit pour arriver et se maintenir au pouvoir, soit pour gouverner leur communauté récalcitrante, d'agir d'une manière plus ou moins détournée, et de mettre en mouvement des ressorts plus ou moins secrets. Les princes de Juda eurent donc sous la main, dès que surgirent les occasions propices pour les utiliser, des hommes précieux, parfaitement exercés déjà à leur rôle et tout préparés à être les cadres solides et habiles de n'importe quelle association patente ou occulte. Ce sont ces hommes qui ont composé les premières phalanges des juifs modernisés.

Ajoutez la puissance de l'or. Seuls les princes juifs possèdent des veines d'or qui ne s'épuisent jamais. Quand donc ces sociétés, Maçonnerie templière et autres, voulurent agir en dehors de leurs loges et faire quelque entreprise politique ou religieuse, l'or devint absolument nécessaire. Les hauts chefs juifs l'ont fourni en toutes circonstances, sans hésiter et sans se

lasser ; mais pour remboursement ils ont imposé leur autorité et leurs volontés.

C'est ainsi que par leur longue expérience, leur génie naturel, leurs richesses inépuisables, l'habileté et l'adresse de leurs agents immédiats, ils ont pu s'emparer de la Franc-Maçonnerie et de toutes ses branches, et affermir leur domination absolue sur le monde entier des associations occultes (1).

Le second corollaire, non moins évident, mérite toute l'attention du lecteur : Combien est donc formidable la puissance des princes juifs au dix-neuvième siècle ! Car ils ont à leurs ordres, cantonnées dans d'inexpugnables positions, sur toute la surface du globe, deux immenses armées, parfaitement distinctes et parfaitement disciplinées, qui, sous leur main, n'en font qu'une seule, à savoir : leur propre nation, qui comprend sept millions de sujets, selon les uns (2), ou dix-sept millions, selon les autres (3) ; puis l'association judaïco-maçonnique, encore plus considérable, dont les adhérents se nombrent par le chiffre énorme d'une trentaine de millions (4). Les princes d'Israël n'ont-ils pas présentement à leur disposition les moyens les plus efficaces de devenir les maîtres du monde ?...

(1) Voir les preuves de fait dans *Francs-Maçons et Juifs*, p. 488 et suiv.

(2) *Francs-Maçons et Juifs*, p. 671.

(3) *Dictionnaire historique* de Bouillet, dernière édition, 1880, au mot *Juifs*.

(4) *Francs-Maçons et Juifs*, page 367.

VI.

Où résident aujourd'hui ces grands princes des juifs, et ce chef des chefs, ce prince des princes, qui dirige si souverainement et si absolument toute la Juiverie et toute la Maçonnerie ?... Je l'ignore. Ils habitaient Constantinople au xve siècle ; peut-être ont-ils encore dans cette ville leur demeure ordinaire et le siège principal et officiel de leur puissance ?... Constantinople est toujours le point central entre l'Orient et l'Occident et le plus rapproché de la Palestine. C'est certainement à Constantinople que se trouve le nœud de la fameuse question d'Orient, si importante pour les juifs, quant au recouvrement de leur pays d'origine, et dans laquelle leurs princes jouent le rôle le plus actif, le plus habile et le plus mystérieux.

Combien le chef suprême des juifs a-t-il à présent de « satrapes et de grands Rabbins » pour assesseurs et conseillers ? Je ne possède aucun document qui puisse m'éclairer sur ce point.

Le grand conseil des docteurs de la loi a été reconstitué à côté des princes de l'exil, à Babylone, au vi^{e} siècle ; c'était dans ce Sanhédrin nouveau que d'ordinaire étaient choisis les chefs de la nation, les princes de la captivité ; cet état de choses a duré jusqu'au onzième siècle. Les écrivains du Talmud et les Rabbins postérieurs nous ont appris ces particularités de l'histoire intime de leur nation. Mais, à partir du onzième siècle, nous ne possédons, que je sache, aucun docu-

ment qui puisse nous renseigner, sauf nos deux lettres de 1489.

Par la lettre du prince juif de Constantinople, nous savons indubitablement que la succession des princes de la captivité a continué, et que jusqu'au xv[e] siècle ils ont résidé dans cette ville. De plus, nous pouvons induire de ce même texte que le grand conseil existait encore, puisque le prince parle de « *Satrapes* et de *grands Rabbins* » dont il a pris l'*avis* avant de répondre. La puissance prolifique et la vitalité exceptionnelle du peuple juif (1) permettent de supposer que les familles des docteurs de la loi du onzième siècle se sont perpétuées jusqu'au quinzième, et de là jusqu'au dix-neuvième.

En ce moment, le conseil suprême qui assiste le prince juif, et qu'il préside, est-il de nombre et de composition absolument semblables aux conseils qui se sont succédé du VI[e] au XI[e] siècle ? Je n'en sais rien.

M. des Mousseaux nous assure, de source certaine, que le conseil souverain de la Franc-Maçonnerie et de toutes les sociétés secrètes « se compose de *neuf individus* », dont *cinq au moins* doivent être de nationalité judaïque (2). Ce n'est point là le Sanhédrin actuel d'Israël. Les chefs juifs n'admettraient jamais de « goïm » dans la direction suprême de leur nation. Ces *cinq* membres sont pris sans doute dans le grand conseil parmi les assesseurs du prince, et sont chargés de mener, sous son contrôle et son autorité, le monde de la Maçonnerie et de ses branches. Il faut en dire

(1) *Francs-Maçons et Juifs*, p. 669.
(2) *Ibidem*, p. 513.

autant de « cette *demi-douzaine* d'individus qui donnent leurs ordres aux sociétés secrètes de l'Europe entière (1) », et de « ces *quatre* ou *cinq* qui tiennent les cartes (2) ». Ce sont les mêmes que ceux dont parle M. des Mousseaux. Ces personnages ne sont certainement que des délégués juifs du prince de la nation.

Je suis porté à croire que le grand conseil qui dirige tout Israël à notre époque, avec un *président*, *ndci*, ou *prince*, à sa tête, est composé et fonctionne, à peu de chose près, comme aux temps passés, selon ses traditions et les prescriptions du Talmud, pour ces deux motifs sérieux : parce que la nation juive, dans sa presque totalité, est demeurée exclusivement et rigoureusement talmudiste, jusqu'aux commencements du XIX[e] siècle, même en Occident, et parce qu'elle n'a pas cessé d'avoir « un attachement opiniâtre *à ses vieilles institutions* ».

C'est donc dans cette assemblée souveraine, dans ce Sanhédrin actuel du peuple juif que se sont discutés et réglés, que se discutent et se règlent les mouvements de toutes sortes, antipolitiques, antisociaux et antireligieux, qui s'opèrent dans le présent et s'opéreront dans l'avenir. C'est là que se prépare le triomphe complet et définitif de la race de Jacob et de ses chefs.

Quant au secret des délibérations, pour nous convaincre qu'il est bien gardé et que, seuls, soit les événements déjà accomplis, soit le raisonnement par

(1) *Francs-Maçons et Juifs*, p. 506 et 507.
(2) *Ibidem*. p. 480.

induction, ou bien une espèce d'intuition philosophique, peuvent nous en révéler quelque chose, il suffit de rappeler ce que dit le Rabbin Drach, à propos de l'enlèvement de ses enfants :

« Et la *police*, pendant près de *deux ans*, ne sut pas « découvrir ce qui était *à la connaissance des plus petits* « *enfants juifs*, non seulement en France, non seule- « ment en Angleterre, mais encore dans tous les pays « où est dispersée la race de Jacob. »

Si, « toutes les fois qu'il y va de l'intérêt de quelque affaire nationale », les petits enfants juifs eux-mêmes sont si bien dressés à la discrétion, que sera-ce des grands chefs d'Israël ?...

*

Notre première proposition générale et ses annexes sont donc certaines :

Un centre unique de direction et de commandement s'est perpétuellement maintenu chez les juifs, depuis leur dispersion jusqu'à nos jours. Cette autorité souveraine a été exercée par les princes suprêmes d'Israël, assistés d'un conseil supérieur, sorte de continuation de l'ancien Sanhédrin. Elle continue d'être exercée de même, à l'heure actuelle, d'une manière absolue et incontestée, secrète et facile.

Démontrons maintenant que ces grands chefs de Juda ont eu par le passé, et ont surtout présentement la pensée de la domination universelle, qu'ils en ont formé le dessein et le plan, et qu'ils sont bien près de devenir les maîtres uniques de nos sociétés civilisées.

§ II. — *Les chefs juifs, et la masse de la nation avec eux, ont toujours rêvé la domination du monde, et depuis le* XVe *siècle, ces princes ont fait suivre dans ce but à leur peuple, autant qu'il a été possible, un plan qui est sur le point de réussir.*

I.

De tout temps le peuple juif a eu la pensée que, un jour, par la puissance triomphante et le règne glorieux du Messie, il deviendrait le premier de tous les peuples et dominerait l'univers. Cette idée et cette espérance lui viennent de l'interprétation des prophéties messianiques, adoptée et enseignée par la Synagogue elle-même. Cette interprétation, vraie pour le fond, était absolument fausse, quant à la circonstance du mode et de l'époque. C'est pourquoi, lorsque le Messie véritable, le pauvre et humble Jésus de Nazareth, revendiqua ce titre et cette mission, en se montrant avec ses vertus divines et ses miracles pour toutes richesses, et avec ses douze ignorants pêcheurs pour toute armée, les membres orgueilleux et jaloux du grand conseil, chefs religieux et politiques de la nation juive, le repoussèrent aussitôt, pleins de colère et de mépris, et le firent mettre à mort par les Romains.

On trouve les premières indications écrites des doctrines de la Synagogue en ce point et du sentiment général et dominant qu'elles avaient entretenu et développé chez les juifs, dans la demande faite à Jésus par

la mère des apôtres Jacques et Jean : « Ordonnez que « mes deux fils que voici soient assis, l'un à votre droite, « et l'autre à votre gauche, dans votre royaume ». (Matth. xx, 20.) Et encore dans l'exclamation de la foule, au jour des Rameaux : « Béni le *règne* qui arrive de notre père David » (Marc, xi, 10) ; et dans l'interrogation des disciples après la résurrection du Sauveur : « Seigneur, est-ce en ce temps que vous rétablirez le royaume d'Israël » ? (Act. i, 16.)

Il est évident que cette femme, les apôtres, les disciples, la foule, tous gens du peuple et illettrés, ne connaissaient le règne futur du Messie et sa gloire que d'après les enseignements donnés dans les synagogues par les docteurs de la loi.

Dans un passage célèbre de son *Histoire de la guerre des juifs*, l'écrivain Josèphe affirme clairement les espérances de sa nation et de ses chefs :

« Ce qui détermina principalement les juifs pour la « guerre contre les Romains, ce fut une prophétie « ambiguë, contenue dans les livres sacrés, savoir : que, « *vers ces temps, quelqu'un, sortant de leur pays,* OBTIEN- « DRAIT L'EMPIRE DU MONDE. *Ils s'appliquaient à eux-* « *même cette prophétie, et bon nombre de leurs docteurs* « *se méprirent de même sur son interprétation.* » (De « Bello judaico, lib. VI, cap. v, n° 4.)

Les historiens romains Suétone et Tacite constatent la même chose.

« Dans tout l'Orient, dit le premier, s'était accréditée « cette antique et persévérante croyance que, d'après « les prophéties, en ce temps, *des hommes partis de* « *Judée* DOMINERAIENT LE MONDE. » (In Vespas.)

Le second parle dans les mêmes termes :

« Il était dans la conviction d'un grand nombre « que, selon la teneur d'antiques écrits sacerdotaux, « en ce temps-là même, l'Orient deviendrait puissant, « et que *des hommes partis de la Judée* DOMINERAIENT LE « MONDE. » (Hist. lib. V.)

Cette croyance antique et persévérante à la domination future d'Israël n'avait pu s'implanter parmi les peuples païens qu'en conséquence de la diffusion faite par les juifs eux-mêmes et de leurs oracles sacrés et des interprétations de leurs docteurs.

La dernière guerre des juifs contre les Romains, sous Barchochébas, eut la même cause.

Après leur ruine et leur dispersion définitives, les chefs juifs et leur peuple emportèrent avec eux, à travers le monde, cette espérance indomptable qui a survécu à toutes leurs déceptions sur la venue du Messie. La masse de la nation et ses princes attendent toujours ce triomphateur puissant, ce libérateur glorieux, qui fera cesser l'exil d'Israël et lui apportera l'empire du monde.

Des témoignages de toutes provenances et de toute époque établissent que cette croyance est enracinée et indestructible chez le peuple juif (1).

Pour les siècles passés, je me contente d'en rappeler quelques-uns :

Au IVe siècle, saint Jérôme, qui était si au courant des croyances judaïques, disait : « Les juifs préten-« dent que, à la fin des siècles, leur nation deviendra

(1) Je répète, pour être plus complet, plusieurs citations faites déjà dans *Francs-Maçons et Juifs.*

» très-puissante, renversera tous les royaumes de la « terre et régnera éternellement (1) ».

Au VIe siècle, le Talmud exprime la même idée d'une autre manière :

« Au siècle à venir (l'époque du Messie), aucune « nation, aucune langue n'aura le pouvoir de subju- « guer les juifs... Toutes les nations du monde vien- « dront et se convertiront » (au judaïsme) (2).

Neuf cents ans plus tard, les idées et les espérances des juifs n'ont pas varié. Nous en rapportons deux remarquables témoignages, l'un venu du christianisme, l'autre du judaïsme.

Le savant allemand Reuchlin parle des juifs du *quinzième siècle* en ces termes :

« Ils attendent avec impatience les guerres, les ravages des provinces et la *ruine* des royaumes. Leur espoir est celui d'un triomphe (sur tous les non-juifs) semblable à celui de Moïse sur les Chananéens, et qui serait le prélude d'un glorieux retour à Jérusalem rétablie dans son antique splendeur. *Ces idées sont l'âme des commentaires rabbiniques sur les prophètes. Elles ont été* TRADITIONNELLEMENT TRANSMISES ET INCULQUÉES *dans les esprits de cette nation; et ainsi se sont préparés, de tout temps, les israélites à cet événement,* TERME SUPRÊME DES ASPIRATIONS DE LA RACE JUIVE (3). »

(1) « Judæi.... Israel.... in fine sæculorum volunt esse fortissi- « mum et omnia regna conterere et regnare in æternum. » (Com. in Dan. c. II.) — V. *Francs-Maçons et Juifs*, page 653.

(2) Talmud, traité *Meghilla*, fol. 2 recto ; et traité *Aboda-Zara*, fol. 3 verso ; cité par Drach, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, etc., t. Ier, p. 555.

(3) V. *Francs-Maçons et Juifs*, p. 654.

Ce témoignage suffit à lui seul pour tous les siècles antérieurs. Il est admirablement confirmé par notre document juif du même siècle, la lettre du prince de Constantinople.

Cette pièce de 1489, correspondance secrète, destinée aux seuls juifs, montre bien que les idées et les espérances des chefs de leur peuple étaient toujours les mêmes : « En mettant les chrétiens sous votre joug, *vous dominerez le monde*... ; vous verrez par expérience que, d'abaissés que vous êtes, *vous arriverez au faîte de la puissance*.

De nos jours, rien n'est changé dans ces pensées des juifs, tant de l'Orient que de l'Occident.

Les Orientaux ne cessent point d'espérer, pour un avenir peu éloigné, voir Jérusalem « *capitale de toute les nations sous un chef juif* (1) ».

En Occident, l'espoir non seulement persévère, mais il est de plus en plus ravivé par le succès.

Pour *la première moitié de notre dix-neuvième siècle*, nous avons l'affirmation précise du Rabbin Drach, dont l'autorité en ce point est irrécusable. Voici ce qu'il nous apprend des idées et des espérances de sa nation et de ses chefs à cette époque, d'après les enseignements de leurs docteurs et de leurs rabbins :

« Le Messie doit être un grand conquérant, qui ren-
« dra toutes les nations du monde esclaves des juifs.
« Ceux-ci retourneront dans la Terre-Sainte, triom-
« phants et chargés des richesses enlevées aux infi-

(1) Lire les deux citations faites dans *Francs-Maçons et Juifs*, p. 454-55.

« dèles (1). » « L'objet de sa mission sera de délivrer Israël dispersé, de le ramener dans la Terre-Sainte, d'établir et de consolider un règne temporel dont la durée sera celle du monde. Toutes les nations alors seront assujetties aux juifs, et les juifs disposeront à leur gré des individus qui les composent et *de leurs biens* (2). »

Pour la seconde moitié de notre siècle, je multiplie à dessein mes citations et je les prends de tous côtés :

En 1860, un juif allemand, nommé Stamm, publie à Amsterdam un livre dans lequel il annonce au monde

(1) V. *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, 1844, p. 98.

(2) V. *Deuxième lettre d'un Rabbin converti aux israélites, ses frères, sur les motifs de sa conversion*, p. 99. Paris, 1827. Ces affirmations du célèbre Rabbin sont d'autant plus probantes qu'il a été élevé lui-même dans ces idées et qu'il les a longtemps enseignées aux autres. Dans cette deuxième lettre, il raconte sur son enfance une anecdote plaisante et caractéristique, qui vient à l'appui de ses dires et de nos citations : « *Dans l'école* « où j'étais, à Strasbourg, *les enfants prirent la résolution* de « faire, *à la première apparition du Messie*, main basse sur « toutes les boutiques de confiseurs de la ville. On *discuta* pour « savoir qui serait dépositaire de ce précieux butin. En attendant « les dragées, il se distribuait force coups de pieds et de poings. « Ces arguments *ad hominem* amenèrent une *convention*, en vertu « de laquelle chacun devait garder *ce dont il s'emparerait*. J'ai « dressé longtemps, à part moi, l'état des lieux d'une belle « boutique au coin de la place d'Armes, sur laquelle j'avais jeté « mon dévolu. » (Deuxième lettre, p. 319.) Les *doctrines talmudiques* sur le triomphe d'Israël à la venue du Messie étaient donc enseignées et inculquées aux enfants juifs, en France même, au commencement de ce siècle tout comme en plein moyen âge. Ce n'était donc pas *faute* d'enseignement que ces idées régnaient dans tous les esprits chez le peuple juif, mais *par suite* de l'enseignement.

que *le royaume de la liberté universelle sur la terre serait fondé par les juifs.*

Dans la même année, un autre, allemand lui aussi, et qui signe Sammter, adresse une longue lettre à un journal de Berlin pour démontrer que « désormais les *juifs* doivent prendre la *place* de la noblesse chrétienne », et que « Dieu a dispersé les juifs sur la terre entière, afin qu'ils soient *comme un ferment* pour tous les peuples, et comme *les élus destinés* à RÉGNER *un jour* SUR TOUS LES HOMMES ».

Ce que sera ce « règne de la liberté universelle » et du juif, un autre fils de Jacob, de Francfort, l'avait dit en 1858 :

« Rome, écrivait-il, qui, il y a dix-huit cents ans, a
« foulé aux pieds le peuple juif, *doit tomber par les*
« *forces réunies de ce même peuple, qui, par là, répandra*
« *la lumière sur le monde entier* et rendra *à l'humanité*
« un service éminent (1). »

Il importe de rapprocher ces paroles d'autres dires analogues, proférés aussi par des bouches juives.

En 1861, le président de l'*Alliance israélite universelle*, l'avocat Crémieux, s'écriait dans plusieurs de ses discours :

« Israël *ne finira pas*. Cette petite peuplade, *c'est la*
« *grandeur de Dieu*..... Un *messianisme* de nouveaux
« jours doit éclore et se développer..... Une *Jérusalem*
« de *nouvel ordre*, saintement assise entre l'Orient et

(1) Voir le *Monde*, 12 novembre 1875, qui cite le *Tijd* d'Amsterdam, le *Preussische Votksblatt* de Berlin, nº 229, 1860, et le *Frankfurter journal* de 1858, nº 346.

« l'Occident, *doit se substituer à la double cité des Césars* « *et des Papes* (1). »

En 1864, un juif français de Nancy, M. Lévy Bing, écrivait ceci :

« ..... Il faudrait fermer depuis le premier jusqu'au « dernier de nos livres (sacrés et liturgiques), *s'il fallait* « *chasser Jérusalem de nos pensées !* Et ces aspirations, « ces pensées ne sont pas seulement une chose intime, « *personnelle à notre race, c'est un besoin universel.....* « Il est nécessaire..... de voir bientôt..... *un tribunal* « *suprême*, saisi des grands démêlés publics, des « plaintes entre nation et nation, *jugeant en dernier* « *ressort*, et *dont la parole fasse foi. Et cette parole*, c'est « la parole de Dieu, *prononcée par ses fils aînés, les Hé-* « *breux, et devant laquelle s'inclinent avec respect* tous « les puînés, c'est-à-dire l'*universalité des hommes*, nos « frères, nos amis, *nos disciples* (2). »

Les prétentions de M. Lévy Bing ne sont pas petites, puisque, d'après lui, il est *nécessaire* que, *bientôt*, la nation juive devienne le *tribunal suprême*, et jugeant *en dernier ressort*, de toutes les nations du monde, le peuple, arbitre universel, dont la parole fasse foi, par conséquent *le peuple-Pape*. Il n'est pas seul dans ces idées :

« Dieu, disait en 1866 l'*Univers israélite* de Paris, a « choisi Israël pour être *le porte-flambeau de l'huma-* « *nité* (3). »

En 1868, M. Isidor, grand Rabbin de France, émet-

(1) *Archives israélites*, XXV, p. 515 et 600. Paris, 1851.
(2) *Archives israélites*, p. 335 à 350. 1864.
(3) *Univers israélite*, II, p. 71. 1866.

tait des idées qui rappellent celles de M. Crémieux. Je les analyse :

La métropole du monde régénéré (par le juif) ne doit être ni Londres, ni Paris, ni Rome, mais *Jérusalem*, relevée de ses ruines, « une Jérusalem nouvelle », appelée à de grandes destinées, et qui sera « à la fois la « ville du passé et de l'avenir (1) ».

On le voit, sous une forme ou sous une autre, toutes ces bouches juives manifestent l'espoir et l'attente de la domination universelle, physique ou morale, de leur race. De ces juifs modernisés, les uns, comme l'*Univers israélite* et M. Lévy Bing, sont orthodoxes, c'est-à-dire *réformés talmudistes*, les autres sont réformistes purs, *anti-talmudistes* et progressistes (2).

(1) *Archives israélites*, XI, p. 495. 1868.

(2) Sur la fameuse question du Messie, les juifs de nos jours se partagent en deux camps. Pour les juifs *anti-talmudistes*, le *Messie* n'est plus *un homme*, et *sa venue* ne sera point un fait particulier. Le Messie, pour eux, c'est une *idée philosophique*, qui appartient à la race de Jacob, c'est l'idée progressiste et révolutionnaire qui bat en brèche toutes les religions, institutions et sociétés basées sur des révélations, des livres sacrés et des doctrines positives et exclusives. La *venue* du Messie, c'est une *époque philosophique* et tout un ensemble d'événements; c'est l'*époque actuelle*, notre époque de révolutions et de progrès, à la tête de laquelle marche le juif modernisé, et qui prépare le triomphe complet de sa nation.

Pour les juifs *talmudistes*, purs et réformés, le Messie est toujours un personnage réel, et sa venue, comme son triomphe, un événement futur spécial. Ces fidèles du Talmud regardent l'époque actuelle, cette époque philosophique que nous traversons et dans laquelle leurs frères anti-talmudistes, militants, etc., ont une part d'action si grande et font une besogne si révolutionnaire, comme une des étapes qui préparent la venue et le triomphe tant désiré de leur Messie. (V. *Le Juif, le Judaïsme*, etc..., p. 474-75, et *passim*.)

Remarquons ici de nouveau deux choses. 1° Les juifs anti-

A ces témoignages venus d'Israël, ajoutons des témoignages chrétiens.

Le manifeste des députés roumains de 1868 va encore nous fournir une preuve que les idées et les espérances des juifs talmudistes purs du XIX[e] siècle sont identiques à celles des juifs du moyen âge.

« L'histoire prouve, disent-ils, que le *judaïsme* est « caractérisé par la *prédomination* et par l'exclusivisme « le plus sévère..... Poussés par une force instinctive à « *s'isoler* au milieu des peuples qui les entourent, ils « (les juifs) sentent qu'*ils ne peuvent pas faire cause « commune avec les peuples chrétiens*, car ils leur sont « en tout diamétralement opposés. On a observé au « contraire que, quelque part qu'on les transporte, « soit en grand, soit en petit nombre, ils introduisent « partout, par l'effet même de leur présence, *des germes « de destruction et de dissolution ;* car leur tendance est « de S'ÉLEVER PARTOUT SUR LES RUINES DES AUTRES. Et quant « à ce qui est *de la reconnaissance*, ils s'en croient complè« tement déliés envers les peuples qui leur ont donné « l'hospitalité, parce qu'ils les regardent comme *des « usurpateurs*. C'est pourquoi *ils font usage de tous les « moyens* pour *acquérir* de nouveau les droits de su-

talmudistes sont les moins nombreux, quoique les plus agissants contre la société chrétienne. Les talmudistes forment la masse de la nation, la portion de beaucoup la plus considérable, établie principalement dans les contrées orientales de l'Europe et dans les vastes régions de l'Afrique et de l'Asie. 2° Les princes de Juda gouvernent et dirigent absolument ces deux parties de leur peuple et sont obéis de l'une comme de l'autre. Donc, au temps marqué par Dieu, il n'y aura aucune difficulté à ce qu'ils leur fassent acclamer à tous la personne et la doctrine d'un homme qui serait l'Antéchrist.

« PRÉMATIE ET DE DOMINATION SUR L'UNIVERS, droits « qu'ils se croient assurés par leur antique pacte reli- « gieux..... »

« Les juifs considèrent le temps qu'ils passent parmi « les autres peuples comme un temps d'expiation, d'é- « preuve, d'exil, et les habitants des pays où ils sont « dispersés comme des *ennemis;* car ils attendent le « moment promis où ils constitueront de nouveau « UNE NATIONALITÉ DISTINCTE. *Leur religion les nourrit « de cet espoir*, en leur faisant *entrevoir la perspective « d'un avenir brillant*, où, *finalement*, EUX SEULS DOMI- « NERONT SUR L'HUMANITÉ ENTIÈRE! ».....

« Il est pour nous un fait constaté, qui résulte de « tous ces détails, comme aussi de la persévérance « avec laquelle les juifs prennent racine et s'accrois- « sent en Roumanie, c'est qu'ils essaient d'ériger ici « cet État judaïque qui est la première réalisation DE « LEURS IDÉES DE PRÉDOMINATION SUR LES PEUPLES CHRÉ- « TIENS (1). »

Les députés roumains, qui connaissent parfaitement les juifs, puisqu'ils les ont étudiés et vus à l'œuvre depuis longtemps dans leur propre pays, parlent de ce peuple, sous le rapport des idées, des espérances et des agissements, absolument comme on l'a fait au moyen âge. Ces juifs talmudisants de la seconde moitié de notre siècle sont donc entièrement semblables à leurs pères des époques reculées, et ils attendent, tout comme eux, leur jour de triomphe et de domination universelle.

(1) *Exposé des motifs du projet de loi contre l'émancipation des juifs de Roumanie.* — *Archives israélites*, IX et X, 1868.

Enfin une appréciation portée, il y a un peu plus d'une année à peine, nous indique que l'on commence généralement aujourd'hui à reconnaître la réalité de ces désirs et de ces visées d'ambition chez le peuple juif contemporain.

Dans un article de l'*Univers* (27 janvier 1881) intitulé l'*Aliénation mentale en Italie*, on trouve les curieuses remarques suivantes :

« Chose étrange ! les *juifs* ont cinq fois plus d'alié-
« nés que les autres classes sociales..... Le fait de la
« prédisposition des juifs à la folie n'est pas particulier
« à l'Italie ; on le signale dans d'autres contrées, et il
« s'explique par deux raisons : l'une qui vient de
« l'âpreté au gain, de la passion de l'avarice ; l'autre
« de l'*ambition exagérée* que la liberté moderne et
« *leurs succès* dans *la politique*, dans *la finance*, dans *la*
« *presse*, dans *l'enseignement*, dans *la philosophie*, dans
« *les arts*, ont développée parmi les juifs. Il est bien
« certain que *cette race*, demeurée forte et intelligente,
« au milieu de ses vicissitudes cent fois méritées,
« RÊVE A CETTE HEURE L'EMPIRE DU MONDE. Autant elle
« se distingue par la tête, autant elle manque de
« cœur. Chez elle, l'*ingratitude est innée*, et ce vice la
« prédispose davantage à l'ambition. »

Il nous semble que ces citations sont amplement suffisantes.

Toutes ces assertions concordantes, de sources et de dates si diverses, sont donc une démonstration irrécusable de l'existence chez les juifs contemporains et chez leurs chefs d'un espoir et d'une attente invincibles de leur domination future sur l'univers entier.

II.

Mais, de plus, nos lettres juives de 1489 nous fournissent une lumière nouvelle et inattendue sur les pensées d'Israël.

A partir du xve siècle au moins, les princes juifs ne se sont plus contentés d'espérer et d'attendre; ils ont formellement voulu agir. Ils ont conçu un plan de conduite dans le dessein de transformer leurs longues espérances en réalité; ils l'ont imposé à toute leur nation, qui, sitôt que les temps ont offert l'occasion propice, l'a fidèlement et persévéramment exécuté.

La simple lecture de la lettre du prince de Constantinople prouve d'abord qu'elle renferme le tracé d'une ligne de conduite nettement et clairement énoncé. Mais cette ligne de conduite n'est pas limitée à un cas particulier; elle n'est pas locale, pour ainsi dire, et ne regarde pas que les seuls juifs espagnols et provençaux. Il est évident, par le contexte, que cette lettre donne une direction générale, applicable aux juifs de tous les pays et de tous les temps, puisque le résultat à obtenir est universel : « Mettre les chrétiens sous le joug... », « parvenir au faîte de la puissance », et « dominer le monde ». Pour que ce but soit atteint, il est évidemment nécessaire que tous les juifs de l'univers se mettent de la partie, et fassent des efforts communs, identiques et persévérants dans le même sens.

Donc cette lettre nous dévoile, non seulement la pré-

sence permanente de l'idée de domination universelle dans l'esprit des princes juifs, mais de plus l'existence d'un certain plan conçu par eux afin de réaliser leurs séculaires ambitions.

Les princes de Juda avaient-ils formé ce plan avant le xve siècle? Ont-ils essayé de l'appliquer dans les siècles antérieurs? Je ne sais. Mais il est sûr que, durant tout le moyen âge, et depuis le xve jusqu'au xviiie siècle, tant que nos sociétés occidentales ont conservé un certain degré de christianisme, les juifs n'ont jamais pu ni les entamer, ni les envahir. On en trouve quelques-uns, ici et là, qui atteignent des positions élevées, ou qui sont considérés soit à cause de leurs talents, soit à cause de leurs richesses extraordinaires, mais dont l'action est absolument nulle quant à la diffusion et à l'influence de leurs idées.

Pour que leurs ambitieux projets vinssent à réussir, il fallait aux juifs, tout à la fois, ce plan d'action habile et nettement formulé, puis une énergique et sagace direction, une complète et persévérante obéissance à leurs chefs, et enfin des circonstances favorables. Ils ont eu toutes ces choses.

On doit en convenir, la ligne de conduite tracée aux juifs est de la plus grande habileté. En envahissant et en accaparant, persévéramment quoique avec lenteur, au besoin sous le couvert d'une feinte conversion, toutes les positions importantes et toutes les forces vives des nations chrétiennes, commerce et finances, magistrature et barreau, maniement des affaires publiques et privées, les juifs devaient arriver infailliblement, dans un temps donné, à tout tenir entre leurs mains et à dominer complètement tous ces peuples.

Le prince juif qui a écrit cette lettre de 1489, où n'importe quel de ses prédécesseurs qui a imaginé le plan, avait eu certainement une inspiration de génie. Il connaissait admirablement les ressources de sa race, orgueilleuse, tenace, vindicative, intelligente et prolifique par-dessus toutes les autres races humaines, merveilleusement douée par conséquent sous tous rapports pour accepter, opérer et poursuivre l'application de ce plan et la réalisation de ces desseins.

Dès lors, lui et ses successeurs ont pu manier et diriger avec sûreté l'instrument qu'ils employaient, qu'ils connaissaient si parfaitement et qui était si bien organisé, comme nous l'avons prouvé, pour une facile direction.

L'histoire d'un passé peu éloigné, celle d'un présent lamentable et plein de menaces pour un prochain avenir, démontrent que les juifs ont universellement compris et adopté les idées de leurs chefs.

Toutefois il ne faudrait pas conclure de là que tous les juifs indistinctement, talmudistes et modernisés de tous degrés dans l'échelle sociale, sont complètement au courant des faits et gestes, des projets et des trames, et de la politique profondément mystérieuse de leurs princes suprêmes. A un certain moment, la nation a reçu, et elle reçoit sans nul doute de temps à autre, une impulsion puissante qui revêt la forme, soit d'ordres généraux, soit de prescriptions particulières, soit de défenses ou de conseils, et qui, partant des chefs supérieurs, lui est communiquée, sur tous les points du globe, par ses chefs intermédiaires et immédiats. Cette impulsion a été, est encore aujourd'hui d'autant plus docilement acceptée et fidèlement suivie

par les juifs qu'elle concorde parfaitement avec leurs séculaires aspirations et qu'elle les a conduits à des succès incontestables et extraordinaires. Ils ont donc pu, et se mettre à exécuter, et continuer d'exécuter les plans de leurs chefs avec une fidélité, une persévérance et une habileté surprenantes, sans avoir besoin de tout connaître dans leurs idées, leurs desseins ultérieurs et leurs voies. Car il doit nécessairement arriver, comme l'observe judicieusement l'auteur du *Juif*, etc., qu'il existe souvent « une grande différence... entre ce « que croit et dit le *commun des juifs*, et la *secrète* « pensée des *chefs* et des meneurs mystérieux de la na- « tion juive (1). »

Je vais plus loin : il est possible, il est même croyable que la presque totalité des juifs ne connaît aucunement les membres du Grand Conseil , et encore moins son président, prince souverain de tout Israël ; et même que le plus grand nombre ignore l'existence de ces hauts personnages et ne sache absolument rien et ne se doute nullement de la manière dont la nation est gouvernée. Vous les surprendriez beaucoup en leur affirmant qu'il y a d'autres autorités au-dessus des chefs de leurs juiveries ou des Rabbins et grands Rabbins de leurs synagogues.

La raison de ceci se trouve dans ce fait que le peuple juif est conduit, depuis des siècles, comme une société secrète. Nous savons que dans la Franc-Maçonnerie, et en général dans les associations occultes, le commun des membres ne connaît que ses chefs immédiats et n'a de relations qu'avec eux seuls, sans soupçonner,

(1) Gougenot des Mousseaux, *Le Juif*, etc., p. XXXIV.

bien souvent, ou du moins sans s'arrêter à penser qu'il peut en exister d'autres. Ceux qui en savent, et qui en cherchent plus long, possèdent des grades élevés; ils sont peu nombreux et ils conservent un secret absolu à l'endroit des chefs supérieurs. Il en est ainsi dans la nation juive, dont les grands chefs ont tenu aussi très rigoureusement à demeurer inconnus.

Cette situation a pu se produire, même en dehors des sociétés secrètes. L'expérience en a été faite dans notre propre pays et dans l'Eglise catholique. Il y a une quarantaine d'années, sous l'action du gallicanisme, la pensée et le nom des Souverains Pontifes avaient été tellement écartés de l'esprit des simples fidèles, que la plupart ne portaient aucune attention ni au rôle, ni à la nécessité de la Papauté dans l'Eglise, et pensaient à peine qu'il existât un Pape. Pour eux, les seuls chefs existants et indispensables au gouvernement spirituel, c'étaient l'Evêque et le curé.

L'ignorance de la grande majorité des juifs à l'égard de leurs chefs suprêmes et du gouvernement de leur nation n'aurait donc rien d'étonnant, ni de contradictoire avec leur zèle et leur persévérance à poursuivre l'exécution des desseins de ces chefs, quand se sont présentées les occasions propices.

Ces occasions, nous devons le dire, ont été bien favorables.

Le protestantisme, les bouleversements de la société chrétienne, l'abri et le masque de la Maçonnerie et des autres sociétés secrètes, ont puissamment aidé le juif dans son œuvre. Pour la France en particulier, nos révolutions successives, nos progrès dans l'irréligion, l'indifférence, l'incapacité et la complicité de nos

gouvernements, ont procuré aux juifs, principalement dans le dix-neuvième siècle, les plus grandes facilités pour pénétrer partout, envahir tout, même sans hypocrisie obligatoire, et sans qu'on s'en aperçoive.

Et avouons-le, l'inattention et l'incurie des catholiques comme des chrétiens ont ouvert à Israël toutes les entrées possibles.

Que le plan juif, s'il avait été connu au xve siècle, n'eût paru aux chrétiens d'alors qu'une chimère et une folie absolument inoffensive ; qu'au xvie siècle, même après les ébranlements de la Réforme, il n'ait excité chez les Espagnols qu'un immense éclat de rire, on le conçoit. La société chrétienne semblait si forte, elle avait si bien et depuis si longtemps résisté au juif, qu'on pouvait, qu'on devait même ne rien craindre.

Mais au commencement du dix-neuvième siècle, après les orgies intellectuelles et morales de la grande Révolution, il y avait bien lieu de surveiller les menées du peuple juif, tout au moins après les avertissements que des voix autorisées avaient donnés à la société européenne.

M. de Bonald, voulant justifier le régime sous lequel les juifs avaient été maintenus autrefois en France, écrivait en 1819 les paroles suivantes, qui étaient comme une annonce de ce qui se passe sous nos yeux :

« Les juifs, *s'ils eussent été répandus partout en* « *France, unis entre eux*, comme ceux qui souffrent pour « une même cause, et *d'intelligence avec les juifs étran-* « *gers*, auraient fait servir *leurs richesses à acquérir* « *une grande influence* DANS LES ÉLECTIONS POPULAIRES,

« et auraient fait servir *leur influence à acquerir* DE « NOUVELLES RICHESSES (1). »

N'est-ce pas à la lettre ce que nous voyons de nos yeux? Et ne dirait-on pas que ces lignes sont le résumé, fait par un journaliste contemporain, de nos élections politiques depuis une dizaine d'années?

En 1831, une association chrétienne, protectrice des juifs, disait dans un de ses rapports, et ceci à l'adresse de toute la chrétienté :

« Lorsque les chrétiens *renonceront eux-mêmes à leur* « *foi, cesseront d'être chrétiens* et deviendront *des prosé-* « *lytes des juifs*, alors non seulement *les juifs seront leurs* « *égaux*, mais ILS SERONT BIENTÔT LEURS MAÎTRES (2). »

Nous assistons à ce lamentable spectacle. Les catholiques et les chrétiens, en acceptant et en proclamant les *principes modernes*, la Révolution ou l'antichristianisme, soit ouvertement dans les rangs des partis dits libéraux, soit en s'engageant, dans les associations patentes et occultes de la Maçonnerie, à les répandre et à les imposer, sont devenus « des prosélytes » et des « frères nouveaux » pour les juifs, qui en ont fait promptement les valets et les instruments de leurs princes.

Les avertissements de ces deux écrivains des commencements de notre siècle étaient donc prophétiques. Personne n'a voulu y faire attention. Tout a favorisé les visées judaïques.

(1) De Bonald, *Mélanges*, t. II, p. 256. Paris, 1819, in-8°. XI[e] des Œuvres complètes. — Ces paroles de l'illustre philosophe sont, *au point de vue politique*, une des raisons les plus justificatives de l'établissement et du maintien des Ghetto.

(2) *Dictionnaire* de Goschler, art. *Emancipation des Juifs*.

Néanmoins reconnaissons que, si les juifs n'avaient pas eu un plan et des desseins bien arrêtés, et, de plus, unité de direction et universalité d'obéissance et d'efforts, jamais nous n'aurions vu le programme de 1489 accompli à la lettre, comme nous en avons la preuve évidente aujourd'hui ; il n'y a plus à nier, ni à contester : le fait est là qui s'impose. Il suffit de se rappeler ce qui se dit, s'opère et se voit.

III.

Mettez en regard, d'un côté, le programme des princes de Juda en ses points principaux, et, de l'autre, la situation des juifs à l'heure actuelle.

Au XVe siècle, 1489, le prince de la nation écrit de Constantinople à ses sujets de Provence et d'Espagne persécutés, en ces termes :

« Faites vos enfants MARCHANDS, afin que *peu à peu* « ils DÉPOUILLENT LES CHRÉTIENS DE LEURS BIENS. »

« Faites en sorte que vos enfants soient AVOCATS ET « NOTAIRES et que TOUJOURS ILS SE MÊLENT DES AFFAIRES « DES ÉTATS, afin que, *en mettant* LES CHRÉTIENS SOUS « VOTRE JOUG, VOUS DOMINIEZ LE MONDE, et vous « puissiez vous venger d'eux. »

Au XIXe siècle, de nombreux publicistes constatent la situation d'Israël.

Sous le rapport *commercial* et *financier*, ils sont unanimes à reconnaître que les juifs dirigent les branches les plus importantes du commerce et de l'industrie, qu'ils détiennent le monopole de la finance, de la

Bourse, de l'or, de l'argent, de tous les métaux précieux, des voies de transport de toute sorte... ; « qu'il « n'est pas d'entreprises dont les juifs n'aient leur « large part, point d'emprunt public qu'ils n'accapa- « rent, *point de désastres qu'ils n'aient préparés et dont* « *ils ne profitent...* » ; que par leur commerce et leurs finances, « les juifs du dix-neuvième siècle sont deve- « nus une puissance devant laquelle s'inclinent les « plus grands hommes d'Etat, et qui, de temps à « autre, *a ébranlé jusqu'aux trônes* » (1).

Sous le rapport *gouvernemental* et *politique*, ces mêmes publicistes affirment, en 1844 : que les ministères les plus importants des plus grands pays de l'Europe sont dirigés par les juifs, et que toute la politique européenne est menée secrètement par eux ; en 1854 : « qu'ils sont les maîtres... et au trône du monde (2) » ; en 1872 : que LES SOMMITÉS DU POUVOIR sont PARTOUT OCCUPÉES par DES JUIFS, dont l'origine judaïque est le plus souvent inconnue des chrétiens ; en 1875 et 1876 : qu'ils possèdent et inspirent presque

(1) V. *Francs-Maçons et Juifs*, p. 531-37, où ces témoignages sont cités tout au long, avec leurs sources.

(2) Cette dernière parole n'est pas citée dans *Francs-maçons et Juifs*. Elle est de Michelet, écrivain anticatholique bien connu. Voici ce qu'il dit : « Au moyen âge, celui qui sait où est l'or, « le véritable alchimiste, le vrai sorcier, *c'est le juif*. Le juif, « l'homme immonde,... c'est à lui qu'il faut s'adresser... Sale « et prolifique nation !... Mais ils ont résolu le problème de « volatiliser la richesse. Affranchis par *la lettre de change, ils* « *sont maintenant libres, ils sont* MAÎTRES ! *De soufflets en souf-* « *flets, les voilà* AU TRÔNE DU MONDE ! » M. Hallez, écrivain favorable aux juifs, rapporte dans son livre *Les Juifs en France* (Paris, 1854, p. 37-38) ce passage d'un discours ou d'une conférence de Michelet.

toute la presse ; que par elle ils forment l'opinion... qu'ils sont les Rois de l'époque ; en 1881 : que « la « domination universelle, que tant de conquérants ont « rêvée, est entre leurs mains (1) ».

(1) Il est d'une extrême importance, je l'ai déjà dit en commençant ce travail, que la plus grande lumière possible soit faite *sur la puissance financière et politique du juif* qui, selon la prévision de M. de Bonald, se sert de l'une pour amener l'autre, et réciproquement. C'est pourquoi, sans craindre d'être trop long en pareil sujet, je cite ici en leur entier plusieurs témoignages récents qui ne sont point consignés dans *Francs-Maçons et Juifs :*

« *L'Europe est inféodée à la domination d'Israël.* Les juifs ont « frappé TOUS LES ETATS d'une nouvelle hypothèque, et d'une « hypothèque que ces États ne pourront jamais rembourser avec « leurs revenus. *La domination universelle, que tant de conqué- « rants ont rêvée, les juifs l'ont entre leurs mains*, Jérusalem *a « imposé tribut* A TOUS LES EMPIRES. *La première part du « revenu public de* TOUS LES ÉTATS, le produit le plus clair du « travail de tous, *passe dans la bourse des juifs sous le nom « d'*INTÉRÊT DE LA DETTE NATIONALE. » (*Les Juifs en Orient*, par M. Wolski, travail publié par le *Contemporain*, livraison du 1er juillet 1881. — V. aussi l'*Univers*, 17 juillet 1881.)

L'Estafette, dans un article sur la *Bourse*, parle de la revue financière du journal le *Figaro* et dit : « Cette revue financière ne craint pas de constater que la situation actuelle est due à *l'antagonisme existant* entre les banquiers et les sociétés de crédit ». *L'Estafette* ajoute : « Toutefois le courage du *Figaro* « s'arrête là ; il n'ose pas dire que cette lutte est entre la *banque « israélite* et la *banque française*. Il n'ose pas conclure que la « ruine de la banque française ne tend à rien moins qu'à *mettre « la France en servage*, c'est-à-dire à la merci d'une BANDE « ISRAÉLITE, qui ne travaille qu'à SON ASSERVISSEMENT POLI- « TIQUE. Moi, je le dis, bien que le *Figaro* soit aussi renseigné « que moi à cet égard. Il connaît aussi bien que moi ce propos « tenu, il y a quelques jours, à Versailles, par un des plus huppés « de la bande : « *dans dix ans, les catholiques ne mangeront « que si* LES JUIFS LE VEULENT ». Le propos est *textuel* et non « moins topique. » (Cité par l'*Univers* du 28 février 1882.)

Le lecteur n'a pas oublié, sans doute, le désastre récent de la banque l'*Union générale* préparé et causé par les financiers juifs.

Et pour la France en particulier, ces publicistes disent, en 1847 : que tous les emplois élevés et lucratifs, voire ceux de la magistrature, sont à la nomination du juif ; en 1878 : que dans les hautes positions du gouvernement, cour de cassation, cour des comptes, conseil d'Etat, Chambres, Institut, etc., le nombre des juifs qui y sont admis est de 80 à 100 fois plus considérable que leur situation numérique, comparée à celle des catholiques, ne devrait le comporter (1). En 1881, tous les journaux donnaient ce renseignement : « Il y a actuellement en France cent soixante-dix-neuf « préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture qui « sont juifs (2) ».

Enfin, deux témoignages rapportés dans *Francs-Maçons et Juifs*, et qu'il est utile de remettre sous les yeux des lecteurs et de recommander à leurs sérieuses réflexions, résument parfaitement la situation du

(1) V. *Francs-Maçons et Juifs*, p. 531-37.

(2) V. *Courrier de la Vienne*, 5 juin 1881. — L'*Univers* du 2 décembre 1881 contient ce qui suit : « Beaucoup de personnes, « qui s'occupent du mouvement de la population, ont dû, ces « derniers temps, se demander quel pouvait bien être *le chiffre* « *de la population israélite de France*, en présence du *rôle de* « *plus en plus grand pris par l'élément juif, dans la vie publique.* « Le recensement de 1872 nous donne le chiffre de 14 israélites « par *dix mille habitants*, tandis que celui de la population catho- « lique est de 9,800, sur 10,000 habitants. Malgré cette dispropor- « tion énorme, le rôle joué par l'élément israélite prend des propor- « tions qui dépassent celle que joue le même élément en Autriche, « où pourtant on compte 380 israélites par dix mille habitants. « Nous avons un israélite sur le banc des ministres, de nombreux « sénateurs et députés israélites, toute une phalange de préfets et « de sous-préfets israélites, des juges et substituts israélites par « douzaine ; quant au barreau, on ne saurait plus y compter « *les avocats juifs, tant ils sont nombreux.* »

juif au dix-neuvième siècle dans les deux hémisphères.

Le R. P. Ratisbonne, juif converti, devenu prêtre catholique, fort au courant des choses de sa nation, disait en 1868 :

« Naturellement habiles, ingénieux et *possédés par l'instinct de la* DOMINATION, les juifs ONT ENVAHI GRA-« DUELLEMENT *toutes les avenues qui conduisent aux* « *richesses, aux dignités, au pouvoir. Leur esprit s'est* « *peu à peu infiltré* dans la civilisation moderne Ils « dirigent la Bourse, la Presse, le Théâtre, la Littéra-« ture, les administrations, les grandes voies de com-« munication sur terre et sur mer, et par l'ascendant « de LEUR FORTUNE et *de leur génie*, ILS TIENNENT ENSER-« RÉE, *à l'heure qu'il est*, COMME DANS UN RÉSEAU, TOUTE LA « SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE (1). »

Ces paroles sont encore plus vraies aujourd'hui (en 1882) que lorsqu'elles ont été écrites, il y a quatorze ans ; car la marche ascendante du juif ne s'est pas ralentie.

Dix ans après, en 1878, un économiste distingué, en ne s'appuyant que sur les données de la science économique et statistique, émettait des affirmations presque toutes semblables :

« Que de *fonctions*, que d'*honneurs*, que d'*attribu-* « *tions*, que de *privilèges* sont, *dans notre siècle, la* « *propriété d'Israël !*... L'ÉLÉVATION PROCHAINE D'ISRAEL « AU FAÎTE DES GRANDEURS *semble certaine*, puisque, DANS « CE MOMENT, *rien ne paraît devoir la conjurer*. Ainsi, à

(1) *La Question juive*, page 9. Paris, 1868.

« moins d'une grande modification dans l'ordre et le
« mouvement des sociétés, nous le verrons, avant peu,
« quelque extraordinaire que paraisse un pareil coup
« du sort, GOUVERNER LES NATIONS, APRÈS S'ÊTRE APPLIQUÉ
« TOUTES LEURS RICHESSES, et par suite se multiplier
« sans mesure en chassant « de devant lui » les habi-
« tants de toute la terre (1). »

Maintenant prenez la peine de comparer les aveux, les cris d'indignation et d'alarme de tous ces publicistes, proférés en plein dix-neuvième siècle, avec le plan d'envahissement et de domination tracé par le prince juif du xve, et voyez si ces divers documents ne jettent pas les uns sur les autres un vive et effrayante lumière !

Ce programme d'envahissement, lent et successif, « de toutes les positions importantes et de toutes les forces vives des nations chrétiennes, commerce et finances, magistrature et barreau, maniement des affaires privées et publiques », n'est-il pas admirablement réalisé ?

Aux juifs de 1489, humiliés et pourchassés, il a été dit :

« VOUS METTREZ LES CHRÉTIENS, SOUS VOTRE JOUG, VOUS DOMINEREZ LE MONDE.... *Ne vous écartez pas* DE L'ORDRE *que nous vous donnons*, parce que vous verrez *par expérience* que, d'abaissés que vous êtes, *vous arriverez* AU FAÎTE DE LA PUISSANCE. »

Des juifs de 1868, 1875, 1878 et 1881, il est hautement reconnu et proclamé que

(1) M. du Mesnil-Marigny, *Histoire de l'économie politique des anciens peuples*. Paris, 1878, p. 283.

« Ils tiennent enserrée comme dans un réseau toute la société chrétienne ; ils sont les rois de l'époque ; *leur élévation prochaine* au faîte des grandeurs semble certaine, la domination universelle est entre leurs mains. »

Quelle réussite !

Nous ne pouvons pas laisser de côté un autre rapprochement, d'une moindre importance, mais qui a sa valeur, et qui est fort curieux.

« Faites en sorte que vos enfants soient avocats.... « et que *toujours* ils se mêlent des affaires des États », écrivait, en 1489, le prince juif de Constantinople. Or il est historiquement certain que Messieurs *les avocats*, depuis plus d'un siècle, jouent un rôle extrêmement important dans toutes les affaires politiques, en France particulièrement. Au dix-huitième siècle, ils remplissaient les loges des sociétés secrètes ; ils y abondent encore aujourd'hui. Ils ont été en grand nombre dans toutes les assemblées politiques de notre première révolution, et si ma mémoire ne me fait pas défaut en ce point, de toutes les corporations supprimées par la Constituante, seule, celle des avocats fut épargnée et maintenue. Dans nos révolutions de 1848 et de 1870, non seulement ils se sont trouvés fort nombreux encore dans les divers corps législatifs, mais ils furent de plus les hauts directeurs de nos républiques. Et présentement (1882), comme alors, nous devons dire avec un journaliste de 1872 : *Tous avocats*, *nos maîtres* (1) ! Combien y a-t-il en ce moment de juifs parmi

(1) V. *Francs-Maçons et Juifs*, p. 646, note.

Messieurs du barreau ? Ce serait une statistique intéressante à faire et à publier. Le journal l'*Univers*, nous venons de le voir, a répondu ainsi en général à cette question : « Quant au barreau, *on ne saurait plus y compter les avocats juifs*, TANT ILS SONT NOMBREUX.

On serait presque tenté de croire que ce prince juif a eu l'intuition prophétique de l'influence prépondérante et du rôle dominateur que devaient prendre sur les affaires publiques, à notre époque, l'art de la parole et la corporation des avocats.

Le juif veut donc dominer le monde. Depuis quatre siècles environ, la ligne de conduite à suivre pour atteindre ce but lui a été tracée et imposée par les chefs suprêmes de sa nation. Depuis à peu près un siècle, les juifs de tous pays, profitant des circonstances favorables, s'appliquent avec l'ardeur la plus vive, et avec la discipline la plus exacte, à mettre en œuvre le programme et à réaliser le plan et les desseins de leurs chefs. On ne peut pas raisonnablement, il me semble, soutenir le contraire. Mais enfin si, par impossible, il se rencontrait quelqu'un qui contestât l'existence de cette idée et de ce projet de domination universelle chez les juifs, *dans le passé*, il serait obligé, par la logique écrasante des faits, de convenir que, à tout le moins, *dans le présent*, en raison de la puissance immense dont ils disposent, et par suite des merveilleux succès qu'ils ont déjà obtenus, les princes d'Israël doivent avoir la pensée et la résolution formelles de devenir les maîtres uniques et absolus de l'univers. Car, pas plus que les autres hommes, ces princes juifs ne sont dépourvus d'orgueil et d'ambition.

IV.

A leur plan primitif, les princes de la nation juive ont ajouté, de nos jours, un détail de la plus haute importance, sur lequel les hommes politiques feraient bien, à mon avis, de porter la plus sérieuse attention.

Le juif voit clairement aujourd'hui qu'il touche presque à son but. Encore quelques efforts, encore quelques années, et le monde tout entier, chrétien et païen, sera sous la main de ses chefs.

Mais son orgueil. sa soif de grandeurs, le besoin de prendre sa revanche de tant de siècles de mépris, ne lui permettent pas de se contenter d'une domination cachée et inconnue du plus grand nombre, si réelle et si absolue qu'elle puisse être. Le juif prétend à présent imposer son joug aux nations, et aux nations chrétiennes surtout, comme juif, comme peuple juif, sous son nom, proclamé et accepté, de fils de Jacob. Il aspire à dominer et à gouverner tous les « non-juifs », comme les Turcs dominent et gouvernent les Grecs, comme les Anglais dominent et gouvernent les Hindous.

Pour atteindre ce résultat, il lui faut nécessairement un centre de nationalité. Il faut qu'il existe d'abord quelque part, en Palestine ou ailleurs, *comme peuple reconnu*. Cette situation. il ne l'a pas encore; et les gouvernements européens, en particulier la Russie, le lui ont fait sentir en plusieurs circonstances. Ainsi, le

Golos, de Saint-Pétersbourg, disait à la date du 3 (15) octobre 1869 : « Il n'y a pas, comme on sait, *d'Etat juif en ce moment ;* il ne peut donc être question *d'un gouvernement juif* ». Et, en juillet 1881, l'*Agence russe*, de la même ville, déclarait : « *Une réclamation générale* en faveur des juifs est impossible, vu qu'il n'existe *ni nation juive, ni gouvernement juif* (1) ».

Malgré tout le pouvoir secret qu'ils possèdent, et en raison même de son étendue, cette position effacée, et, pour mieux dire, nulle vis-à-vis des États et des gouvernements existants, doit profondément vexer et humilier, on le comprend sans peine, l'orgueil du prince souverain d'Israël et de ses assesseurs.

Il est très naturel et très supposable qu'ils désirent vivement en sortir. De même donc qu'ils sont parvenus à obtenir presque partout pour les individus de leur nation le titre et les droits de citoyens, de même ils se proposent de faire donner à leur peuple et à leur gouvernement occulte une place distincte et un rang déterminé et avantageux au milieu des États civilisés.

Revenir en Palestine et y reconstituer leur nationalité est bien certainement l'espérance indomptable et le désir le plus ardent des princes juifs et de leur nation. Mais, pour les temps actuels, cette affaire offrirait des obstacles trop considérables à vaincre et de trop longues difficultés à surmonter. Du reste, exister d'abord quelque part ailleurs comme nation juive reconnue et acceptée, ce serait assurément préparer et avancer la solution favorable du retour en Palestine (2).

(1) *Univers*, 26 juillet 1881.
(2) Je n'ai point à donner ici de nouveaux développements à

C'est pourquoi, depuis une trentaine d'années environ, les juifs cherchent activement à se créer ce *centre national*, cette *contrée israélite*, dans les *Provinces danubiennes*, aujourd'hui *royaume de Roumanie.*

Cette assertion si grave n'est pas le produit de mes conceptions particulières. Elle vient d'autorités bien autrement élevées et convaincantes : d'abord, des *députés roumains* eux-mêmes.

Je répète les paroles si remarquables, déjà citées, de cette sorte de manifeste qu'ils ont présenté à leur gouvernement et qui a été publié dans tous les journaux de leur pays en 1868 (1) :

« Il est *pour nous,* disent-ils, UN FAIT CONSTATÉ, qui « résulte de tous ces détails, comme aussi de la PERSÉ- « VÉRANCE avec laquelle les JUIFS PRENNENT RACINE ET « S'ACCROISSENT EN ROUMANIE. C'est qu'ILS ESSAIENT « D'ÉRIGER ICI CET ÉTAT JUDAIQUE, qui est la « *première réalisation de leurs idées* de *prédomination* « sur les peuples chrétiens. »

L'affirmation est nette et précise. Pour les députés roumains, c'est un *fait constaté*, par conséquent indéniable, que les juifs veulent *ériger en Roumanie* UN ÉTAT et UN GOUVERNEMENT JUDAÏQUES.

Remarquons bien la valeur de ce témoignage. Ce sont *trente députés* et le *président* de l'Assemblée sou-

cette question. Ce désir et cet espoir sont suffisamment démontrés en *Francs-Maçons* et *Juifs*, p. 653 et suivantes. Quant à l'événement futur de ce retour, c'est un point d'exégèse sacrée.

(1) *Exposé des motifs du projet de loi contre l'émancipation des juifs en Roumanie.* (*Archives israélites*, IX et X, 1868.)

veraine de Roumanie qui avancent ce fait, qui s'en sont assurés et qui le *dénoncent à leur gouvernement* et *à l'Europe !*

Mais ce n'est pas par eux seuls que ce fait est constaté et affirmé. Le *peuple roumain tout entier* dit la même chose. Le juif Crémieux et la presse autrichienne le reconnaissent.

« Le préjugé contre les juifs, avoue celui-ci, en est « à ce point (en Roumanie) qu'un candidat à un siège « vacant à l'Assemblée constituante s'engageait for- « mellement, dans sa profession de foi imprimée que « j'ai dans mes mains, à voter contre toute proposi- « tion favorable aux juifs. » Et le motif allégué, c'est que : « étrangers, *les juifs feraient de la* ROUMANIE, LA PALESTINE, et de BUCHAREST, LA NOUVELLE JÉRUSALEM (1). »

De son côté, le journal la *Presse*, de Vienne, rapporte ceci :

« La *nation* (roumaine) *accuse* sir Moses Montefiore (2) d'être venu dans les Principautés danubiennes pour EN FAIRE UNE NOUVELLE PALESTINE, pour *enlever* aux Roumains *leur territoire* et leurs produits (3). »

Ce témoignage irrécusable et éclatant de tout un peuple est donc une véritable révélation du projet que les princes juifs ont ajouté à leur plan de 1489.

Ce projet, ils travaillent à le faire réussir par les

(1) *Archives israélites*, XVI, p. 719. 1866.

(2) Sir Moses Montefiore est le même juif anglais que nous avons vu intervenir, en 1840, en faveur des assassins du P. Thomas de Damas, en compagnie de M. Crémieux.

(3) *Archives israélites*, XX, p. 929. 1867.

efforts de toute la nation : juifs talmudistes et juifs modernisés s'y emploient tant qu'ils peuvent.

Sur les ordres de leurs chefs, les juifs talmudisants des contrées voisines de la Roumanie ont opéré un véritable envahissement de ce petit Etat. Les députés roumains disaient en 1868, dans leur *Exposé* :

« L'invasion des juifs en Roumanie, et particulière-
« ment dans la Roumanie septentrionale, a pris, dans
« ces dernières années, *des proportions si considérables*,
« qu'elle a épouvanté les populations roumaines ; car
« elles se voient *inondées* d'une race à part, hostile,
« qui a formé à côté de la nation roumaine une *natio-*
« *nalité étrangère* et opposée aux intérêts de celle-là....
« *Ces envahisseurs* forment pour le moment une popu-
« lation flottante DE PLUS DE CINQ CENT MILLE AMES.....
« qui AUGMENTE CONTINUELLEMENT. »

Dans les années suivantes, deux publicistes constatent que cette invasion juive va *toujours en croissant* (1). Par un document officiel, daté du 9 juillet 1879, et adressé à toutes les cours européennes, le premier ministre du gouvernement roumain, M. Campineano, s'en plaint avec amertume (2). La statistique des années 1878 et 1879 a prouvé que, pendant *ces deux seules années*, DEUX CENT MILLE JUIFS, venus de Russie et d'Autriche, s'étaient établis en Roumanie (3).

(1) En 1875, l'auteur anonyme d'une brochure intitulée : *La Roumanie et la politique allemande en Orient*. Paris, imprimerie centrale des chemins de fer ; et en 1879, M. Emmanuel Crezzulesco, ancien agent diplomatique de Roumanie à Paris, dans son livre : *Les Israélites en Roumanie*, Paris, Dentu.

(2) V. *Agence Havas* et *Univers*, 22 juillet 1879.

(3) *Univers* du 12 octobre 1879.

Ces juifs deviennent promptement propriétaires de terrains nombreux, très étendus, soit par acquisitions directes, soit par voies hypothécaires, garanties de leurs usures. M. Campineano dit dans son mémoire que, « en Moldavie surtout, une grande partie de la propriété rurale se trouvé engagée entre leurs mains », et qu'elle y passera bientôt toute entière.

Les juifs roumains ont sollicité avec insistance du gouvernement des Provinces danubiennes leur émancipation, c'est-à-dire l'égalité des droits civils et politiques avec les indigènes.

Cette concession avait la plus grande importance pour la réussite du plan des princes juifs; car « la propriété rurale, dit M. Campineano, *joue le principal rôle* dans *l'organisation politique du pays*, notamment dans la constitution des collèges électoraux *qui nomment le Sénat* et qui concourent aussi *à la formation de la Chambre des députés* ». Si donc les juifs, possédant déjà la majeure partie de la propriété en Roumanie, arrivaient en outre à obtenir les droits de citoyens, il était manifeste que du même coup ils acquéraient la haute main dans les élections. Evidemment ils auraient nommés des israélites pour députés et pour sénateurs, et, dans très peu d'années, ils seraient devenus les uniques et suprêmes directeurs de l'administration, de la politique et du gouvernement. La Roumanie se transformait insensiblement en Etat juif, et le but poursuivi par les princes de Juda se trouvait atteint complètement et sans bruit.

Mais la nation et les autorités roumaines, prévoyant toutes ces conséquences et ne voulant pas être absorbées par les juifs, se prononcèrent avec la plus grande

énergie contre leur émancipation. Toutes les lois qui leur refusaient le titre et les droits de citoyens furent rigoureusement maintenues.

Alors les hauts chefs d'Israël, pour triompher de cette résistance, firent marcher leur autre corps d'armée. Les *juifs modernisés* de l'*Alliance israélite universelle* entrèrent à leur tour en ligne de bataille. Il fallait une raison d'intervenir. Le motif apparent fut vite trouvé : les juifs de Moldavie auraient subi de prétendus sévices et persécutions populaires (en 1867). Le Gouvernement roumain eut beau démontrer par une sérieuse enquête que les juifs eux-mêmes avaient « OCCASIONNÉ, sinon *provoqué* le mouvement (1) », le prétexte cherché était à leur disposition; c'était tout ce que voulaient les chefs israélites.

Aussitôt le président de l'*Alliance*, l'avocat Crémieux, fait, par la presse, retentir le monde de ses doléances et de ses menaces. Il écrit, du ton le plus dictatorial, lettres sur lettres à tous les gouvernements européens,

(1) Le ministre des affaires étrangères de la Roumanie, M. Stéfan Golescu, répondit alors en ces termes à sir Montefiore : « Je suis en mesure de vous affirmer, Monsieur, que les troubles « dont les juifs ont souffert, bien que très regrettables à tous « égards, sont loin de présenter la *gravité* qui leur a été attribuée « *très inexactement. La vérité me force* même d'ajouter que, « d'*après les données de l'enquête* à la quelle on procède, ce « seraient *vos coreligionnaires* qui auraient malheureusement « *occasionné*, sinon *provoqué*, le mouvement dont il s'agit ». (Cité par l'*Univers israélite*, VIII, p. 371, 1868, et par *Le Juif*, etc., 423.) Sur cette prétendue persécution, le président de la Chambre législative de Roumanie prononça ces paroles reçues avec applaudissement : « Ce sont *eux* (les juifs) qui *frappent*, et ce sont *toujours eux* qui *crient*. (V. *Archives israélites*, VI, p. 266, 1868, et *Le juif*, ibid.

les sommant d'intervenir en faveur des juifs, malheureuses victimes de l'intolérance roumaine, et d'exiger leur émancipation totale, afin de prévenir le retour de pareilles persécutions. Les gouvernements, tous plus ou moins menés par la Maçonnerie juive, répondirent avec déférence qu'ils s'occuperaient sérieusement de cette affaire. Ils intervinrent en effet en ce sens auprès des autorités roumaines.

De son côté, M. Crémieux, assisté de sir Montefiore, se rendit dans les Provinces danubiennes pour agir sur les lieux en faveur de ses coreligionnaires. auxquels il assura que, avant un an, ils jouiraient de tous les droits civils et politiques des indigènes roumains (1).

Toutefois, les efforts des juifs et de leurs protecteurs n'eurent point, en ce temps. pleine réussite; ils se brisèrent contre la résistance unanime et désespérée de la nation roumaine.

Mais le juif dépasse qui que ce soit en ténacité. Il n'a point cessé de poursuivre le même but, et, pour y arriver tôt ou tard, de travailler partout les esprits en Roumanie et dans le reste de l'Europe.

Dix ans après ces événements, le congrès de Berlin (1878), par son article 41, posait en principe l'émancipation complète des juifs en Roumanie. Ce succès avait été obtenu par l'infatigable Crémieux, grâce à la pression exercée par lui sur le ministre plénipotentiaire français, le franc-maçon anglican Waddington. Le gouvernement roumain a de nouveau fortement protesté. La France républicaine a pesé de tout son poids en fa-

(1) Voir les journaux *Univers israélite* et *Archives israélites*, de 1867 à 1869, et le *Juif*, etc., ch. XI•.

veur des juifs. Elle posa l'exécution de cet article 44 pour condition *sine quâ non* de sa reconnaissance officielle de la Roumanie comme puissance indépendante. Depuis lors, non seulement cette indépendance a été reconnue par tous les États de l'Europe, mais la Roumanie a été érigée en royaume (1881). Il est à croire que, pour ceindre une couronne, le prince Charles aura cédé, et que les chefs juifs, ces suprêmes et mystérieux directeurs de toute la politique européenne, auront obtenu gain de cause (1).

Possesseurs qu'ils sont d'une grande portion du territoire et des capitaux de ce royaume, les juifs, citoyens désormais de la Roumanie, vont donc en devenir rapidement les maîtres au point de vue politique et gouvernemental. Nous verrons sans doute, dans un temps plus ou moins éloigné, un État juif se constituer dans

(1) Cette campagne, menée en commun, depuis 1867, contre la Roumanie, par les Juifs *talmudistes* et par les juifs *modernisés* est une nouvelle preuve de l'existence d'un pouvoir central et d'une direction unique dans la nation juive. Tous les juifs du monde obéissent donc à la même autorité et en exécutent les commandements. En cette affaire de Roumanie, l'*Alliance israélite universelle* n'a point été un *centre* d'action, ni l'avocat Crémieux, le *chef suprême ;* mais elle n'a été tout simplement qu'un *moyen* d'action et ce franc-maçon, un instrument En 1840, l'*Alliance* n'existait pas, puisqu'elle fut fondée dix neuf ans plus tard Et cependant alors, à l'occasion du crime de Damas, tous *les Juifs modernisés* de l'Occident agirent de concert en faveur des Juifs *talmudistes* d'Orient, et avec eux, les mêmes Crémieux et Montefiore, qui n'étaient présidents d'aucune association, mais tout au plus, franc-maçons de quelque grade élevé. Les juifs occidentaux et orientaux étaient donc protégés et dirigés, à cette époque, comme maintenant, par une autorité centrale et souveraine qui ne résidait ni dans une *alliance* quelconque ni dans la personne des juifs Crémieux et Montefiore.

ce petit pays, qui, à un certain moment, pourra bien prendre la forme républicaine, et dont le roi, le président ou le dictateur sera le lieutenant soumis et dévoué du prince, au nom inconnu, qui gouverne la nation juive. Dans un petit nombre d'années relativement, cet État deviendra considérable; car je ne doute pas que les juifs ne pratiquent à leur profit les principes politiques modernes qui sont, selon toute apparence, de leur invention, ou desquels, au moins, ils ont été, par leur presse, les patrons et les propagateurs les plus ardents. Un de ces principes, l'établissement et le groupement des États par nationalité, a produit l'unité italienne et l'unité allemande, au profit de peuples et de princes chrétiens. Le peuple juif n'a pas pu, jusqu'ici, s'en servir pour lui-même, puisqu'il ne possède point encore de territoire qui lui soit un point central et attractif de nationalité. Mais cette condition étant réalisée en Roumanie, aussitôt les juifs qui habitent les contrées voisines de ce royaume, juifs russes, autrichiens et turcs, opèreront, sous les ordres et la direction de leurs chefs, un mouvement de concentration dans les provinces limitrophes de la Roumanie. Puis, en vertu du principe des nationalités, l'État juif roumain réclamera ces provinces, comme étant peuplées en majorité d'israélites. Sous la pression de la Maçonnerie, les gouvernements européens laisseront faire comme autrefois. Successivement, ces provinces seront annexées par les procédés connus, ou par des procédés nouveaux, en rapport avec le temps et le progrès; et dans moins d'un quart de siècle peut-être, un État juif étendu et compact sera formé sur le Danube.

Il est facile de comprendre quelle puissance poli-

tique les chefs juifs auraient à cette époque entre les mains. D'une part, comme État de premier ordre, leur royaume ou leur république jouirait d'une grande autorité dans les conseils et les affaires extérieures de l'Europe. De l'autre, ils continueraient de dominer et de diriger les gouvernements européens par leurs finances et par l'association maçonnique et ses annexes. Ce sera donc un jeu pour eux d'établir et de maintenir en républiques antichrétiennes tous les pays d'Europe, de fondre ensuite ces républiques les unes dans les autres par des guerres ou par des alliances, et enfin de les absorber toutes dans la leur. L'Europe se transformerait ainsi en cette *République universelle* que veulent et que prêchent toutes les société secrètes, vassales et esclaves du juif. Si déjà les princes d'Israël n'avaient pas renversé l'Empire ottoman, par l'intermédiaire de la Russie, et occupé la Palestine, rien ne s'opposerait plus alors à ce qu'ils fassent directement par eux-mêmes cette conquête.

Transportant son centre d'action et sa capitale à Jérusalem, et ayant à sa tête un des membres de ces familles messianiques, descendants de David, depuis longtemps peut-être tout à la fois *grand Patriarche* de la Maçonnerie et *Prince suprême* de la nation, ISRAEL DOMINERAIT LE MONDE VISIBLEMENT. Ce serait le règne absolu et complet des juifs, et bientôt sans doute aussi, celui de l'Antéchrist.

Quoi qu'il en soit de leurs desseins en Roumanie, et de leurs succès présents et à venir dans cette contrée, nous devons être convaincus que, au point d'étonnante réussite où est arrivé leur plan général, les princes juifs, et leur peuple avec eux, ne peuvent plus s'em-

pêcher de tendre, par tous les puissants moyens dont ils disposent, « *au faîte* » du pouvoir et des grandeurs, c'est-à-dire à mettre la haute main sur toutes choses, à s'emparer entièrement de la puissance souveraine dans l'univers entier.

Il importe donc extrêmement à tous les hommes, et en particulier aux catholiques et aux chrétiens, de connaître quelles sont les dispositions à leur égard, et quel est le caractère spécial de leurs futurs dominateurs.

Ce sera l'objet des pages suivantes.

§ III. — *Les hauts chefs de Juda, et la masse de leur nation, ont été dans le passé, et sont encore dans le présent, animés envers les chrétiens de sentiments tout semblables à ceux de leurs ancêtres, aux premiers siècles de l'Église.*

I.

Un fait absolument certain, c'est que la nation juive actuelle descend directement de ces pharisiens et autres juifs qui repoussèrent et crucifièrent le Messie, Jésus-Christ, et qui, de révoltes en révoltes contre les Romains, ont amené la ruine de leur patrie et leur dispersion définitive et totale dans le monde.

Sous le rapport religieux, dit Drach, la synagogue actuelle n'est pas autre chose que la continuation du pharisaïsme (1).

(1) Drach, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue.* t. 1er, pages 21, 60, 86, 249 ; et tous les auteurs.

Or nous savons par les évangiles, par les autres parties du Nouveau-Testament et par tous les documents historiques, quels étaient moralement ces pharisiens, cette classe supérieure et dirigeante de la nation : hommes orgueilleux, envieux, avares, hypocrites, vindicatifs, persécuteurs acharnés, pleins de rage contre les chrétiens et contre tout ce qui rappelait le nom de Jésus.

Du premier au sixième siècle, ni eux, ni leur nation ne changèrent. Les écrits des Pères et des auteurs ecclésiastiques en font foi. En ce dernier siècle leurs docteurs les plus estimés condensèrent dans l'immense compilation appelée *le Talmud* la quintessence de leurs enseignements contre le christianisme, et de leur haine sauvage contre les chrétiens.

« Le Talmud babylonien fut clos... dès les premières années du VIe siècle. Il fut aussitôt accepté de tout Israël (1). »

(1) Drach, *De l'harmonie*, ibid., p. 164. — Le Talmud, nous l'avons déjà vu, est divisé en deux parties bien distinctes : 1° La *Mischna*, ou *Misna*, qui en est proprement le texte, et qui est un mélange de traditions légitimes et vraies, reproduction de la loi orale, et de traditions fausses, inventions des pharisiens ; 2° Les *deux Ghémara*, commentaires faits postérieurement sur la *Mischna*. Le premier, appelé *Ghémara de Jérusalem*, et souvent aussi improprement *Talmud de Jérusalem*, fut composé du 1er au 3e siècle par les docteurs des académies, ou écoles juives, de la Palestine, aux temps des Patriarches de la Judée. Cette *Ghémara* n'a jamais eu grand succès chez les Juifs, ni produit grand effet sur eux. Les Rabbins professent un profond respect pour ce commentaire, mais ils le consultent rarement. Le second, appelé *Ghémara de Babylone*, et encore, inexactement, *Talmud de Babylone*, est le commentaire fait sur la *Mischna*, du 4e au 6e siècle, dans les académies juives de la Babylonie, sous les Princes de la captivité. C'est cette partie du Talmud qui jouit de l'autorité la

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, ce recueil est devenu pour toute la nation, pour ses docteurs et pour ses chefs, *le livre sacré par excellence*, supérieur même aux livres de Moïse (1). Il fut considéré, étudié et lu par tous, comme le code suprême et indiscutable de la loi religieuse, morale, politique et sociale.

plus grande et d'une influence absolue sur tous les Juifs; c'est aussi celle qui renferme en plus grand nombre toutes sortes d'absurdités, d'obscénités, d'impiétés, d'enseignements blasphématoires et de prescriptions haineuses contre la religion chrétienne et les chrétiens. La *Mischna* est divisée en six *ordres* ou livres; chaque *ordre* est subdivisé en *traités*, chaque *traité*, en *chapitres* ou *distinctions*. Les Juifs désignent chacun de ces *ordres*, *traités et chapitres* par un, deux ou trois des mots qui les commencent, comme nous faisons pour les Bulles des Souverains-Pontifes. Ni la *Ghémara de Jérusalem*, ni la *Ghémara de Babylone* n'ont expliqué tous les traités de la *Mischna*. Le Talmud en son entier forme une *douzaine* de gros in-folio. (V. Drach, *De l'harmonie*, etc., pages 124, 124, 149, 170.)

(1) Dans la nation juive, « une seule secte, celle des *Caraïtes*, ne reconnaît que la loi de Moïse et rejette le Talmud; mais cette secte ne compte pas au delà de *douze cents* fidèles ». (Achille Laurent, *Histoire des affaires de Syrie*, etc. — *Le Juif, le Judaïsme*, etc., p. 9.) Quant à l'époque de la formation de cette secte, les historiens varient. Les uns font remonter les *Caraïtes* à un siècle et demi avant l'ère chrétienne. (V. l'abbé Blanc. *Cours d'histoire ecclésiastique*, t. Ier, p. 8, 1853). Les autres ne les font dater que du 8e siècle de notre ère. (V. *Dictionnaire* de Goschler, au mot *Caraïtes*.)

Les juifs Caraïtes résident principalement au Caire, à Constantinople et dans les environs de cette ville, à Nicomédie, en Crimée et en Pologne. (V. même dictionnaire.)

Le récit d'un voyage en Pologne et en Russie, publié par l'*Univers* du 22 février 1859, sous la signature A. Morin, donne sur les Caraïtes les détails suivants, qui contredisent les opinions précédentes des historiens, quant à l'origine de cette secte juive :

« Les Juifs polonais (ils sont tous talmudistes) professent un « éloignement très réel pour les Caraïtes établis en Crimée depuis « bien des siècles.... Nous avons visité avec intérêt, non loin de

Ceci n'est contesté par personne et ne saurait l'être. Mais afin d'enlever jusqu'à l'ombre d'un doute à l'esprit de mes lecteurs, je vais citer en premier lieu deux témoignages qui vaudront pour toute la période comprise entre le VIe et le XIXe siècle exclusivement, et pour notre époque contemporaine, j'ajouterai les affirmations de deux ou trois auteurs irrécusables.

Un des plus célèbres docteurs juifs, Moïse Maïmonide, rabbin du XIIe siècle, « dont l'autorité est si grande, dit Drach, dans la synagogue moderne » par le du Talmud en ces termes :

« *Tout ce que contient* la *Ghémara* de Babylone *est*
« *obligatoire pour tout Israël. Et l'on oblige chaque ville,*
« *chaque contrée, de se conformer* aux coutumes établies
« par les docteurs de la *Ghémara*, de *suivre* leurs arrêts,
« de se *conduire* selon leurs institutions. Car le corps
« entier de la *Ghémara* a été approuvé par tout Israël.
« Et les *sages* qui ont donné ces institutions, ces dé-
« crets, établi ces coutumes, prononcé ces décisions,
« enseigné ces doctrines, formaient tantôt l'universa-
« lité des docteurs d'Israël, tantôt la majorité. Ce sont
« eux qui avaient reçu par tradition les fondements de

« Batchi-Séraï, la montagne de Tchut-fut-Kalé, où séjournent
« les chefs de cette tribu. Là.... on nous a montré des bibles
« magnifiques, portées, comme ils disent, par leurs pères de
« Jérusalem à Babylone, et dont leurs descendants ne se sont
« jamais séparés. *Ils rejettent le Talmud, assurent que leurs pères*
« *ne sont point rentrés en Judée à la fin de la captivité, et qu'ils*
« *sont innocents de la mort du Juste...* Ils portent généralement
« un large turban et de longues robes aux riches couleurs. Leurs
« femmes ne sortent que voilées. Ils ont un maintien fort grave,
« et, dans tous leurs usages, quelque chose qui rappelle l'antique
« Orient. »

« toute la loi, de génération en génération, en remon-
« tant à Moïse (1). »

Cette autorité du Talmud de Babylone est si grande et tellement respectable que, d'après ce même docteur, le violateur de ses prescriptions doit être mis à mort, et même sans jugement :

« Ceux qui violent les préceptes des *Scribes*, dit-il,
« doivent être punis plus sévèrement que ceux qui
« violent la loi de Moïse. L'infracteur de la loi de
« Moïse peut être absous, mais le violateur des pré-
« ceptes des *Rabbins* doit être puni de mort... Le pre-
« mier venu des fidèles *doit mettre à mort* le juif qui
« nie la tradition des *Rabbins* .. Ni témoin, ni admo-
« nition préalables, ni juges ne sont nécessaires.
« Quiconque fait cette exécution a *le mérite d'une bonne*
« *œuvre* : il a ôté le scandale (2). »

Tout commentaire de ces textes serait superflu.

Ces autres paroles d'un Rabbin du XIXe siècle ne sont pas moins probantes :

« L'immense compilation (du Talmud) *s'est répan-*
« *due parmi les juifs avec une rapidité presque miracu-*
« *leuse. Elle fut acceptée dès son apparition, comme l'ex-*
« *pression vraie et sincère de la loi traditionnelle.* De
« nombreuses écoles, où le Talmud fut l'objet de l'é-

(1) Discours préliminaire du *Yad Hhazaka* (main puissante), célèbre abrégé du Talmud, publié en hébreu par le docte Rabbin. V. Drach, *De l'harmonie*, etc., t. Ier, p. 164 et 179, et *Dictionnaire* de Goschler, au mot *Maïmonide*.

(2) Maïmonide : *Traité des docteurs rebelles*, C. III, p. 52. V. Drach, *Deuxième lettre d'un Rabbin converti*, p. 332. *Le Juif*, etc., p. 51 et 79. Par les mots *Sages*, *Scribes* et *Rabbins*, Maïmonide désigne les auteurs du Talmud de Babylone.

« tude *la plus respectueuse*, surgirent *tout d'un coup* en « Orient et en Occident. *Ses décisions casuistiques furent* « *acceptées par toutes les communautés* (juives), et cette « *triple* barrière, élevée par les Rabbins de la Palestine « et de la Babylonie autour de la *Thora* (1) *ne rencon-* « *tra pas un seul téméraire qui voulut la franchir*. Com- « ment se fit cette transmission, il serait difficile de le « dire ; mais le fait est que l'*œuvre éclose sur les bords* « *de l'Euphrate* fut, *en un instant*, entre les mains des « juifs qui habitaient les bords du Rhin, du Danube « et de la Vistule (2). *L'attachement des juifs pour le* « *Talmud* devait naturellement signaler cette œuvre « gigantesque à l'attention de leurs ennemis (3). »

Nos citations de l'époque contemporaine ne sont pas moins affirmatives sur le même sujet.

M. Achille Laurent, un des membres de la « Société

(1) La *Thora*, c'est la loi de Moïse ; la *triple* barrière, c'est la *Mischna* et les *deux Ghémara*.

(2) Le Rabbin Lazard, auteur de ces lignes, ignore, ou feint d'ignorer, combien « cette transmission » fut facile et peu « miraculeuse », en raison de l'organisation occulte du gouvernement de la nation juive, et de l'existence d'un centre unique de commandement et de pouvoir suprême. Le double fait de cette transmission du Talmud entre les mains de tous les Juifs du monde, « *en un instant* », et de ces écoles talmudiques qui surgissent, *tout d'un coup*, en Orient et en Occident, est une preuve nouvelle à joindre à celles que nous avons exposées plus haut, touchant l'autorité absolue des princes d'Israël, leurs communications promptes et régulières avec toutes les communautés juives tant de l'Occident que de l'Orient, et la soumission parfaite de celles-ci à leurs ordres souverains.

(3) *Archives israélites*, XII, p. 551-55, 15 juin 1867. Paris, article du Rabbin Lazard. — Ce journal était à cette date, en France, l'organe des Juifs modernisés, dits réformés anti talmudistes.

orientale » le plus au courant des questions juives de l'Asie, témoigne dans le même sens, sur la suprême autorité dont jouit le Talmud, à notre époque, aux yeux de tous les juifs en général, et des Orientaux en particulier :

« La loi donnée par Moïse au peuple hébreux, dit-« il, n'est qu'en apparence, aujourd'hui, la loi des « juifs. Elle a disparu dans les commentaires ; et le « *Talmud*, c'est-à-dire *le livre qui a* LE PLUS D'AUTORITÉ « chez ce peuple, se compose de la *Mischna* qui en est « le texte, et de la *Ghémara* qui en est le commen-« taire. Leur réunion forme *le corps complet de la doc-« trine traditionnelle et de la religion*..... Le Talmud de « Babylone est le seul qui soit suivi..... Les deux Tal-« muds *étouffent*, comme on l'a fort bien dit, *la loi* et « *les prophètes*. C'EST LE CODE RELIGIEUX DES JUIFS MO-« DERNES..... C'est là que sont renfermées toutes les « croyances ; et lorsqu'on a le courage de parcourir cet « immense recueil, on y trouve LES CAUSES TOUJOURS « AGISSANTES *de la haine des peuples* contre les restes dis-« persés d'Israël *C'est le livre qu'étudient et que com-« mentent tous ceux qui, parmi les juifs, prétendent au « titre de savant*..... C'est de ce commentaire (la Ghé-« mara de Babylone) que sont dérivées les chimères « de la *cabale*, les dangereuses erreurs de la *magie*, « l'invocation des bons et des *mauvais* esprits, un long « amas d'erreurs morales, et une théogonie empruntée « à la *Chaldée* et à la *Perse*. La *Ghémara* est, SELON LES « JUIFS MODERNES, l'accomplissement, la *perfection ;* et « c'est là même ce que son nom signifie en hébreu ; « mais, dans la réalité, ce commentaire détruit la loi « par ses interprétations ridicules ou absurdes, et par

« les PRINCIPES DE HAINE *qu'il contient pour tous les hom-*
« *mes qui ne font point partie* de ce qu'il nomme le
« peuple de Dieu (1). »

Un témoignage encore plus probant, s'il est possible. nous est fourni par les assertions de l'ancien Rabbin Drach qui, pendant de longues années, a étudié et enseigné le Talmud et la *Ghémara* de Babylone en particulier.

« C'est, nous dit-il, *ce corps de droit canon, religieux*
« *et civil* à la fois, QUI RÈGLE, JUSQU'A CE MOMENT (1844),
« LA CONDUITE DES JUIFS attachés à leur foi erronée.....
« pour lequel les juifs PROFESSENT UN RESPECT RELIGIEUX
« QUI VA JUSQU'AU FANATISME..... »

« Nous avons déjà parlé du *respect* que les juifs
« *portent au Talmud,* dit-il ailleurs, nous ajouterons
« ici un passage du *Ménorat-hamma-or, livre* qui jouit
« *d'une grande autorité* dans la *synagogue moderne.*
« Tout ce qu'*ils* (2) ont dit dans les *Médraschim* et
« autres recueils (3) sont choses auxquelles nous som-
« mes tenus de croire, comme à la loi de Moïse notre
« maître... Et si quelque chose nous en paraît exagéré
« ou incroyable, nous devons l'attribuer plutôt à la
« faiblesse de notre entendement qu'à leurs enseigne-
« ments. Et quiconque fait des plaisanteries sur quoi
« que ce soit de ce qu'*ils* ont dit,.... en recevra le châti-
« ment (4). »

(1) Achille Laurent, *Relation historique des affaires de Syrie*, etc. Paris, 1846. Tome II, p. 351-52-53. — V. *Le Juif*, etc., p. 79, 90, 91.

(2) On désigne par ce pronom *ils* les Rabbins auteurs du Talmud (note de Drach).

(3) Ce sont des parties du Talmud.

(4) Drach, *De l'harmonie*, etc., t. 1er, p. 164 et 515. Paris, 1844.

Terminons par quelques témoignages plus récents, pris chez les juifs contemporains :

« Le Talmud, dit l'*Univers israélite*, n'est pas seulement le CODE CIVIL ET ECCLÉSIASTIQUE DU JUDAÏSME, mais il est une œuvre de haute importance pour le savant. On ne saurait nier que *les auteurs du Talmud* ont bien mérité des juifs (1).

« Le Talmud pendant deux mille ans a été, et IL EST ENCORE, UN OBJET DE VÉNÉRATION pour les israélites, dont il est le *Code religieux* (2). »

Il n'est donc pas contestable que le Talmud, depuis son apparition jusqu'à l'époque actuelle, a toujours joui, et jouit encore, de la plus grande influence et d'une autorité révérée et incontestée sur la masse de la nation juive.

Or, selon l'axiome historique, tout peuple *subit dans sa formation* l'action irrésistible de son livre sacré, du livre qui est pour lui la règle de sa foi, le directeur de sa conduite privée et le régulateur de sa vie sociale et politique. Ainsi l'Ancien-Testament a fait le peuple israélite, l'évangile et les écrits des Apôtres ont créé les peuples chrétiens, le Coran a produit les nations musulmanes, etc... Ne savons-nous pas d'ailleurs, par l'expérience de notre temps, qu'une simple feuille quotidienne finit par imposer à ses lecteurs assidus ses idées et ses tendances ?

Par conséquent, c'est le Talmud qui a façonné et moulé, pour ainsi dire, le caractère de tous les juifs,

(1) *Univers israélite*, XII, p. 568, août 1866. Paris. Ce journal était, à cette époque, l'organe des Juifs modernisés, appelés orthodoxes, c'est-à-dire, des Réformés talmudistes.

(2) Même journal, p. 152, juin 1867.

aux périodes écoulés, et qui, de nos jours, forme le juif talmudiste, et perpétue dans ce « noyau indestructible de la nation » toutes les dispositions mauvaises des siècles du passé.

Nous n'avons donc pas besoin de nous attarder dans le long exposé des faits particuliers et dans leur interminable discussion, afin de savoir de quels sentiments les juifs actuels et leurs princes sont animés envers les autres hommes, et spécialement envers les chrétiens (1). Il nous suffira de *consulter le Talmud*. En examinant la direction morale que leur donne ce code suprême et les prescriptions qu'il leur impose, nous aurons la connaissance et la mesure exacte des dispositions habituelles et dominantes que ressentent à notre égard les juifs talmudisants et leurs chefs.

II.

Il ne m'est pas possible de faire mes citations avec le texte même du Talmud sous les yeux : je n'ai point à ma portée ses énormes in-folio ; mais je puiserai à des sources qui, pour être secondaires, ne sont pas moins sûres.

1° Je prends mes premières citations dans un manuscrit latin du XIIIe siècle (2), qui a pour titre : *Extractiones de Talmut*, Extraits du Talmud.

(1) Pour avoir des faits et des détails nombreux, consulter le livre du chevalier Gougenot des Mousseaux, *Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens*, Paris, 1869, et surtout les chapitres IV, V et VI.

(2) N° 16, 558 de la bibliothèque nationale de Paris, fol. 231 J'emprunte tout ce que je vais dire et citer de ce manuscrit

C'est un ouvrage qui fut composé, à la suite de la controverse sur le Talmud, engagée en 1240, à Paris, et d'après les ordres d'Eudes de Châteauroux, chancelier de l'Université, « dans le dessein d'éclairer les « théologiens sur les erreurs, les obscénités et les « blasphèmes du Talmud, afin qu'ils ne puissent point, « par ignorance, considérer le Talmud comme un livre « sans danger et qui doit être toléré (1). »

un travail très intéressant publié par la *Revue des études juives*, 1880, nº 2, et 1881, nºs 4 et 5, intitulé : *La controverse de* 1240 *sur le Talmud*, et signé Isidore Loeb.

(1) Voici quelle fut l'origine de cette controverse, d'après ce que rapporte le manuscrit *Extractiones de Talmut* dans le *Prologue in secundam partem*. Vers 1236, un Juif de la Rochelle, nommé Nicolas Donin, embrassa le christianisme. C'était un très-savant hébraïsant. Au dire de ses coreligionnaires, il avait à peine son égal dans la connaissance de la langue hébraïque Le nouveau converti porta, en 1239, devant le Pape, une accusation en règle contre le Talmud. Grégoire IX, alors régnant, adressa des bulles aux Rois et aux Evêques de France, d'Angleterre, de Castille de Léon, etc., portant que les exemplaires du Talmud devaient être partout saisis et une enquête ouverte sur ce sujet. En conséquence de ces ordres, il y eut, à Paris, en l'année 1240, entre Nicolas Donin et quatre des plus savants Rabbins de l'époque, une longue et sérieuse discussion, à la suite de laquelle le Talmud fut condamné et les exemplaires brûlés publiquement. (V. la *Revue juive* citée plus haut.) M. Isidore Loeb prétend que Nicolas Donin collabora à l'ouvrage *Extractiones de Talmut.*

Je me permets de signaler ici à M. Isidore Loeb une amusante distraction qui lui a échappé dans son article intitulé : *Bulles inédites des Papes*, nº 1, de la *Revue des études juives*, p. 118. Il cite trois bulles pontificales qu'il croit inédites. La troisième se rapporte à la *transformation en Eglise* de la *Synagogue* des Juifs d'Orléans, transformation ordonnée par Philippe Auguste, après leur expulsion, en 1182, et confirmée par le Pape Célestin III. Dans cette bulle de confirmation, le Pape, faisant allusion au passage du psaume 76, verset 11. (Hébreu, 77, v. 11) : *Hæc mutatio dextræ Excelsi, c'est un changement de la droite du Très-Haut,*

A la fin du manuscrit se trouvent, entre autres documents, *trente-cinq articles* ou chefs d'accusation que le pape Grégoire IX avait portés contre le Talmud. A chaque article, l'auteur ajoute un commentaire, c'est-à dire. l'indication des endroits du Talmud où ont été puisés ces chefs d'accusation, et en même temps les paroles incriminées des Rabbins, rédacteurs de ce code sacré des juifs.

C'est à cette partie du manuscrit, reproduite en entier par la *Revue des études juives*, que j'emprunte mes citations.

L'auteur des *Extractiones de Talmut* dit qu'il s'est fait aider par deux chrétiens « très érudits en hébreu », et la *Revue des études juives* assure que la traduction de ces endroits de la *Ghémara* de Babylone « est exacte, « précise, très scientifique, et le sens des passages en « général bien saisi ». Nous sommes donc certain d'avoir, par ces extraits, la pure vérité sur les enseignements du Talmud.

allusion toute de circonstance par suite du *changement* de cette *Synagogue juive* en *Eglise chrétienne*, s'exprime en ces termes : « Specialiter autem *mutationem ipsam dextræ Excelsi*, quæ in præscriptæ rei serie piè facta dignoscitur, auctoritate apostolicâ confirmamus », etc. : « Or, d'une façon spéciale, *ce changement de la droite du Très-Haut*, qui, dans tout ce qui a été successivement fait et ordonné, est l'œuvre manifeste de sa bonté, par notre autorité apostolique, nous le confirmons, etc. » A ces mots « *dextræ Excelsi* », M. Loeb met cette singulière note : « *Je ne comprends pas ce passage. Les mots « dextræ Excelsi » indiqueraient-ils le transept droit de l'Eglise* (!!!) *représentant le bras droit de la Croix ou de Jésus ?* ».... Il est de toute évidence que M. Isidore Loeb n'a pas compris, et qu'une distraction l'a empêché de se rappeler le verset 11 du psaume 77, selon l'hébreu.

Je me contente de reproduire les articles qui prouvent le plus en faveur de mes propositions.

Article Ier. — Les juifs affirment que la loi qu'ils appellent *Talmud* a été promulguée par Dien.

II. Ils la disent transmise par Dieu.

IV. Ils disent aussi que la loi du Talmud a été conservée sans être écrite, jusqu'à ce que vinssent des hommes qu'ils appellent docteurs et scribes, qui, de peur qu'elle ne disparût par oubli de la mémoire des hommes, la rédigèrent en un écrit dont le volume dépasse considérablement le texte de la Bible.

V. Dans cette loi talmudique se trouve, entre autres absurdités, que les dits docteurs et scribes sont supérieurs aux prophètes ;

VI. Et qu'ils ont pu renverser les paroles de la loi ;

VII. Et qu'il faut les croire quand même ils diraient que la gauche est la droite, ou la droite, la gauche.

Je ne donne ni le renvoi au Talmud, ni le commentaire dont le manuscrit des *Extractiones* accompagne ces articles, parce qu'ils n'offrent pas pour nous matière à contestation. Ils confirment tout ce qui a été dit plus haut sur l'autorité du Talmud chez les juifs.

VIII. « *Et celui qui n'observe pas ce qu'ils disent mérite la mort.* »

« Cela se lit dans l'Ordre *Moëd*, traité de *Erubim* « (fol. 21. 6.), chapitre *Ocim pacim*, où il est dit : Rabha « fait cette glose :... Mon fils, observe les paroles des « scribes plus que les paroles de la loi... ; quiconque « transgresse les paroles des scribes mérite la mort... « Rab Papa dit : Cela nous enseigne que celui qui se

« moque de la parole des sages est puni du châtiment
« de la boue bouillante. »

X. « *Parmi eux* (les scribes et les docteurs du Tal-
« mud) *il y en a qui ont donné pour loi : Le meilleur des*
« *chrétiens, tue-le.* »

.....« Rabbi Siméon dit : Le meilleur des chrétiens, tue-le ; le meilleur des serpents, écrase-lui la tête..... Le meilleur des chrétiens peut donc être tué comme un méchant. »

XII. « *Un chrétien peut être trompé, par ruse ou arti-*
« *fice, sans péché.* » Ceci se lit dans l'Ordre *Yeschuot,*
« traité *Baba-Kamma* (fol. 38. *a*), chapitre *Schor*, etc... ;
« dans la *Mischna*, etc... « Par là les docteurs prou-
« vent et disent que Dieu a livré aux juifs tous les biens
« des autres nations. »

« Dans le même traité *Baba-Kamma*, fol. 113, *a*
« et *b*), chapitre *Ha-Gozel* (le voleur), Rabbi Siméon
« dit : On ne peut garder un objet volé à un chrétien ;
« mais un objet perdu par lui, l'on peut le garder. »

« Rabbi Samuel dit : il est permis de profiter de l'er-
« reur (de compte) du chrétien ; et on le prouve en
« cet endroit par de nombreux exemples des doc-
teurs. »

— « Rabbi Ismaël dit : Si un *chrétien* et un *israélite*
« viennent devant toi pour un différend, si tu peux
« faire que l'israélite ait gain de cause suivant la loi
« juive, fais-le, et dis au chrétion : telle est *notre* légis-
« lation ; ou bien, suivant la loi du chrétien, fais
« gagner l'israélite, et dis au chrétien : telle est *votre*
« législation. Si, au contraire, tu ne peux pas (faire
« gagner l'israélite d'une manière ou de l'autre), on

« emploiera contre le chrétien des astuces et des frau-
« des (1)..... »

— « Rabha a dit : Un fils d'Israël qui est témoin dans « l'affaire d'un chrétien et témoigne en sa faveur « devant le tribunal des gentils contre un fils d'Israël « son frère, nous l'excommunions. »

XIII. « *Quiconque veut n'être pas tenu d'observer son « serment n'a qu'à protester au commencement de l'année « que les vœux ou les serments qu'il pourra faire dans « l'année sont nuls.* »

« Ceci se lit dans l'Ordre *Naschim*, traité *Nédarim* « (fol. 23. *b.*), chapitre *Arba nédarim*, etc. »

XIV. « *Trois juifs quelconques peuvent délier quelqu'un « de tout serment qu'il a fait.* »

« Ceci se lit dans *Moëd*, traité *Hagiga* (fol. 10. *a.*), « chapitre 1[er], etc. »

XXX. « *Trois fois par jour, dans la prière qu'ils regar- « dent comme la plus importante, ils maudissent les « ministres de l'Eglise, les Rois, et tous les autres, mêmes « juifs, qui sont les ennemis des juifs.* »

« Cette prière est dans le Talmud, et on doit la dire

(1) M. Des Mousseaux, dans son livre *Le Juif*, etc., reproduit aussi cet endroit du Talmud, et il fait, en 1869, la réflexion suivante : « *Donnez* donc un *israélite* véritablement orthodoxe pour *juge* au *chrétien !* » J'ajoute, en 1882 : Cette situation est commencée pour les catholiques de France. Les Juifs ont envahi le barreau, la magistrature, le conseil d'Etat, les préfectures, sous-préfectures et leurs conseils, etc... Et nous savons déjà, par expérience, comment ils rendent la justice aux religieux, aux prêtres, aux cléricaux. On nous annonce un renouvellement de la magistrature assise. Que sera-ce avec cette magistrature nouvelle, toute juive, ou humble servante du Juif? Les catholiques devront veiller soigneusement à n'avoir aucun procès avec des Juifs, ou avec leurs prosélytes, les francs-maçons.

« debout, les pieds joints, et celui qui la récite doit se « garder de parler d'autre chose, quand même un « serpent s'enroulerait autour de son talon. De plus, le « Rabbin (dans l'office public) la dit (deux fois) à « haute voix, et les fidèles répondent *amen* » à chaque « imprécation. Le paragraphe de cette prière dans « laquelle ils maudissent ceux que nous avons dit ci- « dessus est ainsi rédigé :

« Que pour les convertis (au christianisme) il n'y a « point d'espoir ! Amen ! Et que tous les *Minim* (infidèles, c'est-à-dire chrétiens) soient dispersés sur « l'heure ! Amen ! Et que tous les ennemis de ton « peuple Israël soient mis en pièces !... Amen ! Et « déracine le royaume de la perversité (l'empire « romain, puis, après sa chute, l'Église, la Chrétienté) ! « Amen ! Et brise, et broie et renverse tous nos enne- « mis promptement et de nos jours ! Amen ! Bénis « sois-tu. notre Dieu, qui brise nos ennemis et renverse « les impies ! Amen ! »

« Ce paragraphe est appelé *bénédiction* des *Minim*, « et toute la prière. *les dix-huit bénédictions*, quoiqu'il y « en ait dix-neuf..... Rabbi Lévi dit : La bénédiction « des *Minim* a été instituée à Jabné (Japhné) ; Glose « de Salomon : longtemps après les dix-huit autres, « après l'hérésie de Jésus Nocéri (de Nazareth), qui a « appris à renverser les paroles du Dieu vivant »..... « Dans l'ordre *Moëd*, traité *Rosch-haschana*, chapitre « 1er, il est dit : Les *Minim*, ce sont les disciples de « Jésus Nocéri qui ont tourné en mal les paroles du « Dieu vivant. Ces mêmes paroles se trouvent dans le « même ordre, traité de *Berakhot* » (1).

(1) Saint Jérôme n'ignorait pas cette abominable prière des

Nous pourrions assurément nous arrêter là et nous contenter de ces extraits du Talmud. Mais nous voulons qne notre thèse devienne l'évidence même.

2° Nous mettrons donc sous les yeux de nos lecteurs d'autres extraits du Talmud analysés et résumés par Sixte de Sienne, juif converti du xvi° siècle, dans sa *Bibliothèque sainte*. Il indique soigneusement les endroits correspondants du Talmud.

— « Nous ordonnons que tout juif, trois fois par « jour, maudisse tout le peuple chrétien. et prie Dieu « de le confondre et de l'exterminer avec ses rois et « ses princes. Et que surtout les prêtres des juifs « fassent trois fois le jour, dans la synagagne, cette « prière en haine de Jésus de Nazareth. » — (*Tamuld* (Ghémara de Babylone), ordre 1er, traité 1, distinction (ou chapître) 4.)

— « Dieu a prescrit aux juifs de s'approprier par « n'importe quel moyen, soit par ruse, soit par vio« lence, soit par usure, soit par vol, les biens des chré« tiens. » (*Ibid.*)

— « Il est prescrit à tous les juifs de regarder les

Juifs : (Judæi), dit-il.... usque hodiè perseverant in blasphemiis et *ter per singulos dies, in omnibus synagogis*, sub nomine Nazarenorum *anathematizant* vocabulum christianum (Comm. in Isa. lib. 11, C. v, vers. 18, 19.)

Maïmonide dit dans son Traité de la prière que les docteurs « insérèrent cette bénédiction dans la formule des prières, *afin de la rendre familière dans la bouche de tous* (Yad Hhazaka, *Traité de la prière*, ch. II, par. 1er.)

Drach assure que la rédaction de cette prière varie beaucoup « selon que les livres de prières sont imprimés dans les pays soumis aux chrétiens ou aux Mahométans ». *De l'harmonie*, tome Ier, p. 100.

« chrétiens comme des brutes, et de ne pas les traiter « autrement que comme des bêtes brutes. » (Ord. 4, tr. 8.)

— « Que le juif ne fasse ni bien, ni mal aux païens, « mais qu'il s'efforce par tous les moyens possibles « d'ôter la vie au chrétien. » (Ord. 4, tr. 8. dist. 2.)

— « Si un juif voit un chrétien sur le bord d'un « précipice, il est tenu de l'y précipiter aussitôt. » (Ord. 4, tr. 8.)

— « Les Etats chrétiens sont plus exsécrables que « les états des autres peuples, et c'est un moindre « péché (pour un juif) d'être au service d'un prince « païen que d'un prince chrétien. » (Ord. 2. tr. 1, dist. 2.)

— « Les églises des chrétiens sont des maisons de « perdition et des lieux d'idolâtrie que *les juifs sont* « *tenus de détruire*. (Ord. 1, tr. 1, dist. 2.)

— Les Evangiles des chrétiens, qui doivent être « intitulés : l'iniquité révélée et le péché manifeste, « doivent être *brûlés par les juifs*... etc... (1). »

3° Un autre témoignage que personne ne sera tenté de récuser, c'est celui du Rabbin converti Drach, que nous avons cité plusieurs fois, et que nous citerons souvent encore. Il a, sur le Talmud et sa doctrine, toute la compétence désirable :

« Nous, dit-il, qui, par état, avons longtemps ensei- « gné le Talmud et expliqué sa doctrine, après en

(1) Sixti Senensis *Bibliotheca Sancta*. Paris, 1610, p. 124. Voir Ferraris, *Prompta bibliotheca*, au mot *hebræus*, éd. Migne, n°s 83-90. — V. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, livre 70, éd. L. Vivès. Paris, 1873, t. 8, p. 221-22.

« avoir suivi un cours spécial, pendant de longues « années, sous les docteurs israélites les plus renom- « més de ce siècle... nous en parlerons avec connais- « sance de cause et impartialité (1). »

.... « On y trouve, continue-t-il, des passages qui « déclarent que *les préceptes de justice, d'équité, de* « *charité envers le prochain*, non seulement *ne sont pas* « *applicables à l'égard du chrétien*, mais *font un crime* « à celui qui agirait autrement...... » Le Talmud « défend expressément de sauver de la mort un non- « juif,... de lui rendre ses effets perdus,... d'en avoir « pitié », etc... (2). « D'après le Talmud, le total des « préceptes de la loi de Dieu.... n'est pas moins de « *six-cent-treize*, savoir 248 préceptes affirmatifs. . et « 365 négatifs ».... « Les préceptes affirmatifs 185e et 198e *ordonnent*, celui-ci, *de faire l'usure* aux non juifs, et celui-là, *d'exterminer sans ménagements* et *sans pitie* les idoles et *les idolâtres* (3) »..... « On sait que les Rabbins considèrent les *chrétiens* comme des *idolâtres.* »... (4).

4° Enfin on lit encore dans le Talmud, affirme à son tour M. le chevalier Gougenot des Mousseaux :

« Descendants d'Abraham, le Seigneur vous a dési- « gnés par la bouche d'Ezéchiel : Vous êtes mon trou- « peau... c'est-à-dire : vous êtes des *hommes*, tandis « *les autres peuples du monde* ne sont pas des *hommes*,

(1) Drach, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, 1844, t. 1er, p. 122.

(2) *Ibid.*, p. 167, et note où Drach cite : Traité *Aboda-Zara*, fol. 13, verso et fol. 20, recto. Traité *Baba-Kamma*, fol. 29, verso.

(3) *Ibid.*, p. 170.

(4) *Ibid.*, p. 167.

« *ce sont des bêtes* ».... « Le Seigneur a dit à Israël : « Vous êtes les brebis de mon pâturage, vous avez la « qualité *d'hommes*, tandis que *les nations du monde* n'ont que la qualité de *brutes*. »...

« *Les possessions des chrétiens* sont, ou doivent être « réputées comme un désert, ou comme le sable de « la mer : *le premier occupant en sera le vrai proprié-* « *taire* (1). »

Ces analyses et ces extraits textuels suffisent, croyons-nous, pour donner une idée précise et complète de l'esprit et des prescriptions du Talmud, par rapport au christianisme et aux chrétiens.

Ainsi ce code sacré des juifs enseigne positivement que l'hypocrisie, le parjure, la tromperie, la haine, le vol et le meurtre sont non seulement permis, mais ordonnés à tout juif à l'égard des chrétiens, et que ceux-ci ne doivent être considérés et traités par lui que comme des animaux.

III.

Mais peut-être objecterez-vous que ces enseignements sont devenus, dans le cours des siècles, *une lettre morte*.

Tout au contraire. En s'appuyant sur ces préceptes

(1) *Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens*. p 127 et 128, où l'auteur cite : Bertolocci, dominicain, *Bibliotheca magna rabbinica*. Rome, 1675-1693, 4 vol. in-fol., part. III, p. 555, et *Talmud*, traité Raba-Metsigna, fol. 114, recto, édit. d'Amsterdam, 1645.

du Talmud et en les commentant dans leurs écrits, les docteurs-juifs de toutes les époques ont profondément inculqué à leur nation, la morale la plus monstrueuse envers les non-juifs et particulièrement envers les chrétiens.

Je laisse de côté les *six* premiers siècles qui ont suivi la publication du Talmud, et je ne prends mes preuves qu'à partir du douzième.

Maïmonide, docteur de si grand poids à son époque et même aujourd'hui dans la synagogue moderne, soutenait « une morale anti-sociale ». Il « admettait avec « une foi aveugle les rêveries les plus extravagantes des « rabbins. C'était un des docteurs juifs les plus fana- « tiques et les plus intolérants envers les autres nations. « Il *enseignait* que c'est un *précepte divin d'écraser d'u- « sures* les non-juifs, qu'*il est défendu de leur sauver la « vie* ; que, dans certains cas, *on doit les tuer*, ou *pro- « curer leur mort*, que c'est un *péché d'avoir pitié « d'eux* (1) ».

Dans son commentaire sur la *Mischna*, traité Sanhédrin, ch. 10, ce même docteur, après avoir énuméré les 13 articles de foi, ajoute : « Celui qui croit tous ces « points fondamentaux appartient à la communion « d'Israël, et c'est un précepte de l'aimer, d'avoir de la « charité pour lui, et d'observer à son égard tout ce « que Dieu a prescrit entre l'homme et son prochain, « quand même la force des passions l'entrainerait à « commettre des péchés. Mais si quelqu'un est assez « pervers pour nier un de ces articles de foi, il est hors

(1) Drach, *De l'harmonie*, etc., t. 1er, p. 558.

« de la communion d'Israël, et *c'est un précepte de le* « *détester et* DE L'EXTERMINER (1) ».

Au XIII[e] siècle, le rabbin Isaïa disait de même : « L'Israélite qui s'est donné à un culte étranger *doit être considéré* COMME LE CHRÉTIEN, et *jeté dans la fosse;* s'il tombe dans un puits et qu'on puisse faire adroitement qu'il y reste, qu'on le fasse (2) » !

Le rabbin Joseph Albo enseignait ceci au XV[e] siècle :

« Puisque *la vie* de l'idolâtre (du chrétien) est *à la* « *discrétion des juifs*, à plus forte raison, *son bien* (3) ».

Au même siècle, un des docteurs les plus célèbres et les plus autorisés parmi les juifs, le rabbin Isaac Abrabanel, exhalait sa haine contre le christianisme et les chrétiens dans tous ses ouvrages, et notamment dans son *Præco salutis*, où il annonçait, pour le siècle suivant, la venue du Messie et l'*extermination par les juifs de tous les chrétiens* (4).

Le lecteur n'aura pas manqué d'être frappé de la ressemblance qui existe entre la doctrine du Talmud et les enseignements de ces rabbins du XII[e] au XV[e] siècle, dont nous ne nommons que les plus connus, et entre les sentiments manifestés et les ordres donnés, à l'égard des chrétiens, par le prince juif de Constantinople et ses assesseurs, dans leur lettre de 1489 :

(1) *Ibidem*, p. 106. — V. aussi Buxtorfii *Synagogua judaica*.

(2) Sommaire de l'*Avoda-Zara*. Cod. vatic. hebraïc, n° 184, p. 65. — V. *Le Juif*, etc., p. 132.

(3) Joseph Albo, *Fondements de la foi*, p. III, c. 25. V. *De l'harmonie*, etc., t. I[er], p. 167.

(4) *De l'harmonie*, etc., t. I[er], p. 383 et 556, t. II, p. XXIII et 84. — Sur Abrabanel, voir aussi les auteurs cités plus haut, Beugnot et Basnage, etc.

« Faites vos enfants marchands, afin qu'*ils dépouil-*
« *lent les chrétiens de leurs biens*; — Faites vos enfants
« médecins et apothicaires, afin qu'*ils ôtent aux chrétiens*
« *leur vie*; — Faites vos enfants chanoines et clercs.
« afin qu'*ils détruisent leurs églises*; — Faites vos en-
« fants avocats et notaires, afin que, *mettant les chré-*
« *tiens sous le joug*, vous puissiez vous VENGER D'EUX. »

Quant à l'époque contemporaine, un des premiers ouvrages du rabbin Drach a confirmé d'une manière générale ces enseignements du Talmud et des docteurs juifs :

« Ce serait ici le lieu, dit-il, de faire connaître les
« *maximes intolérantes* et *inhumaines* que *les rabbins*
« *professent à l'égard des juifs convertis*, DES CHRÉTIENS,
« des païens et *des juifs qui trahissent les secrets de la*
« *synagogue*... Mais la *charité chrétienne* me défend de
« publier, si ce n'est en cas de nécessité absolue, la tra-
« duction des *passages révoltants* que je pourrais
« citer »... « Le Talmud et *les autres ouvrages des rabbins*
« *contiennent une foule de sorties* contre les chrétiens et
« le christianisme, et des blasphèmes contre notre
« divin rédempteur. Depuis que la connaissance de la
« langue hébraïque s'est répandue en Europe, les *im-*
« *primeurs juifs* ont pris la précaution de supprimer
« tous ces passages, en laissant des lacunes à leur
« place. Ils substituent des noms quelconques à ceux
« de *Minim*, *Goyim nohherim* (chrétiens), *Meschoumim*
« *moumerim* (juifs baptisés). Les rabbins *enseignent*
« *verbalement* ce qu'indiquent ces lacunes, et ils *recti-*
« *fient* les mots changés à dessein. Quelquefois aussi ils
« rétablissent à la main, dans leurs exemplaires, les
« suppressions et les corrections politiques des éditeurs

« juifs. Ce dernier cas est arrivé *dans l'exemplaire du « Talmud que je possède.* Helvicus raconte, dans son « Traité sur les paraphrases des Bibles chaldéennes, « p. 10, qu'il avait un Talmud, dont *un juif s'était « servi avant lui,* et *dans lequel toutes ces corrections « étaient faites à la plume* (1) ».

De tous ces témoignages il résulte que cette conclusion générale, tirée de l'historien Rohrbacher, est l'expression de la vérité même :

(1) Drach, *Deuxième lettre d'un Rabbin converti*, ec., p. 300 et 301 ; citée dans Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise* liv. 70, t. 8, éd. Vivès, p. 222, et aussi dans *Le Juif*, etc. p. 94, 95.

Rohrbacher reproduit, d'après cette « deuxième lettre » les citations de « ces passages révoltants » que Drach ne veut pas traduire « par charité ». Comme ils sont différents de ceux indiqués par les *Extractiones de Talmut*, je copie ici quelques-unes de ces citations, *ad abundantiam juris :* TALMUD, traités :, *Aboda-Zara*, fol. 4, verso (in Tocephot), fol. 10, verso (Ibid.), fol. 26, verso ; — *Sanhédrin*, fol. 7, recto (in glossâ Jarkhi) ; — *Hhoulin*, fol. 13, verso. — *Baba-Kamma*, fol. 17, recto ; — DOCTEURS : *Maïmonide*, Traités : *de l'homicide*, ch., 4, paragr., 10 ; *De l'idolâtrie*, ch. 10, par. 1 ; *Des docteurs rebelles*, ch. 3, par. 1er et suiv., ch. 9, par. 1er et suiv. ; *De la royauté*, ch. 9, par. 2 ; *Des blessures*, ch. 8, par. 11, etc., etc. ; *Correspondance théologique* de Rabbi Ascher, classe 17e no 1, 3, 6, etc. etc. (Voir Rohrbacher.)

Drach cite, dans *De l'harmonie*, etc., t. Ier, p. 167 et 168, un passage de la circulaire du *Synode juif de Pologne* (1631), qui enjoint « sous peine d'excommunication majeure, de ne rien im- « primer dans les éditions à venir soit de la *Mischna*, soit de la « *Ghémara*, qui ait rapport en bien ou en mal aux actes de Jésus « le Nazaréen..., et de *laisser en blanc*, dans ces éditions, les « endroits qui ont trait à Jésus le Nazaréen, et de mettre à la « place un cercle, comme celui-ci O, qui avertira les *Rabbins* et « les *maîtres d'école* d'enseigner à la jeunesse ces endroits de vive « voix seulement. Au moyen de cette précaution, les savants « d'entre les Nazaréens (chrétiens) n'auront plus de prétextes de « nous attaquer à ce sujet. »

« *Au-dessus de la loi divine*, au-dessus *de la Bible*, *le*
« *juif met* une loi humaine, une loi rabbinique, le
« *Talmud*. Or le Talmud, non seulement *permet au*
« *juif*, mais *lui commande et lui recommande* de TROM-
« PER et de TUER le CHRÉTIEN, quand il en trouve l'oc-
« casion. C'est UN FAIT HORS DE DOUTE et qui mérite
« toute l'attention des peuples et des rois »... « *D'après*
« *ces principes de leur Talmud* et L'ENSEIGNEMENT CON-
« FORME DE LEURS DOCTEURS, les juifs ne peuvent et ne
« doivent pas plus *se faire un scrupule* de TROMPER et de
« TUER LES CHRÉTIENS qu'ils n'ont eu de remords et de
« repentir d'avoir tué le Christ. *Suivant la morale tal-*
« *mudique*, il n'y a que *la prudence* qui puisse les
« obliger à s'en abstenir (1). »

IV.

Nous savons bien que les juifs ont souvent tenté de détruire la force de tous ces accablants témoignages par des dénégations persistantes qui ne sont que gratuites et intéressées. Ils n'ont pas pu prouver autrefois que ces enseignements détestables n'existaient point dans le Talmud et dans les écrits de leurs docteurs. Ils ne le démontrent pas davantage aujourd'hui. Les juifs modernisés plaident, du mieux qu'ils peuvent, en faveur de ce code révéré de leur nation (2) :

(1) Rohrbacher, livre 70, t. 8, éd. Vivès, p. 221 et 222.
(2) Je reproduis en particulier le plaidoyer que M. Isidor Loeb fait, *passim*, en faveur du Talmud, dans son article déjà cité.

On n'a pas compris ce livre, disent-ils; les talmudistes étaient de leur temps et de leur pays; ils en avaient les préjugés et les haines. Très souvent les paroles qu'on reproche à ces docteurs ne sont pas données par eux comme des préceptes ou des prescriptions durables. Ce sont plutôt des cris d'indignation que leur arrachent les cruautés des Romains contre leurs frères. Bien des lois talmudiques concernant les *goïm*, comme, par exemple, la XIXe bénédiction, avaient cessé, depuis des siècles, d'avoir un sens pour les juifs; elles étaient conservées par la force de l'habitude, par respect pour la tradition. Elles ont été reproduites dans les écrits des rabbins du moyen âge, quoique, depuis longtemps, elles fussent considérées comme tombées en désuétude. Il y a eu des docteurs juifs qui, au moyen âge, enseignaient des maximes d'humanité et de tolérance opposées à celle du Talmud. Le mot *goïm*, que l'on rend par *chrétiens*, n'a jamais eu cette signification dans le Talmud; il veut dire seulement *païens*. Ce sont des juifs apostats et calomniateurs qui ont donné faussement le sens de *chrétiens* à cette expression, et ont ainsi trompé ceux qui les ont crus. Le judaïsme a été de tout temps une haute école de religion et de morale; sans cela, il aurait succombé mille fois sans la persécution.

Nous ne voulons point mettre en doute la science rabbinique des modernes défenseurs du Talmud. Mais ils viennent bien tard nous donner le sens du code religieux et politique de leur nation, après que tant de savants de tous âges, de tous pays et de race juive même, nous ont exposé la véritable signification de ses enseignements et de ses préceptes. Saint Jérôme, le

Pape Grégoire IX, l'auteur des *Extractiones*, Nicolas Donin, Sixte de Sienne, Maïmonide, Abrabanel, le Rabbin Drach, et bien d'autres, sont des autorités dont on ne pourra jamais infirmer les témoignages. Nous avons reproduit leurs paroles. De plus, tous, écrivains du moyen âge et auteurs contemporains, assurent que, *de leur temps*, les prescriptions du Talmud étaient *enseignées et pratiquées rigoureusement* en tous lieux par les juifs. Qu'il y ait eu quelques Rabbins exposant une doctrine moins inhumaine que celle du Talmud, cela ne prouve rien en faveur de ce livre et n'empêche pas ses principes d'être exécrables, et cela ne démontre point non plus que la presque universalité des Rabbins juifs n'enseignassent, et la masse de la nation ne suivît strictement ses doctrines. Dire que les juifs convertis, accusateurs du Talmud, ne sont que des apostats et des calomniateurs, ne diminue en rien la valeur de leurs affirmations. Car il reste toujours ce double fait indéniable. Premièrement, ces juifs convertis ont été unanimes, à toutes les époques, à présenter des accusations identiques. Que l'on compare ce qui a été dit par Nicolas Donin au 13e siècle, Sixte de Sienne au 16e et le Rabbin Drach au 19e ! Dans une langue et sous une forme différentes, ils font au Talmud les mêmes reproches. Et ces trois juifs ne sont pas les seuls accusateurs. Il s'en est levé un grand nombre dans presque tous les siècles et de presque tous les pays, dont les ouvrages contre le Talmud ont eu plus ou moins de notoriété. Quel intérêt ces hommes, inconnus la plupart du temps les uns des autres dans leurs personnes et dans leurs écrits, auraient-ils eu à se constituer faussaires en faisant successivement les mêmes mensonges ? Peut-

on mettre en doute les assertions si précises et si prouvées d'un Rabbin Drach, par exemple, qui, sachant parfaitement les persécutions auxquelles il s'exposait de la part de ses frères de race, abandonne pour se faire chrétien, uniquement par amour de la vérité reconnue, sa position si avantageuse dans le judaïsme et un avenir plus brillant encore ? Du reste, en second lieu, cet autre fait est là, indestructible, à savoir, l'existence de ces enseignements abominables dans le Talmud et dans les écrits des Rabbins les plus fameux et les plus écoutés en Israël. On peut effacer et laisser en blanc certains passages ; il y a des éditions sincères qui dévoilent la supercherie (1).

Quand au vrai sens du mot « *Goïm* », d'après les auteurs cités, dont la science hébraïque est au-dessus de toute contestation, ce mot, dans le Talmud et chez les écrivains rabbiniques, veut très certainement dire *chrétiens*. Il suffit d'apporter en preuve les paroles de M. Drach ; il dit formellement :

« Les juifs *ont appelé*, ET ILS APPELLENT ENCORE (1859), les chrétiens *Goïm* ; bien plus, un chrétien particulier, ils le désignent par le mot *Goï*, singulier masculin de *Goïm*, et une chrétienne par le mot *Goïa* (féminin singulier). Ce mot *Goï* était, avant Jésus-Christ, un nom général ; les juifs en ont fait un nom particulier, en

(1) « Les premières éditions du Talmud, dit Drach, offrent le texte de ce code dans toute son intégrité, comme celle de Cracovie, de Venise en 1530, d'Amsterdam, 1600, in fol. petit format. Il faut recourir à la grande table rabbinique de Venise, en 4 vol., imprimée chez Bamberg, pour trouver les passages hostiles dirigés contre les chrétiens. » (Deuxième lettre d'un Rabbin converti etc., p. 300, 301.)

le *restreignant aux seuls chrétiens.* Ils n'appellent point les musulmans *Goïm,* mais *Ischmhélim* (1). »

Si par « Judaïsme » les défenseurs du Talmud entendent les livres de Moïse, ou encore l'Ancien Testament dans son entier, nous sommes d'accord. Ce « Judaïsme » est véritablement « une haute école de religion et de morale ». Mais s'ils entendent par ce mot « le Talmudisme », ou « le Rabbinisme », tout ce que nous avons cité des préceptes moraux de cette « religion », prouve qu'elle est justement le contraire de ce qu'il disent. Malgré les persécutions, « le Judaïsme » a pu traverser les siècles, c'est vrai ; toutefois nous savons que ce n'est ni par sa valeur, ni par sa vertu, mais par un dessein spécial de la divine Providence, aidée de la secrète et puissante organisation sociale du peuple juif.

V.

Il n'est donc pas surprenant, parce que c'est fort naturel et très logique, que, sous cette impression perpétuellement entretenue et ravivée par les préceptes et les enseignements du Talmud et de leurs docteurs, par les excitations et les ordres de leurs princes, les juifs aient toujours eu au cœur les plus âcres sentiments de

(1) Voir *Catholicum lexicon hebraïcum* Guillelmi Gesenii, publié et expurgé par Drach, édit. Migne, 1859. — On écrit indifférement *Goïm*, ou *Goyim* ou *Goym.*

haine et les plus vifs désirs de vengeance contre la société chrétienne et les chrétiens.

Ces dispositions expliquent d'abord ces assassinats particuliers nombreux, et aux circonstances exécrables, d'hommes, de femmes, et surtout d'enfants, que leur ont reprochés tous les siècles passés et même le nôtre (1). La haine et la religion étaient d'accord pour les commander. Les écrivains juifs et autres prétendent que ce sont des calomnies, parce que la loi de Dieu que « professent les juifs» y est contraire. La réponse et la preuve sont aussi fausses l'une que l'autre. Nous venons de voir que la religion, vraiment professée par la nation juive, inspire au contraire et glorifie ces actions criminelles. De plus, à toutes les époques, les juifs ont été *juridiquement* convaincus de ces crimes affreux. « Dire, pour toute réponse, que les témoins et les juges sont des calomniateurs, c'est ne rien dire ; car tout criminel en dira autant » (2).

En outre, de tels sentiments chez ce peuple, joints à l'appétit de la domination, font comprendre comment le juif dispersé a toujours été, à toutes les époques et en toutes contrées, *un révolutionnaire par excellence*.

Cette disposition n'est point naturellement dans le tempérament ni dans le caractère des juifs. Chez eux, nous le savons, ils sont autoritaires dans toute la force du terme, et ils acceptent sans peine de vivre sous un pouvoir absolu, témoin l'organisation gouvernementale de la nation depuis qu'elle est dispersée et la discipline de fer de la Franc-Maçonnerie. Ce rôle, ils le

(1) Voir plus haut, pages 83 et s., et page 86, note.
(2) Rohrbacher, liv. 70, t. 8, p. 221.

prennent comme moyen de vengeance et comme arme de combat. Les juifs sont révolutionnaire chez les autres peuples, et contre les autres peuples, avant tout contre les peuples chrétiens. Cette attitude et cette direction leur sont inspirées par leurs chefs et par leurs docteurs.

On se ferait difficilement idée jusqu'à quel point les docteurs juifs se montrent *républicains révolutionnaires* dans leurs écrits. En particulier mérite d'être signalé le fameux Rabbin du xv[e] siècle dont nous avons déjà parlé, le juif Abrabanel. Ce docteur, ministre sous plusieurs rois chrétiens, était un républicain exalté, un forcené radical, un ennemi acharné des rois, déclamant de toutes ses forces contre le gouvernement monarchique et le représentant comme le plus mauvais que les hommes pussent choisir.

« Ses opinions sur ce sujet, dit le comte Beugnot,
« sont tellement exclusives, tellement outrées, que, vi-
« vant sous une monarchie, je ne dois pas les rapporter (1). »

Rien de surprenant dès lors que chez la nation juive, dans son ensemble, la haine, le désir de vengeance et tous les complots imaginables contre le christianisme, les monarchies et les sociétés chrétiennes soient séculaires, implacables et incessants.

Le juif a toujours été en révolte, ouverte ou cachée, de sentiments ou d'action, contre les gouvernements et les peuples qui le souffraient au milieu d'eux. Nous en avons un témoignage fort ancien dans la cérémonie d'installation des Princes de la captivité à Babylone.

(1) Voir *Histoire des Juifs d'Occident*, 3[e] partie, p. 215 et 219.

Pendant cette cérémonie, qui se faisait publiquement et en grande pompe, grâce à la protection qu'accordaient aux juifs les rois et les sultans, possesseurs successifs de la Babylonie, chaque nouveau prince avait à faire de nombreuses prières. Une entre autres devait être récitée *à voix basse*, dans laquelle le prince priait *pour le règne universel de sa nation*, et, en même temps, POUR LA RUINE ET LA DESTRUCTION DES AUTRES PRINCES. En rapportant ce détail historique, le protestant Basnage fait cette réflexion, fort juste de son temps, et trop justifiée par les faits dans le nôtre : « En effet, *le règne* « *des juifs* ne peut *s'élever* que *sur les débris* des autres « monarchies. » Le Talmud, nous l'avons vu, prescrit à tous ses fidèles, trois fois par jour, une prière analogue, dans laquelle ils doivent maudire le peuple chrétien et prier Dieu de le confondre et *de l'exterminer avec ses rois et ses princes*. De son temps, au 17e siècle, Buxtorf faisait remarquer avec quelles instances ces fils de la synagogue conjuraient le Seigneur *de faire passer entre leurs mains* TOUTES LES RICHESSES DES CHRÉTIENS RUINÉS, et *d'exciter entre eux, de l'Orient à l'Occident*, LA PLUS AFFREUSE GUERRE D'EXTERMINATION (1).

Il y aurait une étude intéressante à faire sur l'action secrète, plus ou moins efficace, du peuple juif, dans

(1) V. Buxtorfii *Synagogua judaïca*, et l'*Eglise et la Synagogue* par L. Rupert. Casterman,. Paris, 1859, p. 27, et *Le Juif*, etc., p. 131. — N'est-il pas grandement à craindre que vers la fin de notre XIXe siècle, pour le *juste châtiment* des nations chrétiennes, plus ou moins *apostates*, ces prières des juifs ne soient entièrement exaucées ? Quant à la possession des richesses et à la ruine financière des chrétiens, ces deux points sont presque complètement obtenus.

les diverses révolutions qui, pendant le cours des siècles, ont renversé et transformé les empires.

On ne doit pas perdre de vue ces dispositions et cette attitude perpétuelle des juifs vis-à-vis des peuples chrétiens, si l'on veut bien comprendre et apprécier l'histoire de cette nation durant le moyen âge. Les auteurs que j'ai cités, Basnage et Beugnot après lui, ont écrit une apologie plutôt qu'une histoire véridique des juifs depuis leur dispersion. Ils n'ont fait voir que les beaux côtés de ce peuple, en tenant le plus souvent dans l'ombre ce qui le rendait si dangereux et si justement haï.

Qu'on représente le juif imprimant le mouvement au commerce, aux finances, à l'industrie, même aux sciences et aux arts, soit, mais qu'on ne fausse pas la vérité en le montrant sans cesse comme une malheureuse victime du « fanatisme » des chrétiens et « des siècles de ténèbres ». Les chrétiens de ces temps-là comprenaient beaucoup mieux leurs vrais intérêts que ceux d'aujourd'hui. Ils ne voulaient se laisser ni *déchristianiser*, ni *ruiner*, ni *dominer* par les juifs. Ce serait une grande illusion de croire que les juifs n'ont été dans le monde, depuis leur dispersion, qu'un troupeau de malheureux parias, sans force et sans soutien. « Leur faiblesse n'était qu'apparente » dit très judicieusement M. des Mousseaux (1). Car par leur forte organisation en immense société secrète, par leur commerce si étendu, par leur or et par leur génie, ils ont été dans le passé une puissance redoutable, qui, aussi bien qu'à notre époque, était de force « à ébranler jusqu'aux

(1) *Le Juif*, etc., p. 338.

trônes ». Ils tentaient contre la société chrétienne du moyen âge ce qu'ils font aujourd'hui contre la nôtre. Ils cherchaient à l'ébranler, à la détruire, à s'en emparer par tous les moyens en leur pouvoir, occultes ou publics, selon les circonstances. Mais ils n'ont pas réussi, parce que, si cachés ou si violents qu'ils fussent, ils trouvaient devant eux la puissante hiérarchie féodale dans laquelle ils n'avaient aucune place et ne purent jamais pénétrer. Du haut en bas de la société, au moyen âge, princes et sujets, grands et petits, avaient trop de foi, et aussi une intelligence trop vive du vrai principe de conservation sociale, pour introduire dans leurs rangs un révolutionnaire haineux tel que le juif. On le tolérait et on le tenait sagement à l'écart. Mais, quand par leur orgueil et leur audace, quand par leurs usures, leurs empiétements, leurs attaques de toutes sortes, sourdes et patentes, contre l'ordre social et religieux, quand par leurs actes sacrilèges et tous leurs crimes talmudiques, les juifs avaient poussé à bout la patience du populaire chrétien, alors, ou bien les princes, par leurs ordonnances d'expulsion, donnaient satisfaction à la juste colère des peuples, ou bien les populations exaspérées, se faisant justice elles-mêmes, rejetaient violemment le juif du milieu d'elles. Israël allait ailleurs refaire ses familles, sa fortune et ses complots, et les chrétiens respiraient quelque temps en paix.

Les historiens ont raconté trop au long et avec trop de complaisances les représailles populaires du moyen âge contre les juifs, et trop brièvement et avec trop de teintes adoucies les furieuses attaques des juifs contre la société chrétienne.

VI.

Mais, dites-vous, vous nous parlez-là de juifs qui n'existent plus ; chez les juifs de nos jours on ne trouve ni dispositions semblables, ni actes pareils.

Profonde erreur ! Les juifs talmudistes du présent sont semblables à ceux du passé.

Même en France ils étaient tels dans la première moitié de notre siècle. Le Rabbin Drach vient de nous parler tout à l'heure des « maximes *intolérantes* et *inhumaines* que les Rabbins *professent* à l'égard *des juifs convertis*, *des chrétiens*, des païens et des juifs qui trahissent le secret de la synagogne (1). C'est bien aux enseignements *des Rabbins de son temps* (1827) qu'il fait allusion, puisqu'il ajoute que « *la charité chrétienne* » lui *défend* de traduire la doctrine qu'*ils professent*, et par là de révéler à tout le monde combien elle est abominable. Ce sont bien ces Rabbins, ses contemporains et ses anciens collègues, qui *enseignent verbalement* ce qui est omis ou changé à dessein dans le texte du Talmud.

M. Drach nous fournit en outre dans un ouvrage postérieur (1845) une preuve que les doctrines et les pratiques des juifs talmudisants n'ont pas changé, même en France, en plein XIXe siècle.

Le Talmud enseigne que « tous les trois (juifs) qu'on « érige en tribunal sur Israël ont la même autorité que

(1) Drach. *Deuxième lettres*, etc., Paris 1827.

« la même autorité que le tribunal de Moïse (1); » de « plus, que « trois juifs quelconques peuvent *délier* « *quelqu'un* de tout serment qu'il a fait (2). »

D'après ces principes de leur code sacré, « DE NOS JOURS ENCORE..... les trois juifs *les moins civilisés*, dit Drach, *les plus ignares*, que l'on fait *asseoir en juges*, forment aussitôt *un tribunal*, qui, *aux yeux* DE LA SYNAGOGUE, *a pleine autorité*, NOUS GÉMISSONS D'AVOIR A LE DIRE, de délier leurs coreligionnaires de *leurs serments*, *d'annuler leurs promesses* et *leurs engagements les plus sacrés*, tant pour le *passé* que pour *l'avenir* » (3).....

« Le juif, ajoute-t-il plus loin, qui sent sa conscience « trop chargée de promesses et de serments, *fait asseoir* « *trois de ses frères*, qui se constituent aussitôt *en tri-* « *bunal*. Devant cette cour, il expose *qu'il se repent* de « toutes les promesses et de tous les serments qu'il « a jamais articulés, et qu'il les rétracte. Ils sont si « nombreux, dit-il en terminant sa protestation, que « je ne saurais les spécifier. Qu'ils soient donc à vos « yeux, ô Rabbis, comme si je les avais énumérés en « détail. Le *tribunal*, sans autre forme de procès, *déclare* « *les susdits serments et promesses nuls*, *de nul effet* et « *non avenus* (4). »

Mais, afin d'éviter aux juifs même la peine de réunir trois de leurs coreligionnaires, la synagogue fait solennellement pour la communauté « au moins une fois par an cette cérémonie appelée, *Hapharat Né-*

(1) Talmud, traité *Rosch-haschchana*, fol. 25 recto.

(2) Voir plus haut, art. XIV, des *Extractiones du Talmud*.

(3) Drach, *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, t. Ier, p. 437.

(4) Ibid. p. 559.

darim (annulation des vœux et des promesses), communément dans les jours de pénitence, depuis la veille de l'an, vers le mois de septembre, jusqu'à la veille de la fête des expiations..... Avant que le chantre entonne à la synagogne la première prière « de la « fête des expiations, *trois hommes, réunis au tribunal,* « *et placés en tête de l'assistance,* ANNULENT DE LEUR « PLEINE AUTORITÉ *tous les vœux, les engagements et les* « *serments de* CHACUN DE L'ASSEMBLÉE, tant ceux de « l'année qui vient de s'écouler que ceux de l'année « où l'on est entré. On appelle cela *Col Nidrè* ».

« Nous n'avons pas besoin, conclut Drach, de faire « *apprécier* le *funeste effet* de ces *deux cérémonies, si* « *opposées à tous les principes de la morale la plus* « *simple* (1). »

Tels sont les enseignements, et telle est la pratique de la SYNAGOGUE ACTUELLE, même en pleine civilisation française.

Aussi les actions de ses fidèles répondent à ses doctrines.

« Ainsi que saint Paul, nous raconte le même rabbin « Drach,... j'ai été *converti* par la voix de Dieu « (1823)..... Ainsi que lui... *je suis devenu l'objet de la* « *haine et de la persécution des enfants de la synagogue,* « qui auparavant m'estimaient et me soutenaient. »..... « Une *terrible persécution* éclata contre moi. »... « Le « Seigneur sait déjouer les *complots* les mieux con- « certés (2). »

« Ma mère, dit de son côté le docteur Morel, autre

(1) *De l'harmonie*, etc., t. Ier, p. 559.
(2) Ib. p. 33 et 72.

« juif *converti* (1836)... quitta la capitale, après ma « conversion, *par suite de l'intolérance des israélites de « Paris.* » « Cependant, ajoute Drach, la mère, *restée « juive*, n'était coupable que *d'avoir un fils catho- « lique* (1). »

Bien d'autres faits seraient à citer, qui appartiennent, non pas seulement à la première, mais à la seconde moitié de ce siècle, et qui sont la démonstration de la mise en pratique persévérante, par la synagogue, de ces « *maximes intolérantes et inhumaines* » professées par ses Rabbins et ses docteurs à l'égard des juifs convertis et des chrétiens.

Dès lors nous ne devons pas être surpris d'entendre des auteurs contemporains apprécier de la manière la plus sévère, mais *la plus juste*, la valeur morale des *juifs talmudistes* de nos jours. Car la loi historique ne varie pas : étant formés de la même manière, ils ont les mêmes dispositions et les mêmes vices qu'autrefois.

« Les juifs, disait en 1854 M. Hallez, un défenseur pourtant de la cause israélite, ont conservé *presque intactes leurs pratiques superstitieuses* et *leurs mœurs nationales*, COMPLÈTEMENT INCOMPATIBLES avec les conditions de la société moderne (2). »

« Le juif, assure M. L. Rupert en 1859, ne traitera « jamais d'affaires avec les chrétiens qu'*animé du désir « de les tromper. Ne rêvant contre eux que fourberies*, « il reçoit de toutes mains, et sans scrupule, le fruit « du vol sacrilège commis à leur préjudice, et lui-

(1) *De l'harmonie*, etc., t. Ier, p. 251.

(2) Hallez, *Des juifs en France*. Paris, 1854, p. 262-63.

« même il apprend au malfaiteur à se perfectionner « dans son art. Vainement chercherait-on *une secte* « *plus malhonnête, plus dangereuse* et PLUS FUNESTE AU « PEUPLE CHRÉTIEN que la secte immonde des juifs. NUIT « ET JOUR CES HOMMES NE S'OCCUPENT QU'A MÉDITER LES « MOYENS DE DÉTRUIRE ET DE RENVERSER LA PUISSANCE DES « CHRÉTIENS »..... «... Ils emploient tous les genres pos- « sibles de *fraudes* et *s'insinuent partout*, avec *tous* « *les signes apparents* de la bienveillance, de l'amitié « ou d'un commerce plein de charmes (1). »

Dix ans plus tard, des hommes qui les connaissaient bien, parce qu'ils étaient tous les jours leurs victimes, traçaient des juifs et du judaïsme un tableau peu flatteur mais véridique. Nous voulons parler des députés roumains et de leur manifeste dont nous avons reproduit précédemment de longs extraits. Observons que ces *juifs talmudistes* de Roumanie vivent dans un pays qui avait encore à cette date (1868) des lois protégeant contre eux les chrétiens.

« Possesseurs de sommes immenses, disent les dé- « putés roumains, naturellement enclins à exploiter « ceux d'une autre race, et poussés par leur instinct « prédominant de rapacité, les juifs *se sont adonnés* A « L'USURE SANS LA MOINDRE RÉSERVE, *et sur une telle* « *échelle*, qu'*ils ont dépouillé* et *réduit à la misère* des « milliers de familles opulentes. *L'usure* est devenue « UNE PLAIE AFFREUSE, qui s'est étendue sur tout le « corps social, et qui sèche la source même des forces « vitales de la nation. » ....« Les juifs peuvent d'au-

(1) L. Rupert, *L'Eglise et la Synagogue*. Paris, 1859, pages 208, 211. — V. *Le Juif*, etc., p. 138-39.

tant moins invoquer la tolérance que *leur religion* est *la plus exclusive* et *la plus oppressive ;* car non seulement le judaïsme n'admet personne au sein de sa famille religieuse, mais *il condamne* À LA HAINE ET A LA PERSÉCUTION PERPÉTUELLE tous ceux qui n'appartiennent pas à la race israélite. *Cet exclusivisme irréconciliable*, qui s'est assimilé au sang de la race judaïque, *entretient* LA GUERRE CONTINUELLE QU'ELLE A DÉCLARÉE *aux hautes idées morales* dont sont pénétrées toutes les institutions des *Etats chrétiens*, idées qui forment la base morale de *notre société civile.* »...... « Le judaïsme, comme religion, ne peut rester dans un juste milieu : il doit être *dominé* ou *dominateur ;* car il constitue un culte spécial qui n'admet dans son sein que les descendants d'Abraham, *regardant le reste de l'humanité* comme HORS LA LOI.»........

«... L'État roumain est tolérant pour l'exercice de tous les cultes, mais il ne peut l'être pour une *religion intolérante et sauvage*........ dont les *dogmes* sont *anti-sociaux*... qui considère *notre société chrétienne* comme *impie* et *sacrilège*...... qui maintient secrètement ses adeptes dans L'ÉTAT DE GUERRE PERMANENT avec la population qui les a admis dans son sein..... et dont *le but principal* est *de ruiner les plus graves intérêts* de la nation. »......

« Au point de vue de la légalité, les juifs ne peuvent demander des droits égaux à ceux des Roumains, parce qu'ils ne veulent pas se défaire de leur exclusivisme séculaire.... être traités fraternellement de ceux qu'*ils traitent en ennemis implacables.*»

Aussi M. des Mousseaux dit avec raison, en 1869 : « Le juif est, *par le fait de cette éducation talmu-*

« *dique*... l'homme *de la patience*, et, mieux que tout
« autre, *il sait attendre ; il sait coudre* la ruse, la pré-
« venance et la câlinerie, A LA HAINE SOURDE, aux plus
« honteux et détestables *mensonges* du cœur..... En
« conséquence des services que tu m'as rendus, avouait,
« dans un moment de franchise, un juif à un chrétien,
« je veux... te donner un avis : *ne te fie jamais à un*
« *juif*, quelle que soit l'amitié qu'il te témoigne (1). »
Les juifs du Talmud, et ils sont de beaucoup les plus nombreux, ne diffèrent donc point, dans la seconde moitié de notre siècle, de ceux des siècles du moyen âge.

VII.

Mais vous insistez de nouveau :

Le juif se modifie beaucoup ; il est grandement en progrès. Drach lui-même reconnaît, en 1844, que « le
« programme des écoles talmudiques a été *actualisé*...
« aux dépens du Talmud »..... que « la science du Tal-
« mud a beaucoup décliné (2) ». Par conséquent, le juif se laisse entamer par la société moderne. Le juif modernisé n'est plus le juif talmudiste ; et bientôt tout Israël va être transformé.

Dites donc plutôt : le juif du progrès a entamé la société moderne. Car ce n'est pas notre société chrétienne qui impose aux juifs ses idées et sa direction ; ce sont au contraire les juifs qui l'ont imprégnée de leurs

(1) *Le Juif*, etc., p. 137 et 138.
(2) *De l'harmonie*, etc., t. Ier, p. 234.

propres idées et qui la dirigent. Il n'est que trop évident qu'ils ont réussi à ébranler notre ordre social fondé sur le christianisme, en y pénétrant par tous les côtés (1). Notre société moderne, si orgueilleuse et si méprisante au regard de la société européenne des siècles de foi, n'a pas su se défendre aussi bien qu'elle. Elle n'a sur celle-ci que le triste avantage d'être la très humble servante du juif, « tenue et enserrée par « lui de toutes parts comme dans un réseau ».

Et ce succès n'a point donné aux juifs de meilleurs sentiments à l'égard de sa docile esclave.

D'abord *les juifs talmudistes* forment au XIXe siècle, comme dans le passé, la plus grande partie et le « noyau indestructible de la nation ». Nous venons d'étudier ses impressions *actuelles* envers le christianisme et les chrétiens. D'autre part, il ne paraît point que la nation tout entière soit disposée à renoncer au Talmud et aux Rabbins. Car nous avons vu plus haut que, en 1881, la communauté juive de Berlin entretient sur son budget « des écoles *rabbiniques* », et surtout une école de hautes études *judaïques*. La matière de l'enseignement d'une école *rabbinique* et de hautes études *judaïques* ne peut être que le Talmud et les autres écrits des *Rabbins*, et le *judaïsme*. Il en est sans nul doute de même ailleurs qu'à Berlin.

Pour les *juifs modernisés*, ils ne forment encore qu'une faible portion du peuple juif, et ils ne sont pas mieux disposés vis-à-vis de nous que les talmudisants.

Afin d'avoir une idée plus juste et plus nette des dis-

(1) Voir *Francs-Maçons et Juifs*, p. 690-93.

positions de cette partie d'Israël, faisons, entre ses différentes catégories, les distinctions nécessaires.

Les *réformés talmudistes*, étant toujours plus ou moins sous l'influence de leur code religieux et de leurs Rabbins, ne se distinguent pas beaucoup des juifs *purement talmudistes*, quant à leur état intérieur et moral, par rapport à la généralité des chrétiens. Mais, dans leurs relations sociales particulières, bon nombre d'entre eux ont revêtu les formes et pratiquent les usages de nos sociétés chrétiennes.

Les *convertis* protestants n'acquièrent d'ordinaire par leur changement de religion aucune bienveillance envers le christianisme. Seulement leur aversion pour le catholicisme s'augmente de toute la haine nouvelle que leur inocule l'hérésie. Qu'ils soient hommes privés, ou personnages politiques, que même ils s'intitulent expressément conservateurs, ils ne manqueront jamais de se mettre en toutes questions et en toutes circonstances contre l'Église catholique; et partout, et toujours, quelle que soit leur position dans l'échelle sociale, ces juifs protestants travailleront, avant tout, pour les intérêts et l'élévation de la race israélite.

Les *réformés anti-talmudistes* et les *indifférents* semblent avoir des dispositions notablement différentes envers les chrétiens et les catholiques. Ils n'ont point à l'égard de ces derniers l'antipathie qu'inspirent les sectes protestantes, et ils n'ont plus contre le christianisme la répulsion aveugle que donne le Talmud. Souvent ils sont « plus tolérants que certains catholiques de nom ». C'est parmi eux que se trouvent principalement les israélites « riches, éclairés, bien élevés ». A ces deux catégories appartiennent presque tous les grands financiers

juifs européens. La bienfaisance envers les pauvres de n'importe quelle religion est un des beaux côtés des femmes instruites et fortunées de cette classe. On doit leur rendre cette justice.

Toutefois, si les « anti-talmudistes » et les « indifférents » ne sont pas précisément des adversaires haineux du christianisme, s'ils tolèrent facilement catholiques et chrétiens, on sait par expérience qu'ils sont loin de les protéger dans les affaires religieuses et politiques, et surtout dans les affaire d'argent où chrétiens et juifs se trouvent en conflit. Ils donneront toujours, même contre la justice et le droit, raison et protection aux juifs. Car naturellement ils conservent chez eux les instincts et les tendances de la race. A plus forte raison doit-on tenir pour certain que ces juifs, tout en étant les mieux disposés de la nation à l'égard du christianisme, font et feront cause commune avec Israël, dès qu'il s'agira de quelque grande question regardant les avantages et l'exaltation de leur race.

Un écrivain d'origine israélite a fait en quelques mots le portrait des riches juifs allemands du milieu de notre siècle.

« Les juifs d'Allemagne, dit-il, ont acquis des fortunes considérables que la plupart dépensent avec magnificence. Car *le juif allemand* est *vain* et *orgueilleux*, *fier* et *vindicatif*, IL N'A RIEN PERDU DES DÉFAUTS DE SES PÈRES (1). » Quelques lignes plus haut, cet auteur faisait, à peu près dans le même ordre d'idées, le portrait de nos riches juifs de France. Dans l'une et l'autre con-

(1) A. Cerfberr de Medelsheim, *Les Juifs, leur histoire, leurs mœurs*, etc. Paris, 1847, p. 39.

trée, et l'on peut dire dans toute l'Europe, depuis trente ans, cette peinture morale du juif opulent modernisé est toujours fort exacte. Il ne s'est guère amélioré.

Deux hommes politiques célèbres, de race juive, l'un de France, l'autre d'Angleterre, nous fournissent, par la conduite de toute leur vie, l'exacte mesure de ce que les juifs fortunés et de haute position, qui posent en conservateurs, font d'ordinaire à l'égard des sociétés chrétiennes qui les accueillent et les souffrent à leur tête.

Le premier est le fameux avocat, Adolphe Crémieux, qui, deux fois, a siégé parmi les maîtres des destinées de la France, en 1848 et en 1870, et qui fut président de l'*Alliance israélite universelle* depuis 1859 jusqu'à sa mort en 1880. Toute sa vie durant, ce juif s'est occupé avec une activité dévorante des affaires, des intérêts, des plaintes, des querelles de ses frères de race et de sa nation. Il allait et agissait, non seulement en France, mais en Syrie, en Roumanie, en Russie, en Algérie, etc., etc. Et pour l'avantage du peuple juif bien plus que de sa patrie française, il a employé l'influence immense et la puissance énorme d'action que lui donnaient ses hauts grades maçonnique, sa présidence de l'*Alliance israélite* et ses postes élevés dans l'Etat. Crémieux était, dit-on, comme plusieurs autres juifs de son genre, d'un commerce agréable et plein de bonhomie dans ses relations avec les catholiques en général, et avec les dignitaires de l'Eglise en particulier.

Le second est le juif Disraëli, devenu lord Beaconsfield, et chef du parti conservateur en Angleterre. Des journaux non suspects nous ont fait connaître les véritables sentiments de ce juif passé au protestantisme.

•Par sa conversion, Benjamin Disraëli, dit la feuille italienne la *Fanfulla*, « s'assurait les privilèges civils et « politiques qui lui ouvrirent la route du pouvoir ». « Mais Disraëli *demeura juif dans l'âme*. Il ne dissimula « jamais SA RÉPUGNANCE INVINCIBLE *contre les Européens*, « c'est-à-dire contre les *non-juifs* » (n° du 21 avril 1881). « Et, ajoute la *Revue du monde catholique* (15 juin 1881), « pour exécuteur testamentaire il choisit un juif, Natha- « niel Rostchild... » La *Ragione*, journal démocratique de Milan, regarde, de son côté, la conversion de cet homme « *comme une pure spéculation* ». Enfin les *Archives israélites* des 28 avril et 5 mai 1881 affirment que « l'amour de Disraëli pour le judaïsme a toujours « été croissant avec les années », et que, « dans beau- « coup de synagogues d'Angleterre, on a fait des prières « spéciales en mémoire de l'illustre chancelier ». — « On le tenait donc pour bon israélite (1). »

En résumé, de cette double catégorie de juifs modernisés. anti-talmudiques et indifférents, bien que les mieux disposés en faveur des catholiques et des chrétiens, les uns et les autres ne recevront que des témoignages de bienveillance particulière et personnelle, plus ou moins marqués, et plus ou moins sincères, selon le cas. Mais les sociétés chrétiennes, de même que la société catholique, n'ont rien de bon à attendre d'eux. Une fois établis, de par la loi civile, les égaux des chrétiens, ces juifs-là, comme il a été prédit en 1831, n'ont qu'un but et qu'un désir : c'est de devenir leurs juges, leurs légis-

(1) Voir *Revue du monde catholique*, 15 juin 1881, p. 629. Ceci confirme ce que j'ai avancé pages 110 et 113 en parlant des motifs réels de la conversion des juifs au protestantisme.

lateurs, leurs maîtres, c'est de s'asseoir aux plus hauts sommets de leur société pour parvenir mieux à la détruire en la transformant à leur guise.

Quant aux juifs *militants*, ils sont l'armée principale, lancée contre l'idée chrétienne et les pouvoirs chrétiens par les Princes d'Israël. Dans cette invasion, les autres juifs modernisés font l'office de troupes de soutien et de renfort. Les sentiments de ces juifs militants contre les chrétiens et le christianisme ne sont ni douteux, ni cachés. Ils forment un composé où se mélangent la haine juive, les violentes antipathies de l'hérétique, et les âpres aversions de la Maçonnerie et des sociétés secrètes.

L'israélite Goschler fait de ce juif-là le portrait suivant :

« Quand le vent du siècle tourne à l'incrédulité, à la « persécution de l'Église, comme de nos jours, le juif, « oubliant l'oppression sous laquelle il a si longtemps « vécu, et la main si généreuse que lui a tendue l'Église, « devient ARROGANT, INSOLENT, HAINEUX ; il remplit le « monde de ses doléances ; il s'ASSOCIE *à toutes les « menées hostiles à l'Église*, et devient, DANS SON INTOLÉ-« RANCE RÉVOLUTIONNAIRE, le plus inconséquent des « sectaires (1) ».

Le journal l'*Univers* résume très exactement, en 1881, la situation morale actuelle de la *nation juive* vis-à-vis des chrétiens et des catholiques. Son appréciation ne porte directement que sur le juif italien en particulier ;

(1) *Dictionnaire encyclopédique*, art. *Emancipation des juifs*, note : « Voir, dit cette note, les articles curieux écrits dans ce sens dans les journaux israélites, tels que les *Archives israélites*, la *Vérité israélite*, publiés à Paris. »

mais elle s'applique aussi en réalité à tous les juifs du monde :

« Si les Rabbins et les consistoires israélites ont par-
« fois témoigné leur admiration pour la générosité du
« Pontife romain, *on sait* quelle est aujourd'hui *l'ingra-*
« *titude* et la HAINE *des juifs en général*... Quant à la
« classe juive lettrée (les modernisés), elle occupe les
« journaux, elle entre au Parlement, elle fait les élec-
« tions, elle domine la finance, *elle continue enfin* SA
« TRADITION DE HAINE IMPLACABLE *contre le Christ et son*
« *Église* (1). »

VIII.

Il est un autre fait absolument certain dont nous devons être bien persuadés, c'est que tous ces juifs modernisés, soit protestants, soit réformés plus ou moins orthodoxes, soit membres plus ou moins violents des associations occultes, soit indifférents, libres-penseurs et athées, ne sont d'abord nullement en guerre les uns contre les autres et pas davantage avec les talmudistes les plus purs et les plus zélés. Nous l'avons déjà fait remarquer : ce sont les différents corps d'une même armée qui opère différemment, selon les plans et les ordres du général en chef.

Tous, *intérieurement*, se ressemblent et se valent par un même attachement et un même dévouement à leur race et à leur nationalité, et par un même désir de leur domination ; et tous aussi, *extérieurement*, *aujourd'hui*,

(1) *Univers* du 16 septembre 1881.

se rencontrent et sont unis sur un même terrain, sur le terrain des *principes modernes*.

1. Les divisions entre les juifs dits *orthodoxes* ou *réformés talmudistes* et les *réformés anti-talmudistes*, dits aussi *réformistes purs et progressistes*, qui, en France surtout, ont agité le camp des juifs modernisés, vers le milieu de ce siècle, n'étaient que des luttes de méthode et de tactique.

Les tenants de l'orthodoxie consentaient à ne plus parler du Talmud et à éloigner de ses prescriptions ce qui pouvait heurter la société contemporaine ; mais ils persévéraient à vouloir « *conformer les idées du temps* « à la *Thora*, et non pas la *Thora* aux idées du temps » (1).

Les purs réformistes, au contraire, avaient repoussé même cette prétendue orthodoxie, qui pourtant n'était plus que l'ombre du Talmud, tel qu'il était encore professé par le judaïsme occidental au commencement du siècle, parce que, disaient-ils à leurs adversaires : « l'*immobilité* n'est, *en ce moment surtout*, ni le DROIT, « ni l'AVANTAGE de personne... » (2). « *Vos observances surannées empêchent le judaïsme de se faire accepter* », et « nous font ainsi *manquer* au PROSÉLYTISME que nous DEVONS exercer » (3).

C'était bien affaire de tactique seulement. Les anti-talmudistes avaient saisi plus complètement la pensée et le but, et mieux compris les ordres mystérieux des Princes de la nation. Ils le disent aux orthodoxes, assez clairement quoique à demi-mot : personne parmi les

(1) *Univers israélite* V, p. 196. 1868.
(2) *Archives israélites* XIX, p. 835. 1866.
(3) *Ibidem* X, p. 448. 1867.

juifs n'a le DROIT, *en ce moment surtout*, de rester *immobile* ; nous DEVONS marcher en avant, exercer le *prosélytisme* qui nous est commandé et faire accepter le *judaïsme ;* nous arrêter au Talmud, même revu, corrigé et mitigé, ne serait à *l'avantage* de personne. Aussi l'accord devait promptement intervenir entre les deux partis.

Par ordre *secret* des hauts chefs d'Israël fut convoqué, le 29 juin 1869, un grand synode israélite à Leipzig (1). Des représentants de la nation juive, venus de tous les pays d'Europe, s'y réunirent sous la présidence du *professeur* Lazarus, de *Berlin*. Les juifs orthodoxes et les juifs réformistes étaient les deux principales fractions de ce concile judaïque. Les débats y furent très animés. Mais, enfin, par tous les membres fut adoptée à l'unanimité et par acclamation la proposition suivante, présentée par le docteur Philipson de Bonn et recommandée par le Grand-Rabbin de Belgique, Astruc :

« Le synode reconnaît que le *développement* et la « RÉALISATION des PRINCIPES MODERNES *sont* les plus sûres « *garanties du présent* et de l'AVENIR du JUDAÏSME et de ses « MEMBRES. Ils sont *les conditions les plus énergique-* « *ment vitales* pour *l'existence expansive* et le PLUS HAUT « DÉVELOPPEMENT *du judaïsme.* »

Chacun des termes de cette motion, que nous avons

(1) Voir les journaux de l'époque et *Le Juif*, etc., p. 334. — Cinq mois plus tard, se réunissait à Rome le si nécessaire et si providentiel Concile du Vatican, qui faisait l'unité dans la cité de Dieu, au moment où Satan opérait l'unité dans sa cité du mal. Remarquons encore que le lieu du synode juif est Leipzig, la ville aux loges exclusivement juives. V. *Francs-Maçons et Juifs*, p. 505.

presque tous soulignés, est plein de choses et doit être attentivement étudié.

D'abord, mieux que jamais aujourd'hui (1882), nous savons ce que signifient les grands mots, *principes modernes*. C'est la *Révolution*, autrement dit l'*anti-christianisme* dans les gouvernements, dans la politique, dans les administrations civiles, dans la science, dans les écoles, dans les idées et les pratiques religieuses, dans la société. Que les penseurs qui ont suivi sérieusement le mouvement des esprits et des choses depuis une vingtaine d'années, comparent donc 1869 et 1882! Pourront-ils nier que la « *réalisation des principes modernes* » ne se soit de plus en plus effectuée? Douteront-ils que par cette réalisation de plus en plus parfaite « *le judaïsme* et *ses membres* » n'aient obtenu de « *sûres garanties* » pour « *le présent* », et ne soient sur le point d'atteindre un plus magnifique « *avenir* » ? « L'*existence* » actuelle du « *judaïsme* » n'est-elle pas « *expansive* » au suprême degré, et ne marche-t-il pas vers « *le plus haut développement* », la domination universelle? Les juifs, nous l'avons démontré, sont à cette heure presque partout les maîtres. Qui a procuré « cette réalisation des principes modernes » votée par le synode israélite de 1869? Le juif évidemment, le juif modernisé, par ses constants efforts, appuyé des puissants moyens d'action dont il dispose, l'or, la presse, la franc-maçonnerie et ses branches.

Le juif modernisé s'est donc mis ostensiblement à la tête de la Révolution; il s'en est constitué le chef et le directeur; il l'a conduite de succès en succès. Le publiciste allemand Kuhn, en cette année 1869, disait à propos du concile juif et de sa motion : « *Cette reven-*

« *dication des principes modernes* en faveur du *ju-*
« *daïsme* est des plus humiliantes pour nos *démocrates,*
« en face desquels *les juifs se dressent maintenant* comme
« les VÉRITABLES CHEFS DE FILE *du progrès. La domina-*
« *tion des financiers juifs sur les hommes du progrès* se
« trouve ainsi expliquée et justifiée. »

M. Kuhn a raison de constater « cette revendication des principes modernes » de la part des juifs, et leur *prétention*, affichée *tout haut* désormais, à être les chefs de file du progrès, c'est-à-dire de la Révolution et de l'anti-christianisme, et la *domination des financiers juifs* sur les chrétiens de la société contemporaine ; mais il se trompe dans son explication : il prend un effet pour une cause.

« *Nos démocrates* » n'ont pas du tout été humiliés par la motion synodale juive ; car déjà depuis longtemps le juif modernisé les dominait et les dirigeait dans le progrès révolutionnaire, d'une manière cachée, par sa Maçonnerie et ses sociétés secrètes. Et c'est parce qu'il était devenu le maître absolu dans le monde entier des associations et des sectes occultes, que le juif a osé se poser publiquement en chef et revendiquer à la lumière du soleil le titre et le pouvoir dont il jouissait dans les ténèbres. Les Princes de Juda ont voulu que, dans l'univers chrétien, leurs frères de race et sujets parvinssent peu à peu à être les hauts directeurs de toutes choses, *ouvertement* comme secrètement. C'est ainsi que la Révolution, sous l'égide et la direction du juif, est sortie des antres des sociétés secrètes et est arrivée en maîtresse au grand jour de la société.

De par l'autorité du synode de 1869, ces *principes modernes* ont donc été acceptés par toute la nation, et

sont devenus pour Israël comme *un second code sacré*, que juifs modernisés et juifs talmudistes révèrent et suivent fidèlement.

2. Tous les modernisés marchent unis sur ce terrain. Ces principes forment leur *Talmud spécial* à eux. Ils regardent et traitent comme leurs frères tous ceux qui les adoptent, les pratiquent, les soutiennent, de quelques races et religions qu'ils soient. Tous les tenants de ces principes sont les « prosélytes » particuliers et immédiats des juifs modernisés.

Les purs talmudistes ont aussi adopté, à leur façon, les partisans des principes modernes. Dès là que ces principes ont été reçus par tout Israël, ceux des autres peuples qui s'y soumettent et les pratiquent, sont censés être entrés dans la synagogue, et sont assimilés à ces *convertis étrangers* qui cessaient d'être « des brutes » et devenaient des « hommes » qu'il fallait aimer et protéger comme des enfants de Jacob. Le juif talmudiste reconnaît donc aussi lui les partisans de ces principes modernes comme de « vrais prosélytes de la justice », comme « des frères nouveaux », que Dieu lui a suscités et qui « comprennent parfois mieux » que certains juifs la valeur et les hautes destinées de la nation.

C'est ainsi que, toujours frères de race, de sentiments et de combat avec les modernisés, les talmudisants se sont élargi le cœur à l'égard de ce nombre considérable de non-juifs, de tous ces groupes divers de goïm, libéraux, francs-maçons, sectaires de mille sortes qui, *sous la bannière* des *principes modernes*, marchent selon la volonté et la direction souveraines des Princes de Juda.

IX.

Disons donc comme conclusions générales :

1. Le juif talmudiste réserve aujourd'hui sa haine pour tous les goïm étrangers aux principes modernes, et surtout pour tous leurs adversaires, pour tous ceux qui désirent et préparent la « Contre-Révolution », par conséquent pour tous les vrais et sincères catholiques.

2. Les juifs modernisés, la portion d'Israël la moins nombreuse, mais la plus audacieuse et la plus agissante, se sont tout particulièrement approprié les idées anti-chrétiennes, la *haine* anti-catholique et les sataniques projets qui forment ce qu'on appelle la Révolution.

Tels sont les sentiments habituels de ces deux portions de la nation juive à l'égard des chrétiens et des catholiques dans leur ensemble.

3. Quant aux dispositions et aux relations des individus juifs avec les individus chrétiens, nous savons que le juif talmudisant n'a jamais avec eux que des rapports de commerce et d'affaires. Pour le juif modernisé, quand il est le maître, il ne souffre à côté de lui que des esclaves, ou tout au moins de dociles serviteurs ; le non-juif indépendant n'est en général à ses yeux qu'un ennemi à dépouiller et à détruire.

4. Toutefois nous reconnaissons que beaucoup parmi ces juifs modernisés sont aujourd'hui, dans leurs rela-

tions sociales et individuelles,pleins d'urbanité,de bienveillance et même de bienfaisance pour les chrétiens et pour les hommes d'une autre race que la leur. Nous admettons encore que bon nombre d'entre les juifs de cette catégorie n'ont réellement dans le cœur aucun sentiment prononcé de haine et de vengeance contre les chrétiens et les catholiques pris individuellement.

5. Mais, ces restrictions faites, il faut avouer qu'un nombre au moins égal est animé contre eux de toutes les aversions et de toutes les oppositions que peut inspirer l'anti-christianisme, et que, sous ce rapport, ils ne cèdent en rien aux juifs rigoureusement talmudistes.

6. Enfin nous surtout, catholiques, nous devons comprendre que tous ces modernisés, juifs bienveillants et juifs ennemis, s'unissent et s'uniront toujours dans une action commune destructive de l'idée et de la société chrétienne, ceux-ci avec rage et par haine, ceux-là froidement et par principe, dans le but de réaliser les plans de leur chef suprême, et les espérances séculaires de leur nation. Nous aurions donc grand tord de nous fier à leur vernis extérieur de civilisation et de philanthropie. Ils sont et ne seront toujours, à l'égard de la société catholique, ainsi que le disait le prince de Metternich qui les connaissait si bien, que « des *révolutionnaires de première volée* ».

Leurs œuvres en sont la preuve irrécusable. Rappelons-les.

X.

Depuis le dix-huitième siècle, en France, les juifs ont saisi et manié l'idée de République, comme instrument de révolutions et de destructions. Ce genre de gouvernement est en effet le plus propre, nous en avons la triste expérience, à accumuler ruines sur ruines.

L'engouement pour l'antiquité grecque et latine, inspiré par la prétendue Renaissance, avait préparé les voies à cette idée qui, sans ce précédent, n'aurait pu ni prendre, ni vivre chez un peuple essentiellement catholique et monarchique. Les juifs n'ont pas eu de difficulté à faire adopter aux loges templières le gouvernement républicain, comme le chemin le plus rapide pour arriver à satisfaire leur haine contre les rois de France et contre les papes. Il paraît certain aujourd'hui que les chefs de notre grande Révolution n'avaient point, dans le commencement, le dessein de renverser la monarchie et de la remplacer par la République (1). Cette pensée leur a été suggérée, ou plutôt l'ordre leur en a été donné plus tard, après 1792, par les loges maçonniques ; et celles-ci étaient dès lors non dirigées, — ils ne s'en sont emparés entièrement qu'en notre siècle, — mais très certainement inspirées et conseillées par les juifs nombreux qui en étaient les membres les plus influents.

(1) Voir *Revue du Monde catholique*, avril, mai et juin 1879, *Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur.*

A partir de cette époque, dans tous les pays où leur action et leur puissance s'est étendue, et en France en particulier, les juifs n'ont pas cessé, par leurs instruments la franc-maçonnerie et les autres sociétés secrètes, de répandre et de défendre l'idée républicaine, de pousser à l'établissement des républiques, de les préparer, quand les peuples n'étaient pas mûrs, par des monarchies constitutionnelles, et, les républiques une fois établies, de les entraîner dans tous les agissements qui désorganisent et enfin ruinent les sociétés.

En ce moment, le juif est en train de procéder, dans toute l'Europe, à cette désorganisation, par étapes ménagées. Entre ses mains la Révolution opère en tout pays, avec une sage lenteur, par degrés calculés et à coups mesurés. Voyez en France en particulier.

D'abord on veut agir en tout sous l'apparence de la légalité; on a décidé que les violences physiques et morales les plus odieuses s'exécuteraient sous le couvert des lois. L'opinion est avertie et préparée d'avance; puis on frappe un grand conp; ensuite on s'arrête pour laisser l'émotion se calmer et l'impression s'effacer des mémoires. Comme on connaît bien le caractère léger, insouciant et facilement oublieux des Français! Plus tard on achèvera, avec les mêmes pauses, la besogne commencée. Des lois destructrices de la religion, de l'Église catholique, de l'autorité, de la liberté et de la dignité des pères de famille, s'élaborent et s'imposent de la même manière lente et mesurée. On les présente par parties seulement, au milieu de comédies parlementaires, de conflits entre législateurs qui détournent l'attention des conservateurs irréfléchis. Elles passent après une résistance invariablement suivie de plusieurs défail-

lances. La résistance d'un moment fait croire au conservateur aveugle qu'il y a encore des garanties sérieuses pour l'ordre social ; les défaillances, prévues et souvent imposées, permettent à la haine juive et maçonnique de confectionner contre la religion et la société chrétienne un réseau de lois anti-religieuses et anti-libérales dans lesquelles le juif compte les enserrer peu à peu, par intervalles, et les étouffer sans secousse. Il entend bien arriver à ce résultat qu'un jour, dans notre France, autrefois si catholique et si libre, pourront être fermés et vendus tous les édifices du culte, sans que personne réclame, parce qu'il n'y aura plus, ou presque plus, de prêtres et de fidèles.

Le juif se flatte d'enterrer ainsi sans bruit le catholicisme, et de faire disparaître de l'Europe la fille aînée de l'Église, LENTEMENT, MAIS SUREMENT. Ce programme juif de notre temps est aussi fidèlement suivi que celui de 1489. En dehors de toutes les autres preuves qui le démontrent surabondamment, cela seul suffirait à prouver que nous sommes *entre les mains des juifs* ; que Maçonnerie, République, France, Europe, tout est mené par eux. Car le caractère du Français n'est pas capable, laissé à lui seul, de ces habiles et froides lenteurs. La « furie française » apparaît vite dans le mal comme dans le bien.

Notre première République n'a pas été dirigée par les juifs ; ils n'en furent que les conseillers. Aussi en quatre années, de 1789 à 1793, elle était arrivée à tous les renversements, à toutes les destructions. Et voilà bientôt douze ans que la troisième République a été proclamée par les francs-maçons séides des juifs, avec le juif Crémieux à leur tête, et c'est *pas* à *pas* que nous descendons le chemin si rapidement parcouru par nos pères de 89 ;

et nous ne sommes pas encore arrivés à leur point. Le juif procède après *longues réflexions*, avec calme et *savamment*. Il sait attendre; il n'hésite point à reculer quelque peu, pour avancer ensuite avec plus de sûreté. A une énergique résistance, comme en Allemagne, il fait faire des concessions plus apparentes que solides, qu'il ne sera pas embarrassé de reprendre plus tard; devant l'agitation violente, il aura sans nul doute l'habileté d'ouvrir, au moment opportun, une puissante diversion qui l'absorbera, et tout cela au détriment de notre malheureuse France, qui est l'objectif premier de ses projets destructeurs.

Le juif a tout aujourd'hui en sa puissance ; il règle tout. Il maintient les appétits furieux d'en bas par des promesses, par l'argent, par la crainte du canon. Il manie les convoitises et les ambitions d'en haut par les honneurs et par la position lucrative. Aussi, depuis ces douze années, chez nous comme ailleurs, qu'avons-nous vu, et que voyons-nous encore défiler dans les hautes régions, sinon des dupes, des marionnettes et des valets d'Israël?..... Les Princes juifs atteindront tranquillement leur but..... à moins que, par l'intervention de la Providence, quelque chose ne casse dans leur attelage. *Fiat !*

Cette façon de procéder, si absolument en dehors du tempérament français, s'explique facilement dans une race qui a pu conserver, pendant dix-huit siècles, aussi vivaces que les premiers jours, sa haine, son désir de vengeance, ses espoirs, et qui a persévéré, sans se lasser, dans l'application du programme tracé par nos lettres juives depuis près de 400 ans.

C'est donc un duel à mort qui se poursuit entre la

race juive et la société chrétienne, en prenant de jour en jour de plus effrayantes proportions.

Jusqu'à présent le triomphe du juif paraît inévitable. Il semble tout près d'arriver au bouleversement total de nos sociétés et à la ruine complète des Etats chrétiens.

Aussi le prince souverain de Juda, ses assesseurs, et les autres grands chefs de la nation, peuvent-ils savourer un commencement de haine et de vengeance satisfaites, en voyant ce qu'ils ont fait de l'Europe chrétienne, de la France catholique, et comment ils leur tiennent le pied sur la gorge et les détruisent pièce à pièce.

Ils doivent être fiers de leurs succès !

XI.

Ces hommes pourtant ne sont ni des scélérats, ni des monstres. Il est impossible, au contraire, que ces chefs suprêmes d'Israël n'aient pas des qualités intellectuelles et morales supérieures. Je leur crois une intelligence très élevée, et une tête admirablement douée pour l'organisation et le perfectionnement des choses matérielles, et pour la direction et le maniement des masses humaines et des nations.

Ils font preuve d'une habileté de premier ordre, en s'appliquant, et en réussissant même aujourd'hui encore, à demeurer totalement inconnus, surtout de leurs ennemis. A l'instar de tous les ambitieux de génie, ils

savent ne reculer devant aucun moyen, dès là qu'il peut faire avancer de quelques pas leurs projets. De même que le Sénat romain et tant de célèbres personnages de l'histoire, ils possèdent le talent d'utiliser tous les instruments qu'il leur est possible de saisir, quels qu'ils soient.

J'admets même que ces souverains dictateurs d'Israël sont *religieux* à leur manière, qu'ils ont le zèle ardent de leur loi et de leur culte, quand bien même ils permettent, ils ordonnent que nombre de leurs frères et sujets attaquent et renversent toute religion.

A leur point de vue, ils font la guerre, une guerre acharnée, à mort, mais juste et sainte, pour la gloire d'Israël et de son Dieu, contre tout ce qui est opposé aux doctrines du Talmud, à leurs prophéties sacrées, à la réalisation de leurs espérances. Dans la guerre, le général conçoit son plan de bataille, il le met à exécution, il commande. Des torrents de sang, les incendies des villes, les ravages des campagnes, des destructions et des horreurs sans nombre, sont la conséquence de ses idées et de ses ordres. Néanmoins, tout homme de bien qu'on le suppose, si humain et si doux qu'il soit de caractère, personne ne pensera que ce général doive s'émouvoir de ces suites prévues de la guerre, se les reprocher et renoncer à ses dispositions stratégiques; car il subit une nécessité, il accomplit un devoir.

Je m'imagine que le grand chef juif et ses hauts conseillers doivent être dans cet état moral au regard de tout ce qui se commet d'affreux sous leur direction; d'autant plus qu'ils se trouvent placés dans une situation telle qu'ils peuvent se croire encore moins responsables.

Les juifs, en effet, ne sont pas seuls, hélas! à opérer

les ruines de toutes sortes qui s'amoncèlent sous nos yeux. Ils ont de trop nombreux complices parmi les chrétiens, et parmi les catholiques eux-mêmes, qui agissent et plus immédiatement, et souvent avec plus de rage et moins de calme qu'eux.

Le but principal, ou plutôt unique, que poursuivent les chefs juifs, en notre siècle, se trouve au-dessus, mais non en dehors de tous les objectifs que se proposent les ambitieux de toute espèce du monde civilisé. Le juif veut *détruire* l'idée chrétienne et tout l'ordre social chrétien. Or, à notre époque, les princes déclassés, comme les démocrates affamés, ont cherché et cherchent par-dessus tout à jouir aussi largement que possible « de la concupiscence de la chair et des yeux, et de l'orgueil de la vie ». Mais, pour qu'ils en arrivent là, il a fallu, et il faut toujours que bien des bouleversements et des destructions mettent à leur portée les objets de leurs convoitises. Ils veulent donc *détruire*, eux aussi. C'est pourquoi l'accord a été bientôt fait entre ces juifs et ces chrétiens. Dans le cours de ces quatre-vingts années, le marché de Juda l'Iscariote s'est maintes fois répété et conclu.

En échange de vos services, je vous donnerai, leur a dit le juif, tous les moyens de satisfaire vos ambitions, vos cupidités, vos voluptés ; seulement aidez-moi à renverser l'Eglise et la société chrétienne. Et les fils et les frères du Christ ont consenti à vendre leur maître et leur père, à livrer son épouse, leur mère, la sainte Eglise catholique ; ils s'en sont constitués les assassins aux gages du juif. Celui-ci alors les a tous introduits dans sa maçonnerie, dans ce pandémonium où se sont données rendez-vous toutes les haines hérétiques et

schismatiques du passé et du présent, toutes les révoltes actuelles de l'orgueil et de l'impiété, toutes les aspirations bestiales du moderne sensualisme. Puis à la disposition de ces traîtres ont été mises les richesses juives et toutes les forces des sociétés secrètes, afin qu'ils puissent *jouir* pour eux-mêmes, mais aussi, en même temps, *travailler* pour le juif.

Et les Princes de Juda n'ont eu, et n'ont guère encore le plus souvent qu'à regarder et à laisser faire. Il leur suffit de donner, au moment convenable, la meilleure direction à suivre dans l'œuvre de destruction, et de maintenir l'unité et l'obéissance absolue au milieu des rangs de leur formidable armée maçonnique.

Donc, sous leur haute surveillance, juifs et apostats chrétiens, unis et soumis aux juifs. et plus nombreux qu'eux, se sont mis à la besogne. Ils ont détruit tout ce qui soutenait l'Eglise; ils se disposent à la détruire elle-même. D'ailleurs, aux yeux de ces renégats, l'Église catholique a toujours un grand tort : en sa présence on ne peut jamais jouir sans remords et sans crainte; il faut donc qu'elle disparaisse.

Ces suppôts du juif se disputent souvent entre eux : ils sont comme des chiens à la curée. Ils travaillent mutuellement à se renverser; ils changent de politique aussi facilement que de vêtements; ils passent d'une forme gouvernementale à une autre, au gré de leurs colères ou de leurs ambitions; ils bouleversent les frontières et les institutions des peuples; ils soulèvent nation contre nation; ils ébranlent le monde par les commotions répétées de guerres et de révolutions sanglantes; peu importe aux Princes d'Israël; ils s'en inquiètent médiocrement, leurs intérêts n'en souffrent point.

Pourvu que leurs valets, dans leurs agitations et leurs bouleversements, détruisent quelque chose de l'Église catholique et de l'ordre social chrétien, ils sont satisfaits. Toutefois, parmi ces personnages d'action et de renommée plus ou moins retentissantes, mais au fond esclaves et marionnettes véritables, celui que les hauts chefs de Juda soutiendront et favoriseront davantage et plus longtemps, ce sera de préférence l'homme qui saura démolir le mieux, c'est-à-dire le plus grandement et le plus sûrement. Ils lâchent, rejettent et remplacent les instruments maladroits, usés ou rebelles. Les remplaçants ne leur manquent point, ils n'ont que l'embarras du choix. Depuis plus de 50 ans, la cause secrète de toute la politique du monde civilisé est là.

Si, à ces grands directeurs et à ces surveillants de tant de formidables destructions, l'on faisait cette objection sérieuse: Quand vous aurez ainsi pulvérisé l'ordre social chrétien et éteint dans les deux hémisphères toute notion et toute pratique de religion quelconque, il vous sera impossible d'établir et de conserver la domination universelle que vous rêvez sur des masses devenues ingouvernables, ils répondraient : Nous détruisons maintenant, parce que aujourd'hui c'est notre seul but; nous avons à renverser les obstacles à nos projets par toutes voies et tout moyen. Mais quand nous construirons pour notre propre compte, nous agirons différemment. Nous, et notre peuple dans son ensemble, nous demeurons religieux. Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob est toujours notre Dieu. Les *goïm* sont destinés à être nos esclaves, et les esclaves doivent avoir la même religion que leurs maîtres. Les chrétiens, étant devenus pires que les

païens, tomberont sous le coup de l'anathème porté au livre de la Loi contre les peuples idolâtres ; et alors, ou ils se convertiront à la religion de Moïse et adoreront le Dieu d'Israël, ou bien nous les exterminerons tous, comme nos pères, par ordre divin, ont exterminé autrefois les peuples de Chanaan.

Tel est l'avenir que les chefs de Juda réservent à tous les non-juifs. C'est, en effet, dans ce sens que les talmudisants, le corps compact et « indestructible de la nation », interprètent les prophéties de l'Ancien Testament.

XII.

Il serait donc grand temps que tous les catholiques, tous les chrétiens, et tous ceux qui se prétendent conservateurs, comprissent enfin à quel ennemi, en réalité, ils ont affaire.

On dit : Nous sommes dans le règne de la Révolution, nous subissons le joug de la Révolution. Des pages éloquentes, et trop vraies, sont écrites par des hommes de talent et d'autorité sur le mal qui nous ronge. Mais ce n'est point suffisant. Il ne faudrait pas rester sur ce terrain abstrait. Il est nécessaire de sortir des considérations purement philosophiques et de montrer où est, à notre époque, le moteur visible et tangible de la Révolution. Car la Révolution, cette lutte perpétuelle du mal contre le bien, se trouve et s'incarne toujours dans des hommes ; elle se propage, se fortifie et triomphe par des hommes ; elle n'est point un virus épidémique

que les ouragans transportent en tous pays. La chose d'importance capitale, c'est de savoir, et de faire voir quels sont ces hommes, afin de les démasquer, puisqu'ils se cachent, et, en les combattant à coup sûr, de les empêcher, s'il est possible, d'agir et de détruire.

Chez les classes éclairées de la société, un certain nombre d'esprits sérieux reconnaissent aujourd'hui que la Révolution, c'est la Franc-Maçonnerie. Malheureusement les gens absolument convaincus de ce fait historique ne sont pas encore assez nombreux. Mais la Franc-Maçonnerie n'est pas la vérité entière sur la Révolution. Il a été écrit judicieusement : « Le protestantisme, c'est la moitié de la Franc-Maçonnerie » ; de même on doit dire : « La Maçonnerie n'est que la moitié de la Révolution ». La cause totale, permanente, principalement efficiente, et, hélas ! trop efficace, ce sont les *juifs*. Dans ce formidable combat du roi des révolutionnaires, Satan, contre l'Eglise catholique, qui, au XVIe siècle, a commencé de prendre des proportions si étonnantes, ces vieilles troupes sont venues, depuis à peine cent ans, entrer en ligne de bataille sous une forme et avec des armes nouvelles, et apporter à la Révolution un concours d'une puissance effroyable. A l'heure présente, la Révolution, dans toute sa réalité, c'est *la nation juive, agissant dans le monde entier, par les ordres de ses chefs, en plusieurs corps d'armée et sous plusieurs enseignes, au dedans, au dehors* et à *l'encontre* de la société catholique et chrétienne. Dans les deux hémisphères, République, Franc-Maçonnerie, Juiverie, sont une seule et même chose.

La *République*, c'est *ordinairement* le drapeau, l'étiquette, la montre ; la *Maçonnerie*, c'est *partout* l'ins-

trument, le soldat, l'armée; la *Juiverie*, c'est *toujours* l'âme, la direction, le commandement. NOTRE ENNEMI, C'EST LE JUIF !

La *Contre-Révolution* véritable et adéquate ne peut donc s'opérer que de l'une de ces deux manières, ou par la *destruction* du juif, ou par sa *conversion*. Le peuple juif est « indestructible » : les livres sacrés l'enseignent. Son action pourra être enchaînée et sa puissance diminuée, pour un temps, par des voies providentielles qui se manifesteront plus tard, afin de donner à l'Eglise catholique et à nos sociétés une certaine période de repos et de triomphe relatif. Mais le juif ne peut pas disparaître du milieu des peuples. A un moment ou à un autre, il reprendra sa marche ascendante et révolutionnaire. Seule, *sa conversion au catholicisme* tuerait la Révolution.

J'ai exposé ailleurs par quels moyens je croyais possible, à l'heure actuelle, de lutter avec quelque succès contre l'action politique et anti-sociale du juif, et de la ralentir quelque peu (1). Un des principaux, disais-je, ce serait de donner la publicité la plus grande à cette vérité que, en toute contrée, et particulièrement en France, toutes choses sont menées par les Princes de Juda et par leurs sujets, israélites et francs-maçons.

Mais ici je proposerai un procédé qui me semble appelé à plus de réussite, à savoir : UNE LIGUE UNIVERSELLE de prières ferventes et assidues, dans l'intention d'obtenir LA CONVERSION DES JUIFS ET DES FRANCS-MAÇONS. La prière persévérante en commun a une incalculable

(1) Dans le *Courrier de la Vienne*, de Poitiers, notamment du 27 août 1881.

puissance. Qui espérait des résultats si rapides et si étendus, il y a une quarantaine d'années, quand fut proposée à l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires de Paris la prière générale et quotidienne pour le retour de l'*Angleterre* à la foi catholique!

Quelle précieuse recrue pour l'Eglise que la conversion de cette nation juive, dont il est juste de reconnaître les merveilleuses qualités naturelles ! Ce peuple n'a pas été en vain autrefois le peuple de Dieu, choisi et formé par lui. Il est bien déchu ; mais, comme l'ange tombé, il a conservé les dons de sa nature première.

Comment ne pas s'intéresser à de si magnifiques ruines !

J'avoue que, pour moi, malgré tout le mal qu'elle nous fait et veut nous faire, je ne puis m'empêcher d'aimer cette race juive, de m'intéresser vivement à tout ce qui la regarde, à tous ses mouvements dans le monde, à tous ses progrès. C'est la race à laquelle appartiennent Jésus, Marie et Joseph, les Apôtres et les premiers chrétiens.

Sans doute, aujourd'hui comme autrefois, sous l'épaisse couche de défauts et de vices dont le Talmud l'a couvert, le juif présente un aspect repoussant ; c'est le plus souvent un être détestable. Mais voyez donc quelle transformation soudaine s'opère en lui au moindre contact de sa rouille séculaire avec la civilisation chrétienne ! Malgré tous leurs efforts pour les éteindre complètement, sectes hérétiques et maçonniques conservent à leur insu quelques faibles étincelles de ce feu que Jésus-Christ a répandu sur la terre. A peine le juif en est-il touché, et déjà il n'est plus reconnaissable. Quels hommes sont ces israélites, même protestants, même impies ! Comme l'intelligence se développe

chez eux, et rapidement et admirablement ! Quelles œuvres elle produit ! Ils n'ont pas de cœur, dit-on. Ce n'est, pour un grand nombre, que trop vrai. Ils haïssent les chrétiens et surtout les catholiques. Nous venons de le démontrer, et ce n'est encore malheureusement que trop certain. Mais si quelques gouttes de la charité de Jésus-Christ et de sa véritable Église tombaient dans ces cœurs, quels hommes complets et parfaits ne feraient-ils pas ! Nous admirons cette transfiguration dans nos convertis au catholicisme. La liste de ces saints et savants juifs, que la grâce a conduits de nos jours aux pieds du vrai Messie, serait trop longue à faire. Quels beaux noms elle renferme ! Et si la nation entière était convertie ! quel peuple ! Comme il reprendrait vite la place qui est due à son titre d'aîné de la famille humaine, c'est-à-dire la première à la tête de tous les peuples de la terre ! Ah ! nous ne redouterions point alors sa domination universelle. Nous l'appellerions au contraire de tous nos vœux. Avec leur génie, leur dévorante activité, leur naturel énergique, et toutes leurs autres qualités transformées et surhaussées par les dons de l'Esprit-Saint, les enfants de Jacob auraient promptement gagné l'univers à Jésus-Christ.

Verrons-nous en effet, plus ou moins tôt, le juif devenu catholique opérer dans le monde cet immense changement et réaliser l'unité spirituelle prédite par l'Evangile : *unum ovile et unus pastor ;* ou bien, après avoir été le restaurateur de l'empire de Satan, Israël, rejetant miraculeusement le bandeau de ses yeux et prosterné aux pieds du Messie véritable, sera-t-il pour l'Eglise une suprême consolation et un dernier appui ?... Problème scriptural d'une solution ardue !...

Toujours est-il que, d'après la doctrine formelle de saint Paul, le rejet de la nation juive ayant été un très grand bien pour les gentils, sa conversion devra apporter au monde un avantage d'un ordre spécial et extraordinaire : *vita ex mortuis* (1).

Prions donc ardemment pour la conversion des *juifs* et des *francs-maçons*, leurs prosélytes.

Puissent ces lignes tomber sous les yeux d'un homme au cœur d'apôtre, et lui suggérer d'établir et de diriger une association de prières et de bonnes œuvres pour l'entière conversion de ces puissants ennemis de la sainte Église catholique !

Dès maintenant j'inscris mon nom parmi les associés, et je commence des prières quotidiennes dans cette intention.

(1) Si enim amissio eorum reconciliatio est mundi, quæ assumptio, nisi vita ex mortuis ? (Ad Rom. c. XI, v. 15.)

Dans les deux livres *Francs-Maçons et Juifs* et *Les juifs nos maîtres !* j'ai exposé et prouvé l'influence désastreuse pour le monde chrétien de la nation juive, inspirée et dirigée par Satan. Sur l'action réparatrice et bienfaisante pour l'humanité tout entière de ce même peuple converti, je prépare un ouvrage de longue haleine que, Dieu aidant, j'espère parvenir un jour à publier.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

I. — L'AGITATION ANTI-SÉMITIQUE (voir p. 130 et suivantes).

Ce mouvement d'opposition et de luttes contre la race juive, commencé en Allemagne, s'est étendu à l'Autriche, et y a été ravivé par le dernier attentat qu'ont commis les juifs talmudistes. Ce forfait va être étouffé, s'il ne l'est déjà, dans son retentissement et dans ses conséquences par les manœuvres secrètes de leurs chefs. Il est à supposer que cette agitation, suscitée surtout par les protestants de l'empire germanique, sans résultat sérieux jusqu'à cette heure, sera arrêtée et absorbée dans les grands événements que les princes israélites préparent et feront surgir à temps, selon leur habituelle tactique. En attendant, ils en tireront profit, s'il y a lieu, pour leurs desseins, et ils l'éteindront ensuite dans le conflit européen qui se trame sur la question d'Orient, et dont les affaires de Tunisie et d'Égypte ne sont qu'un prodrome. Cette interminable question d'Orient, dont les Princes de Juda tiennent les principaux fils, est pour eux pardessus tout *la question de la Palestine.*

II. La Question juive en Russie. (V. p. 136.)

Par suite de la présence de juifs nombreux dans l'association nihiliste, le général Loris-Mélikoff (mai 1880) enjoignit à tous les juifs étrangers d'abandonner Saint-Pétersbourg dans le délai de six heures (V. *Francs-Maçons et Juifs*, page 503). D'autre part, l'année suivante, il y eut, dans diverses localités de l'Empire, incendie et pillage des propriétés israélites par les nihilistes russes. C'était deux belles occasions pour l'*Alliance israélite universelle* d'intervenir. Elle n'a pas manqué de le faire activement pour le profit de la politique générale et locale du prince d'Israël. La Russie a résisté (V. p. 136). Mais, comme toujours, le juif a fini par avoir le dessus, grâce à la puissance d'action et à l'habileté de ses hauts chefs. Les journaux de Vienne (Autriche) nous apprennent en effet (juin 1882) que la chute du général Ignatief est due à ses opinions sur la question juive. Son successeur au pouvoir, le comte Tolstoï, est un ami des juifs et condamne toute mesure de persécution contre eux. (V. *Courrier de la Vienne*, 18 juin 1882.)

III. Mouvements récents des populations israélites de l'Europe orientale. (V. pages 175 et suivantes.)

Dans ces dernières années, les Princes d'Israël ont imprimé, et continuent d'imprimer aux juifs de l'Europe orientale un mouvement d'émigration qui, je pense, se rapporte à leur dessein de former un royaume

provisoire en Roumanie et de préparer leur retour définitif en Palestine. Ils emploient dans ce double but tous les moyens et profitent de toutes les occasions.

L'opposition et les réclamations énergiques du peuple roumain tout entier avaient à peu près arrêté, de 1879 à 1881, l'invasion des juifs dans ce petit pays. Mais les grands chefs ne sont jamais embarrassés devant un obstacle contrariant leurs projets. Ils ont employé cette fois les procédés violents. Ces faits se sont passés avant la transformation de la principauté roumaine en royaume. Les nihilistes russes, instruments du juif comme les autres branches de la Maçonnerie, se sont mis, par ses ordres, à piller les biens et à incendier les maisons d'un nombre considérable d'Israélites habitants des provinces sud-ouest de la Russie, et *voisines de la Roumanie*. Ils les ont chassés devant eux et les ont forcés de se réfugier par milliers en *Roumanie*, et dans les provinces autrichiennes limitrophes. (V. *Univers* du mois de mai 1881, notam. nº du 22.) Comment, dans une pareille circonstance, les Roumains pouvaient-ils réclamer contre l'entrée des juifs dans leur pays ? Comment auraient-ils osé refusé d'accueillir ces malheureux fugitifs et les empêcher de chercher chez eux sûreté et repos ? N'auraient-ils pas indigné contre eux toute l'Europe ? Aussi ils n'ont rien dit et laissé faire. Cette manière d'opérer une émigration et cette rouerie sont tout à fait dans les allures et dans les habitudes des hauts chefs juifs, qui n'hésiteront jamais à sacrifier au besoin la fortune, et la vie même, de quelques membres de la nation, dans l'intérêt et pour la réussite de leurs séculaires desseins. Vers ce même temps, on annonça à grand bruit dans les feuilles publiques que

soixante mille juifs russes avaient demandé et obtenu la permission de passer en Espagne, afin de se soustraire à la persécution des nihilistes. C'était tout simplement une nouvelle rouerie des Princes israélites et une de ces comédies dont ils sont coutumiers. Ils se proposaient uniquement de détourner l'attention par cette grosse nouvelle et de fermer la bouche aux Roumains, s'ils venaient encore à se plaindre. De fait, ces juifs ne sont point allés en Espagne, mais bien, comme les autres, en Roumanie et dans les contrées voisines. (V. *Univers* des 20 et 25 juin 1881.)

Après les violences nihilistes, les chefs juifs utilisent maintenant l'agitation anti sémitique, pour entretenir et accélérer ce mouvement d'émigration. Le gouvernement russe s'en préoccupe et nous apprend cette nouvelle manœuvre du juif dans un document officiel (juillet 1882) :

« Les informations du ministère de l'intérieur, dit « cette circulaire, constatent qu'un *grand nombre d'is-* « *raélites, influencés par de faux bruits, répandus par* « *les agents de certaines associations israélites étrangères,* « *quittent leurs foyers pour émigrer dans d'autres pays.* » (V. *Courrier de la Vienne*, 24-25 juillet 1882.)

Les choses doivent se passer de la même manière en Autriche.

Il n'est pas difficile de reconnaître dans ces « *associations étrangères* » l'*Alliance israélite universelle*, et dans ces « autres pays », les provinces danubiennes. Depuis que le prince Charles a cédé à la pression juive, afin d'être proclamé roi de Roumanie, les juifs *peuvent*, sans rien craindre désormais, et *doivent*, de par les ordres de leurs chefs, affluer de tous côtés

dans ses États. Car ils veulent de plus, paraît-il,y préparer à leur aise une invasion de la Palestine, semblable à celle qui leur a si bien réussi chez les Roumains.

Un journal de ce royaume, l'*Indépendance roumaine*, nous donne, dans un récent article, ce curieux et important renseignement :

« Les juifs songent, dit-on, à nous quitter. Ils ont pris la décision d'*aller s'établir en Palestine et y refonder le royaume de Jérusalem.* Cette fois-ci, il paraît qu'ils sont *réellement résolus à mettre à exécution* cette belle décision ; car voici en quels termes *leur organe* même, l'*Aperatorul*, de Bucharest, l'annonce :

« L'idée de *colonisation de la Palestine* a commencé
« à prendre racine dans les cœurs israélites du pays.
« Les juifs de toutes les classes sociales se sont associés
« avec plaisir à cette heureuse idée. Une réunion a eu
« lieu dimanche passé à Jassy, et les israélites les plus
« considérables y ont pris part. A cette réunion on a
« décidé d'amasser des capitaux pour venir en aide
« aux juifs pauvres qui voudront émigrer. *Un comité*
« *exécutif* a été élu, et voici comment il est composé :
« MM. le Dr Lippe, président ; Isr. Singer et Jules
« Adolf, vice-présidents ; Moïse Mates, Martin Salter
« et Edouard Kirschen, secrétaires. »

« L'*Aperatorul* annonce en outre, continue l'*Indépendance roumaine*, qu'à Jassy il s'est formé une société de *cent familles* qui se sont décidées toutes à *émigrer en Palestine* pour s'y consacrer à l'agriculture. »

Une preuve que le peuple roumain, en 1882, malgré la défection de son gouvernement, n'a pas changé de sentiment envers les juifs, c'est la conclusion de l'article du même journal :

« Nous souhaitons à ce comité le plus grand succès, et nous sommes d'avis que le gouvernement devrait venir, lui aussi, en aide à tous les juifs émigrants. Qu'on les transporte gratuitement jusqu'à la frontière, et qu'on la leur fasse passer avec tous les honneurs qui leur sont dus.

« *Seulement qu'on prenne des mesures pour que tous ces juifs, une fois sortis du pays, ne puissent plus y rentrer.* »

(Voir *Annales de la mission de Notre-Dame de Sion en terre sainte. Bulletin trimestriel*, nº 21, juin 1882.)

Que les Roumains le sachent bien, les juifs ne quitteront point *tous* la Roumanie, et n'abandonneront pas leurs projets sur cette contrée. Si le renseignement donné par la feuille roumaine est exact, et rien ne peut faire supposer le contraire, il faut en conclure que les Princes d'Israël sont décidés à appliquer à la Palestine le programme d'envahissement que leurs sujets ont exécuté avec tant de réussite au milieu des nations chrétiennes. Ils travailleront toujours à s'emparer de la Roumanie et à y établir un État judaïque ; mais en attendant qu'ils y soient absolument les maîtres, ce pays va leur servir de point central et de lieu de ralliement. Les hauts chefs y attireront et y pousseront au besoin le plus possible d'Israélites. Là on préparera et l'on organisera tout pour une colonisation sérieuse et rapide, et de là partiront les colons. La Roumanie, même avec son gouvernement actuel, et encore mieux quand elle sera devenue monarchie ou république juive, servira provisoirement de mère-patrie à l'égard des colonies de la Judée. Que cette entreprise réussisse, que

les juifs parviennent à s'y établir, sans bruit, peu à peu, par famille (personne aujourd'hui, ils le savent bien, ne peut les en empêcher), et dans un temps fort court, ils formeront la majeure partie de la population. Alors, ou bien ils arriveront à s'emparer par ruse et d'une façon détournée de la direction gouvernementale et politique de ce pays, ou bien leur grand nombre fournira aux Princes de Juda une raison puissante de réclamer pour eux et leur nation cette partie de l'empire turc dans le règlement de la question d'Orient, ou bien, dans une guerre de conquête, ils seront pour leurs frères de race des auxiliaires précieux. Laquelle de ces hypothèses se réalisera ? Dieu seul le sait.

Mais ces succès et tous ces mouvements de la race israélite, à notre époque, paraissent annoncer, à courte échéance peut-être, l'accomplissement de bien des textes prophétiques de nos livres saints.

ERRATA.

Page 6, *au lieu de* honorables, *lire :* honorablez.
Ibid, *au lieu de* qué la causo, *lire :* QUEZ la causo
Page 7, *au lieu de* il Rey, *lire :* EL Rey.
Ibid, *au lieu de* A la, *lire :* A LO.
Ibid, *au lieu de* paraque las, *lire :* paraque LES
Page 9, *au lieu de* intiendana, *lire :* INTIENDAN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Paragraphe Ier. Unité séculaire de commandement et de direction chez les Juifs dispersés.

Paragraphe IIe. Dessein et plan de domination universelle, chez les chefs et le peuple d'Israël.

Paragraphe III[e]. Sentiments actuels de la nation juive et de ses chefs envers la Société chrétienne et les chrétiens.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.